

**Rapports de majorité et de minorité de la commission des finances chargée d'examiner les comptes 2021 par politique publique et rapport de gestion du Conseil administratif.**

**A. Rapport de majorité de M<sup>me</sup> Oriana Brücker.**

Cette proposition a été envoyée à la commission des finances lors de la séance du 26 avril 2022. Elle a été traitée sous la présidence de M<sup>me</sup> Brigitte Studer lors des séances du 13 avril, des 3, 4, 24, 25 et 31 mai et du 1<sup>er</sup> juin 2022 et, sous la présidence de M. Daniel Sormanni, lors des séances des 15 et 21 juin 2022. Les notes de séance ont été prises par M<sup>me</sup> Jade Pérez et M. Xavier Stern, que nous remercions pour la qualité de leur travail.

**Table des matières**

Projets de délibérations	p. 3
Séance du 13 avril 2022	p. 6
Séance du 3 mai 2022	p. 20
Séance du 4 mai 2022	p. 37
Comptes du Secrétariat général	
Séance du 24 mai 2022	p. 57
Comptes du département de la sécurité et des sports (DSSP)	
Séance du 25 mai 2022	p. 68
Comptes du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM)	
Séances des 24 et 31 mai 2022	p. 105
Comptes du département de la culture et de la transition numérique (DCTN)	
Séance du 1 <sup>er</sup> juin 2022	p. 181
Comptes du département de la cohésion sociale et de la solidarité (DCSS)	
Séances des 3 et 24 mai et 15 juin 2022	p. 203
Comptes du département des finances, de l'environnement et du logement (DFEL)	
Séance du 21 juin 2022	p. 242
Rapport de minorité de M <sup>me</sup> Patricia Richard	p. 256
Rapport de minorité de M. Vincent Schaller	p. 260

*Annexes:*

- Rapport de la commission des arts et de la culture  
(rapport de M<sup>me</sup> Danièle Magnin) p. 266
- Rapport de la commission des sports  
(rapport de M<sup>me</sup> Paule Mangeat) p. 286
- Rapport de la commission de la sécurité, du domaine public,  
de l'information et de la communication p. 293  
(rapport de M. Maxime Provini)
- Rapport de la commission des travaux et des constructions p. 311  
(rapport de M. Timothée Fontolliet)
- Rapport de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse p. 318  
(rapport de M<sup>me</sup> Patricia Richard)

*PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS*

**Délibération I – Crédits budgétaires supplémentaires**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, lettre f), de la loi sur l'administration des communes;  
vu les dépassements de charges sur les crédits budgétaires du présent rapport;  
sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article unique.* – Crédits supplémentaires.

Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 52 675 197 francs pour couvrir les dépassements de charges sur les crédits budgétaires de fonctionnement.

**Délibération II – Comptes annuels**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu les articles 30, 48 et 107 de la loi sur l'administration des communes;  
vu l'article 20 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes;  
vu la liste des crédits supplémentaires mentionnés ci-contre;  
sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Compte de résultats.

Le compte de résultats de la Ville de Genève pour 2021 est approuvé pour les montants suivants:

	Fr.
Charges d'exploitation	1 178 518 072
sous déduction des imputations internes de	<u>-22 555 665</u>
soit un total des charges nettes d'exploitation de	1 155 962 407

	Fr.
Revenus d'exploitation	1 109 684 460
sous déduction des imputations internes de	<u>-22 555 665</u>
soit un total des revenus nets d'exploitation de	1 087 128 795
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>-68 833 612</b>
Charges financières	79 572 527
Revenus financiers	<u>159 248 789</u>
Résultat financier	79 676 262
Charges extraordinaires	–
Revenus extraordinaires	<u>–</u>
Résultat extraordinaire	–
<b>Total du compte de résultats</b>	<b>10 842 650</b>
<b>Résultat de l'exercice (après écritures de boucllement)</b>	<b>8 049 200</b>

*Art. 2. – Compte des investissements.*

Le compte des investissements 2021 est approuvé pour les montants suivants:

	Fr.
Dépenses d'investissement PA	105 619 354
Recettes d'investissement PA	<u>25 581 887</u>
Investissements nets PA	80 037 467
Dépenses d'investissement PF	16 615 651
Recettes d'investissement PF	<u>3 193 720</u>
Investissements nets PF	13 421 931
<b>Investissements nets</b>	<b>93 459 398</b>

*Art. 3. – Financement des investissements*

Le financement des investissements est approuvé pour les montants suivants:

	Fr.
Investissements nets PA	80 037 467

	Fr.
Amortissements	87 364 393
Excédent de revenus du compte de résultat	10 842 650
Attributions aux fonds (-) prélèvements	<u>969 663</u>
Autofinancement	99 176 707
<b>Excédent de financement</b>	<b>19 139 240</b>

*Art. 4.* – Variation de la fortune – Etat du capital propre.

L'augmentation de la fortune, soit 8 049 200 francs, est approuvée ; elle correspond à l'excédent de revenus du compte de résultats et des prélèvements et attributions annuels liés aux fonds spéciaux de capitaux propres.

*Art. 5.* – Bilan.

Le bilan au 31 décembre 2021 est approuvé, totalisant, tant à l'actif qu'au passif, 5 069 796 326 francs.

Les engagements en faveur de tiers hors bilan s'élèvent au 31 décembre 2021 à 885 317 249 francs.

### **Délibération III – Affectation du résultat**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu les articles 2 et 4 du règlement relatif à la constitution d'une réserve comptable de la Ville de Genève (LC 21 192);

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article unique.* – L'affectation du résultat de l'exercice.

L'affectation du résultat de l'exercice clôturé au 31 décembre 2021 d'un montant de 8 049 200 francs, comme suit:

	Fr.
Affectation sur la réserve de politique budgétaire (réserve conjoncturelle)	7 400 000
Report à nouveau dans la fortune nette	<u>649 200</u>
<b>Total</b>	<b>8 049 200</b>

## **Séance du 13 avril 2022**

*Présentation des comptes budgétaires et financiers 2021 de la Ville de Genève par M. Alfonso Gomez, conseiller administratif en charge du département des finances, de l'environnement et du logement (DFEL), accompagné de sa collaboratrice, M<sup>me</sup> Nathalie Böhler, directrice du DFEL, et de ses collaborateurs, MM. Philippe Krebs, directeur adjoint du DFEL, et Samuel Blanchot, directeur des finances (DFIN)*

### *Introduction de M. Gomez*

Il y a une année, nous avons bouclé les comptes 2020 avec un déficit d'environ 50 millions de francs, auquel nous avons enlevé la somme de 10 millions de francs des frais de route qui reviennent au Canton. Ces comptes déficitaires correspondaient à ce que nous avons voté au moment du budget 2020. Aujourd'hui, pour les comptes 2021, et en cohérence avec les comptes 2021 de l'Etat, la Ville présente un résultat excédentaire. Compte tenu du déficit d'environ 50 millions de francs que nous avons voté au moment du budget 2021, le gain d'environ 60 millions de francs qui a été réalisé pendant l'exercice 2021 nous permet de boucler les comptes avec un résultat positif d'environ 10 millions de francs.

### *Présentation des comptes par M. Krebs*

Le budget 2021 était déficitaire de 39,4 millions de francs, déduction faite des 10 millions de francs des frais de route. Le résultat des comptes 2021 est positif, à hauteur de 10,8 millions de francs.

Au niveau des revenus, on retrouve une structure habituelle: la moitié provient de l'imposition des personnes physiques, le quart de l'imposition des personnes morales (impôts et taxe professionnelle), et le montant restant est constitué surtout par les revenus financiers provenant de la Gérance immobilière municipale (GIM). Ce sont à peu près les mêmes répartitions que les années précédentes.

Au niveau des impôts des personnes physiques, le budget 2021 prévoyait un revenu de 597,7 millions de francs, basé sur les prévisions cantonales du mois d'octobre 2020. La dernière prévision communiquée par le Canton était de 597 millions de francs, soit un montant inférieur de 700 000 francs. Or, en ce qui concerne les impôts des personnes physiques, nous pouvons boucler les comptes 2021 avec une recette de 615,8 millions de francs, soit un montant supérieur de 18,1 millions de francs. Cet écart positif s'explique par les correctifs, c'est-à-dire par la révision faite à la lumière de l'avancement des taxations de tous les exercices fiscaux depuis 2001. Ces révisions sont assez modestes, à chaque

fois de l'ordre de 2 ou 3 millions de francs par année, mais elles sont pour la plupart positives. Sur quelques années, on constate parfois des effets négatifs, mais la somme totale est positive, ce qui démontre que les années précédentes ont été légèrement meilleures. Ce qu'il faut retenir pour l'impôt des personnes physiques, c'est que l'année 2021 s'est déroulée comme prévu, sans véritablement d'effet Covid. Toutes les mesures de soutien ont fonctionné. L'intégralité de l'écart est imputable aux seuls correctifs.

Pour les personnes morales, la situation est bien meilleure. Il y a vraiment un effet de symétrie avec ce qui se passe au Canton. En juillet 2020, au moment de la préparation du budget 2021, l'Etat avait communiqué une première prévision qui était plutôt catastrophiste, avec des recettes de 127,6 millions de francs. En automne 2020, cela avait été corrigé: environ 10 millions de francs avaient été ajoutés pour une prévision totale de 137,8 millions de francs. Or, au moment de boucler les comptes 2021, les chiffres qui nous ont été communiqués font état d'une recette sur les impôts des personnes morales de 187,2 millions de francs, soit d'un écart très substantiel de 49,4 millions de francs par rapport aux dernières prévisions. Ce montant s'explique aussi par les correctifs. Les recettes des impôts des dernières années ont été revues à la hausse, surtout pour les années 2019 et 2020. L'année 2020 a été bien moins mauvaise que prévu. En pleine crise, les économètres tablaient sur des effets Covid au niveau des rentrées fiscales. Or, il se trouve que nous avons subi un effet de la réforme fiscale et financement de l'AVS (RFFA) mais pas d'effet Covid, notamment parce que les grandes classes de contribuables n'ont non seulement pas souffert de la pandémie mais elles ont même fait des bénéfices sur la crise. Les banques ont vécu une année extraordinaire. Et le négoce des matières premières aussi. Sur l'année 2020, on se retrouve donc avec un correctif très important de plus de 15 millions de francs. Et si on fait la somme de tous les correctifs des dernières années, on arrive à une augmentation des recettes de 23,2 millions de francs sur le montant prévu initialement. Cette augmentation explique la première moitié de l'écart positif de l'impôt des personnes morales. L'autre moitié est à nouveau explicable par «l'effet non-Covid». C'est-à-dire que l'écart positif de 23,2 millions de francs de 2020, on le retrouve également en 2021. C'est le double effet du *postnumerando*: quand il y a une erreur de prévision, on la «paie» à double. Ainsi l'effet de base de 2020 induit un effet sur l'année suivante. On se retrouve donc avec un écart positif de 26,2 millions de francs par rapport à ce qui était prévu. Cet effet va persister et se reporter sur les prochaines prévisions budgétaires. Si nous faisons la somme de ces effets sur les impôts des personnes morales, alors nous avons un montant de 23,2 millions de francs pour les correctifs des années antérieures, plus un montant de 26,2 millions de francs pour la révision des prévisions sur 2021. Cela nous donne un écart positif total de 49,4 millions de francs.

En résumé, si nous faisons la somme de tous les effets, alors nous avons un montant de 42 millions de francs représenté par tous les correctifs des années antérieures (sur les impôts des personnes physiques et des personnes morales), auquel on soustrait la somme de 700 000 francs qui concerne la révision des prévisions des impôts des personnes physiques pour 2021 et auquel on additionne la somme de 26,2 millions de francs qui concerne la révision des prévisions des impôts des personnes morales pour 2021. Cela nous donne un écart total positif de 67,5 millions de francs. Alors que nous avons voté un budget 2021 avec un total des recettes à 735,5 millions de francs, nous pouvons boucler les comptes 2021 avec un total des recettes à 802 millions de francs.

Au niveau des autres impôts, il y a un effet induit de la bonne surprise des rentrées fiscales de 2021. Le fonds de péréquation des personnes morales est alimenté à hauteur de 20% par la production fiscale des personnes morales. Comme celles-ci sont plus importantes, les distributions augmentent aussi, pour un montant total de 7,1 millions de francs. Un autre effet induit, c'est la part de l'impôt fédéral direct (IFD) qui, comme elle traite sur un montant notoirement plus important, provoque également un écart important. Dans le cadre de la RFFA, les communes reçoivent 0,84% de la rétrocession fédérale. La Ville a reçu 4 millions de francs de plus que prévu. Un autre effet est la dissolution de provision pour le remboursement de l'impôt à la source. Quand le système de l'impôt à la source a été changé, une provision a été constituée pour effectuer des remboursements d'impôt à la source antérieurs à 2019. La dissolution de la provision qui correspond au montant remboursé a eu un effet positif de 1,4 million de francs sur les rentrées de la Ville. Les recettes de la taxe professionnelle communale sont en ligne avec le budget 2021, avec une augmentation de 0,2 million de francs. Enfin, un autre écart avec le budget est représenté par les imputations forfaitaires sur l'IFD non remboursé. Ce montant a été budgété en tant que charge. Or, depuis un an, il a été demandé de le comptabiliser en tant que revenu négatif. Dans les comptes 2021, il s'agit d'un écart négatif de 2,4 millions. C'est la dernière année où ce montant implique un écart au budget. Cela sera ajusté correctement et il n'y aura pas d'écart, car le montant sera considéré comme une économie de charge du même montant.

Au niveau des autres revenus, nous observons plusieurs écarts négatifs et quelques écarts positifs. Un écart négatif est représenté par la subvention cantonale des frais de route: -8,4 millions de francs. Le revenu constitué par les redevances du domaine public et par les taxes du domaine public est à peu près de 10 millions de francs en dessous du montant budgété. Cet écart négatif est dû aux exonérations accordées pour faire face à la crise sanitaire. Au niveau des prestations du personnel pour les investissements, on est aussi en deçà du budget (-4 millions de francs), ce qui s'explique par l'effet induit dont il était question pour l'augmentation des recettes. Les amendes sont également en dessous du

budget (-4 millions de francs): cela s'explique par le télétravail et la réduction des déplacements pendant la crise sanitaire. Pour les revenus des billets d'entrée, la baisse de 3,5 millions de francs est également due aux diverses annulations en lien avec le Covid. La Confédération a moins versé de subventions pour la petite enfance (-1,5 million de francs): cet écart s'explique par le décalage avec les moments d'ouverture des institutions. Le revenu des loyers du patrimoine administratif (PA) (-2,5 millions de francs) et du patrimoine financier (PF) (-1,6 million de francs) est également en dessous du montant budgété. Ensuite, il y a toujours cet effet de la loi sur la répartition des tâches entre les communes et le Canton (ci-après LRT) qui s'arrêtera l'année prochaine. La Ville a budgétisé un montant de +2,5 millions de francs. Le Canton nous a rappelé qu'il reçoit environ 11 millions de francs et en paye environ 9 millions... L'effet final est neutre, mais au niveau des comptes cette écriture génère des écarts. Les réévaluations du PF, qui concernent principalement les immeubles de la Ville, ont permis de comptabiliser un écart positif de 15,6 millions de francs par rapport au montant qui avait été budgétisé.

En ce qui concerne les charges nettes, nous retrouvons un camembert usuel. Celui-ci ne veut plus dire grand-chose, car la catégorie «personnel» (40,9%) ne comprend pas tout le personnel, une partie étant en effet comptabilisée sous la catégorie «charges financières» (6,4%), notamment les concierges qui travaillent à la GIM. Dans la catégorie des «charges de transfert» (30,1%), on retrouve les subventions et les flux avec le Canton. La catégorie «biens, services et autres charges» (15%) a aussi perdu son sens, car elle concerne des variations de provision.

Pour les charges de personnel, il y a eu une légère économie de 4,4 millions de francs. Celle-ci est réalisée sur des vacances de postes compensées temporairement par des auxiliaires. Il s'agit d'une petite économie résiduelle. L'économie réalisée sur les cotisations de la Caisse d'assurance du personnel (CAP) est en réalité un écart au budget, le montant prévu ne correspondant pas à la réalité vécue. A contrario, avec la catégorie des «primes, indemnités et heures supplémentaires», nous avons dépensé 1,7 million de francs de plus que prévu, ce qui est probablement un effet de la crise sanitaire où il y a eu octroi d'heures supplémentaires. Enfin, il y a un léger écart sur les charges représentées par nos cotisations à l'assurance-accident. Sur un total des charges du personnel d'environ 500 millions de francs, l'écart total de -4,4 millions de francs représente une économie de moins du 1% du montant total.

Au niveau des charges de la catégorie des «biens, services et autres charges», nous avons réalisé une économie de 11,9 millions de francs. Cela s'explique par l'écart réalisé sur les «variations de provision et pertes sur débiteur». Il s'agit d'une écriture comptable qui permet de comptabiliser la somme des créances ouvertes supposées que les contribuables doivent à la Ville de Genève. Le reliquat fiscal

diminue et notre provision aussi, pour une diminution de nos charges de -9,1 millions de francs. A cela vient s'ajouter l'écart réalisé sur «les pertes sur débiteurs impôts». On retrouve ici l'imputation IFD qui avait été budgétisée mais comptabilisée en charge négative pour un montant de 2,4 millions de francs: le solde de la différence est de -3,7 millions de francs. Cela veut dire que les pertes sur débiteurs impôts ont été légèrement inférieures à ce qui était prévu. Les charges ont augmenté pour l'entretien des bâtiments du PA (+2,2 millions de francs) et des routes (+2,7 millions de francs), ainsi que pour le Service de l'énergie (ENE) (+1 million de francs). En revanche, les frais pour le personnel sont en diminution, ce qui est peut-être un effet du télétravail.

Au niveau des charges de transfert, qui comptabilisent les subventions et tous les flux avec le Canton, nous avons réalisé un dépassement de 19,3 millions de francs. Il faut ici faire attention à la double écriture: les charges complètes de la loi sur la LRT de 9,2 millions de francs sont en réalité compensées. L'opération des bons solidaires nous a coûté 5,3 millions de francs et le soutien à la culture (aides Covid) 3,8 millions de francs. Les frais de perception des impôts ont été supérieurs au budget (+2,9 millions de francs), puisque la Ville de Genève paie 3% des montants encaissés. Ce pourcentage avait été calculé encore dans les années 1950 quand toutes les opérations se faisaient à la main! Les communes continuent de payer des frais de perception de 3% alors que le système est désormais informatisé... La diminution des frais de police (-1,8 million de francs) est due au fait qu'il y a moins de revenus sur les frais de route. Le dépassement de 1 million de francs des charges qui concernent la petite enfance est à imputer à l'introduction du salaire minimum à 23 francs l'heure.

Les amortissements du PA sont légèrement en dessous du budget mais ils peuvent être considérés en ligne avec les prévisions budgétaires, car il y a toujours un décalage entre les temps prévus par le budget et la vraie vie.

Au niveau des charges financières, l'augmentation s'explique, d'une part, par les dépréciations du PF (+6 millions de francs) et, d'autre part, par les charges d'entretien de ses bâtiments (+6,7 millions). Concernant la dépréciation: cette augmentation doit être mise en perspective avec l'augmentation de l'évaluation du PF (+15,6 millions de francs), qui a été comptabilisée dans les revenus. En 2021, le PF a donc globalement augmenté de 9,6 millions de francs.

Au niveau des investissements nets, nous avons budgété un montant total d'environ 180 millions de francs: 130 millions de francs pour le PA et 50 millions de francs pour le PF. Or, en réalité, les investissements nets n'ont atteint que 93,5 millions de francs: 80,1 millions de francs pour le PA et 13,4 millions de francs pour le PF. Les investissements réalisés concernent: le bâtiment public du Carré-Vert (12,1 millions de francs); les Minoteries (6,3 millions de francs); l'Ancien Manège (6,1 millions de francs); la villa Ambrosetti (4,7 millions de

francs); le bois de la Bâtie (4,1 millions de francs); le Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU) (3,8 millions de francs); le réseau d'assainissement (3,6 millions de francs); la piste cyclable sur le quai de la rive droite (3,2 millions de francs); l'assainissement routier ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB) (3 millions de francs); les aménagements du Carré-Vert (3 millions de francs); la parcelle de l'avenue Soret 29 (2,6 millions de francs), la Fondation communale pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève (Fondetec) (2,5 millions de francs); les véhicules de l'administration (2,5 millions de francs); le plan biennal des systèmes d'information et de communication (PSIC) (2,5 millions de francs); le pont du Mont-Blanc (2,5 millions de francs); l'école de Pâquis-centre (2,2 millions de francs); la rénovation des vitrages (2,2 millions de francs); les études du secteur de la place de Cornavin (2,1 millions de francs); les pavillons scolaires (1,8 million de francs); la végétalisation (1,6 million de francs); les véhicules du Service d'incendie et de secours (SIS) (1,6 million de francs); la rénovation du bâtiment à la rue Royaume (1,5 million de francs), la ferme Menut-Pellet (1,4 million de francs); l'aménagement des zones 30 km/h (1,4 million de francs); le lot BC du secteur de la gare des Eaux-Vives (1,2 million de francs).

Le montant négatif de -9,4 millions pour la Nouvelle Comédie s'explique par le versement du Canton, qui a payé sa dernière tranche en 2021. Le montant négatif de -2,9 millions de francs pour la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social (FVGLS) s'explique par le fait que celle-ci a remboursé la dotation pour un immeuble, ayant obtenu un financement alternatif par le Canton.

En résumé, nous avons un résultat des comptes 2021 positif à hauteur de +10,8 millions de francs. Avec des investissements nets pour un montant de 93,5 millions de francs et un autofinancement de 99,2 millions de francs, nous avons une situation d'excédent de financement de 5,7 millions de francs, ce qui correspond à un taux d'autofinancement de 106%, PF et PA confondus. La brochure fournit le taux d'autofinancement du seul PA, et ce taux est un peu plus élevé. Sur ce résultat, il est proposé au Conseil municipal de doter la réserve conjoncturelle de 7,4 millions de francs supplémentaires. En d'autres mots, dans le cadre de l'attribution du résultat, le Conseil administratif propose d'imputer 7,4 millions de francs à la réserve conjoncturelle. Ce montant sera expliqué par la suite, au moment des auditions en commission.

M. Gomez explique que les prévisions fiscales sont bien plus positives qu'attendu. Les personnes physiques se maintiennent, mais l'effet positif se retrouve essentiellement dans l'impôt sur les personnes morales et, surtout, sur les trois secteurs économiques qui sont le domaine financier, le trading et le luxe. D'autres secteurs économiques importants en termes d'emploi connaissent des difficultés, comme les cafés, la restauration, l'hôtellerie ou l'événementiel. Et pour ces entreprises, qui sont souvent des petites et moyennes entreprises (PME)

locales, la situation est toujours difficile. Cela induit des situations de recours à l'aide sociale qui prennent l'ascenseur. Il faut donc toujours faire attention.

Cette situation positive pour l'année 2021 ne doit pas nous faire oublier toute une série d'inconnues qui demeurent pour les années à venir, par exemple tout ce qui a trait aux transferts de charges, où des questions ne sont toujours pas réglées entre le Canton et les communes. Il y a notamment le projet de loi cantonale sur la culture, qui est en discussion et auquel il faudra rester attentif pour s'assurer que les intérêts de la Ville de Genève ne soient pas péjorés. Un certain nombre de frais de construction et d'énergie sont en train de grimper en flèche et vont certainement entraîner un renchérissement des dépenses sur l'année à venir. C'est la raison pour laquelle il sera nécessaire de se battre avec la dernière énergie pour préserver l'assiette fiscale des communes et de la Ville de Genève. La suppression de la taxe professionnelle est un enjeu important pour l'ensemble des communes, ainsi que l'imputation sur le lieu de travail, qui est également un enjeu extrêmement important pour une Ville-centre comme Genève, qui accapare toute une série de dépenses qui ne sont pas assumées par les autres communes.

### *Questions des commissaires*

*Est-ce que, à partir du moment où les comptes sont positifs, il y a encore la nécessité de réaliser le retour à l'équilibre?*

M. Gomez répond par la positive. Il est d'abord extrêmement important de continuer à analyser l'ensemble des prestations, notamment pour vérifier qu'elles correspondent toujours aux besoins de la population. Ceux-ci augmentent, ils évoluent et sont souvent illimités, notamment en importance. Le problème, ce sont les ressources. Le revenu de l'impôt sur les personnes physiques est en baisse. Personne ne sait si les recettes fiscales vont continuer à être aussi positives. L'analyse de nos prestations doit donc être un exercice permanent. Cela ne veut pas dire qu'il faut réduire les prestations à la population, mais simplement qu'il faut continuer à être attentif, à les analyser et à faire des choix.

*Est-ce que le retour à l'équilibre concerne uniquement le budget de fonctionnement ou bien aussi le remboursement de la dette?*

M. Gomez répond que le retour à l'équilibre concerne uniquement le budget de fonctionnement. La question de la dette est de savoir s'il faut ou pas continuer de l'augmenter. Le Conseil administratif s'est déjà prononcé là-dessus. Tout dépend du contenu de la dette. Si elle porte sur un budget de fonctionnement, alors c'est un problème. C'est pour cette raison aussi que la volonté politique est de faire en sorte que le budget de fonctionnement soit à l'équilibre.

*Comment se fait-il qu'il ne soit pas possible d'investir davantage dans les PF et PA?*

M. Gomez répond qu'il faut prendre en compte toute une série d'engagements financiers sur des biens à long ou à très long terme. Ce qui a été décidé pour la gare des Eaux-Vives, par exemple, concerne les trois ou quatre générations à venir. Il faut donc prendre en compte le temps de remboursement de la dette, ainsi que son coût, en lien avec les taux d'intérêt et hypothécaires. Aujourd'hui, le pays qui a la plus grande dette au monde, c'est aussi le pays le plus riche au monde, à savoir les Etats-Unis d'Amérique. Leur dette, par rapport à leur richesse, est secondaire. Genève a une richesse largement supérieure au montant de sa dette. Les besoins en investissement de la Ville sont très importants. Il est fort probable que la dette va augmenter dans les mois et les années qui viennent. Cependant, la dette a toujours bougé: montée à plus de 1,8 milliard de francs il y a quelques années, elle était descendue à 1,4 milliard de francs en 2011, pour s'élever aujourd'hui à 1,7 milliard.

*Au regard du regain économique et des surprises successives qui arrivent depuis plusieurs mois, ne serait-il pas possible d'être plus généreux pour le budget 2023, notamment sur le PA? Ne serait-il pas possible de prévoir des créations de postes au sein du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM)? Ces postes répondent clairement aux besoins de la Ville en termes d'investissement dans son PA.*

M. Gomez convient que l'économie s'est mieux portée que ce qui était prévu. Mais il n'y a pas non plus de reprise farouche de la croissance! La chute est moins importante qu'imaginé, et le rattrapage plus important qu'espéré... l'un dans l'autre, la situation est bonne. Mais il faut se méfier de cela. Le Conseil administratif est en train de discuter pour savoir si la situation économique permettrait, au regard du projet de budget 2023, d'augmenter les dépenses. Ce qui est sûr, c'est que l'analyse doit être faite à partir des besoins des services de chaque département. Chaque service a des besoins: la petite enfance, les arts, la construction, etc. Tout en veillant au retour à l'équilibre, on peut s'imaginer des prévisions budgétaires importantes pour 2023. Mais il ne faut pas oublier que les statuts du personnel prévoient de payer le renchérissement, ce qui correspond à un montant total d'environ 12 millions de francs. Si on y ajoute les annuités, alors on arrive à un montant de 20 millions de francs supplémentaires, rien que pour le personnel. Il est important de continuer à viser le retour à l'équilibre d'ici 2028, car c'est une exigence légale et que c'est plus facile quand les finances sont bonnes que quand elles sont mauvaises.

*Est-ce que le Conseil administratif statue désormais sur un retour à l'équilibre plus rapide?*

M. Gomez ne peut pas répondre.

*Compte tenu du fait que l'augmentation des recettes dépend de l'activité de certains secteurs économiques, que peut faire la Ville pour maintenir ces entreprises à Genève? En ce qui concerne le luxe, par exemple, on remarque que le Salon de l'horlogerie tend à remplacer le Salon de Bâle, ce qui est un bon signe pour Genève. Mais qu'en est-il par exemple de l'activité publicitaire de ces secteurs?*

M. Gomez répond qu'il faut faire attention à la «monoculture». Les relations entre la Ville et le secteur de l'horlogerie sont effectivement très bonnes: la Ville participe régulièrement à des événements et elle offre des facilitations pour un certain nombre d'entreprises. Des visites de certaines manufactures ont même été organisées pour découvrir toute la production et l'ensemble des métiers. Ce travail de bonnes relations se fait, comme il se fait également avec tout le tissu économique. La délégation à l'économie discute et met en avant un certain nombre de points, dont certains font l'objet de désaccords avec la Fédération des entreprises romandes (FER) mais aussi avec la Banque nationale suisse (BNS) et d'autres banques. La délégation à l'économie vise à comprendre comment améliorer l'accueil et l'implantation des entreprises. Dans les mois qui viennent ils vont certainement donner des explications sur le portail, sur comment aider les entreprises avec les procédures d'implantation à Genève. Mais il est très important de varier le tissu économique. En effet, certaines entreprises, dû notamment aux circonstances internationales récentes, vont poser un certain nombre de problèmes, au niveau fiscal aussi. Et il ne faut surtout pas oublier les PME locales, qui sont extrêmement importantes pour Genève, comme vivier et comme relance. Il faut y être très attentif! Le principal problème rencontré par les PME, par exemple, est celui des coûts des loyers et leur mise à disposition de locaux et d'infrastructures.

M. Gomez ajoute qu'il a pu organiser différentes séances avec l'association des traders, au cours desquelles il leur a demandé ce qui les intéressait à Genève. C'est un ensemble de facteurs qui fait venir ces sociétés à Genève et qui pousse leurs employés à souhaiter y rester: la qualité de la vie, la sécurité, les infrastructures, les parcs, les sports, la culture, la proximité avec d'autres grandes villes et stations de ski... et c'est l'image de Genève, de manière générale. Ces rencontres avec les traders ont aussi été extrêmement intéressantes, notamment par rapport au mouvement international contre le réchauffement climatique, dont ces acteurs sont bien conscients. Quant à leur responsabilité environnementale, certains sont prêts à la reconnaître, d'autres moins.

*Augmenter les investissements, c'est un thème qui est cher à M. Gomez, qui en parlait régulièrement quand il était en campagne électorale... comment expliquer que seule la moitié des crédits votés ait été utilisée?*

La crise du Covid et les problèmes d'approvisionnement d'un certain nombre de matières premières donnent une première réponse à la question. D'autre part, les moyens actuels du département doivent aussi être adaptés aux besoins: si nous

souhaitons qu'un certain nombre de projets soient réalisés rapidement, alors nous devons peut-être être prêts à accélérer le processus d'analyse dans les commissions, à adapter les procédures d'octroi des autorisations, etc. Mais il faudra poser cette question également au DACM.

*Les comptes qui nous sont présentés aujourd'hui sont relativement inquiétants, précisément en raison de cette monoculture des trois secteurs économiques qui portent les recettes fiscales de la Ville, alors que les secteurs de l'économie réelle sont dans de grandes difficultés, faisant les frais, entre autres, du succès de l'économie virtuelle. La Ville dépend de plus en plus de cette monoculture et de l'économie virtuelle et elle est tributaire de la Bourse. Pour chacun de ces secteurs, quelle est leur part aux comptes? Peut-on connaître la part physique de leurs revenus, puisque les collaborateurs de ces secteurs paient aussi des impôts en tant que personnes physiques?*

M. Gomez informe que les statistiques sont disponibles sur le site de l'Office cantonal de la statistique (OCSTAT). Dans le budget, nous avons indiqué que les sociétés financières représentent environ le 30% des revenus, les sociétés de trading environ le 25%, et le secteur du luxe et de l'horlogerie représente environ le 17%. Ces sociétés emploient également des milliers de personnes. Une grande banque qui quitte Genève, ce sont des milliers d'emplois en moins pour la Ville. C'est évidemment pour nous une question de choix politiques, car la diminution de ces recettes impliquerait une réduction de nos prestations. L'inquiétude exprimée est compréhensible, mais à l'heure actuelle on ne peut pas vraiment parler de monoculture. Au sein des trois secteurs économiques indiqués se trouvent différents types d'entreprises, de banques, d'institutions financières et de trading. Ce qui est sûr, c'est qu'il est important de ne pas dépendre d'un unique secteur ou d'une unique entreprise.

M<sup>me</sup> Böhler ajoute que, concernant les statistiques de l'Administration fiscale cantonale (AFC), celles-ci sont communales et elles sont publiées avec quelques années de retard. Les dernières datent de 2019. Effectivement, le 30% des recettes fiscales provient des banques et des assurances, le 21% des intermédiaires du commerce et le 18% de l'horlogerie. Ensuite, le 9% des sociétés de conseils et services et le 8% de l'immobilier... Les statistiques des personnes morales sont publiées. Concernant les statistiques des personnes physiques, celles-ci ne sont pas disponibles. D'une part, les chiffres sont noyés dans la masse et, d'autre part, le secret fiscal ne nous permet pas d'accéder à ces informations.

*Pourquoi est-ce que l'augmentation des revenus de la taxe professionnelle est faible comparativement à l'augmentation des revenus de l'impôt des personnes morales?*

M. Krebs explique que la taxe professionnelle est un impôt *praenumerando* bisannuel, ce qui veut dire que la taxe concerne les une à trois années écoulées.

Le contribuable est donc taxé une année sur deux, ce qui a un effet de lissage. Par exemple, c'est seulement lors des prochaines années que la Ville verra les effets du Covid sur la taxe professionnelle. Par ailleurs, le dispositif de la taxe professionnelle communale n'est pas directement connecté au bénéfice commercial, ce qui est par contre évidemment le cas de l'impôt sur les personnes morales. Ce dernier peut donc monter et baisser très vite, en fonction des bénéfices réalisés. La taxe professionnelle communale se base sur le chiffre d'affaires et le taux d'imposition va dépendre de l'intensité du rendement passé, qui est également lissée. On retrouve bel et bien l'effet de la conjoncture sur la taxe professionnelle, mais avec un double effet de décalage et de lissage.

*Est-ce que la réserve conjoncturelle découle du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes (RAC)?*

M. Krebs explique que le règlement relatif à la constitution d'une réserve comptable de la commune Ville de Genève a été voté par le Conseil municipal (cf. projet de délibération PRD-132). La réserve est constituée au sein d'un capital propre. Elle fait donc l'objet d'une opération blanche.

*Est-ce que les articles du RAC à propos du retour à l'équilibre influencent la constitution de la réserve conjoncturelle, notamment en termes de fortune nette?*

M. Krebs répond que la réserve conjoncturelle n'impacte pas les comptes. Le RAC n'est pas du tout concerné par la réserve conjoncturelle. La fortune nette comprend la réserve conjoncturelle. Le résultat de fonctionnement va toucher le montant de la fortune nette, et le Conseil municipal peut choisir de prélever au sein de la fortune nette un montant qu'il va ensuite affecter à la réserve conjoncturelle. Cette opération ne touche absolument pas le résultat comptable ni le résultat budgétaire.

*Pourquoi faut-il affecter le montant de 7,4 millions de francs à la réserve conjoncturelle, alors qu'il existe déjà une réserve au niveau de la fortune nette? Il est possible d'avoir un budget déficitaire si l'on est couvert par la fortune nette. Pourquoi donc, si l'on a déjà une fortune, doit-on la doubler avec la réserve conjoncturelle?*

M. Krebs explique que la réserve conjoncturelle fait partie de la fortune nette, et la latitude offerte par la loi sur l'administration des communes (LAC) et le RAC de faire des déficits à concurrence des amortissements n'est pas usitée car actuellement ils sont dans la disposition transitoire 131. Mais, à supposer qu'elle s'applique, il serait possible de faire un déficit à hauteur des amortissements moyennant une fortune nette positive et un plan de retour à l'équilibre. Ce dispositif, qui est une réserve conjoncturelle, ne change pas. On considère la fortune nette dans sa globalité, réserve conjoncturelle comprise. Ce sont des éléments

de langage. C'est le Conseil municipal qui décide du montant à octroyer à la réserve conjoncturelle. Et cette année le Conseil administratif propose d'octroyer 7,4 millions de francs à la réserve conjoncturelle. C'est un choix politique de dire qu'on attribue l'excédent à la réserve conjoncturelle. Quand les comptes sont déficitaires, le Conseil municipal peut décider de faire des prélèvements dans la réserve conjoncturelle. L'année dernière, il avait été proposé de faire un prélèvement d'un montant de 30 millions de francs et le Conseil municipal avait décidé de prélever le montant qui correspondait à l'intégralité du déficit. C'est une attribution au sein de la fortune nette qui s'effectue. C'est une opération comptable postérieure au bouclage qui n'a aucun effet sur les dispositifs budgétaires de retour à l'équilibre.

M<sup>me</sup> Böhler explique que l'idée était de dire que, pendant un certain nombre d'exercices comptables, il y a un excédent qui est classifié dans une sous-rubrique de la fortune pour montrer que la Ville a fait des réserves pour absorber les déficits ultérieurs. Mais cela ne change rien au fait qu'il est nécessaire de revenir à l'équilibre au niveau budgétaire et de s'assurer d'avoir des revenus permettant de financer les charges. La Ville montre qu'elle a fait des excédents dans son fonctionnement et que ceux-ci sont classés séparément dans la fortune. Cela permet de dire qu'elle a les épaules pour absorber ces déficits. Mais il n'y a pas de cash en plus dans la Ville!

*Quelle planification prévisionnelle a été faite pour 2025 à 2030 pour pallier l'éventualité où la taxe professionnelle communale devait être supprimée, comme c'est en discussion actuellement à la Commission des finances du Grand Conseil?*

M. Gomez explique que l'ensemble des communes se sont déclarées contre cette suppression. Il est persuadé que cela ne passera pas. Si la taxe professionnelle devait être supprimée, c'est un montant de 120 millions de francs qui viendrait à manquer dans les caisses. Il faudrait alors décider quelles prestations réduire et supprimer.

*Qu'est-ce qui a été prévu pour diminuer la dette?*

M. Gomez répond que le niveau de la dette ne sera pas diminué. Celle-ci est largement inférieure à la richesse de la Ville avec des taux d'intérêts toujours très bas. Les besoins en investissement sont considérables et ceux-ci priment sur la diminution de la dette.

*Est-ce que des suppressions de postes dans l'administration ont été prévues?*

M. Gomez répond par la négative. Certains postes vont probablement bouger, mais aucune suppression de poste n'est prévue. C'est le cas pour toutes les communes du Canton.

*Est-ce que l'augmentation de 6,7 millions de francs pour les charges financières de l'entretien du PF est due au fait qu'il y a eu plus de rénovations et de frais d'entretiens courants? Est-ce que cette charge risque d'augmenter les années prochaines?*

M. Gomez répond qu'il faudra demander au DACM pour savoir quelles sont les projections et les perspectives. Mais il est clair que le besoin de rénovation va augmenter.

M. Blanchot explique que cette augmentation concerne surtout les bâtiments de la GIM, dont les frais d'entretien sont passés en fonctionnement.

M. Gomez rappelle que l'entretien des immeubles gérés par la GIM provoque une augmentation de leur valeur.

M<sup>me</sup> Böhler explique que les comptes compétents de la Direction du patrimoine bâti (DPBA) permettent de comprendre la répartition de toutes ces charges. Cela sera analysé au moment des auditions en commission. Les entretiens effectués concernent souvent des travaux d'urgence sur des chaudières, par exemple, travaux qui n'étaient pas prévus et qui engendrent de fait un petit dépassement.

*A quoi est due la baisse de 2,5 millions de francs pour les loyers du PA?*

M. Krebs répond qu'elle est due aux rentes de superficie, c'est un écart global.

*A quoi est liée la diminution de la contribution de la Confédération pour la petite enfance?*

M. Krebs répond qu'elle est due au décalage temporel entre le moment des versements reçus et celui des ouvertures effectives.

*Est-ce que les questions de transferts de charges entre la Ville et le Canton par rapport à la culture, la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe) et les personnes âgées continuent d'être en discussion?*

M. Gomez répond par la positive et explique que c'est plus ou moins chaotique ou rapide selon les dossiers. La Ville est évidemment extrêmement attentive à sauvegarder ses propres intérêts, puisqu'il s'agit d'un transfert de charges du Canton aux communes et que Genève représente le 50% de l'ensemble des communes. Sur la FASe le dossier est à l'arrêt. Sur la culture les discussions vont commencer: il s'agira de décider quels biens transférer, comment le faire et qui paiera quoi. Des investissements importants sur un certain nombre de biens, comme le Grand Théâtre de Genève (GTG), ont été effectués ces dernières années. Cet effort devrait être pris en considération au moment du transfert. Il salue la volonté du Canton de vouloir participer à la culture, mais il attend concrètement de savoir ce qui sera mis en place. Il est clair que le Canton a voulu effectuer des transferts de charges sans transfert de responsabilités, alors qu'il faudrait plutôt réfléchir à un

transfert de responsabilités. Quand on prend des responsabilités supplémentaires, on en assume le coût. On ne peut pas faire un transfert de charges pour la FASE, et une péréquation ou une bascule fiscale pour la culture. Il faut que l'approche du transfert des charges soit cohérente.

*Le Conseil administratif semble prendre les chiffres des comptes avec réserve, puisque l'effet de rattrapage sur ces résultats est presque miraculeux. Cette approche prudente est rassurante. Quelles sont les variations des actions de la Banque cantonale de Genève (BCGe)?*

M. Krebs explique que la variation est très faible. L'action est passée de 159/160 francs à 162 francs. Grâce à une légère hausse, elle est récemment montée à 165 francs. 900 000 actions sont bloquées et doivent être conservées selon la loi fédérale sur les banques et les caisses d'épargne (LB). Par convention, la Ville de Genève a bloqué certaines parts, qui ont été comptabilisées dans le PA et ne font donc pas l'objet de revalorisation en lien avec le cours de la Bourse. Seules 600 000 actions sont à valoriser chaque année au cours de clôture, avec une écriture qui est purement comptable puisque la Ville ne doit pas verser de l'argent. Cela sera expliqué dans les comptes détaillés.

*Est-ce que les frais de perception des impôts consistent à verser 3% des impôts au Canton? Y a-t-il des vellétés de rediscuter ce taux?*

M. Krebs répond positivement. Le taux de 3% est dans la loi générale sur les contributions publiques (LCP). C'est une situation qui paraît anachronique car elle ne correspond plus au coût réel. Cela correspondait très certainement à la réalité il y a cinquante ans, lorsque le traitement était manuel, mais avec la numérisation les processus de taxation sont beaucoup plus rapides. Avec le taux de 3% les communes couvrent le 60% du coût de l'AFC. Par ailleurs, l'AFC fait disparaître cet argent dans ses comptes.

M<sup>me</sup> Böhler explique que la taxe de 3% est noyée dans les recettes fiscales. Cela empêche de faire un lien direct entre les charges de l'AFC et les recettes payées par les communes. Les communes devraient payer à la hauteur du temps passé sur leur taxation, ce qui n'est pas le cas actuellement.

*Qu'est-ce qu'il en est du taux d'intérêt lorsque les personnes physiques ou morales paient en retard? Est-ce que l'AFC récupère l'intérêt total, y compris sur les impôts des communes?*

M. Krebs explique qu'il n'a pas de réponse certaine. Comme c'est le Canton qui traite cela et qu'il oppose très rapidement le secret fiscal, on ne peut pas savoir. Mais il est très probable que l'intérêt facturé soit réparti au prorata de la créance fiscale. A partir du moment où une créance fiscale donne lieu à un intérêt, celui-ci vient s'accrocher à la créance. Chacun se retrouve avec sa quote-part. La question est effectivement intéressante et mériterait d'être creusée.

*Sur les personnes physiques, il n'y a pas d'imputation à la commune. Tout est donné au Canton...*

M. Krebs explique que c'est une vraie préoccupation. Apparemment, lorsque la Cour des comptes (CdC) a audité l'AFC, elle ne s'est pas préoccupée du volet de la répartition, soit entre les communes, soit entre le Canton et les communes. Le Contrôle financier (CFI) avait déjà relevé ce problème et il avait affirmé se réjouir que la CdC étudie ces aspects. Il faut dire qu'il y a une nécessité de faire des révisions au sein de l'AFC. La Ville de Genève fait confiance aux montants donnés par le Canton, elle part de ces chiffres comme étant véridiques.

M<sup>me</sup> Böhler confirme que cela fait plusieurs années que le CFI pointe cette problématique: personne ne vérifie l'attribution des recettes entre le Canton et les communes. Il faudrait effectivement trouver le moyen, soit via la CdC, soit via le service d'audit interne du Canton, pour obtenir des informations sur la question des 3% des frais de perception et sur la question des intérêts moratoires en cas de paiement tardif. De toute façon les informations seront en faveur des communes.

*Est-ce que l'économie de 6 millions de francs sur les postes vacants est une stratégie à long terme?*

M. Gomez répond par la négative. Chaque année des postes sont ouverts qui, pour une raison ou une autre, prennent du temps à être repourvus. En attendant, les auxiliaires occupent ces postes et cela permet de réaliser des économies.

### **Séance du 3 mai 2022**

*Présentation de l'audit des comptes budgétaires et financiers 2021 de la Ville de Genève par M. Maxime Chrétien, directeur du Contrôle financier (CFI), accompagné de M. Philippe Lopez, adjoint de direction au CFI, et de M. Samuel Blanchot, en charge de la Direction financière (DFIN)*

M. Chrétien remercie la DFIN de l'accompagner pour cette audition. Il informe que l'opinion de l'audit est présentée aux pages 245-248 de la brochure présentant les comptes 2021 et le rapport de gestion du Conseil administratif (proposition PR-1530). L'opinion d'audit est indispensable puisqu'elle informe de la décision du CFI concernant la recommandation sur l'approbation des comptes. Pour l'exercice 2021, le CFI recommande au Conseil municipal l'approbation des comptes.

Avant l'audition d'aujourd'hui, les membres de la commission ont également reçu le «Rapport détaillé du Contrôle financier relatif aux comptes annuels de la Ville de Genève», qui leur a été adressé nominativement pour des raisons de confidentialité. Ce rapport détaille les procédures de révision mises en place ainsi que les nouvelles recommandations émises dans le cadre de la révision. Ces recommandations n'ont pas d'impact sur l'opinion, elles permettent à

l'administration de s'améliorer. Il n'y a pas de nouveaux éléments significatifs dans le rapport détaillé. Il contient les mêmes thématiques que l'année précédente, qui expliquent l'opinion d'audit, le résumé des ajustements ainsi que les trois nouvelles recommandations.

Le CFI émet une réserve sur les comptes de l'Hôtel Métropole et le restaurant du parc des Eaux-Vives. Au moment de l'audit du département des finances, de l'environnement et du logement (DFEL) par la commission des finances sur ces deux objets, des solutions avaient été proposées qui, si elles sont suivies, permettraient de lever cette réserve sur les prochains comptes 2022.

Il y a également la problématique soulevée par les impôts au niveau cantonal. La Ville reçoit du Canton un fichier qui montre sa part d'impôt. Ce montant est enregistré, mais le CFI n'a pas d'autres moyens de revoir les montants qui sont donnés. Au niveau cantonal, la Cour des comptes (CdC), qui est le réviseur du Canton, évalue le montant global et la répartition entre la commune et le Canton. Elle ne vérifie pas la répartition entre les communes. Des discussions entre le Service des affaires communales (Safco) et la CdC portent sur cette revue de la répartition entre les communes. Cela donnerait au Conseil municipal une assurance complémentaire par rapport à la justesse des chiffres donnés par le Canton. Par ailleurs, les paragraphes d'observation ont pour but d'attirer l'attention du Conseil municipal sur des points importants des états financiers. Deux commentaires ont été retirés. Les autres sont les mêmes que l'année passée.

Le CFI souhaite attirer l'attention sur deux aspects importants qui concernent les dépassements de crédit, à la fois sur les investissements et sur le budget. On observe l'état de situation de tous les crédits votés et les consommations dans les annexes aux comptes. Le CFI a travaillé avec la DFIN qui s'efforce d'améliorer la présentation des comptes. Les pages 170 à 173 de la brochure sont essentielles car elles montrent tous les dépassements au budget. Les projets de délibération qui figurent aux pages 70 à 72 permettent d'approuver à la fois les comptes et les dépassements. La commission doit travailler sur ces pages. La commission a voté un budget en début d'année. Il y a actuellement 63 millions de francs de dépassement brut de charges. Ce dépassement inclut des éléments non monétaires, qui n'ont donc pas d'impact sur les finances. Certains de ces dépassements budgétaires ont déjà été validés via des crédits supplémentaires votés par le Conseil municipal, pour un montant total d'environ 10 millions de francs (cf. page 170). La page 172 présente les vrais dépassements, qui s'élèvent à 18 millions de francs et qui concernent majoritairement les lignes d'entretien. Il convient finalement aussi de rappeler que certains investissements passent en entretien et font donc partie des ajustements cette année.

La dernière partie de l'opinion d'audit concerne le système de contrôle interne. La réserve émise sur le contrôle interne comptable et financier est toujours

d'actualité. La DFIN a établi un plan qui permettra de lever cette réserve. La DFIN ne se concentre pas uniquement sur la documentation, mais elle élabore des projets de centralisation des fonctions comptables. Ces projets prendront du temps. On observe une amélioration et une meilleure coordination sur le contrôle interne. Le CFI a validé le plan d'action proposé par la DFIN. Le CFI a travaillé avec le DFEL et la DFIN afin de trouver des moyens de retirer au fur et à mesure les réserves.

### *Questions*

*Note de la rapporteuse: au moment des auditions, les commissaires ont posé leurs questions librement, sans suivre un ordre d'avancement dans la lecture des documents de référence (cf. brochure sur les comptes 2021 et rapport détaillé du CFI). Ainsi, cette partie du rapport retrace l'ordre chronologique des questions, telles qu'elles ont été posées en commission, sans les regrouper par page concernée.*

### *Page 170*

*Le sous-total net des dépassements à approuver s'élève à 52 675 000 francs. Est-ce que ce montant est encore à dépenser?*

M. Chrétien explique que ce montant de 52 675 000 francs figure pour partie dans le budget 2021 qui a été voté. Ces 52 675 000 francs sont compris dans les résultats. Selon la loi sur l'administration des communes (LAC) et le règlement d'application de la loi sur l'administration des communes (RAC), il n'est pas possible de dépenser plus que ce qui est compris dans le budget qui a été voté. En cas de dépassement, des demandes de crédits supplémentaires doivent être votées. Dans le cas où l'on ne demande pas de crédit supplémentaire, des tolérances sont possibles selon l'importance du dépassement. Dans ce cas, il s'agit uniquement d'en informer la commission des finances et de voter les dépassements en même temps que les comptes. Cette annexe est importante car elle permet à la commission de valider les comptes mais également de recommander l'approbation des dépassements.

*Est-ce que ce montant de 52 675 000 francs, qui est une somme importante, fait partie de la marge de tolérance?*

M. Chrétien répond que le dépassement brut de charges s'élève à 63 561 000 francs. Il ne concerne pas les revenus ni les investissements. Ce montant comprend aussi des crédits supplémentaires qui ont déjà été votés. Or, tous ces crédits n'ont pas été utilisés. En ce qui concerne les aides à fonds perdus pour les entreprises, par exemple, une ligne de 20 millions de francs avait été votée et très peu utilisée. Il reste donc un dépassement net d'environ 52 millions de francs.

La DFIN explique que ce montant comprend certains dépassements mécaniques. Il ne s'agit donc pas de réels dépassements. C'est le montant de 18 025 000 francs (cf. page 172) qui représente le vrai dépassement de charges. Cela signifie que les services ont engagé plus d'argent en cours d'année que ce qui était prévu dans leur budget. Tous les dépassements disposent d'annotations complémentaires qui expliquent leur raison d'être. Pour les frais d'entretien du patrimoine financier (PF), par exemple, la Direction du patrimoine bâti (DPBA) a engagé plus de frais d'entretien que ce qui était prévu par le budget. Le CFI a constaté que plusieurs investissements étaient passés en entretien. C'est à la commission de décider si, oui ou non, elle valide ces dépassements.

*Comment comprendre la ligne «budget centralisé», qui présente un montant de 13 639 000 francs? Est-ce que, parmi les dépassements qui n'étaient pas inscrits au budget, certains auraient pu être budgétés?*

M. Blanchot répond que, au moment de la construction du budget, certains coûts sont budgétés de manière centralisée. Les coûts informatiques, par exemple, sont centralisés au niveau budgétaire au sein de la Direction des systèmes d'information et de communication (DSIC). Le département connaît globalement le volume de ses charges annuelles. Au niveau du budget, il n'est pas possible d'individualiser ces montants par service car on ne connaît pas ce qui sera consommé en réel pendant l'année. On élabore donc un budget central imputé à la DSIC. C'est seulement au moment des comptes qu'on découvre la réelle charge au niveau des services, par exemple les frais qui concernent le matériel informatique. Cela crée des écarts mécaniques, techniques.

*Pourquoi est-ce que ce montant de 13 millions de francs du budget centralisé figure dans les dépassements?*

M. Blanchot répond que cela est considéré comme un dépassement mécanique, mais qu'il ne s'agit pas d'un vrai écart puisque le montant avait été budgété, mais de manière centralisée. Du disponible a été créé ailleurs. Pour cette raison, même si le montant de 52 millions de francs net est à approuver, ce montant est en réalité constitué de 34 600 000 de francs de «faux» dépassements (cf. page 170, deuxième tableau). Il reste donc le montant de 18 millions de francs à approuver, qui est de l'argent dépensé.

M. Chrétien ajoute que le CFI estime que tous les budgets d'entretien sont sous-estimés dans les comptes de la DPBA et du Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM). Il faudrait augmenter les budgets d'entretien. Le dépassement de 18 millions de francs est dû en partie à cette problématique. Certaines charges sont compensées par des revenus. Mais tous les revenus n'ont pas été budgétés. L'administration doit porter une attention aux revenus qui peuvent être budgétés. C'est important de pouvoir anticiper les revenus.

Page 246

*Dans votre rapport, vous attirez l'attention sur la taxe professionnelle communale et vous expliquez que les reliquats de taxation ne sont pas estimés et qu'ils sont comptabilisés sur l'exercice suivant. Est-ce légal?*

M. Chrétien répond que depuis le passage au modèle comptable harmonisé (MCH2) les taxations relatives à 2021 doivent être enregistrées en 2021. La taxe professionnelle générée en 2021 sert à payer des prestations relatives à 2021. Le DFEL, en coordination avec le Safco, a décidé de continuer à enregistrer dans les comptes ce qui sera taxé en début d'année suivante (durant les mois de janvier et de février 2022) mais qui est relatif à 2021. Si le reliquat n'est pas significatif, le Safco autorise qu'il soit comptabilisé sur l'exercice suivant. Ce n'est pas évident d'estimer les taxes: le CFI est d'avis qu'il faudrait le faire. Les informations sur les taxations de 2021 mais relatives aux années précédentes doivent être inscrites dans l'annexe aux comptes. On est conscient qu'il y a des décalages. L'impact sur les comptes, donc le résultat, peut être important. On observe d'année en année que les montants non comptabilisés diminuent. Concernant la taxe professionnelle, le paragraphe sur les créances fiscales (cf. page 93) présente les décalages d'une année à l'autre. M. Chrétien tient à remercier le magistrat en charge du DFEL d'avoir accepté cette année d'inclure cette information.

*Compte tenu des produits à recevoir liés à la taxe professionnelle communale (cf. page 94), peut-on affirmer que le résultat final des comptes 2021 n'est pas de 10,8 millions de francs, mais bien plutôt de 10,8 millions plus les 11,8 millions de ce produit à recevoir?*

M. Chrétien répond qu'au niveau cantonal les taxateurs appellent les entreprises et les estimations budgétaires se font sur la base des retours d'entreprises. Si personne n'appelle les entreprises, ou que les déclarations sont envoyées en retard, on ne peut pas procéder aux estimations budgétaires. La taxe professionnelle dépend notamment du nombre d'employés et du chiffre d'affaires de l'entreprise. Le rapport détaillé comprend les ajustements liés à la taxe professionnelle. Le CFI fait la revue jusqu'au 15 mars et vérifie dans le système l'information qui a été reçue entre le 28 février et le 15 mars. On observe qu'environ 3 millions de francs relatifs à 2021 ne sont pas inscrits dans les comptes 2021. Ces éléments sont en cours de revue dans le système ou ont été reçus a posteriori. On retire donc sur ce montant les 30% de provision. Une provision est effectuée sur tous les éléments taxés, par analogie à ce qui a été fait pour les impôts. Le résultat final s'élève donc à 10 000 000 de francs – 11 000 000 de francs + 3 000 000 de francs – 30% + le montant pas encore estimé. Pour cette raison, il faut évaluer les impacts d'année en année. Les informations en annexe aux comptes sont donc importantes.

Page 245

*Dans votre opinion d'audit, vous exprimez une réserve concernant les comptes de l'Hôtel Métropole et du restaurant du parc des Eaux-Vives. Ces problématiques reviennent chaque année...*

M. Chrétien répond que l'Hôtel Métropole et le restaurant du parc des Eaux-Vives sont des propriétés de la Ville et ils doivent figurer dans les comptes comme étant des immeubles. Or, leur activité a été déléguée à un prestataire, qui est chargé de faire fonctionner le restaurant, mais qui n'a pas d'entité juridique.

*Pourquoi utiliser le terme «opinion» pour décrire le travail d'évaluation du CFI? Ne faudrait-il pas plutôt parler de «vérification»? Ce terme s'accorde mieux avec la responsabilité qui a été conférée au CFI d'exprimer une opinion sur les comptes annuels.*

M. Chrétien répond que le terme d'«opinion» est prévu par leurs normes. Tous les rapports de l'organe de révision en Suisse sont structurés de la même manière. Le CFI est chargé de donner une assurance raisonnable que les comptes soient justes. Il mentionne le seuil de matérialité: au-delà du montant de 4 500 000 francs, le CFI peut émettre une réserve sur l'impact du résultat. Si des ajustements sont plus élevés, le CFI peut proposer un renvoi des comptes au Conseil administratif. Le CFI ne peut pas garantir à 100% que les comptes sont justes au centime près à cause de la matérialité. Le CFI passe du temps à vérifier les comptes et se réunit de manière régulière avec la DFIN, qui contrôle également les comptes. Le processus de déclaration d'intégralité demande à chaque département de confirmer que toute l'information a bien été donnée.

*Pages 230 à 236 de la brochure et page 40 du «Rapport détaillé du Contrôle financier relatif aux comptes annuels de la Ville de Genève»*

*A la page 40 du rapport détaillé, le CFI affirme que, en ce qui concerne les effets de la crise sanitaire du coronavirus sur les comptes 2021, des variations significatives à la hausse ou à la baisse pourraient être constatées si des hypothèses différentes que celles décrites dans l'annexe aux comptes annuels (pages 230 à 236) étaient choisies...*

M. Blanchot répond que, pour pouvoir chiffrer ces effets, il faut utiliser un certain nombre d'hypothèses de travail. Certains éléments sont plus faciles à chiffrer, comme les bons solidaires. En revanche, les effets de la crise sanitaire sur d'autres éléments sont plus difficilement calculables, comme l'effet sur les entrées des piscines ou des musées. L'effet de crise se calcule en fonction de l'écart prévu au budget et de l'écart réalisé. Cette hypothèse est un raccourci mais il n'y a pas d'autres moyens pour donner une vision consolidée.

Le CFI suppose que si la DFIN avait utilisé des hypothèses différentes il aurait eu des résultats différents, ce qui ne peut pas être contredit. En revanche, les hypothèses sont restées les mêmes l'année dernière ainsi que cette année pour comparer les deux exercices et estimer l'effet de la crise sur 2021. Cette année l'effet a été évalué à 26 870 000 francs de charges additionnelles (ou manco de revenu) à la charge de l'administration pour l'année 2021 (cf. page 232, premier tableau).

*Page 26 du «Rapport détaillé du Contrôle financier relatif aux comptes annuels de la Ville de Genève»*

*Le CFI affirme que, en ce qui concerne le compte des caisses, les risques d'irrégularité sont élevés. Pourquoi?*

M. Chrétien répond que les pages 26 à 28 du «Rapport détaillé du Contrôle financier relatif aux comptes annuels de la Ville de Genève» présentent un résumé de tous les travaux effectués par le CFI. Historiquement, les caisses sont sujettes à fraude. Or, les caisses ont été réduites de manière significative et leur solde est en dessous du seuil de matérialité. Dans son approche d'audit, le CFI vérifie les comptes de caisse puisque le risque d'irrégularité est plus important. Il le fait, même s'il n'y a pas d'obligation à cause justement du seuil de matérialité. Il suit des procédures particulières d'analyse par rapport aux caisses. La DFIN analyse également les pertes des caisses.

*Les frais sous-estimés ne semblent pas poser de problèmes sur les comptes. Est-ce que, au moment du vote du budget, la commission peut exiger une sincérité budgétaire sur base légale?*

M. Blanchot répond que la LAC impose une sincérité budgétaire. Il donne l'exemple des charges d'entretien pour les immeubles. Le département dit qu'elles sont trop peu nombreuses. Même si le Conseil administratif refuse une hausse des budgets d'entretien, le département peut en cours d'année faire des demandes de crédits budgétaires complémentaires. Le Conseil administratif est prêt à engager une certaine enveloppe en début d'exercice, mais le département peut faire des demandes de crédits supplémentaires. Ce n'est pas vraiment un problème de sincérité budgétaire. Il faut faire évoluer l'enveloppe en fonction des réels besoins et de l'avancement des projets.

*Pour atteindre des résultats, certaines charges sont sous-estimées puis le revenu est affecté à d'autres postes que la commission n'approuve peut-être pas. Les dépenses engendrées par les propositions devraient être budgétées... cette méthode n'est-elle pas cavalière?*

M. Chrétien répond que le travail des commissions et du Conseil municipal est d'approuver les budgets. La commission peut décider de ne pas approuver les dépassements. Le budget n'est pas audité. Le CFI voudrait inclure à terme dans

l'audit interne une mission spécifique sur la construction des budgets. Cela n'est pas inclus dans le travail de révision actuel.

*Est-ce que toutes ces transformations et réformes des comptes engendrent plus de travail à l'administration? Le travail des commissaires s'est complexifié...*

*Est-ce que les éléments suivants sont liés: l'augmentation du nombre de postes (35 postes supplémentaires ont été créés en 2021), l'augmentation de l'endettement et les taux peu élevés?*

M. Chrétien répond que les augmentations de postes et les investissements influent sur l'endettement tout comme les votes de propositions. Il faut prêter une attention particulière aux taux d'intérêts. Le niveau d'endettement augmente à cause des investissements. La DFIN travaille sur le retour à l'équilibre. Un budget équilibré et un excédent développent les capacités d'autofinancement. Si l'on augmente les investissements d'année en année, on augmente mécaniquement l'endettement. Néanmoins, la Ville est obligée d'investir car elle a des rattrapages à faire sur tout le patrimoine. La Ville se finance sur du court et long terme. Les taux vont augmenter.

Concernant la charge de travail pour l'administration, il convient de relever que la centralisation de la fonction comptable est en cours de modernisation. La dématérialisation, l'automatisation et des outils plus performants permettront à terme de diminuer le nombre d'heures passées au niveau de l'audit. Il rappelle que 42-43% du budget concernent les charges de personnel. Elles augmentent d'année en année à cause des mécanismes salariaux, de la retraite, etc. Il recommande à la commission d'étudier le tableau du flux de trésorerie (cf. page 79 de la brochure).

M. Blanchot admet que la brochure a un important volume et présente beaucoup de chiffres. Il comprend les difficultés que rencontre la commission. L'introduction du nouveau modèle comptable MCH2 implique des réglementations plus drastiques, des annexes conséquentes et plus de détails. La DFIN doit s'équiper de compétences et connaissances nouvelles. Des ressources supplémentaires sont requises pour la gestion des nombreux projets.

*Page 45 du «Rapport détaillé du Contrôle financier relatif aux comptes annuels de la Ville de Genève»*

*Comment devons-nous comprendre les recommandations faites par le CFI dans son rapport d'audit? Pour trois sujets, la criticité sur l'information financière a été qualifiée de «moyenne». Le CFI propose de procéder annuellement à une revue des hypothèses d'évaluation de la provision de collocation et de procéder à sa mise à jour, le cas échéant. Pouvez-vous nous donner des explications?*

M. Chrétien indique qu'il y a trois niveaux de criticité sur l'information financière: faible, moyen et élevé. Si le niveau est faible, le CFI ne fait pas de

recommandation, il fait des observations et des rapports départementaux sont rendus. Le CFI s’aligne sur les seuils de matérialité, qui sont très élevés. Selon la méthodologie de la Ville, un impact de plus de 20 000 000 de francs est nécessaire pour avoir un niveau élevé de la criticité sur les états financiers. Ainsi, le niveau «moyen» implique un impact potentiel de 4 500 000 francs maximum. Le CFI juge le niveau de criticité en fonction des seuils de matérialité.

Concernant la provision pour collocation, l’impact est de 658 000 francs (cf. annexe 1 du rapport détaillé). Pour cette raison, le niveau de criticité a été jugé «moyen». La méthodologie utilisée pour cette provision était fixée sur une base historique lors de la première année. Il y avait plusieurs collocations à la hausse. En 2021, des dossiers devaient encore être traités mais le nombre de collocations à la hausse a diminué. Le pourcentage historique est moins élevé. Le même pourcentage pour le calcul de la provision a été utilisé en 2020 et 2021 et il n’a pas été mis à jour. Le CFI a recommandé à la Direction des ressources humaines (DRH) de mettre à jour la méthodologie, sinon cela entraîne une sur-provision. La DRH, sur instruction de la DFIN, doit remplir un formulaire sur le calcul de la provision. La DFIN vérifie la provision et ses justificatifs et la valide dans le système dans le cadre de l’élaboration des comptes. On ne peut pas garder le même pourcentage tous les ans. En ce qui concerne les congés payés, par exemple, des ajustements ont été constatés.

*Quelle est la différence entre une provision et la création d’un fonds? Depuis l’introduction du MCH2, on ne peut pas créer de fonds... Est-ce qu’une provision engendre des problèmes d’un point de vue comptable?*

M. Chrétien répond que les provisions sont obligatoires. Les fonds sont créés lorsque la Ville reçoit de l’argent d’un tiers ou des donations. Il s’agit de fonds tiers. Les fonds propres peuvent être créés avec le MCH2, mais ils ne peuvent pas être utilisés sans un budget. Une provision est un risque spécifique qu’il faut évaluer. Si un risque est estimé à plus de 50%, il faut passer une provision. Cela peut être, par exemple, une provision pour litige. On est obligé de l’intégrer dans les comptes si le fait générateur a eu lieu dans l’exercice ou celui d’avant. Cela permet d’avoir des comptes justes.

*Le CFI, par la voix de M. Chrétien, vient de nous dire que certaines charges ont été compensées car plusieurs revenus n’avaient pas été budgétés. Est-ce que le CFI souhaiterait que l’on budgétise ces revenus à l’avenir? Si oui, quels revenus devraient-ils être budgétés? Qu’en est-il des correctifs fiscaux? Certaines communes les intègrent dans le budget, alors que la Ville de Genève le fait seulement au moment des comptes.*

M. Blanchot explique que les résultats fiscaux des années précédentes peuvent être positifs ou négatifs. Cette année les résultats sont significativement positifs. Ces résultats ne doivent pas être confondus avec la révision budgétaire des

recettes fiscales. Celle-ci a eu lieu entre l'été, c'est-à-dire le moment où le projet de budget est présenté, et le mois d'octobre durant lequel de nouvelles prévisions plus fiables et précises sont disponibles. On corrige les premières prévisions fiscales selon le correctif du Canton.

M. Chrétien pense que la démarche qui consiste à intégrer les correctifs fiscaux dans le budget est risquée. Le budget doit être élaboré en fonction des informations du Canton. La Ville ne peut pas corriger son budget et ses données. Le Canton a des experts chargés de le faire. Cela pourrait induire des correctifs négatifs. En augmentant le revenu, on autorise l'augmentation des charges. L'idée est d'avoir un budget équilibré. La Ville n'a pas les compétences nécessaires et le budget serait difficile à approuver pour la commission.

M. Blanchot rappelle qu'il y a déjà eu des correctifs négatifs.

M. Chrétien indique que les importantes masses de revenus sont récurrentes, comme celles de la GIM ou de la taxe professionnelle. Concernant les revenus liés à l'espace public, aux factures des terrasses et aux chantiers, les tarifications sont difficiles à modifier en raison des lois cantonales. Les services peuvent essayer d'anticiper leurs revenus. Les revenus de fonds privés, par exemple, figurent dans le pot commun s'ils ne sont pas budgétés avec les charges correspondantes. Par exemple, le CFI fait la révision de la Fondation des Evaux: cette prestation est facturée et permet de financer une partie de la charge de travail. La charge pour le budget auxiliaire augmente ainsi le revenu.

Il faut encourager la recherche de revenus dans le cadre du retour à l'équilibre et demander aux services de chercher des revenus complémentaires quand c'est possible. C'est important car la Ville devra obtenir une part plus importante de revenus si elle ne veut pas augmenter le centime additionnel. Les charges de personnel représentent plus de 42% du budget et ne peuvent pas être baissées facilement.

*Page 124*

*En quoi le tableau des organisations sous influence considérable de la Ville de Genève est-il utile à la commission? Est-ce que des comparaisons sont réalisées sur une dizaine d'années? Est-ce que le tableau contient des indications par rapport à certains types de dépendance qui ne seraient pas favorables à la Ville?*

M. Chrétien répond que le manuel MCH2 des communes genevoises impose d'incorporer ce tableau. En cas d'influence et de participation importante, il faudrait consolider dans les comptes, à l'instar de ce qui est fait au niveau du Canton. Le MCH2 ne prévoit cependant pas d'obligations de consolider au niveau des communes. Ce tableau permet donc de voir quelle entité est dépendante de la Ville, par exemple la Fondation du Grand Théâtre. C'est une information importante.

Lorsque le fonds d'une organisation est composé à plus de 50% de subventions d'entités publiques, alors l'organisation est soumise par exemple aux règles de l'accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP).

*Page 141*

*Comment faut-il lire le tableau sur les legs et les fondations et quel est le statut de ces fonds?*

M. Chrétien répond que le tableau regroupe les fonds. Depuis le passage à MCH2, si les fonds propres sont utilisés, l'argent doit être budgété. D'autres fonds ont des spécificités différentes: certains fonds, par exemple, reçoivent de l'argent uniquement dédié au Service social, comme c'est le cas pour le Fonds Zell. Ce fonds ne peut pas être utilisé pour réaliser d'autres prestations. Il faut donc inscrire ce qui a été donné comme argent et son utilisation au fur et à mesure des années afin de s'assurer qu'il ne figure pas dans le pot commun. Les ayants droit peuvent par ailleurs demander des comptes.

*Page 45 du «Rapport détaillé du Contrôle financier relatif aux comptes annuels de la Ville de Genève»*

*Parmi les trois recommandations du CFI, deux concernent le service informatique. Est-ce que ces recommandations donnent des indications sur une éventuelle internalisation?*

M. Chrétien rappelle que ce rapport détaillé ne comprend que les nouvelles recommandations. La commission reçoit également un rapport avec toutes les recommandations (suivi). Il y a un suivi séparé afin de pouvoir donner le rapport détaillé début mai: un rapport est disponible le 30 juin et un autre le 31 décembre. La première recommandation concerne les appels à des externes qui interviennent sur le système d'information de la Ville. Il n'y a aucun moyen actuellement de tracer leurs actions. Cette recommandation est donc importante et permettra de tracer ce que font les externes.

La deuxième recommandation concerne les plans de continuité des systèmes d'information. Elle est d'autant plus importante actuellement étant donné les dernières cyberattaques qui ont eu lieu, notamment à Montreux et à Rolle. Les systèmes peuvent être bloqués. Le CFI a des plans de reprise, par contre ces derniers n'ont pas été testés. Il faut impérativement que l'on puisse évaluer le temps nécessaire pour faire une reprise des données en cas de cyberattaque ou de panne d'électricité. Cela doit normalement être testé tous les ans. Pour cette raison, le plan d'action a été discuté conjointement avec la DSIC. Le CFI est satisfait de ce que la DSIC a proposé.

Page 132

*Quel est le coût de la dette en 2021?*

Le montant des intérêts pour 2021 s'élève à 23 182 000 francs.

Page 240

*Quels sont les risques d'augmentation des taux d'intérêt? Est-ce que la Ville est couverte vis-à-vis de ces hausses? Ou bien va-t-elle les subir?*

M. Blanchot dit que la page 240 de la brochure répond à cette question.

M. Chrétien répond qu'une partie de la dette (37%) est sur le long terme. Cette partie ne subira pas une influence considérable en cas de changement de taux. Une partie de la dette a un taux variable, dont certains emprunts sont couverts par des instruments financiers. On peut avoir un impact sur la partie variable, mais pas sur la partie fixe. Les taux négociés à l'origine étaient plus élevés. Le total du montant des emprunts à taux variables correspond à 35% de la dette et il s'élève à 608 000 000 de francs. Ces emprunts peuvent être impactés par une variation de taux. Il y a des couvertures d'instruments financiers sur une partie de ces taux variables. 20% de la dette a une échéance inférieure à un an (court terme). Une augmentation des taux directs n'aura pas énormément d'impact sur le court terme. Il y aura un impact en cas de renouvellement d'emprunts sur du plus long terme. Le Conseil municipal doit prêter une attention particulière au fait que tout investissement augmente la dette et que celle-ci ne peut pas être continuellement augmentée. Il faut maîtriser l'endettement. La Ville entreprend plusieurs projets ambitieux, comme le Musée d'art et d'histoire (MAH), les infrastructures sportives, le plan d'urgence climatique, la rénovation des bâtiments, qui nécessiteront le recours à de l'emprunt car il faudra investir. Il faut être conscient que l'endettement a un coût.

Page 59

*Quelle proportion de la dette a-t-elle été remboursée en 2021?*

M. Blanchot répond que la Ville rembourse et emprunte de manière régulière. Le montant de la dette entre deux exercices a augmenté de 58 000 000 de francs. La page 59 de la brochure présente l'évolution de la dette au fur et à mesure des années. Entre 2020 et 2021 elle a augmenté: de 1 690 000 000 de francs à 1 748 000 000 de francs. Le graphique à la page 59 est une photographie à la fin de l'année 2021. La Ville suit un mécanisme avec le Canton, notamment en termes de recettes fiscales. La Ville a remboursé une partie de la dette en mars grâce à l'argent reçu du Canton, et cela n'est pas visible à la clôture 2021. Cet excédent d'argent provient des recettes fiscales de 2021. L'excédent de trésorerie a été affecté immédiatement au

remboursement de la dette. Il y a une gestion dynamique de la dette pour le court terme: la Ville emprunte ce dont elle a besoin. La partie des recettes fiscales additionnelles reçues du Canton en mars correspond à environ 100 000 000 de francs; ce montant a été utilisé pour rembourser la dette court terme.

M. Chrétien indique que la page 80 de la brochure présente le tableau de flux de trésorerie. On observe les nouveaux emprunts qui ont été contractés sur l'exercice et les emprunts qui ont été remboursés.

M. Blanchot indique qu'il y a environ 1 000 000 000 de francs de transactions sur l'année pour le renouvellement des emprunts.

M. Lopez ajoute que l'actif à recevoir du Canton en 2022 est présenté dans les comptes courants de la brochure des comptes 2021.

*Est-ce que les emprunts restent dans le domaine de la Suisse ou bien sont-ils internationaux?*

M. Blanchot dit qu'il répondra par rapport aux emprunts à court terme, c'est-à-dire ceux contractés sur l'année, le processus étant différent pour les emprunts à long terme. La Ville fait appel à des courtiers ou des banques suisses, et elle sélectionne les meilleures offres pour un montant et une durée donnés. Les banques répondent à l'appel d'offres. Ces banques sont suisses, mais elles ne traitent pas uniquement avec des investisseurs suisses. La Ville vérifie la qualité du prêteur et que le compte bancaire soit suisse. La loi sur le blanchiment d'argent (LBA) s'applique à partir du moment où l'établissement bancaire est suisse et elle permet de donner une garantie légale en termes de blanchiment d'argent, etc. La Ville refuse d'emprunter de l'argent à des prêteurs dont la connotation politique pourrait nuire à la réputation ou à l'image de la Ville de Genève. En revanche, elle n'a pas la connaissance de l'identité des investisseurs qui placent l'argent à la Ville.

M. Chrétien rappelle que l'on parle d'emprunts à court terme. Le processus des emprunts à long terme est différent, il est formalisé: la Ville a recours à de grandes institutions.

*Page 79*

*Pour quelle raison la dette continue-t-elle d'augmenter? La Ville n'a dépensé que 90 000 000 des 180 000 000 de francs prévus au plan financier d'investissement (PFI). Les intérêts sont encore bas, ainsi les anciennes dettes réactualisées devraient avoir un meilleur taux que les dettes d'il y a dix ans...*

M. Chrétien mentionne le tableau des flux de trésorerie de la page 79 qui informe de l'activité de l'année d'un point de vue transactionnel. La première catégorie, «flux de trésorerie provenant de l'activité d'exploitation», présente le cash (sans prendre en considération les provisions ni les amortissements) généré

par l'activité de la Ville. Cela concerne les impôts, les décalages de trésorerie qu'il peut y avoir entre ce que le Canton doit à la Ville et le moment où il lui verse l'argent, etc. L'activité de 2021 a généré 36 000 000 de francs; la Ville dispose donc d'un excédent de cash. Sur les 36 000 000 de francs, 62 000 000 de francs ont dû être dépensés. La ligne «acquisition d'immobilisations corporelles PA» qui regroupe toutes les rénovations et les propositions, représente par exemple 100 millions de francs. La Ville a donc 36 000 000 de francs d'excédent mais il lui reste un montant de 62 000 000 de francs à investir. La Ville s'est endettée à hauteur de 35 000 000 de francs au niveau du financement. Ce tableau explique pour quelle raison la dette a augmenté.

*Page 59*

*Les années précédentes la Ville a également investi dans le PFI alors que les activités étaient réduites à cause de la crise sanitaire...*

M. Chrétien mentionne l'évolution de la dette à la page 59. La dette depuis 2011 a augmenté. La variation de la dette dépendra forcément du résultat. Il y a eu parfois des boni. La dette est importante: 1 700 000 000 de francs et des boni de 40 millions par exemple n'engendrent qu'une petite variation. On ne peut pas s'endetter pour du fonctionnement: il serait problématique que le fonctionnement génère de la dette. La dette est essentiellement générée par les investissements. Le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, a voté plusieurs propositions. La page 57 de la brochure présente tous les objets votés ces dernières années et qui n'ont pas été consommés. On observe un stock de 910 000 000 de francs. Si la Ville avait la capacité de réaliser tous les projets votés, la dette serait plus importante.

M. Blanchot ajoute que chaque année le Conseil municipal a voté une jauge de dépense d'investissement à hauteur de 180 000 000 de francs. Ce stock d'autorisation donné de 910 000 000 de francs sera consommé à hauteur de 180 000 000 de francs chaque année. Le stock dépend de ce que le Conseil municipal vote comme projets et de ce que la Ville est capable de faire.

M. Chrétien mentionne le tableau des pages 208 et suivantes qui présente des crédits votés depuis plus de cinq ans et les raisons pour lesquelles ces crédits n'ont pas été utilisés. Il faut se demander si les crédits sont toujours pertinents car certains sont anciens et partiellement clos. Il faut étudier ce tableau lors des priorisations.

*Qui est-ce qui décide d'affecter les 100 000 000 de francs reçus du Canton au remboursement d'une partie de la dette?*

M. Chrétien répond que la Ville ne place pas de l'argent. Il y a plusieurs transactions dans les lignes de crédit. La Ville emprunte quand elle a besoin de

cash. L'argent reçu permet de couvrir les remboursements afin de ne pas refaire un emprunt à court terme. Personne ne prend une décision sur l'affectation de l'argent reçu car il n'y a pas de placement.

M. Blanchot ajoute qu'il y a une gestion de la trésorerie. La DFIN élabore un certain nombre de projections et prévoit des échéances de la dette à court terme volontairement à la fin du mois de mars puisqu'il y a des entrées ou des sorties significatives de cash à ce moment-là, en particulier les impôts. Il y a une gestion dynamique de la trésorerie et des planifications sont suivies quotidiennement.

*Il serait effectivement problématique de payer par un endettement des frais de fonctionnement. Est-ce que le Conseil municipal dispose d'outils au moment du vote pour connaître les coûts engendrés par un investissement? Quand un investissement est voté, on augmente les charges de la Ville. On connaît les frais de fonctionnement au moment de voter un crédit, mais ce n'est pas le cas au moment du PFI.*

M. Blanchot répond que, dans le cas où par exemple la Ville investit dans une nouvelle infrastructure, l'effet sur les comptes de fonctionnement figure à la fin de chaque proposition. Les coûts sont chiffrés de manière globale. Un des projets du groupe «Equilibre 28» est de récapituler tous les projets qui entrent en exploitation sur l'année suivante et qui engendrent des coûts d'exploitation supplémentaires. Ils sont inscrits comme des charges contraintes afin que celles-ci soient prises en compte dans le budget. Ce n'était pas forcément le cas les autres années, comme pour la Nouvelle Comédie qui avait des coûts de fonctionnement importants.

*Lors de l'arbitrage des investissements et de la priorisation, on devrait tenir compte des objets qui génèrent de nombreuses charges afin qu'ils ne rentrent pas tous en même temps en exploitation.*

M. Blanchot indique que, pour chaque proposition qui engendre des frais de fonctionnement, il est nécessaire de trouver des économies, ou bien de bénéficier de marges de manœuvre, par exemple celles liées à des recettes fiscales supérieures.

*Comment la cadence de ces investissements peut-elle être accélérée?*

M. Chrétien répond qu'il faut poser la question au département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM). Par rapport à la jauge votée, certains estiment que la Ville n'a pas assez dépensé. Il y a une limitation en termes de ressources pour gérer les projets. Des ressources sont nécessaires même en cas de recours à des mandataires. Si l'on souhaite maintenir un certain niveau de qualité, on ne peut pas augmenter tous les projets. La solution

n'est pas de doubler le nombre de personnes à la DPBA ou à l'AGCM, mais de prioriser les projets. Parfois des travaux de réparation assez simples peuvent être une occasion de rénover. Ces crédits prennent du temps à être votés. Les normes évoluent et le projet ne se réalise pas car les nouvelles problématiques deviennent complexes. Pour cette raison, des discussions portent actuellement sur des propositions cadres qui permettent d'intervenir directement et de se focaliser sur le problème le plus important. On observe plusieurs rattrapages dans les dépenses d'investissements. Moins la Ville entreprend de l'entretien proactif, plus il y aura du rattrapage d'entretien.

*Est-ce qu'on connaît des exemples d'autres villes qui sous-traitent et qui considèrent que cela est une bonne pratique?*

M. Chrétien répond que la Ville sous-traite la plupart des travaux. Par exemple, pour la rénovation des bâtiments, elle soumet des crédits d'étude et demande à des mandataires d'intervenir. Le mandataire travaille avec les entrepreneurs. Il faut évaluer la capacité de la Ville à entreprendre ces projets en interne. On peut recruter pour accélérer les projets mais il faut également prêter attention aux conséquences sur les charges, etc.

*La qualité de la brochure sur les comptes mérite d'être appréciée. Les différents éléments sont visibles. Depuis l'introduction de MCH2, les lignes comparables sont devenues peu lisibles. Il aurait été pertinent d'avoir une vision sur les comptes compétents de chaque service, en plus des sept positions. Est-ce que la commission peut avoir accès à toutes les informations confidentielles liées aux comptes, comme cela est possible aux personnes concernées par une institution donnée, et d'avoir ainsi accès au centre de coûts concerné par chaque institution?*

M. Blanchot répond par la positive, tout en rappelant que trop d'informations tue l'information. La brochure comprend déjà un important nombre d'informations et il est vrai que celles-ci rendent le raisonnement et l'accès aux données essentielles difficile. Il y a environ 50 000 objets analytiques ouverts actuellement... Si la DFIN donne des détails sur tous ces objets, la taille de la brochure va augmenter considérablement. La brochure contient des tableaux de synthèse de tous les comptes compétents (cf. pages 281 et suivantes). Si la commission a une question précise sur le MAH, par exemple, dont les coûts sont découpés en plusieurs centres de coûts, la DFIN peut faire une extraction et transmettre l'information à la commission.

*Est-ce que la commission doit transmettre ses demandes au magistrat, qui les transmettra ensuite à la DFIN?*

M. Blanchot répond par la positive.

*La Nouvelle Comédie est un bon exemple de proposition où des frais de fonctionnement se sont ajoutés au fur et à mesure. Ce ne sont pas des comptables qui établissent les projets, mais des politiciens qui souhaitent parfois marquer une période de législature avec d'importants projets! Un politicien fera toujours en sorte d'occulter les frais de fonctionnement pour que son projet soit voté... La DFIN prend mieux note des frais de fonctionnement. Comment est-ce que le Conseil municipal peut être plus avisé et ne plus voter les projets à l'aveugle? Les magistrats n'estiment pas toujours avec justesse les frais de fonctionnement des projets...*

M. Blanchot répond que le Conseil municipal peut vérifier ces frais lors de l'analyse des propositions en commission et en plénière. Il faut étudier à ce moment-là l'exactitude et l'exhaustivité des coûts présentés, tant au niveau des investissements qu'au niveau du fonctionnement. Auparavant, à partir du moment où des dépenses d'investissement étaient engagées dans une infrastructure qui allait être mise en service, la DFIN n'introduisait pas mécaniquement comme charge contrainte les charges de fonctionnement associées. La DFIN présente au Conseil administratif les arbitrages complets et exhaustifs de tous les frais de fonctionnement associés à des nouvelles mises en service. Ensuite, le Conseil administratif accepte, ou pas, d'introduire ces nouvelles charges de fonctionnement dans le projet de budget qu'il présente.

*Est-ce que la DFIN fait les estimations dans les propositions?*

M. Blanchot répond par la négative. Le service bâtisseur, la DPBA, l'AGCM, et/ou les services utilisateurs rédigent la proposition et la soumettent au Conseil administratif, puis au Conseil municipal.

M. Chrétien insiste sur l'importance du travail du Conseil municipal quand il vote des propositions. Ce dernier doit étudier l'ensemble des charges car elles ont des conséquences. Il doit demander au Conseil administratif si celui-ci a prévu de compenser ces charges et si elles augmenteront la dette.

*Tous les crédits votés, pour une somme totale de 910 000 000 de francs, sont inscrits aux comptes... N'est-il pas étonnant qu'autant de crédits puissent rester en attente?*

M. Blanchot répond que la régulation des crédits dépend de la capacité de la Ville à entreprendre ces projets. Il y a besoin de ressources humaines pour suivre les chantiers ainsi que des capacités de construire. Il n'y a pas assez d'entreprises pour refaire tous les bâtiments de la Ville en même temps. Cela dépend donc de la capacité interne de l'administration et de la capacité économique sur le marché. La régulation dépend également de la jauge fixée à 180 000 000 de francs, qui doit normalement être respectée annuellement. Le Conseil municipal a voté une planification, le PFI, et le département doit évaluer comment gérer ce stock. Les

années pendant lesquelles la jauge était atteinte, plusieurs chantiers importants étaient actifs en même temps, comme la Nouvelle Comédie, les Minoteries, le Grand Théâtre de Genève (GTG), etc. Ces chantiers généraient un volume financier important.

M. Chrétien rappelle que sur les 910 millions de crédits votés, certains montants votés il a dix ans ne correspondent pas aux coûts actuels.

La présidente indique qu'il serait intéressant que la commission lise les pages 208 et suivantes en vue de l'audit de M<sup>me</sup> Frédérique Perler. Ces pages expliquent pour quelles raisons certains crédits ont été bloqués.

M. Chrétien explique que ce tableau indique effectivement pour quelles raisons les crédits sont toujours en cours. La commission peut se demander si ces derniers doivent être clôturés.

## **Séance du 4 mai 2022**

### *Comptes du Secrétariat général*

*Audit de M<sup>me</sup> Frédérique Perler, maire, en charge du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM), accompagnée de MM. Gionata Piero Buzzini, secrétaire général de la Ville de Genève, Olivier-Georges Burri, secrétaire général adjoint, Jérôme Luthi, comptable, de M<sup>mes</sup> Isabelle Roch-Pentucci, cheffe du Service du Conseil municipal (SCM), Josefina Trebeljahr, responsable de l'Unité information et communication (Infocom), de MM. Steve Bernard, chef du Service des relations extérieures et de la communication (SREC), Didier Grange, archiviste, en présence de M. Philippe Krebs, directeur adjoint du département des finances, de l'environnement et du logement (DFEL)*

M. Buzzini explique que la brochure fait état, aux pages 41-44, des principales réalisations du Secrétariat général. Ce sont les prestations habituelles de support et de coordination fournies aux autorités de la Ville et à son administration. En bas de la page 41, un élément concerne spécifiquement la coordination de l'activité de l'administration municipale, puis figurent quelques éléments présentant les principales activités des différents services et unités du Secrétariat général, essentiellement aux pages 42, 43 et 44. Un service a été dissous avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2021, à savoir le Service de l'administration centrale. Il y a aussi eu quelques ajustements structurels qui ont des répercussions sur les comptes. Il y a ainsi passablement de dépassements dans la rubrique «Direction du Secrétariat général», qui sont compensés par des non-dépensés, essentiellement sous les rubriques «Administration centrale» et «Service juridique». Il ne s'agit pas de réallocation des ressources. A cause de la dissolution du Service de l'administration centrale à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2021, les salaires des fonctionnaires de ce service, pour les quatre derniers mois, ont été reportés sur

la direction du Secrétariat général (DSG). En outre, les salaires de l'ancienne unité qui était rattachée au Service juridique (LEX) auparavant apparaissent sous la DSG. Les comptes présentent quelques autres ajustements comptables de ce type. Comme les changements structurels ont eu lieu en cours d'année, il n'a pas été possible de faire autrement au niveau des comptes. Il n'y a pas de dépassement du budget, ni globalement, ni par rapport aux principales lignes (30, 31, etc.).

La présidente demande de présenter les différents organes transversaux et leur activité durant l'année.

M. Buzzini explique qu'il n'y a pas de grandes nouveautés par rapport à l'année dernière concernant l'activité de ces organes transversaux. Le Comité de direction (CODIR) est présidé par lui-même et il comprend les directeurs et directrices de départements, la directrice des ressources humaines, M<sup>me</sup> Bertola-Garrido, et le directeur financier, M. Blanchot. C'est un organe qui se réunit en principe tous les quinze jours et qui coordonne l'activité de l'administration municipale. Il est en outre chargé de préavisier tous les projets de directives et règlements soumis au Conseil administratif, et de traiter des dossiers transversaux que le Conseil administratif lui confie. La tâche principale de la Commission des investissements (COMIN), également présidée par M. Buzzini, consiste à gérer le processus d'élaboration et de consolidation du plan financier d'investissement (PFI). Elle présente ses propositions au Conseil administratif, qui adopte le PFI et le soumet au Conseil municipal. La Commission d'évaluation des fonctions est un organe transversal au sein duquel sont représentés de manière paritaire, l'employeur d'une part et les employés d'autre part. Elle est aussi présidée par M. Buzzini. Chaque département a désigné un représentant, et les employés sont représentés par des membres des deux collèges de la commission du personnel: les collègues des cadres et celui des autres membres du personnel. Son activité consiste à colloquer les postes en les rattachant aux fonctions-types du catalogue des fonctions de la Ville. Un exercice de collocation a été lancé en 2019. Le Conseil administratif ayant renoncé à procéder à des collocations de masse, elles se font sur demande. Quand il s'agit d'un nouveau poste ou d'un poste à repourvoir, c'est la Direction des ressources humaines (DRH) qui fait la proposition, et c'est le Conseil administratif qui la valide. La Commission d'évaluation des fonctions s'occupe, quant à elle, de demandes d'évaluations présentées par les employés, puis elle adresse ses propositions au Conseil administratif. Le Comité d'attribution immobilière (COATTRIM) et la Commission de domiciliation sont présidés par M. Burri.

M. Burri explique que le COATTRIM attribue les locaux administratifs aux services demandeurs en fonction des besoins. Toutes les directions de département y sont représentées, ainsi que la DBPA. L'activité de ce comité est donc de statuer sur ces demandes. La Commission de domiciliation a été instituée il y a quelques années pour statuer sur les dérogations à l'obligation statutaire de se

domicilier dans la République et Canton de Genève. Cette obligation avait été émoussée par la création d'une zone de domiciliation relativement large. Certaines personnes souhaitent habiter un peu plus loin, en raison de la difficulté à se loger dans cette aire, et font des demandes de dérogation qui sont acceptées ou pas en fonction d'un certain nombre de critères. Evidemment que les personnes qui sont d'ores et déjà fonctionnaires, à la différence des impétrants, peuvent faire recours auprès du Conseil administratif contre une éventuelle décision de refus de la commission.

### *Questions-réponses*

*Rapport de gestion, pages 41 à 44*

*Le site internet du Conseil municipal présente régulièrement des problèmes: serait-il possible de faire pression auprès des informaticiens afin d'avoir un outil plus performant?*

Une analyse des besoins est menée actuellement par la Direction des systèmes d'information et de communication (DSIC). La situation est destinée à évoluer.

*Combien a coûté à la Ville le sommet diplomatique entre MM. Biden et Poutine?*

Les coûts du sommet diplomatique ont été validés par le Conseil administratif ce matin même. Ils seront très prochainement communiqués au Conseil municipal avec une lettre d'accompagnement. La Confédération a remboursé une très large part de ces frais. Elle n'a pas remboursé les travaux amenant une plus-value. Par exemple, il a été nécessaire de changer les WC et les lavabos ou de refaire le sol de la villa La Grange. Les «coûts humains», c'est-à-dire la mise à disposition de leur temps par certains employés, doivent aussi être pris en compte. L'estimation de ces coûts est faite en utilisant le salaire moyen en Ville de Genève et elle est plutôt théorique.

*Combien d'employés de la Ville en 2021 ont demandé l'autorisation de quitter le territoire du canton? Combien de requêtes ont été acceptées, et où vont habiter les gens?*

Depuis plusieurs mois, voire plusieurs années, la Commission de domiciliation se montre très restrictive, compte tenu notamment des orientations prises par le Conseil administratif en matière de transition écologique.

Le nombre précis des requêtes a été communiqué par écrit par le Secrétariat général:

Pour l'année 2021, le nombre de demandes traitées par la Commission de domiciliation s'est élevé à 22 dont 14 accordées, 3 refusées et 5 non traitées.

Zone de domiciliation	Nombre de demandes	Demandes accordées	Demandes refusées	Demandes non-traitées
Canton de Vaud	9	8	1	0
Canton de Fribourg	3	1	0	2 a) b)
Canton du Valais	2	1	1	0
Canton de Berne	1	1	0	0
Département de la Haute-Savoie (France)	5	2	1	2 c) d)
Département de l'Ain (France)	1	1	0	0
Département du Jura (France)	1	0	1	0
Commentaires (cause du non-traitement)	a) domicile déjà pris en dehors de la zone de domiciliation (sanction disciplinaire) b) absence maladie longue durée c) domicile déjà pris en dehors de la zone de domiciliation (sanction disciplinaire) d) procédure disciplinaire en cours			

*Quel était l'objectif de la réorganisation du Secrétariat général? Quel a été son impact sur le budget? Comment le personnel a-t-il accueilli ces changements?*

L'objectif était d'optimiser le fonctionnement du Secrétariat général en créant de nouvelles synergies et en augmentant la polyvalence, surtout au sein du secrétariat proprement dit. C'est un objectif général visant à optimiser les processus là où le Conseil administratif considérait que c'était nécessaire. Il y a eu plusieurs étapes dans cette réorganisation. Une première était le transfert de l'ancien secrétariat du Conseil administratif vers la DSG, sans que cela n'affecte la substance de ses missions ni ses activités. Ce secrétariat fait partie de l'état-major du Conseil administratif, il devait donc y être rattaché administrativement.

Ensuite il y a eu un second volet qui a consisté, d'une part, dans la dissolution du Service de l'administration centrale, qui comprenait différentes unités de support. Cela a été fait en prévision du départ à la retraite de M. Schweri qui était le chef de l'administration centrale. Il y a donc désormais un service en moins au Secrétariat général, ce qui constitue une économie en termes de ressources, avec un poste de chef de service en moins.

L'Espace Ville de Genève a été rattaché à Infocom. D'une part, Infocom peut contribuer à redynamiser et revaloriser l'Espace et, d'autre part, l'Espace peut être vu comme une sorte d'antenne d'Infocom sur le terrain, car une de ses principales missions est celle d'informer la population sur la vie à Genève. En ce qui concerne Infocom, l'unité a été déplacée de la DSG vers le Service des relations extérieures (SRE), qui est devenu le SREC. L'idée est d'approfondir le lien entre les relations extérieures et la communication, et de travailler davantage sur la communication portant sur les relations extérieures de la Ville. En ce qui concerne la

réorganisation, il reste à mettre en œuvre la fusion entre l'unité qui gère les réceptions et celle qui s'occupe de l'accueil et de la logistique pour en faire une seule unité «Accueil, réceptions et logistique», afin d'améliorer ou de fluidifier certains processus de travail et de mieux utiliser les ressources dans l'organisation des événements, l'accueil du public, etc. En termes de budget, cette réorganisation n'a pas eu d'impact significatif, mis à part des petits impacts liés à quelques transformations de postes. Il y a tout de même un poste de chef de service en moins, donc l'impact global de la réorganisation est favorable en termes budgétaires.

En ce qui concerne la dissolution du Service de l'administration centrale, cela n'a pas posé problème. M. Schweri était à quelques mois de la retraite, la question avait été depuis longtemps discutée avec lui, et il a lui-même trouvé qu'il n'était pas nécessaire d'avoir un service regroupant des unités de support. En ce qui concerne l'incorporation d'Infocom dans le SREC, cela n'a pas donné lieu à des problèmes particuliers. Il a fallu en expliquer le sens et effectuer un petit exercice d'accompagnement. Là où les choses se sont moins bien passées en termes de réaction du personnel, c'est au niveau de l'unité de secrétariat. Il y a notamment une question de suppléances qui se pose. Quand des personnes sont en vacances, on ne peut pas demander à quelqu'un d'une autre unité, qui ne connaît pas les affaires du Conseil administratif, de venir faire des remplacements temporaires. Si l'on crée une nouvelle unité, il faut choisir à qui confier la responsabilité de cette unité, et cela peut générer des insatisfactions ou des tensions. En ce moment, la situation s'est stabilisée. Les collaborateurs ayant quitté leur poste ont été remplacés par de nouveaux collaborateurs qui donnent pleinement satisfaction au sein de ce secrétariat. Le climat au sein de cette unité et son fonctionnement sont, à présent, tout à fait satisfaisants. Malgré les insatisfactions, cette unité a réussi à remplir sa mission, sans impact sur l'activité de l'administration, du Conseil administratif ou sur la coordination entre le Conseil administratif et le Conseil municipal.

Le rôle du Conseil administratif est aussi de rechercher l'efficacité, et d'avoir plus de polyvalence pour pouvoir assurer le fonctionnement du Secrétariat général dans son ensemble. Cette réflexion a aussi été menée avec un bureau spécialisé pour s'assurer de la pertinence de l'ajustement. Le Conseil administratif avait été interpellé par les syndicats sur cette réorganisation, car certaines insatisfactions avaient été exprimées par voie de presse. Le Conseil administratif a expliqué à ses partenaires sociaux ce qu'il en était de la réalité. L'accompagnement se poursuit, il y a des évolutions régulières, et cette deuxième phase entamée se poursuit à satisfaction.

*L'idée de la réorganisation du Secrétariat général vient-elle du Conseil administratif ou du Secrétariat général?*

M<sup>me</sup> Perler explique que le Conseil administratif est par nature en étroite collaboration avec le secrétaire général et le secrétaire général adjoint. Il y a des

exigences de suivi, et des tâches qui ne peuvent pas attendre, comme des informations à donner au Conseil municipal, des décisions qui doivent être prises à la demande du Service du Conseil municipal (SCM)... Cela exige une performance et une acuité de la part des différents secrétariats. En période de crise sanitaire, il y avait des décisions à prendre régulièrement, des communiqués à faire à l'ensemble des collaborateurs et collaboratrices de l'administration pour lesquels il n'était pas possible d'attendre trois jours. Nous avons constaté le besoin de répondre à l'accélération et à la complexification des tâches, d'avoir une articulation plus efficiente, et une polyvalence en cas d'absence. C'est l'expérience de la crise sanitaire, et la volonté affichée du Conseil administratif de permettre le télétravail, qui nous a permis de faire ces constats. Quand les personnes sont absentes et qu'une tâche doit être effectuée immédiatement, il faut qu'elles puissent se remplacer et s'informer auprès des différentes unités.

*Est-ce que le Secrétariat général est amené à travailler au sein du groupe de travail «Équilibre 28»? Est-ce que le travail de ce groupe a une incidence sur les comptes ou le budget du Secrétariat général?*

M. Jérôme Luthi, comptable à la DSG, représente le Secrétariat général au sein du groupe de travail «Équilibre 28», qui est présidé par M<sup>me</sup> Böhler. Chaque département est représenté dans ce groupe. La réorganisation opérée au sein du Secrétariat général n'a eu aucun impact au niveau financier. Seules des réallocations budgétaires ont été faites, que ce soit au niveau du personnel ou au niveau des comptes de fonctionnement. Rien ne s'est créé et rien ne s'est perdu.

*Où se trouvent les archives de la Ville?*

Au moment où le Palais Eynard a été dédié aux autorités municipales en 1986, les archives ont été créées et logées dans une de ses ailes. La première archiviste a fait le tour de la municipalité et a récupéré ce qu'elle a trouvé dans les greniers et les caves de l'administration. Une partie des documents avait été jetée, et une autre s'était accumulée. Une municipalité qui existe depuis 1842 accumule un certain nombre de choses... Très vite, les archives au Palais Eynard se sont retrouvées à l'étroit! Aujourd'hui, la Ville dispose d'un local sous la plaine de Plainpalais, où se trouvent un peu plus de 4 km linéaires de rayonnages, et de deux locaux à Château-Bloch, avec des documents sensibles, enfermés dans une pièce forte. Au Palais Eynard reste une pièce avec un compactus.

*Est-ce que les documents antérieurs à 1986 existent toujours?*

Les archives ont été créées en 1986 et elles conservent des pièces qui remontent à 1842. Tous les comptes et budgets de la Ville depuis 1842, ainsi que tous les Mémoires du Conseil municipal et les procès-verbaux des commissions se trouvent dans les archives. On y trouve également des centaines de registres du Service de l'état civil, qui sont souvent demandés par des gens qui

viennent chercher leurs ancêtres enterrés à Genève. Nous conservons aussi les témoignages de toutes les activités des services de l'administration municipale. A peu près 10% des archives sont issues d'archives privées, de «grands subventionnés», comme la Comédie. Quand la Ville récupère des fonds, elle veille à ce qu'un lien existe avec la Ville, avec sa culture, ses sports, etc. Actuellement, des discussions ont lieu avec le Théâtre des marionnettes.

*Faut-il anticiper la construction de prochains dépôts? Si oui, comment?*

Un rapport est en train d'être rédigé sur la situation actuelle des archives. Les archives sont au Palais Eynard de manière provisoire depuis 1986 et la situation actuelle, où les archives sont réparties sur plusieurs lieux, n'offre pas de marge de manœuvre, pour monter une exposition, par exemple. Aucun effort financier n'a jamais été fourni pour dédier un espace spécifique aux archives de la Ville, comme cela a été fait pour d'autres institutions culturelles, ou en lien avec le fonctionnement de l'administration. Avec le temps qui passe, et malgré les efforts de dématérialisation de la Ville, les documents s'accumulent. Peut-être que la courbe d'augmentation de documents en papier fléchira avec le temps, et que l'on ira vers plus d'électronique. Mais pour le moment, le papier augmente... Il faudra trouver de nouveaux locaux ou opter pour une solution plus globale qui serait de créer justement une institution des archives de la Ville digne de ce nom avec la possibilité de conserver, de consulter et de travailler en un seul endroit.

*Compte tenu du processus de dématérialisation, est-ce que les archives gardent une copie en papier de toutes leurs pièces?*

Non. Même l'état civil fonctionne uniquement de manière électronique de nos jours. Puisque la loi fixe une mission de conservation à long terme de la partie patrimoniale, des témoignages et de mémoire de la Ville, nous avons l'obligation de mettre en place un archivage électronique, afin de garantir à la population et à l'administration l'accès à long terme aux données sélectionnées pour être pérennisées.

*On devrait toujours avoir une version papier, car l'électronique n'est pas fiable...*

La conservation à long terme pose problème tant pour les données électroniques que pour les documents en papier. En effet, il faut une qualité de papier très spéciale qui puisse subsister à long terme. La Bibliothèque de Genève (BGE) ou la villa La Grange connaissent ce problème: elles ont dû se doter d'un appareillage compliqué pour conserver leurs documents en papier.

*Peut-on avoir des précisions sur Genève en poche?*

Cette application a été lancée en octobre de l'année dernière. Lors de la première phase, nous avons travaillé avec Cité seniors pour développer une

sorte de prototype, qui nous permette aussi de comprendre comment développer l'application pour le grand public. Sur l'application, les personnes pouvaient réagir et faire des propositions d'amélioration. Les retours ont été récoltés et analysés. Nous avons compris que ce qui fonctionne bien dans cette application, c'est ce qui se réfère aux aspects pratiques de la vie quotidienne: l'agenda des événements de la Ville ou les démarches d'inscription à des cours, par exemple. Même si l'agenda existe déjà sur le site web de la Ville, l'application donne un accès direct beaucoup plus pratique, où il est possible, en un clic, de savoir quoi faire le soir même ou la semaine prochaine. La possibilité de s'inscrire à des cours a aussi été plébiscitée par le public. Nous avons réalisé aussi que des informations générales sur la Ville ont plus leur place sur le web que dans une application. Une version améliorée de Genève en poche, qui tient compte de tous ces retours, sera lancée avant l'été, juste à temps pour le riche programme estival.

*Quel est le public qui consulte les archives? Est-ce que les consultations sont nombreuses?*

Un certain nombre de documents a été numérisé ces dernières années, comme le *Mémorial*. Toute une partie de la population ne vient plus aux archives car elle trouve ce qu'elle cherche en ligne. Il n'est pas compliqué de consulter les archives, les conditions sont fixées par la loi. Actuellement, ce sont surtout des étudiants ou des citoyens qui recherchent des informations précises. Cela fait quelques centaines de personnes chaque année.

*Qu'en est-il des consultations en ligne?*

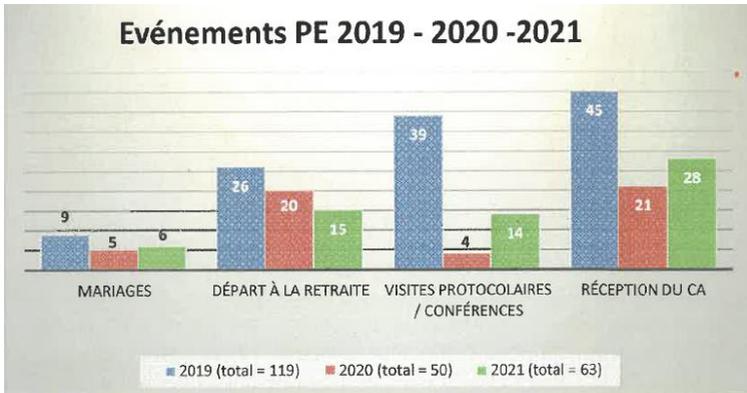
Il y a environ 8000 consultations en ligne par année.

*Avez-vous des chiffres précis pour 2021 sur l'utilisation du Palais Eynard, et des types d'activités qui y ont lieu?*

Le Palais Eynard est richement animé en temps normal, et il devrait l'être particulièrement cette année, notamment pour récupérer quelques manifestations qui n'ont pas pu se tenir l'an passé en raison du Covid. En 2021, deux mariages s'y sont tenus. C'est une activité relativement récente qui va probablement progresser. Il y a également eu environ 80 réceptions. En 2021, des 44 départs à la retraite, onze n'ont pas pu être célébrés du fait du Covid. Nous remarquons une accumulation de dossiers: depuis le début de l'année, une trentaine de départs à la retraite a déjà été fêté. Le Palais Eynard est aussi le lieu de séminaires ou de remises de médailles: le 3 mars dernier, M<sup>me</sup> la maire Frédérique Perler a présidé la remise de la médaille «Genève reconnaissante», aux deux Prix Nobel de la Paix 2021, avec une réception à la clé et un public éminent.

Ces informations ont été complétées par une réponse écrite:

En 2021, il y a eu 63 événements et réceptions dans les salons du Palais Anna et Jean-Gabriel Eynard. A titre de comparaison, en 2019 (dernière année significative, compte tenu de l'impact de la crise sanitaire ayant perturbé en 2020 et 2021 le fonctionnement de nos Autorités et de l'Administration), 119 événements ont pu être tenus.



*Est-ce que ces manifestations rapportent quelque chose à la Ville?*

L'année 2021 n'est que partiellement représentative, puisque le Covid a eu un impact relativement important et que passablement de réceptions ont dû être annulées. De manière générale, il s'agit plutôt de mises à disposition gratuites, excepté pour les mariages. La Ville prévoit trois lieux de mariage: la mairie des Eaux-Vives, le parc des Eaux-Vives et le Palais Eynard. La salle des Eaux-Vives est gratuite, les deux autres lieux coûtent environ 500 francs. Les mariés ont également la possibilité d'organiser de petites réceptions après la cérémonie dont le prix varie en fonction du type de réception choisi. Il ne s'agit pas de fêtes de mariage à proprement parler.

*Avec la digitalisation de l'économie, le besoin d'employés qui s'occupent de la comptabilité diminue. Le travail au bureau est coûteux. Il devient nécessaire de réinventer un certain nombre d'activités. Est-ce que des réflexions sont en cours pour accompagner cette évolution?*

Le Secrétariat général ne dispose pas de beaucoup de ressources comptables. M. Luthi est responsable du volet finances et comptabilité au Secrétariat général et quelques personnes s'occupent des tâches comptables, à l'instar par exemple de la gestion des jetons de présence du SCM ou de la comptabilité de l'Espace Ville de Genève. Un projet est en cours, qui avait été validé par l'ancien Conseil

administratif, concernant la centralisation de la fonction comptable et la dématérialisation des factures en Ville de Genève. Ce processus conduit à la migration d'un certain nombre de ressources comptables présentes dans les services de l'administration vers la DFIN sur la base d'un schéma validé par le Conseil administratif.

*Qu'en est-il de l'administration en général et des tâches répétitives qui tendent à disparaître avec une économie digitalisée et une décentralisation des services?*

Cela fait effectivement partie des préoccupations de l'administration et si des possibilités d'optimisations sont identifiées, elles sont saisies. Mais au Secrétariat général, les ressources consacrées à du travail purement administratif sont bien limitées. L'équipe du Secrétariat général s'occupe de tâches très spécifiques qui ont une certaine complexité, comme la gestion de l'ordre du jour des séances du Conseil administratif, la préparation des projets de procès-verbaux du Conseil administratif, la rédaction de la correspondance du Conseil administratif selon les indications reçues à la fin de chaque séance...

*Est-ce que le Secrétariat général est force de proposition pour ce genre de réflexion au sein des autres départements?*

Non. Indirectement, les collaborateurs du Secrétariat général voient ce qui se passe dans les départements. Il ne faut cependant pas oublier que la structure de l'administration est telle que le Secrétariat général n'a pas forcément une vision complète du détail des activités au sein de chaque département, qui se déroulent sous la responsabilité des directions de département pour ce qui est des aspects opérationnels, et sous la responsabilité politique de chaque magistrat pour ce qui est des décisions stratégiques. Il faudrait une analyse service par service.

*Les conseillers municipaux sont parfois contactés par des associations de droits humains qui souhaitent être reçues par la maire ou les magistrats. Quelle est la procédure à suivre pour avoir la possibilité d'être reçu au Palais Eynard?*

Le Conseil administratif reçoit à peu près 50 demandes par jour et toutes les demandes sont traitées. Si une association souhaite disposer des salles du Palais Eynard, il faut qu'elle s'adresse au Palais Eynard directement, c'est-à-dire au Secrétariat général. Si elle souhaite être reçue par un membre du Conseil administratif, elle doit également envoyer sa demande au Secrétariat général qui, ensuite, l'achemine vers la maire ou le magistrat concerné pour qu'elle soit, le cas échéant, validée. Etant donné que leurs agendas sont très chargés, les magistrats essayent de répondre aux demandes par courrier ou en passant par les services compétents. En cas d'urgence et si M<sup>me</sup> la maire n'est pas disponible, les personnes sont accueillies soit par les services, soit par ses conseillers personnels.

*Concernant le Mémorial du Conseil municipal, combien de pages sont produites pour chaque séance? Combien de personnes travaillent à ce Mémorial, maintenant qu’il est publié en version électronique?*

L’équipe du SCM est maintenant en sous-effectif du fait d’un congé maternité. Elle compte 13,5 équivalents temps plein (ETP) répartis parmi 17 personnes, dont trois procès-verbalistes travaillant à un taux extrêmement réduit. Au moment du passage au nouveau statut, les postes ont été transformés en postes fixes avec des petits pourcentages. A cette équipe vient s’ajouter une autre équipe de huit procès-verbalistes engagés comme auxiliaires; il s’agit de jeunes en études, qui trouvent au SCM un travail d’appoint et une expérience dans le monde professionnel. Leur travail ne concerne pas le *Mémorial*.

A la rédaction du *Mémorial* travaillent trois rédactrices, deux correcteurs puis deux polygraphes, dont M. Rogez qui fait le lien avec les plénières. Un poste de mémorialiste est vacant depuis septembre et la phase de recrutement est en cours. Les compétences recherchées sont spécifiques; il y a tout un travail de passage de l’oralité à l’écrit. La rédaction des Mémoriaux prend du temps, mais le service dispose d’une certaine latitude en termes de publication. Une partie du retard a pu être rattrapé pendant le Covid. Concernant la publication des Mémoriaux sur le site, une nouvelle série sera bientôt mise en ligne.

Le 1<sup>er</sup> juin, à l’occasion de la 180<sup>e</sup> année législative de la Ville de Genève, un ouvrage va être publié qui met en évidence les archives du *Mémorial* et le travail du Conseil municipal. C’est important, dans ces temps où la démocratie est mise à l’épreuve.

*Est-ce que le personnel a été consulté dans la réorganisation du Secrétariat général? Comment?*

Le processus de réorganisation est passé par trois étapes. La première a consisté dans le passage de l’ancien secrétariat du Conseil administratif à la DSG. Ensuite le Service de l’administration centrale a été dissous, l’Espace Ville de Genève incorporé à Infocom et Infocom incorporée au sein du SREC. Cette deuxième étape a été la plus importante. Il reste une dernière étape qui verra la fusion de l’unité des réceptions avec l’unité accueil et logistique. Des réflexions ont été menées en bilatérales avec les personnes directement concernées, le secrétaire général adjoint et la maire. Les personnes qui allaient être affectées ont été consultées, les exigences de la DSG et du Conseil administratif ont été expliquées. Tout cela a été validé par le Conseil administratif fin mai 2021. Début juin, une séance a été convoquée par ses soins en présence des chefs de service, des chefs d’unité et des cadres supérieurs du Secrétariat général, lors de laquelle les détails de la réorganisation ont été présentés. C’était une séance Webex. Cette présentation a été faite en vue d’une entrée en vigueur en septembre. En ce qui concerne la troisième étape de la réorganisation, c’est-à-dire l’hypothèse de fusionner l’unité

des réceptions avec l'unité accueil et logistique, cela fait plusieurs mois que les personnes qui y seront affectées sont régulièrement consultées. Tout le monde est d'accord sur l'utilité et la nécessité de la fusion pour optimiser les processus. Le seul point qui doit encore être déterminé, et où les avis peuvent diverger, concerne le rattachement de cette nouvelle unité: à la DSG ou au SREC? Toutes les parties prenantes ont été consultées, mais il appartiendra à la DSG (MM. Buzzini et Burri) de proposer une solution au Conseil administratif pour l'une ou l'autre des deux variantes et ce sera au Conseil administratif d'arbitrer. Cela viendra dans les prochains mois. M. Schweri étant parti à la retraite, une solution transitoire a été trouvée qui sera probablement consolidée dans le temps, qui voit le chef de l'unité des réceptions s'occuper désormais aussi du volet accueil et logistique. C'est une solution qui donne pleine satisfaction, mais il restera à déterminer le rattachement de l'unité.

*Les négociations avec le Canton et la Confédération sur la répartition des coûts et des tâches, notamment en ce qui concerne les travaux entrepris dans le parc La Grange afin d'accueillir le sommet Biden-Poutine, ont fait beaucoup jaser. Est-il possible d'envisager un accord de prestation scellant définitivement qui fait et paie quoi, si un événement du même type devait se reproduire?*

Le Conseil administratif a validé le tableau de répartition des coûts ce matin même. Celui-ci sera communiqué aux conseillers municipaux et aux conseillères municipales, avec une lettre d'accompagnement explicative. Il reste très peu de coûts à la charge de la Ville de Genève, excepté l'évaluation des heures de travail des différents services concernés. Les travaux effectués émanent d'exigences des missions russe et américaine. Le Conseil administratif, plus particulièrement M. Kanaan et M<sup>me</sup> Perler en tant que maires successifs, ont accédé aux exigences de la Confédération. La plupart des travaux ont été remboursés, excepté les cas où les travaux effectués ont amené une plus-value.

*A l'avenir, des événements du même type auront encore lieu, mais leur ampleur n'est pas connue. Qu'ils aient lieu sur le site de la villa La Grange ou ailleurs, il faudra de toute façon procéder à une évaluation des travaux de restauration urgents et qui puissent être réalisés sans y consacrer trop d'heures. Les aspects de sécurisation sont maintenant connus. Mais il est vrai que chaque délégation a ses propres exigences.*

La Ville a fait un bilan financier, mais aussi un bilan en termes d'heures de travail et en termes législatifs, puisqu'il a été nécessaire de faire l'impasse sur des lois de marchés publics – cela a été couvert par la Confédération.

*Quelle est l'évolution des types de demandes qui sont soumises à l'Espace Ville de Genève? Est-ce que son déménagement vers un endroit un peu moins central a influencé la demande?*

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2021, M<sup>me</sup> Trebeljahr a repris la charge de l'Espace Ville de Genève, qui a effectivement déménagé du pont de la Machine à la Jonction. Pendant le Covid, même si l'Espace a essayé de rester ouvert à la population, les fréquentations ont diminué. La volonté est celle de faire évoluer cet Espace, qui est désormais inclus dans le SREC, afin qu'il devienne une véritable vitrine de la Ville. Il y a de bonnes chances que l'Espace déménage prochainement vers un lieu plus central qui mette mieux en valeur la Ville, car aujourd'hui, les collaborateurs de l'Espace Ville de Genève travaillent avec tous les départements, avec les musées, les théâtres, les salles de concert afin de pouvoir conseiller les visiteurs sur l'activité de la Ville. Il y a aussi beaucoup d'appels téléphoniques. Les personnes y viennent également pour des raisons qui ne relèvent pas forcément des compétences de la Ville de Genève. Un des objectifs est de faire en sorte que chaque personne qui entre dans cet Espace en sorte avec une solution, même si sa question concerne le Canton ou les musées privés. L'équipe est en train de produire des statistiques, pour connaître le nombre de visites, d'appels et les types de questions reçues chaque mois. L'Espace a aussi d'autres projets, comme de faire des mini-conférences, de présenter une exposition ayant lieu dans un musée ou de mettre en valeur les archives de la Ville.

La vente de cartes journalières CFF, qui est une des activités de l'Espace, a diminué pendant la période où il n'était pas possible de voyager. Les 6000 cartes invendues en 2020 ont généré un déficit d'environ 100 000 francs, alors que dans une année normale l'Espace Ville de Genève peut réaliser un bénéfice d'environ 100 000 francs. En 2021, 2000 cartes sont restées invendues, ce qui permet un retour à l'équilibre au niveau de l'activité commerciale des ventes de cartes CFF. Les tendances pour 2022 semblent encore meilleures avec beaucoup de ventes actuellement. Un lot pour continuer cette activité jusqu'en 2023 vient d'être racheté.

*Est-il possible de chiffrer l'utilisation de Webex (cf. page 44)?*

En page 44, il n'est question que de Webex Legislate qui n'est pas utilisé par les commissions. Les licences coûtent 12 000 francs par année.

*Où en sont les démarches par rapport à la centrale du Bugey?*

Il s'agit d'un travail de longue haleine. Le mandataire est le cabinet Huglo Lepage, où travaille M<sup>e</sup> Corinne Lepage, ancienne ministre de la République française. C'est elle-même qui a plaidé le dossier avec d'autres intervenants, tels que l'ancien Conseiller d'Etat genevois, M. Robert Cramer. Pour Creys-Malville, les procédures avaient aussi pris passablement de temps. L'espoir fait vivre et les démarches continuent d'être menées avec diligence, en collaboration avec le Canton, avec lequel les frais sont partagés pour moitié. Les associations locales ainsi que les citoyens voisins des installations nucléaires plaident aux côtés de la Ville et du Canton dans ce dossier.

*Pourquoi aucun auxiliaire n'a été engagé pour remplacer le congé maternité au sein du SCM?*

La mission de rédacteur ou de rédactrice du *Mémorial* est très spécifique. La partie de son travail qui consiste dans le suivi des objets en séance plénière a pu être reprise par une personne à l'interne dont le taux de travail a été augmenté. Pour ce qui concerne la rédaction du *Mémorial*, le SCM a entrepris des démarches pour trouver un remplaçant, mais sans succès. Le SCM a préféré prendre un petit peu plus de délai dans la rédaction du *Mémorial*.

*La Ville de Genève est la seule commune genevoise qui n'a pas de mairie à proprement parler. Pourquoi? Beaucoup de citoyens pensent que la mairie est l'ancienne mairie des Eaux-Vives et ils s'y rendent pour adresser leurs questions à la maire de Genève! D'autres guichets se trouvent éparpillés dans d'autres endroits: le Palais Eynard, l'Espace Ville de Genève ou les points info... Le Palais Eynard est indiqué comme étant le siège du Conseil administratif, mais pas comme étant la mairie en tant que telle. Il pourrait s'avérer utile de trouver une solution pour que le Palais Eynard soit indiqué comme étant la mairie...*

L'étalement des guichets de la Ville a des raisons historiques. Le Palais Eynard n'a pas toujours été le siège de la Ville de Genève, puisque auparavant le siège était à l'Hôtel de Ville. Ce n'est que depuis 1986 que le Conseil administratif se réunit au Palais Eynard et que les services centraux y sont réunis. Auparavant, le Conseil administratif se réunissait à l'Hôtel de Ville. L'ancienne mairie des Eaux-Vives est une trace historique d'avant la fusion des communes avec Genève, quand la commune des Eaux-Vives y avait sa mairie. Une réflexion sera menée pour trouver une appellation qui contente tout le monde.

*Qui est en charge de la promotion de la Ville?*

De manière générale ce sont les conseillers administratifs, mais cela dépend des sujets.

*Les habitants de Genève reçoivent régulièrement des publicités des Villes de Bâle ou Zurich pour aller y passer un week-end. Est-ce que Genève fait ce type de promotion aussi? Si oui, quel département s'en occupe?*

Une partie de la communication de la Ville est bilingue français-anglais. Il y a 12 000 visites par jour sur le site internet de la Ville. Le compte Facebook de la Ville a environ 100 000 abonnés et le compte Instagram environ 60 000. Des messages et des réactions sont envoyés en anglais, en espagnol, en italien... et ils proviennent de personnes vivant à l'extérieur de la Ville ou de la Suisse. Par ces outils, la Ville participe à son rayonnement. Le département de la culture et de la transition numérique (DCTN) mène aussi plusieurs actions afin de promouvoir les musées sur le territoire de la Ville mais aussi en dehors.

L'Espace Ville de Genève collabore régulièrement avec Genève Tourisme. Le Conseil administratif reçoit Genève Tourisme une à deux fois par année. L'axe de «vendre» la Ville en dehors des frontières cantonales, en Suisse ou en Europe à travers la culture mais aussi les manifestations scientifiques en lien avec l'Université de Genève, a été évoqué. La question de vendre plus efficacement, pour du tourisme d'affaires, familial, culturel, etc., a été évoquée aussi. Les départements respectifs réfléchissent à travers le réseau d'Infocom notamment, mais aucune stratégie n'est définie à ce jour. Il faut éviter les doublons. Genève Tourisme a ses propres missions, et la Ville peut aussi contribuer à se promouvoir elle-même. Mais certains aspects de la Ville peuvent intéresser tout autant les touristes que les habitants, et pourraient effectivement être mieux promus. Une autre réflexion en cours concerne les différents volets des relations extérieures de la Ville. Il y a la Genève internationale, les réseaux de villes, mais aussi le volet de la promotion de Genève au sens large, du point de vue de l'accueil des habitants et des entreprises.

Une réflexion stratégique a été lancée depuis quelques mois déjà qui permettra de codifier et d'explorer des territoires nouveaux comme celui d'une promotion à l'extérieur. Si l'on veut reprendre l'exemple de Zurich, où les services de la Ville travaillent avec les hôteliers, alors la Ville de Genève doit travailler avec la Société des hôteliers de Genève ou la Fondation Genève Tourisme & Congrès. A ce moment-là, c'est un autre département qui en assure la représentation.

L'image de Genève est régulièrement entretenue de manière naturelle. Le sommet Biden-Poutine de l'année dernière a été une gigantesque opération promotionnelle financée presque intégralement par la Confédération. Genève et la villa La Grange se sont retrouvées en première page des médias et des chaînes de télévision partout dans le monde. Il est aussi toujours émouvant de voir des délégués de la Croix-Rouge qui exposent leur vie pour sauver les gens et qui arborent le logo «Comité international de la Croix-Rouge Genève». Tous ces convois du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) sont visibles en Ukraine, et il ne faut pas oublier que c'est cette dimension de Genève qui est le terreau principal du rayonnement mondial de la Ville.

*Pour faire connaître Genève, une motion avait été déposée en 2018 qui avait été votée par tous les groupes politiques du Conseil municipal en 2021: «Un parcours pour notre passé» (M-1372), qui proposait d'introduire des codes QR sur les lieux historiques de Genève afin d'obtenir des renseignements historiques sur les lieux en question. La Ville a visiblement mis le projet dans le tiroir. Est-il possible de relancer la motion? Ou d'en informer Genève Tourisme?*

La direction de l'Espace Ville de Genève a eu une séance au sujet de cette motion ce matin même avec une personne du DCTN! L'idée est d'éviter de donner une réponse rapide à la motion, mais de proposer des actions concrètes qui

puissent s'intégrer dans l'exercice de revalorisation de l'Espace Ville de Genève. Il faut d'abord recenser tout ce qui existe et réfléchir à une façon différente de présenter les choses que les sentiers culturels. Par ailleurs, cela a inspiré les services pour l'application Genève en poche. L'idée était d'y intégrer des parcours culturels correspondant en partie à ce qui a été soulevé par la motion.

*Comptes de fonctionnement, pages 428 à 433*

*A quoi est dû l'important écart de plus de 200 000 francs à la ligne 300, «Autorités et commissions» du Conseil municipal (page 430)?*

Cette différence concerne les jetons de présence pour les plénières, les commissions et la rédaction des rapports, ainsi qu'un petit manque au niveau budgétaire. En 2020, les jetons étaient beaucoup moins importants, avec un montant de 1 377 589 francs enregistré au réel. Le budget est adapté sur la base des années précédentes et un rattrapage doit maintenant se faire. En 2022, le budget a à nouveau été un peu sous-évalué, mais à partir de l'année 2023 il devrait être ajusté aux activités réelles.

*Quelle ligne représente le budget de la mairie?*

C'est la ligne 313, «Prestations de service et honoraires» (page 429), dans le chapitre «Relations extérieures et communication».

*Est-il possible d'obtenir le décompte pour la ristourne sur les carburants? Est-ce que la Ville a reçu les 8 millions de francs dus par l'Etat pour l'entretien des routes?*

Les 8 millions de francs figurent au «Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité» (AGCM). Le détail de la ristourne sur les carburants sera fourni par écrit.

**DEPARTEMENT DES INFRASTRUCTURES  
OFFICE CANTONAL DU GENIE CIVIL  
DROITS SUR LES CARBURANTS**

Part Etat entretien artères municipales - Part Ville de Genève aux frais de police

Comptes	Décomptes	Subventions
2013	2014	2016
2014	2015	2017
2015	2016	2018
2016	2017	2019
2017	2018	2020
2018	2019	2021

Décompte 2019 carburant canton pour entretien et constructions des routes selon exercice comptable 2018 envoyé à l'OFS (Annexe 2)

décompte  
140'139'528 ok-2019

Décompte 2021 de l'Etat à la Ville (32%) pour entretien et constructions des artères, selon décompte 2019 (comptes 2018)

15'266'496 ok-2019  
155'406'024

**Total**

Versement de la Confédération (mesures autres que techniques) en 2021, basé sur le décompte 2019 (comptes 2018)  
DETA : 06110100.460050

7'309'472.90

15'266'496

155'406'024 **9.8236**

Part Ville aux droits sur les carburants

**718055**

**Décompte Etat-Ville**

Subvention Etat à Ville pour entretien des routes  
Décompte 2019, (Forfait pour les frais de police)

13'200'000

**Montant de la subvention restant à versée**

**13'200'000**

Contribution de la Ville de Genève aux frais de police

**13'200'000**

**Ecritures comptable**

DEBIT	CREDIT	MONTANTS
06110100 361200	06110100 200500	13'200'000
06110100 200500	00000003	13'200'000
06110100 361200	Montant dû à la Ville de Genève	718'055

*Où en est-on avec la convention sur les routes?*

Le Conseil administratif a cru pouvoir aboutir récemment, mais ce n'était pas le cas... il n'abandonne pas.

*Où se trouve le loyer de l'Organisation météorologique mondiale (OMM)?*

Il est comptabilisé dans le chapitre «Service du Conseil municipal» (page 430) à la ligne 316, «Loyers, leasing, fermages, taxes d'utilisation».

*Quel sera le loyer à l'Hôtel de Ville?*

A l'Hôtel de Ville, la Ville ne paye pas de loyer, mais un dédommagement d'environ 40 000 francs par année, qui correspond à sa participation aux frais de fonctionnement découlant de l'utilisation de la salle.

*A quoi correspond le libellé «Prestations de services et honoraires» pour le Conseil municipal (page 430, ligne 313)?*

Ce sont essentiellement les frais de repas et les abonnements TPG des Conseil municipal, pour un montant de 33 000 francs. Une petite partie concerne aussi les comptes compétents de la DSIC. Certains frais qui avaient été centralisés à la DSIC au moment du budget sont ventilés aux comptes.

*A quoi correspondent les 25 000 francs de la ligne 361 (en page 428) «Dédommagements à des collectivités publiques», dans le chapitre de l'Administration centrale?*

Cette ligne permet de comptabiliser les mises à disposition de gratuités par le Conseil administratif pour certaines salles – il n'y en a pas eu du fait des restrictions sanitaires.

*Subventions monétaires, page 434*

*A quoi correspond le groupe 32 «Subventions et allocations diverses et imprévues» du Conseil administratif?*

Le groupe 32 doit être additionné au groupe 57. Le Conseil administratif utilise ces deux comptes pour donner des subventions ponctuelles, en fonction des demandes qui lui parviennent. Si l'on additionne les deux groupes 32 et 57, cela fait un total de 240 000 francs. En 2021, le Conseil administratif a dépensé un peu moins que l'enveloppe prévue au budget. Le détail peut être trouvé à la page 436, en parcourant la liste des subventions ponctuelles.

*Pouvez-vous nous donner des explications sur la convention qui aurait été signée entre la fondation Geneva Science and Diplomacy Anticipator et la Ville*

*pour une subvention de plusieurs années, qui dépasserait les subventions qui ont été votées de manière annuelle?*

Une subvention a été versée sur trois exercices, de 2020 à 2022, à chaque fois d'un montant de 100 000 francs. Une réflexion est en cours pour savoir s'il convient de reconduire ce soutien et à quelle hauteur. Le Canton est en train de mener la même réflexion, et le Conseil fédéral s'est déjà engagé à poursuivre, et même à augmenter sensiblement son soutien. Si une reconduction venait à être confirmée par le Conseil administratif pour 2023, elle serait soumise par M. Kanaan qui suit ce dossier. Le cas échéant, ce sera tout à fait transparent. Aucune autre tractation n'est en cours, excepté cette réflexion.

*Est-ce que la subvention pour TV Léman Bleu est une prestation versée pour la retransmission? Est-ce qu'une évaluation de cette subvention est faite?*

La subvention concerne effectivement la retransmission des plénières du Conseil municipal. Cependant, l'Office fédéral de la communication (OFCOM) interdit de sponsoriser des émissions d'information, et cette retransmission en est une de manière incontestable, donc il ne peut pas y avoir de sponsor. En accord avec l'OFCOM, il a été trouvé une solution permettant d'assurer cette prestation de retransmission et de la payer. Le prix est fonction d'une négociation entre les administrateurs de TV Léman Bleu et la Ville de Genève.

*Subventions ponctuelles, pages 436-437*

*Est-ce que les deux subventions, respectivement pour l'association Starlette et la Fondation du Festival international du film de Genève (GIFF), ont été annulées pour cause de Covid?*

Les subventions pour la fondation GIFF ont été annulées car son événement n'a pas eu lieu, donc le montant n'a jamais été versé. Avec l'association Starlette, il y a eu plusieurs échanges et, pour finir, la subvention n'a jamais été versée pour des raisons administratives et de constitution du dossier.

*Pouvez-vous nous donner des explications quant à la subvention de 2000 francs versée à la Confrérie du Gruyère pour le projet «Apéritif du Chapitre genevois à l'occasion de l'intronisation de M<sup>me</sup> Marie Barbey-Chappuis»? C'est une confrérie privée, donc si la magistrate est intronisée, ce serait à elle de payer la subvention...*

A chaque démarrage de législature, il y a une fête. En 2020, aucune fête n'a été organisée pour des raisons sanitaires. La Confrérie du Gruyère tenait à marquer l'intronisation de M<sup>me</sup> Barbey-Chappuis et a sollicité le Conseil administratif pour prendre en charge cet apéritif. Le Conseil administratif a accepté.

*La Société genevoise des écrivains, qui touchait autrefois 10 000 francs de la Ville, a vu sa subvention rabaissée puis supprimée par le Canton. Si le Canton rechigne à payer cette toute petite somme, est-ce que la société pourrait à nouveau faire appel à la Ville? C'est une société qui existe depuis plus d'un siècle, qui fait partie du patrimoine de Genève...*

*L'association doit être dans le fonds de régulation de la loi sur la répartition des tâches entre les communes et le Canton (LRT)...*

Ce type de réflexion doit se faire dans le cadre de l'examen du budget et des comptes du DCTN. La question devra donc être posée à M. Kanaan en sa qualité de magistrat en charge du DCTN. Les subventions touchant à l'art ou à la culture et qui figurent sous le Secrétariat général sont des aides ponctuelles prélevées sur les lignes du Conseil administratif «Subventions et allocations diverses et imprévues» et qui concernent le plus souvent des projets concrets, des événements précis ou des demandes urgentes. Ce n'est pas à travers ces lignes que le Conseil administratif peut pérenniser une augmentation de subvention.

#### *Délégations du Conseil administratif, pages 441 à 464*

La DSG est concernée uniquement par la Délégation du Conseil administratif en charge de la gouvernance, des risques et de la conformité (DELGRC), à laquelle participe M. Buzzini (cf. page 461). Cette délégation traite de questions générales liées à la gouvernance de la Ville, à la conformité et à la gestion des risques.

*Concernant la Délégation Genève Ville Solidaire (DGVS), qui dispose d'un fonds de 6 millions de francs, à combien s'élèvent les charges des personnes qui traitent ce fonds? Cela représente un travail colossal avec une multitude de projets...*

Le Conseil administratif a souhaité évaluer cette délégation, où du personnel municipal est impliqué, toujours dans un objectif d'améliorer l'efficacité. M. Gomez, en sa qualité de président de la délégation, qui est liée à l'Agenda 21, pourra en parler de manière plus large.

## **Séance du 24 mai 2022**

### *Comptes du département de la sécurité et des sports (DSSP)*

*Audition de M<sup>me</sup> Marie Barbey-Chappuis, conseillère administrative, en charge du département de la sécurité et des sports (DSSP), accompagnée de MM. Thomas Lebedinsky, directeur adjoint au DSSP, Gianni Dose, contrôleur de gestion au DSSP, de M<sup>me</sup> Sybille Bonvin, cheffe du Service des sports (SPO), de M. Samuel Blanchot, directeur des finances (DFIN), et de M. Nicolas Kerguen, collaborateur personnel*

*Introduction des commissaires à la commission des sports et à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication*

M. Zimmermann, président de la commission des sports, déclare que la commission a constaté que le département et le SPO sont gérés avec efficience.

M<sup>me</sup> Mangeat, rapporteuse de la commission des sports, informe que la commission a étudié les comptes en une séance. Les commissaires se sont intéressés aux écarts, qui sont dus au non-versement de certaines subventions. Les associations ont géré correctement leurs fonds propres. L'année 2021 a encore été impactée par la crise sanitaire, la reprise des activités sportives a été progressive et plusieurs actions ont été menées en extérieur afin de garantir l'accès au sport pour tous. Ces actions ont connu un grand succès. La majorité de la commission est satisfaite de ces comptes.

M<sup>me</sup> Roiz, présidente de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication, indique que la séance d'examen des comptes du DSSP s'est bien déroulée. Tous les sujets qui soulevaient des questions ont pu être traités, malgré le temps limité.

M. Provini, rapporteur de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication, informe que la commission a étudié ces comptes en deux séances. En ce qui concerne le Service de la police municipale (SPM) et le Service de l'espace public (SEP), les questions ont porté, notamment, sur le renforcement du partenariat avec la police cantonale. La commission est satisfaite de la collaboration entre le Canton et la Ville, qui se renforce. D'autres questions ont porté sur l'évolution des coûts. Chaque réponse apportée aux questions des commissaires a été satisfaisante.

*Introduction M<sup>me</sup> Marie Barbey-Chappuis, conseillère administrative, en charge du DSSP*

L'année 2021 a été marquée par le Covid-19. A nouveau, la crise sanitaire a impacté tous les services du département, notamment le Service Voirie – Ville propre (VVP), le SPM, le Service d'incendie et de secours (SIS), le Service

logistique et manifestations (LOM), le SEP et le SPO. La police municipale s'est attelée à faire respecter les mesures sanitaires mises en place par les autorités fédérales et cantonales. Plusieurs projets hors Covid-19 ont également été menés, comme la création de la «bike police», lancée l'été dernier avec l'objectif d'accroître la visibilité et l'efficacité de la police. La collaboration entre les polices cantonale et municipale a été revue, sur la base du Diagnostic local de sécurité (DLS) qui a été élaboré en 2021 et signé en début d'année 2022. Ces éléments ont été intégrés aux tâches des deux polices et leur périmètre d'action prioritaire a été redéfini. Des actions conjointes seront déclinées dans un plan d'action qui est en cours d'élaboration et qui comprend également les problématiques de harcèlement de rue.

Un plan propreté a été élaboré par le département, suite à un diagnostic effectué dans les différents quartiers de la Ville, qui a permis de constater un niveau de propreté généralement satisfaisant, voire très satisfaisant. Les associations d'habitants ont participé à l'élaboration de ce plan avec les services concernés, via des marches exploratoires auxquelles la magistrature a pris part. Un sondage a également été mené auprès de la population, qui a relevé la qualité du travail fait par la Voirie. Une série de mesures ont été mises en place, dont un renforcement des actions coercitives. La magistrature estime que la Ville n'avait pas suffisamment insisté sur les amendes pour lutter contre le *littering*, bien qu'elle ait mené une importante campagne de sensibilisation. La Voirie et la police municipale travaillent ensemble afin de faire évoluer les habitudes et de s'assurer que le sentiment d'impunité ne se répande pas parmi ceux qui ne jettent pas leurs déchets dans les poubelles. Une campagne de communication a également été menée, notamment à l'entrée de la plage des Eaux-Vives.

La Ville a organisé plusieurs événements d'animation de l'espace public. La magistrature donne l'exemple du déménagement du marché de Noël au Jardin anglais, qui a été une réussite. Le SEP a réalisé un important travail, en mettant en œuvre les mesures décidées par le Conseil administratif et qui visaient à soutenir les restaurateurs et cafetiers, comme l'exonération des taxes pour les terrasses et la délivrance des autorisations d'extension des périmètres de terrasses. L'animation de l'espace public commence en s'assurant de sa propreté. Le département a conclu une convention avec l'association Pécloût 13 pour les épaves de vélos. Cette démarche s'inscrit dans une volonté de favoriser l'économie circulaire.

Le SPO a dû gérer la crise sanitaire: un fonds Covid-19 a été mis en place en collaboration avec le Canton et l'Association des communes genevoises (ACG). L'offre sur l'espace public s'est développée afin de créer une zone sportive à ciel ouvert. Ces offres gratuites ont commencé en octobre et seront disponibles en été et en hiver. Elles ont rencontré du succès et seront par conséquent poursuivies ces prochaines années.

En ce qui concerne le SIS, la loi permettant la création du groupement inter-communal a été votée par le Grand Conseil en octobre 2020. Il a fallu mettre en œuvre le transfert, qui a été effectif le 1<sup>er</sup> janvier 2022. Un important travail a été mené en 2021 notamment au niveau de la direction du département pour faire en sorte que ce groupement d'incendie et de secours devienne autonome en matière juridique, informatique et de ressources humaines. Le premier budget du groupement a été voté par 44 magistrats communaux l'été dernier. Un important travail de mise en œuvre, de pédagogie et d'explication a été réalisé auprès de ces magistrats communaux qui sont chargés de voter le budget. Ce transfert, dont certains points doivent encore être peaufinés, a été réalisé avec succès par les équipes.

### *Questions-réponses*

#### *Rapport de gestion, pages 29 à 32*

*Est-ce que le changement de lieu des marchés de Noël a engendré un différentiel de coûts?*

Non. La Ville a fait un appel à projets, qui a été remporté par des organisatrices. Ces dernières prennent en charge les coûts. Il y a un loyer fixe, la Ville ne participe pas aux bénéfices. Les coûts exceptionnels de matériel sont en lien avec des mesures Covid-19, notamment avec l'installation de «barrières vauban» pour faciliter les contrôles du certificat Covid à l'entrée de la manifestation. Il s'agit du seul changement par rapport aux éditions précédentes, sachant que la manifestation ne reçoit aucune subvention de la Ville de Genève.

#### *Comptes de fonctionnement, pages 378 à 385*

##### *Page 378*

*Les charges liées aux prestations de services et aux honoraires (ligne 313) de la Direction du DSSP ont diminué. Est-ce que cet écart est dû aux mesures Covid-19?*

Oui, la note a), qui renvoie au commentaire de la page 383, le confirme.

*Peut-on avoir des explications sur l'écart de 210 636 francs entre les comptes 2021 et le budget 2021 qui figure aux charges liées aux dépréciations sur créances (ligne 318) du chapitre Sports? Par rapport aux comptes 2020, cet écart est important...*

Ces lignes sont gérées par la Direction financière (DFIN). L'écart est dû à des pertes sur débiteurs qui sont constatées en fin d'exercice, lorsque les montants facturés ne sont pas récupérés. Ces montants ne peuvent pas être budgétés. Cet écart varie d'année en année en fonction des provisions «pertes sur débiteurs» constatées.

*Concernant les autres charges de personnel (ligne 309) du chapitre Sports: comment expliquer que ces charges sont en forte augmentation (422,9%)? Est-ce que l'augmentation est liée au Covid-19?*

En ce qui concerne le SPO, l'augmentation est due à des frais de formation qui ont engendré un coût de 74 000 francs, alors qu'un montant de 15 000 francs avait été budgété. Ces frais sont centralisés budgétairement dans les services compétents de la Direction des ressources humaines (DRH) et les frais effectifs sont ventilés dans les services.

*Pour quelle raison le personnel a-t-il suivi autant de formations? Est-ce lié à la crise sanitaire?*

Toutes les formations internes à la Ville figurent dans un catalogue et toutes les formations externes sont demandées par les services. La DRH les valide, après avoir examiné les demandes, qui doivent être justifiées. Le processus est strict et se fait sur plusieurs niveaux. Certaines formations sont obligatoires pour le personnel du SPO, qui doit par exemple gérer les produits toxiques ou obtenir des permis nacelle, qui doivent être renouvelés régulièrement... L'augmentation des charges liées aux formations est effectivement importante, mais elle est justifiée par rapport aux besoins du service.

*Page 379*

*Comment expliquer l'augmentation des charges liées aux fermages, loyers et frais d'utilisation (ligne 392) du SPO?*

Cette augmentation est due à des imputations internes. Ce sont des prestations délivrées d'un service à l'autre, qui se neutralisent.

*Page 380*

*Sur quelle ligne se trouve la formation des agent-e-s de la police municipale (APM)?*

Les formations des APM sont comptabilisées à la ligne 309. Le budget des formations géré par le service est de 233 000 francs, mais c'est un montant de 105 000 francs qui a été dépensé.

*Au SPM les salaires du personnel administratif et d'exploitation ont baissé de 2 133 343 francs. Le budget prévoyait 221,7 postes, mais uniquement 204,3 postes ont été occupés en 2021 (cf. page 397). Est-ce qu'il y a eu plusieurs démissions au sein du SPM?*

Ce différentiel de postes s'explique par l'absence d'école de formation. L'école de formation gérée par le Canton n'a pas pu démarrer, car il n'y avait pas assez de

candidats. La Ville est dépendante de ces candidats et n'a donc pas pu former de nouveaux agents. Les postes d'agents qui étaient partis à la retraite ou qui étaient promus n'ont pas été repourvus. La Ville n'a pas pu recruter sur ces postes vacants car il n'y avait pas suffisamment de candidats pour débiter les écoles de formation.

La Ville fait en sorte que l'école puisse démarrer cette année. Un nouveau système de recrutement a été lancé à la fin de la législature précédente. Désormais, le bassin de recrutement est commun à toutes les communes. Par la suite, les candidats sont chapeautés par le département cantonal. Pour l'instant, ce système n'a pas donné satisfaction puisqu'il n'attire pas assez de candidats pour que l'école puisse démarrer. La Ville a prévu des moyens dédiés à la communication pour faire en sorte d'attirer les potentiels candidats aspirants. La Ville entretient des discussions régulières, notamment avec le conseiller d'Etat Mauro Poggia et avec les autres magistrats communaux, pour faire en sorte que ce nouveau système fonctionne. La police municipale fait partie des préoccupations importantes de la Ville. Elle n'engage pas des agents déjà formés, car elle a toujours eu la volonté de former les agents.

*Est-ce que la ligne 309 du SPM regroupe aussi les formations continues?*

Oui. La ligne 309 regroupe plusieurs natures comptables, qui sont visibles dans les comptes à huit positions. Les formations continues ont été impactées par le Covid-19 puisqu'elles ont lieu en présentiel et pas en visioconférence, notamment celles des APM. Elles n'ont donc pas pu avoir lieu comme prévu en 2021. Le service n'a donc pas dépensé autant que ce qui était budgété.

*Comment comprendre la hausse de 678,9% des charges de l'entretien des biens meubles et immobilisations incorporelles (ligne 315) du SPM? Est-ce que cet écart revient chaque année?*

La ligne 315 comprend, entre autres, les entretiens gérés par la Direction des systèmes d'information et de communication (DSIC). Certaines charges sont budgétées alors que d'autres ne le sont pas. Les frais réels en termes de maintenance des logiciels ont augmenté. Le service compétent charge les lignes du service. Dans ce cas précis, le service compétent DSIC a chargé plus que le budget prévisionnel de 2021. Ce type d'écart varie en fonction des prévisions budgétaires, il peut être négatif ou positif.

*Page 381*

*La même ligne 315 du SEP présente un écart négatif: un montant de 231 506 francs avait été budgété et c'est un montant de 177 663 francs qui a été réellement dépensé...*

La même ligne est toujours impactée: il s'agit d'une charge gérée par la DSIC et qui concerne les contrats de maintenance avec des fournisseurs externes

pour des logiciels comme le SAP. Les écarts peuvent être positifs ou négatifs, selon les prévisions de maintenance. Par exemple, pour le SEP, le budget était de 229 000 francs, mais c'est un montant de 156 000 francs qui a été dépensé (cf. comptes à trois positions). Au niveau de la police, la ligne 315 contient plus de charges que celle du SEP. Ces budgets figurent à la DSIC et sont ensuite ventilés dans les différents départements. Les comptes de la DSIC sont clairs et équilibrés. Les prévisions élaborées par la DSIC et la Direction du patrimoine bâti (DPBA), lors du processus budgétaire, peuvent subir des variations.

Le détail des comptes compétents se trouvent aux pages 281 à 293. En ce qui concerne les comptes compétents gérés par la DSIC (cf. pages 286-287), on observe que le budget prévoyait des charges pour un montant total de 11 300 545 francs, alors que c'est un montant de 11 081 261 francs qui a été dépensé. Il y a des variations entre les services, mais les comptes sont globalement équilibrés.

*Comment faut-il comprendre la notion de «compte compétent»?*

Au niveau du budget, une partie des prestations, comme celles de la DSIC ou les formations de la DRH, ne sont pas gérées directement par le service mais de manière transversale par la DRH ou par la DSIC. Au niveau des comptes, les prestations sont ensuite ventilées dans les différents services. La ligne 3158.010, par exemple, qui concerne la maintenance de logiciels, comprend la ventilation des lignes 315 dans chaque service. Les comptes compétents figurent avec cette dénomination: «C-DPBA», «C-DSIC», «C-DRH»... Tous ces services délivrent des prestations aux autres services de la Ville.

*Page 382*

*Quels sont les revenus du LOM et de la Voirie? Pendant le Covid-19, les taxes d'utilisation ont fortement diminué. Or, on remarque que les recettes sur vente (lignes 425), tant du LOM que de la Voirie, ont augmenté! Pourquoi?*

Les lignes 425 concernent les installations, les ventes d'appareils, de matériel, de véhicules et des ventes diverses. En ce qui concerne le LOM, il y a eu plus de ventes d'appareils et d'installations de matériel par rapport au budget. L'augmentation des recettes de la Voirie s'explique par l'augmentation du prix de vente du papier et de l'aluminium.

*Comment comprendre l'augmentation de la ligne 424 qui concerne les revenus des taxes d'utilisation et des taxes pour prestations de service de la Voirie? Le Covid n'a donc pas eu d'impact?*

La réponse à cette question a été envoyée à la commission par écrit:

Le budget 2021 de 51 000 francs est sous-doté depuis quelques années par rapport au réel, et ce en regard de la mise à jour des prestations liées aux nouvelles

conventions depuis 2020 qui ont fait l'objet de facturation dans le domaine de nettoyage et de la collecte. Pour référence, en 2021, les nouvelles conventions ont augmenté les revenus de 100 000 francs par rapport à 2020.

*Comment faut-il comprendre l'écart entre le budget et les comptes des charges des salaires du personnel administratif et d'exploitation de la Voirie et du LOM?*

Ces différentiels sont dus au fait que des postes sont à repourvoir. Il y a parfois un décalage car il faut prendre en compte une période de trois à six mois. Il n'y a plus de postes vacants, ils sont en cours de recrutement.

*Est-ce que les cotisations patronales regroupent l'assurance-vieillesse et survivants (AVS) et la prévoyance? Le montant de cette ligne 305 est élevé!*

Oui. Il s'agit de la primauté des prestations. Il y a deux systèmes: une primauté des cotisations et une primauté des prestations. Ces cotisations représentent environ 25% du salaire. Le détail se trouve dans le compte compétent C-DRH à la page 290.

*Les salaires du personnel administratif et d'exploitation de la Voirie ont augmenté de 2,9% par rapport au budget (cf. ligne 301). Pourquoi?*

L'écart de 978 618 francs est dû à la variation des heures supplémentaires et aux indemnités de nuisances. Il y a des dépassements chaque année. Le règlement DRH sur ces indemnités changera le 1<sup>er</sup> janvier 2023. Le Covid-19 a eu des impacts sur les activités de la Voirie en 2021. Le niveau d'activité était plus intense, car il y a eu une augmentation des déchets sur l'espace public en raison des ventes à l'emporter puisque les restaurants étaient fermés. Le dispositif estival a été renforcé par rapport aux années d'avant le Covid-19. Des auxiliaires ont dû être engagés pour renforcer les effectifs. Les dépassements de la Voirie sont dus à cette activité extraordinaire en raison du Covid. Les budgets ne sont pas toujours adaptés à la réalité du terrain. Le changement du règlement des indemnités de nuisances réglera une partie de cette problématique au niveau de la DRH.

*Est-ce qu'il y a suffisamment d'employés hors période Covid-19 à la Voirie ou est-ce que la Ville fait appel chaque année à des auxiliaires pour gérer l'espace public?*

Bien que l'été dernier la crise sanitaire était la cause principale des déchets sur l'espace public, l'emploi d'auxiliaires n'est pas forcément dû au Covid. La Voirie emploie couramment des auxiliaires, qui permettent d'adapter les effectifs aux besoins opérationnels. Les surfaces de nettoyage augmentent pour la Voirie car la Ville se densifie (6% de surface supplémentaire depuis quelques années). Il y a plus de quartiers et donc plus de surfaces à nettoyer.

*Est-ce qu'il existe une liste précise des indemnités pour chaque service?*

Oui. Les règlements actuels de la Voirie et de la Ville les prévoient. Une réforme de ces indemnités pilotée par le département des finances, de l'environnement et du logement (DFEL) est en cours. Elle fait suite au rapport n° 154 de la Cour des comptes (CdC) concernant l'«Audit de légalité et de gestion des indemnités horaires versées par la Ville de Genève», notamment par rapport au non-cumul des indemnités. Actuellement, certaines personnes en Ville cumulent les indemnités. Un nouveau règlement entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2023, qui s'appliquera aux nouveaux collaborateurs qui entreront en fonction.

*Les activités de la Voirie ont augmenté pendant la crise sanitaire. Or, certains services, dont le sport, travaillent avec des bénévoles et certaines subventions n'ont pas été distribuées pendant le Covid. Est-ce que ces éléments n'ont pas permis un rééquilibrage?*

Le domaine des sports fonctionne en grande partie grâce au bénévolat. Certains clubs ou associations n'ont parfois pas réalisé certaines manifestations et ils n'ont effectivement pas reçu leurs subventions. Mais les infrastructures sportives étaient ouvertes en 2021. Des jauges et des restrictions ont été imposées, mais le public était toujours présent. Les collaborateurs devaient gérer les flux ainsi que les contraintes sanitaires. L'activité était constante toute l'année. Au niveau de la culture, la Ville a préféré verser tout de même des subventions, car elles permettaient le versement des salaires.

La Ville a exonéré les taxes d'empiètement pour usage accru du domaine public pour les terrasses, les marchés, les forains, etc. Les rentrées du SEP ont donc diminué. La Ville n'a pas compensé ce manque de rentrées avec une diminution des charges. Cela a engendré un différentiel important. En ce qui concerne le SPO, les rentrées de billetterie ont également diminué. Les jauges et les contraintes au niveau des piscines ont fait que le nombre d'entrées et le tarif des entrées ont été réduits. Ce sont des revenus en moins pour le département.

Aux pages 230 et suivantes de la brochure, on trouve une explication détaillée des effets de la crise sanitaire sur les comptes 2021.

*Subventions monétaires, pages 386 à 388*

*En 2021 les clubs de multisports ont reçu une subvention monétaire de 344 300 francs, alors qu'un montant de 65 000 francs avait été budgété. Comment comprendre cet écart important?*

L'écart pour cette ligne s'explique en grande partie par la contribution de la Ville à la plateforme Covid-19, pour un montant de 125 000 francs, et par le versement du solde de la convention signée avec le SportiGenève, pour un

montant de 113 000 francs. La plateforme a été créée au début de la crise sanitaire conjointement par la Ville, le Canton via l'Office cantonal des sports, le Fonds cantonal d'aide au sport et l'ACG qui ont souhaité créer un fonds de soutien pour les associations sportives, pour les soulager de leurs charges et manques à gagner liés au Covid-19. Les budgets sont faits dix-huit mois à l'avance et le service corrige les montants mais ces corrections ne se voient qu'après. Dans le budget 2023, un toilettage des subventions a été fait sur la base des comptes 2021.

Une enveloppe d'environ 5,5 millions de francs avait été budgétée pour les subventions monétaires du SPO et le service en a dépensé la quasi-totalité, soit environ 5,3 millions de francs. Cela s'explique par la diminution des activités de certains clubs pendant la crise sanitaire.

*Pour quelle raison le Fonds de soutien au sport féminin et le Fonds de soutien prévention-intégration sont-ils différenciés? Le montant dédié au premier a augmenté, alors que celui du deuxième a diminué... Quel est le public qui bénéficie du Fonds de soutien prévention-intégration?*

Le Fonds de soutien au sport féminin concerne uniquement les sports féminins et la création des équipes. La Ville a versé en 2021 toute la subvention prévue. En revanche, le Fonds de soutien prévention-intégration s'adresse à des actions touchant un public spécifique comme les migrants, les personnes à déficience physique ou mentale... Ce fonds est utilisé pour des projets spécifiques qui s'inscrivent dans le cadre de manifestations, comme souvent des courses. La Ville n'a pas pu soutenir les projets puisque ces courses n'ont pas eu lieu en raison du Covid. Par exemple, Santescalade a prévu un programme de courses pour les seniors et les enfants au financement duquel la Ville participe. La subvention n'a pas été versée car moins de courses ont été organisées et l'association a obtenu un bénéfice important. Des états généraux du sport, contre la violence, ont aussi été organisés auxquels la Ville participait, mais l'année dernière certaines actions n'ont pas eu lieu à cause du Covid-19 et donc les subventions n'ont pas été versées.

*Qui sont les bénéficiaires des montants versés par la Ville par le biais de la plateforme Covid-19 mise en place par le Canton?*

La plateforme Covid-19 est un fonds de soutien pour les associations et les manifestations sportives. Elle n'a pas été mise en place par le Canton, mais par quatre institutions: la Ville, le Canton, l'ACG et le Fonds cantonal d'aide au sport. La décision sur l'attribution des subventions a été prise par les quatre entités. Les associations devaient démontrer qu'elles avaient des pertes financières en raison du Covid-19. La Ville a versé moins d'argent en 2021 par rapport à 2020. La liste des demandes et la décision de contribution est disponible. En 2021, la Ville a octroyé une subvention à une dizaine de clubs, dont Genève

basket Pâquis-Seujet pour un montant de 1000 francs, aux Lions de Genève pour un montant de 70 000 francs, au Badminton club de Roches pour un montant de 1500 francs, à Escrime Florimont-Lancy pour un montant de 7000 francs, etc.

*La Ville a fait un effort supplémentaire de sa propre initiative. Par exemple, la subvention monétaire pour les clubs de basket a augmenté de 232 000 francs à 273 300 francs. Est-ce que cette plateforme est utile puisque la Ville pouvait, en fonction des domaines, augmenter ou réguler ses subventions?*

Au moment où la crise sanitaire a été annoncée, le 13 mars 2020, la Confédération n'avait donné aucune indication sur les soutiens qu'elle allait apporter au monde du sport. Toutes les associations sportives avaient exprimé leur inquiétude car elles devaient payer les salaires et certaines charges fixes. Aucune information n'avait été donnée au début de la crise sur les réductions de l'horaire de travail (RHT), par exemple. Face à cette urgence et à ces sollicitations, les deux subventionneurs publics (la Ville et le Fonds de l'aide au sport) étaient conscients qu'ils allaient soutenir les associations face aux urgences liées au Covid. Pour cette raison, cette plateforme Covid-19 a été créée, sous l'impulsion de la magistrature et du président du fonds. Le Canton et l'ACG ont donné leur accord pour verser également de l'argent. Chaque entité a versé 250 000 francs.

La Confédération verse un montant chaque année à Jeunesse et sport (J+S), ce qui lui permet de fonctionner. Cependant, au début de la crise sanitaire, l'Office fédéral du sport (OFSP) avait déclaré qu'il ne verserait pas d'argent étant donné que les cours n'avaient pas lieu. La plateforme a donc versé un montant de 859 000 francs en 2020, ce qui a permis aux associations d'assumer leurs charges fixes tout en tenant compte des mancos de soutien fédéraux comme ceux provenant de J+S. La plateforme a également soutenu les manifestations, dont les demandes logistiques étaient plus importantes pour gérer le Covid. Cette collaboration entre la Ville et le Canton est appréciée par le milieu sportif. Elle a servi à soutenir les associations et les clubs.

En 2021, l'OFSP a débloqué des millions de francs pour un plan de relance pour le sport et il a également versé les subsides à J+S. Cet argent a été versé en 2022. J+S a versé l'équivalent du 70% de tous les cours donnés en 2019 malgré le fait que les cours n'ont pas eu lieu en 2020. Cette aide financière pour les clubs a été bénéfique, mais elle s'est déployée une année en retard. Aujourd'hui, plusieurs associations sportives se retrouvent avec des fonds propres élevés car elles ont touché cet argent de la Confédération et elles avaient été très prudentes dans leurs dépenses dès le début de la crise. Cela explique pourquoi seulement une somme minime de cette plateforme a été dépensée en 2022 (186 000 francs). L'argent non dépensé sera rétrocedé aux quatre entités.

Avec la création de cette plateforme, la Ville a dépassé son périmètre d'activité habituel. Elle a financé des éléments qui ne sont pas prévus dans son programme.

Certains clubs qui ont pu bénéficier des aides de cette plateforme ne se situent pas en Ville de Genève. Chacune des quatre entités qui ont créé la plateforme a pris en charge le 25% du fonds. Celui-ci était dédié exclusivement au soutien au sport et ne touchait que les frais et les manques à gagner en lien avec le Covid-19, en raison de limitations du public (diminution des ventes de billets à cause des jauges). Ce fonds compensait uniquement ces pertes. L'organisation usuelle des manifestations était toujours prise en charge par les collectivités grâce à leurs fonds communs.

*Subventions non monétaires (gratuités), pages 389-393*

*Page 390*

*Pour quelles raisons les gratuités des piscines, patinoires, stades et salles ont-elles augmenté?*

Toute demande de salle faite au SPO est traitée et facturée selon un règlement validé par le Conseil administratif. Ce règlement indique qui est au bénéfice de gratuités. Toute autorisation de salle, de terrain ou d'objet au niveau du SPO donne lieu à une facturation, qui peut en fonction du règlement donner droit à une gratuité à 100% ou à 80%. La Ville ne peut pas budgéter au préalable le nombre de locations de salles et donc les gratuités. Le service se base sur les deux dernières années et fait une moyenne.

*L'école de natation ne demande pas une location les mêmes jours chaque année. Quel est le but de ce processus et de cette présentation dans les comptes puisque ces locations amènent tout de même une gratuité?*

Les locations sont variables. Le rôle du SPO est de répondre à leur demande et de trouver des solutions. La Ville émet par année des milliers d'autorisations, et celles-ci peuvent être modifiées jusqu'à dix fois en fonction des saisons et des besoins des clubs. L'idée de cette présentation est de montrer l'effort que fait la Ville en mettant à disposition ces infrastructures gratuitement. Les montants octroyés sont importants. Il faut également prendre en compte les personnes qui travaillent pour entretenir nos infrastructures et accueillir ces clubs, par exemple les gardiens de stade ou de bain qui sont à la charge de la Ville. Certains Cantons en Suisse facturent ces loyers. Par exemple, le Canton de Vaud fait payer la location des salles.

*Subventions ponctuelles, pages 394 à 396*

*Comment comprendre certains montants négatifs qui figurent dans certaines subventions ponctuelles?*

Les montants négatifs sont des extournes de provision. Il y a une date butoir pour faire une demande de subvention. Cette date butoir est fin octobre. Il se peut que des associations fassent des demandes en fin d'année, après le délai pour faire

une demande de subvention, qui est fixé à fin octobre. Mais ne fournissent pas toutes les pièces. La Ville ne peut donc pas traiter la demande avant le bouclement et, par mesure de précaution et pour respecter les règles comptables, le service provisionne le montant de la subvention qu'il prévoit de verser à l'association. Mais il arrive que l'association ne soit pas éligible pour recevoir la subvention. Ainsi, la Ville doit extourner ce transitoire. Pour 2021 certaines associations ont déposé des demandes et ont reçu entre-temps l'argent de la Confédération. Elles n'étaient donc plus éligibles. Par exemple, l'Association sportive genevoise de tir a envoyé une demande à la Ville pour une remise à niveau de la salle, mais en fin de compte ce n'était pas nécessaire. La Ville a donc extourné les 40 000 francs qu'elle avait budgétés.

### **Séance du 25 mai 2022**

*Comptes du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM)*

*Audition de M<sup>me</sup> Frédérique Perler, maire, en charge du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM), accompagnée de M<sup>me</sup> Pascale Mazzariol, directrice adjointe du département, et de M. Samuel Blanchot, directeur des finances (DFIN)*

*Introduction des commissaires à la commission des travaux et des constructions*

M. Fontolliet, rapporteur de la commission des travaux et des constructions, explique que M<sup>me</sup> Perler et ses services ont présenté leurs comptes à la commission le 11 mai dernier. Ils ont débuté avec un résumé des comptes par catégorie, en commençant par les charges liées aux prestations de service et honoraires (ligne 313), qui présentent un écart de 1 million de francs. Les écarts de la ligne 314, qui concernent les travaux d'entretien, sont dus aux travaux d'assainissement de l'abri de Protection civile (PCi) des Vollandes dont l'étanchéité a dû être refaite, ainsi qu'aux travaux du Grand Théâtre de Genève (GTG), qui ont, ensemble, ajouté 1 million de francs aux comptes par rapport au budget. Au niveau de l'énergie, il y a eu un dépassement sur le gaz, du fait de l'augmentation des coûts. Au niveau des revenus et charges des différents services, un point a été soulevé en particulier, lié aux actuelles négociations entre la Ville et le Canton par rapport au paiement dû par ce dernier pour l'entretien des routes. Les 10 millions de francs sont toujours en négociation; ils ont été inscrits dans les comptes, mais le travail de négociation avec le Canton est toujours en cours par le Conseil administratif. Il n'y a rien de particulier dans les revenus et les charges par service au-delà de quelques écarts liés aux prestations de personnel du fait qu'il y a eu moins d'investissements. Le rapport de la commission doit être rectifié, car le vote positif du commissaire d'Ensemble à gauche n'apparaît pas dans le rapport de la commission des travaux et des constructions. *(Voir la note du SCM en p. 317.)*

*Introduction de M<sup>me</sup> Pascale Mazzariol, directrice adjointe du DACM*

La «Présentation des comptes du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité» (cf. document en annexe) vise à mettre en évidence les comptes importants ainsi que les principaux écarts, avec un focus sur les comptes compétents de la Direction du patrimoine bâti (DPBA) et du Service de l'énergie (ENE). L'écart des charges liées aux prestations de service et honoraires (ligne 313) doit être relativisé, car il est dû au principe des comptes compétents: l'écart négatif est une vue consolidée au niveau des C-DPBA des factures qui, au niveau budgétaire, sont imputées aux différents services. Par exemple, les prévisions d'entretien au Musée d'art et d'histoire (MAH) sont imputées à leurs comptes, mais les factures traitées par la DPBA. Ce principe ne s'applique pas aux charges liées aux expertises effectuées par tiers pour immeuble (ligne 3132.060) et aux honoraires divers pour immeubles (ligne 3132.080), qui sont budgétées à la DPBA, puisqu'au moment du budget il n'est pas encore possible de les attribuer à un service précis, ce qu'on peut faire uniquement quand les comptes sont utilisés. Une partie des écarts de la ligne 313 est aussi due au nombre de mandats d'étude et de préétude pour préparer les nouveaux projets, qui ont été plus nombreux que prévu. Nous sommes actuellement dans le creux de la vague, puisque les investissements sont nettement inférieurs qu'habituellement. La ligne 314 concerne les travaux d'entretien, sur les bâtiments à usage de l'administration, sur les bâtiments publics, théâtres, musées, etc. L'écart de cette ligne 314 s'explique aussi par le principe des comptes compétents. La différence principale concerne l'entretien des ouvrages PCi (ligne 3144.020) et, plus précisément, les travaux d'urgence sur l'étanchéité de l'abri PCi des Vollandes. Sur les coûts d'entretien de matériels par des tiers (ligne 3159.070), le budget a été tenu.

En ce qui concerne les charges d'entretien du patrimoine financier (PF) (ligne 343), le budget a été largement dépassé, comme chaque année. Cela est dû aux travaux d'urgence, qui ont été listés et qui concernent l'entretien des colonnes de chute d'eau, des ascenseurs, des garde-corps, etc. Ces travaux d'entretien sont sous-évalués. Nous le rappelons chaque année, en présentant des fiches d'arbitrage qui ne sont pas validées. Passablement de travaux ont été effectués dans les appartements vacants, qui étaient plus nombreux que prévu. Les comptes compétents du PF se retrouvent dans les comptes de la Gérance immobilière municipale (GIM).

L'ENE est le deuxième service compétent du DACM et ses comptes concernent également le patrimoine administratif (PA) (ligne 314) et le PF (ligne 343). Au niveau de l'électricité et de l'eau, les budgets ont été tenus. Pour le gaz, le budget est notoirement sous-évalué. Sur les charges d'entretien (ligne 314), le dépassement est dû au principe des comptes compétents: une partie du budget, un montant d'à peu près 500 000 francs, reste sur le budget de l'ENE et n'est pas ventilé au préalable, car son affectation n'est pas connue.

Une autre partie de ce dépassement s'explique par des travaux d'entretien imprévus. Des interventions urgentes non prévues expliquent également une partie du dépassement de l'ENE sur les comptes du PF. Si on prend en compte les charges du département affichées à deux chiffres, on constate que les dépenses ont été moins élevées que prévu, avec un écart négatif de 890 023 francs par rapport au budget.

En ce qui concerne le Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM), l'écart négatif des charges du personnel (ligne 30) s'explique par les places vacantes qui, entre-temps, ont été repourvues. Le dépassement des charges des travaux d'entretien (ligne 314) est principalement dû à l'entretien du réseau routier. Cela montre par ailleurs l'importance de récupérer l'argent dû par le Canton pour l'entretien des routes communales à caractère cantonal, car la Ville réalise effectivement des dépenses sur tout l'entretien du réseau routier. Le groupe 36, qui concerne les subventions, présente des dépassements aussi. Il s'agit, en l'occurrence, de l'abonnement annuel Unireso «Tout Genève» de la catégorie Junior, qui a eu beaucoup de succès. Le budget de départ était à 550 000 francs et quand ce plafond a été atteint M<sup>me</sup> la maire a décidé de continuer de l'offrir à qui en faisait la demande, ce qui explique ce dépassement. Nous sommes arrivés à peu près à 750 000 francs d'attribution. Au niveau des revenus, la ligne 42 appelée «Taxes» renvoie en réalité à l'opération de vente des plaques de rue, qui a connu un certain succès. Des revenus sont générés aussi avec les refacturations à des tiers, quand il y a des dégâts par exemple, mais ces revenus sont évidemment difficilement prévisibles. La ligne 43, qui concerne les revenus divers, a généré beaucoup moins de recettes que prévu. Cela est lié aux prestations du personnel qui sont corrélées directement avec le montant des investissements. Etant donné que cette année il y a eu beaucoup moins d'investissements, ce montant s'en voit réduit. Les revenus de transfert (ligne 46) concernent la convention avec le Canton pour la subvention due par le Canton à la Ville pour l'entretien des routes communales à caractère cantonal. Actuellement, le Canton verse 8 millions de francs, mais 18 millions de francs avaient été budgétés, et la différence de 10 millions de francs doit être récupérée. La Ville est en train de travailler sur une stratégie.

Concernant la direction du département, il n'y a pas grand-chose à dire, car les montants sont très faibles. Les revenus ne peuvent pas être budgétés. En 2021, la Ville a reçu un dédommagement pour une servitude. Avec les droits à bâtir, les revenus ont été un peu exceptionnels. Mais cela ne veut pas dire qu'ils seront les mêmes l'année prochaine. L'écart au niveau de la ligne 31 est dû, d'une part, au principe des comptes compétents et, d'autre part, aux frais du sommet Biden-Poutine, dont la Confédération a remboursé presque l'intégralité, et que l'on retrouve aux revenus, à la ligne 46 qui concerne les revenus de transfert. La différence négative au niveau des revenus divers (ligne 43) est due au fait qu'il y a eu moins d'investissements, donc moins de prestations du personnel.

Au niveau de l'ENE, la plupart des charges sont générées au niveau du service compétent. Le dépassement sur les comptes d'entretien (ligne 31) était principalement dû au sommet Biden-Poutine. La même ligne comptabilise les charges liées aux travaux d'assainissement des communs d'immeubles, compensées par une subvention reçue de la part du Fonds énergie des collectivités, que l'on retrouve dans les revenus (ligne 46).

Pour le Service d'urbanisme (URB), qui est un petit service, il n'y a pas grand-chose à commenter. Il y a eu effectivement des charges de transfert, qui concernent les amortissements de la proposition de la révision du plan directeur communal (PDCoM). Rien de spécial ne doit être commenté au niveau des revenus.

### *Questions-réponses*

#### *Comptes compétents, pages 281 à 293*

*Cela fait des années que le Contrôle financier (CFI) discute avec le DACM pour définir ce qui relève de l'entretien courant et ce qui relève de l'investissement. Est-ce qu'un accord a été trouvé? Cela permettrait de trouver une solution à la problématique qu'on retrouve chaque année et qui est le dépassement réalisé au niveau des entretiens des immeubles. Pour l'entretien des routes, il est à regretter que les choses n'avancent pas avec le Canton!*

En ce qui concerne l'entretien des routes, le Conseil administratif s'en inquiète. Depuis le début de la législature, M<sup>me</sup> Perler et M. Gomez ont fait un long travail avec le Département cantonal des infrastructures. Ils se sont mis d'accord sur le nombre de kilomètres et il s'agit désormais de se mettre d'accord sur le montant. Les négociations ont été interrompues à fin 2021. Elles n'ont pas pu reprendre, car l'Etat ne souhaite plus entrer en matière. Le département des finances, de l'environnement et du logement (DFEL) est en train d'élaborer plusieurs stratégies qui seront discutées au Conseil administratif: une note lui arrivera très probablement la semaine prochaine. Rien ne peut être dit au stade actuel, sinon que l'ouvrage est sur le métier.

S'agissant de la différence entre les frais de fonctionnement et les investissements, la loi sur l'administration des communes (LAC) donne des exemples par objet. Le DACM est régulièrement confronté à cette problématique: un investissement nécessite l'élaboration d'une proposition à l'intention du Conseil municipal et cela empêche d'avoir des réponses rapides. Afin de trouver une solution, le Conseil administratif a demandé un avis de droit qui dit que la distinction repose sur le caractère temporaire ou non du travail: remplacer des tuiles, par exemple, relèverait clairement de l'entretien, alors que créer un ouvrage moins temporaire relèverait de l'investissement. Ainsi l'avis de droit conforte l'interprétation qui était favorable au département. Ensuite, le Conseil administratif s'est adressé au Service des affaires communales (Safco) ainsi qu'à la Cour des comptes (CdC),

dont l'avis est toujours attendu. Selon le Safo, c'est le montant qui détermine la différence: tout ce qui dépasse les 100 000 francs relèverait de l'investissement. Avec ce type de distinction, les travaux ne peuvent pas aller vite. Dans le cas de l'aménagement du skate-parkour sur la parcelle de Montbrillant, par exemple, les travaux dépassent le seuil des 100 000 francs, mais ils sont temporaires. Selon le Safo, ils relèvent de l'investissement; selon l'avis de droit, de l'entretien. L'avis de droit se base sur les normes comptables.

*Cela fait bientôt dix ans que cette problématique existe et l'on attend toujours une solution. Cela ne semble pas avancer...*

Le département est en train de travailler sur une directive en lien avec le DFEL et le CFI. Le seuil des 100 000 francs est une interprétation d'un article qui dit que toute charge en dessous des 100 000 francs relève de l'entretien. Cette règle est encore sujette à discussion. Des critères plus objectifs ont été établis. Pour la question de l'entretien des bâtiments, il a été décrété que c'est le niveau Stratus qui fait foi: si les travaux réalisés permettent d'augmenter le niveau Stratus de deux niveaux, alors ils relèvent de l'investissement. Sinon, ils relèvent du fonctionnement. Cette directive donne des exemples assez précis et elle pourrait être validée déjà pour l'audition du budget. Entre-temps, une divergence d'interprétation sur des travaux en lien avec la fermeture d'une rue a été réglée en suivant la recommandation du Safo.

*C'est bien à cause de ce problème que le budget est toujours dépassé! On souhaite faire passer des travaux dans les frais de fonctionnement, dans l'espoir que cela les fasse avancer plus vite, alors qu'ils relèvent plutôt de l'investissement... On utilise ainsi une partie du budget pour faire des investissements... Le CFI est du même avis.*

Le département a rencontré M. Chrétien, directeur du CFI, qui n'a rien trouvé à dire sur ce point, même si, il est vrai, il relève toujours quelques cas. Le DACM avance maintenant sur deux pistes: définir des critères objectifs d'une part, et faire des propositions qui permettraient de sortir une partie des travaux du budget de fonctionnement d'autre part. On pourrait faire des propositions qui ont une étendue plus large, en prenant exemple sur ce que fait le Canton. Ou bien aussi prévoir une proposition pour des objets qui arrivent régulièrement, comme des toitures, et qui concernent des rénovations qui n'entraînent aucune valeur ajoutée mais qui génèrent des coûts importants.

*En 2021, les investissements ont été en deçà de la jauge. On l'a expliqué avec la crise sanitaire du Covid-19 qui a mis la Ville à l'arrêt. Or, en même temps, les dépenses de la DPBA ont augmenté: 6,6 millions de francs pour des travaux planifiés dans tous les domaines; 3,3 millions de francs, dont une partie pour les appartements vacants; 600 000 francs pour l'entretien des installations des bâtiments, et encore un supplément pour les routes (cf. page 285). Entre ce qui ressort*

*des comptes de la DPBA, où les dépenses ont augmenté à cause des travaux, et le budget d'investissement, où l'on dit que tout a été bloqué par le Covid, où est la vérité?*

En matière d'investissement, les chantiers se sont arrêtés pendant plusieurs mois. En 2020, des investissements importants ont eu lieu, avec la fin des travaux de la Nouvelle Comédie, par exemple. Nous sommes maintenant dans une période creuse: il faut reprendre les études et rien ne se passe en termes de dépenses. Plusieurs grosses propositions sont arrivées dans différentes commissions: avec la réalisation de ces travaux, la jauge sera atteinte. La page 54 de la brochure explique l'écart des investissements: le Covid n'est ici pas évoqué. Les honoraires pour des études génèrent très peu de factures. Mais un chantier qui tourne pendant toute l'année peut générer 10 à 20 millions de francs de coûts.

*A la page 285 de la brochure, le commentaire sur le groupe 343 donne une liste des dépenses. Comment faut-il comprendre cette liste? Est-ce qu'elle mentionne aussi les dépenses inattendues?*

Le commentaire mentionne uniquement les plus grosses dépenses qui composent ce montant. Les dépenses inattendues n'y figurent pas. La planification est souvent insuffisante, puisque le département ne parvient pas à entretenir tout à fait correctement le patrimoine. Les travaux d'urgence sont provoqués par le fait que le budget ne prévoit pas ce qui est nécessaire pour l'entretien des bâtiments.

*Toutes les dépenses ne peuvent pas être prévues, mais les comptes 2020 devraient quand même pouvoir guider les budgets suivants... Ne peut-on pas s'attendre à avoir les mêmes dépenses?*

Chaque année le département dépose des fiches d'arbitrage pour réajuster le budget qui est notoirement sous-évalué. Mais les contraintes budgétaires font que ces fiches ne sont pas acceptées. Tous les nouveaux bâtiments demandent aussi des charges d'entretien. L'année passée, une fiche d'arbitrage avait été acceptée pour les quatre mises en exploitation, mais toutes les années précédentes ces charges nouvelles n'ont jamais été intégrées au budget. Donc non seulement le parc est vieillissant, mais en plus les nouveaux objets n'ont pas permis une réévaluation du budget d'entretien. Ces deux facteurs font que le budget est inférieur aux besoins réels. Cela est signalé chaque année. Le département aurait besoin d'une somme équivalente au 1,2% de la valeur à neuf des bâtiments, ce qui se calcule très facilement.

*Est-ce que cette façon de faire reste en conformité avec la sincérité budgétaire?*

Ce n'est pas le cas si l'on regarde ligne par ligne. Mais du moment que les comptes sont à l'équilibre dans la globalité du département, ce n'est pas un problème. L'essentiel est que le budget global soit bouclé sans déficit. C'est d'ailleurs la motivation qui est avancée pour les fiches d'arbitrage... Pour la Nouvelle

Comédie, il aurait fallu ajouter 400 000 francs pour l'année de son entrée en fonction. Les frais de l'entretien courant augmentent chaque année. Tout est fait un peu dans l'urgence.

*Concernant la distinction entre investissements et frais de fonctionnement, et notamment là où le département a demandé un avis de droit: ces questions ne peuvent-elles pas être mutualisées au sein de l'Association des communes genevoises (ACG)?*

Un certain nombre d'éléments pourraient effectivement être mutualisés avec l'ACG. Toutes les 45 communes ne sont pas confrontées aux mêmes questions. L'avis de droit sollicité concernait un objet précis. Il n'y avait pas que le montant, mais aussi la question de la temporalité. Ils ont obtenu une réponse, mais qui est contraire à l'avis du Safo.

*La question de la prise en charge, au niveau du budget, des coûts réels des travaux d'entretien a déjà été traitée par la commission des travaux et des constructions. Au mois de septembre 2020, lorsque les fonctionnaires n'avaient pas pu avoir leur augmentation, intégrer les coûts d'entretien dans le budget 2021 aurait été difficile. Mais au moment où cela aurait pu être possible, cela aurait dû être fait! A un moment donné, il faut être clair sur ces coûts! A quoi sert le Conseil municipal sinon? Chaque année, l'explication est la même, et tous les partis sont d'accord sur la nécessité d'agir là-dessus! Que représente le 1,2% de la valeur à neuf des bâtiments en termes monétaires? Si ce chiffre est connu, il serait peut-être possible de déposer une proposition pour le demander...*

Le chiffre précis est inconnu dans l'immédiat, mais les fiches d'arbitrage pour le projet de budget 2023 ont déjà été préparées. Elles prennent en compte ce chiffre, ainsi que de nouvelles valeurs qui ont été demandées par la Centrale municipale d'achat et d'impression (CMAI), avec des valeurs d'assurance qui ont été réévaluées à la hausse.

*Quel type de charges est couvert par les honoraires divers pour les immeubles (ligne 3132.080, page 284)?*

En 2021, cette ligne a couvert plusieurs préétudes, pour des rénovations de bâtiments par exemple. Ces préétudes représentent plusieurs petits montants. C'est la seule ligne dont le budget ne figure pas dans les comptes compétents. Ces charges sont comptabilisées au niveau du DPBA, car il n'est pas possible de savoir, au moment du budget, à quelles études le montant sera affecté.

*Est-ce que les travaux effectués sur l'abri PCi des Vollandes et qui ont coûté 1 million de francs ont permis de rétablir son objectif de départ, à savoir l'étalement au risque atomique?*

Il s'agissait de travaux d'urgence, pour lesquels il n'était pas possible d'attendre les rythmes d'une proposition.

Cette réponse a été complétée par une réponse écrite:

Les travaux réalisés pour un coût de 970 KCHF ont été nécessaires suite à des infiltrations récurrentes dans l'abri qui sert durant la période hivernale à l'accueil de personnes sans abri. Il a fallu descendre à plusieurs mètres sous le sol jusqu'au niveau des fondations pour reprendre l'entier de l'étanchéité.

*Les préétudes comptabilisées à la ligne 3132.080 («Honoraires divers pour immeubles») n'étaient pas urgentes. Pourquoi est-ce que l'enveloppe budgétaire a été autant dépassée dans un domaine qui ne relève pas de l'urgence?*

A cette ligne il faudrait ajouter le montant de 500 000 francs, qui a été inscrit dans le budget de la DPBA (cf. ligne 313, page 323) et qui n'est pas visible dans le budget des comptes compétents. C'est seulement au moment de la facturation, quand les destinataires de la facture sont connus, qu'il est possible d'imputer les montants sur les comptes compétents de la DPBA. Ce principe vaut pour les deux comptes: «Honoraires divers pour immeubles» et «Expertises effectuées par tiers pour immeubles».

Un certain nombre de services de l'administration gèrent des prestations transversales, qui se retrouvent dans plusieurs départements et services: l'entretien des bâtiments, l'informatique, l'énergie... En termes budgétaires, deux régimes coexistent, ce qui crée de la complexité. Dans certaines situations, les comptes compétents sont capables de savoir à l'avance les prestations qu'ils vont offrir aux différents services de l'administration. Il est alors possible de budgéter ces prestations correctement dans les services. Dans d'autres situations, il est impossible de connaître à l'avance quel service bénéficiera d'une certaine prestation. En ce qui concerne les prestations de la Direction des ressources humaines (DRH), par exemple, les indemnités pour absence, les allocations pour perte de gains ou pour accidents ne peuvent pas être imputées à l'avance. On sait que chaque année il y a un certain volume financier. C'est ce montant qui est budgété centralement et puis ventilé aux comptes quand les coûts réels sont connus. Au niveau de la tenue comptable, cela crée un écart mécanique avec le budget. Il serait tout à fait possible de ne pas ventiler les coûts réels dans les services. Mais il a été choisi de comprendre la structure des coûts complète de chaque service, y compris ce qui vient des comptes compétents. C'est un choix et les deux manières de faire sont valables.

*Comptes de fonctionnement, pages 322 à 325*

*A quoi est dû l'écart à la ligne 301 «Salaires du personnel administratif et d'exploitation» de la direction du département (page 322)?*

Cet écart est dû aux postes vacants et au délai entre le départ d'un collaborateur et l'arrivée de son remplaçant. Des postes comme celui du directeur, par

exemple, peuvent rester vacants pendant plusieurs mois, ce qui représente plusieurs mois de salaires non dépensés. Les processus de recrutement sont parfois très longs. La page 332 fait état de la situation du personnel de manière détaillée.

*Cette situation ne montre-t-elle pas que trop de postes sont prévus au département?*

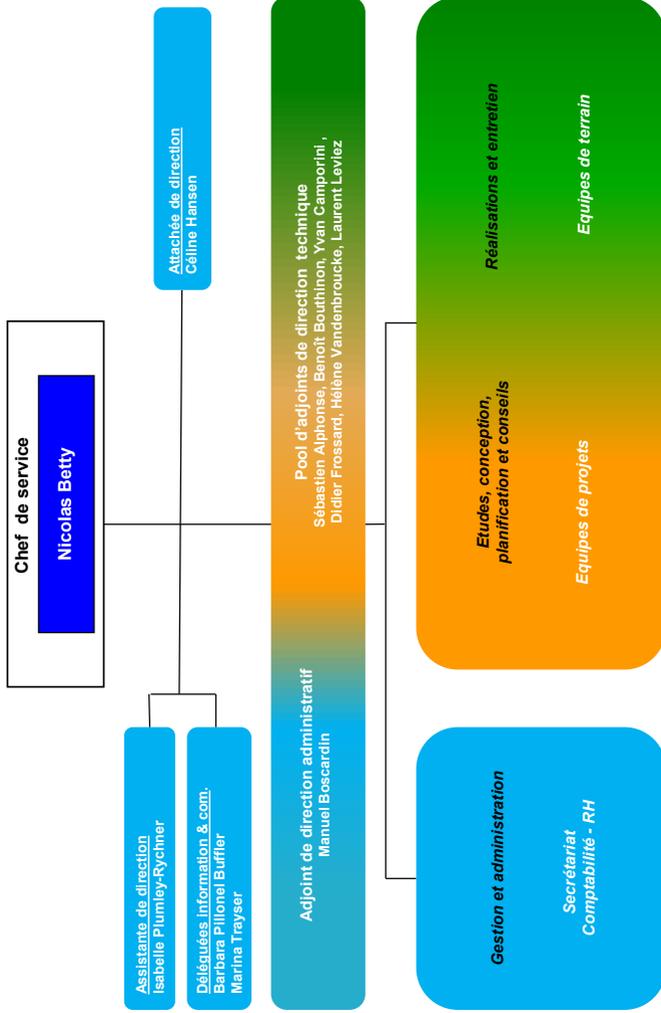
Non. On peut demander aux équipes de faire des efforts pour pallier les postes vacants, mais sur le long terme ce n'est pas tenable. Il faut être très attentif à ce que la situation ne conduise pas à de l'épuisement professionnel.

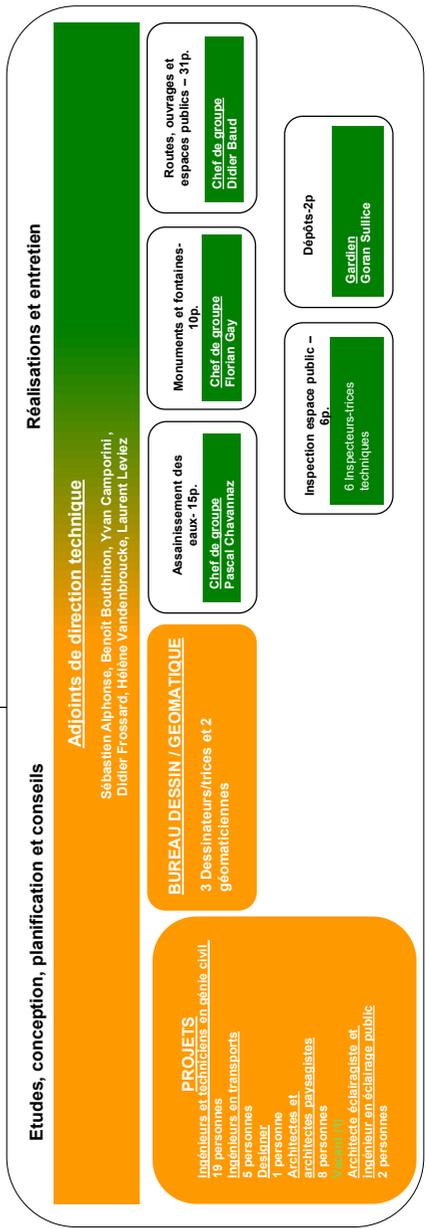
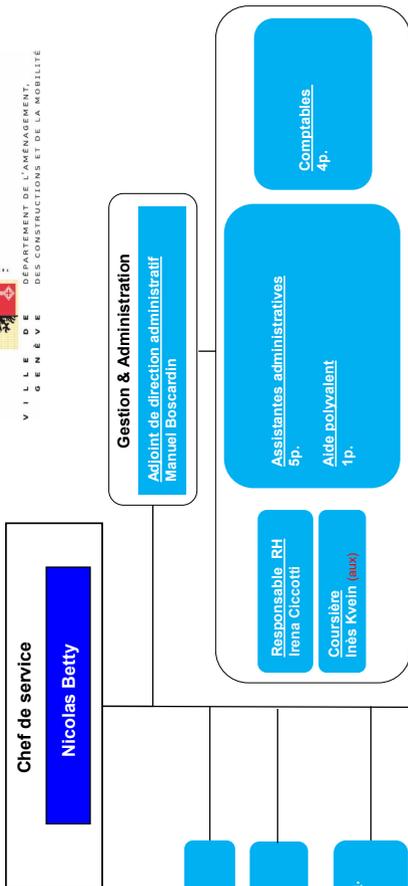
*Quel type de postes sont couverts par l'AGCM, et lesquels concernent la mobilité?*

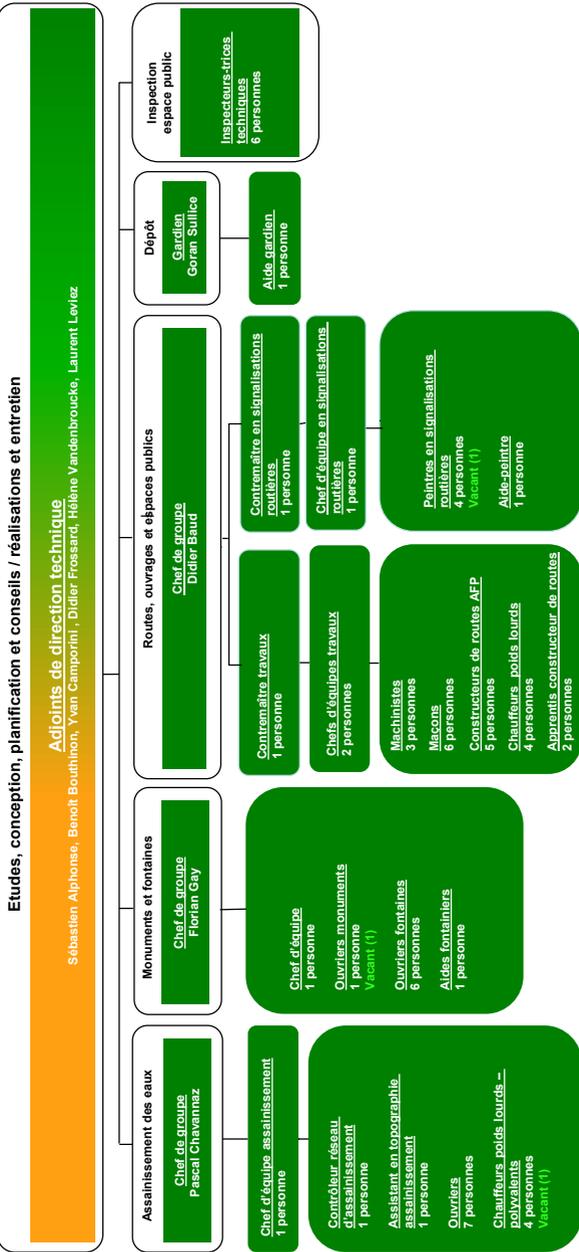
L'AGCM s'occupe de la partie travaux, qui n'existe pas dans les autres services, ce qui fait que la quantité du personnel est importante. On y trouve 30 à 40 ingénieurs chefs de projet, une partie administrative d'une dizaine de personnes, et plusieurs ouvriers qui interviennent sur les travaux, le marquage, l'assainissement... Les services de l'assainissement des eaux, les routes et les espaces publics emploient les fontainiers, les ouvriers qui travaillent sur les routes pour des petites interventions, les chauffeurs poids-lourds, les ouvriers de génie civil... ce qui représente un grand nombre de personnes. L'AGCM emploie également un designer, huit architectes-paysagistes, deux architectes-éclairagistes et ingénieurs en éclairage public, trois dessinateurs, une géomaticienne, six inspecteurs de l'espace public... Trente-cinq ingénieurs travaillent sur des projets et, parmi ceux-ci, cinq ingénieurs en transports sont clairement affectés à des projets de mobilité, mais d'autres ingénieurs peuvent également travailler sur des projets de mobilité. Les projets sont multiples. Les projets sur la rue de Carouge, par exemple, concernent le génie civil, l'aménagement, la mobilité... Plusieurs personnes travaillent sur un même projet pour des questions différentes.

*Serait-il possible d'obtenir un détail des différents postes?*

Les organigrammes peuvent être consultés librement sur le site de la Ville. Mais le détail peut être fourni par écrit.







*Cela fait maintenant environ trois ans que ce service a été créé afin de réunir plusieurs unités. Cette fusion avait été jugée utile à l'époque, notamment à cause du nombre important de démissions. Est-ce que c'est toujours le cas?*

Une étude avait été menée qui avait abouti à la proposition de fusion, dans un but d'efficacité et de cohérence. L'ancien Service de l'aménagement et de la mobilité faisait les études, sans forcément parler avec l'ancien Service de génie civil qui réalisait les projets. Aujourd'hui, c'est souvent la même personne qui suit l'entier d'un dossier. La configuration précédente ne permettait pas cette efficacité. La fusion a été accompagnée et elle a du sens. Il est vrai que l'AGCM actuel est un gros service.

*A quoi est dû l'écart des charges de loyers, leasings, fermages, taxes d'utilisation (cf. ligne 316)? Aux comptes 2020, le montant était déjà largement supérieur...*

Une partie de l'écart, soit environ 15 000 francs, est due aux comptes compétents de la Direction des systèmes d'information et de communication (DSIC), qui ne sont pas budgétés dans ce compte. Une autre partie est due à la location des bâtiments pour la villa de la Petite-Boissière, pour laquelle il y a un remboursement d'à peu près 36 000 francs, qu'on retrouve dans les revenus. La Ville paye le loyer de la villa et les locataires remboursent.

*Les charges de matériel et de marchandises (ligne 310, page 322) sont les seules charges qui sont inférieures au budget... pourquoi?*

D'autres charges ont été inférieures au budget. Au total, en 2021, la direction du DACM a dépensé moins que prévu: elle a dépensé environ 8,5 millions de francs, alors qu'elle avait prévu de dépenser 8,7 millions de francs.

*A quoi est dû l'écart des prestations de services (ligne 391, page 323) de la DPBA?*

Il s'agit d'imputations internes qui s'annulent. La prestation interne à l'administration n'engendre pas de coûts externes. A la page 47 de la brochure on trouve le montant total des imputations internes: le même montant de 22 550 000 francs se retrouve exactement au niveau des charges et au niveau des revenus. D'année en année, c'est à peu près toujours la même chose.

*Subventions monétaires, pages 329 à 330*

*Est-ce que le dépassement à la ligne «Abonnement TPG Unireso jeunes» peut se faire de manière infinie?*

Le dépassement a eu lieu au mois de septembre. Il y avait donc peu de chances que les demandes explosent entre octobre et décembre. Dans ce cas,

le département aurait demandé une rallonge budgétaire au Conseil municipal. C'est du reste ce qu'il a fait pour l'énergie.

*A quel moment le Conseil administratif doit demander une rallonge budgétaire au Conseil municipal? Quel est le critère? Est-ce un pourcentage de la somme de départ?*

Oui, à partir des 5% de dépassement.

*En l'occurrence, le dépassement est largement supérieur à 5%...*

Etant donné que la demande potentielle était prévisible, un budget plus important a été demandé pour maintenir la prestation.

*De quoi s'occupe l'Association pour la promotion de l'art sacré (APAS)? Pourquoi reçoit-elle des subventions du DACM?*

Le DACM s'occupe aussi de la conservation du patrimoine architectural.

Cette réponse a été complétée par une réponse écrite:

L'APAS est une association qui veille à la sauvegarde des vitraux genevois. C'est une petite association qui œuvre pour la préservation de ce patrimoine, l'inventaire permanent de celui-ci et la diffusion (communication) auprès du grand public sous la forme d'événements (expositions notamment) et de publications d'ouvrages.

*Une subvention de 435 000 francs est versée pour la lutte contre la pollution de l'environnement: est-ce que Critical mass Genève touche une subvention monétaire?*

Critical mass Genève n'est pas subventionnée par la Ville et ses manifestations ne sont pas autorisées par la police. Il ne faut pas la confondre avec Kïdical mass, qui est organisée par Pro vélo et dont la parade est encadrée par la police.

*Pour quelles raisons la subvention à l'Ecluse du Seujet a-t-elle baissé?*

La Ville subventionne les manœuvres réalisées par l'Ecluse du Seujet. En 2021, il y a eu très peu de manœuvres, ce qui est probablement dû au Covid.

*Est-il possible d'avoir un détail et des statistiques avancées de l'utilisation de la subvention «Abonnement TPG Unireso jeunes», notamment par rapport à l'âge, au sexe... des personnes ayant fait la demande? Cela permet de connaître le potentiel d'augmentation dans les années à venir.*

Les statistiques détaillées ne peuvent pas être fournies. Jusqu'en 2020, les jeunes recevaient une lettre avec un bon et ils devaient faire la démarche pour obtenir la réduction. En 2021, le processus a été informatisé et, aux guichets, les jeunes reçoivent automatiquement la proposition de recevoir une subvention.

Cela a augmenté le nombre des subventions. Plusieurs demandes citoyennes visaient aussi à abaisser l'âge.

*Est-il possible de connaître le pourcentage de jeunes qui en bénéficient par rapport aux jeunes qui pourraient en bénéficier?*

Si l'on divise le montant total par 100, qui est le montant du bon, on trouve un total de 7500 personnes. Le nombre de jeunes entre 6 et 12 ans qui pourraient bénéficier de ce bon a été estimé à 500, compte tenu du fait qu'il existe toujours des cartes junior permettant de voyager gratuitement avec les parents. Le nombre de jeunes supplémentaires qui pourraient bénéficier de la subvention n'est donc pas important. Le département a demandé une augmentation du budget à hauteur de 800 000 francs. C'est le potentiel qui a été estimé.

*Est-ce qu'une communication a été faite sur cette action?*

La communication a été faite et elle était importante.

*Est-ce que l'élargissement pour les juniors commence cette année ou l'année prochaine?*

L'extension de l'âge a cours depuis mars 2022.

### *Subventions non monétaires, page 331*

*En quoi consiste la «Subvention usagers» pour la vélostation de Cornavin?*

C'est la Fondation des parkings qui s'occupe de la vélostation de Cornavin. La Ville subventionne la perte d'exploitation. La Ville devrait facturer plus cher. Il s'agit d'une gratuité dont l'évaluation se fait en fonction de la fréquentation et de la location potentielle que la Ville pourrait retirer.

*Est-ce que cette vélostation profite également aux personnes qui n'habitent pas Genève? Ne serait-il pas possible de demander une participation à l'ACG?*

La vélostation de Cornavin profite également aux habitants d'autres communes et la Ville pourrait effectivement faire la demande à l'ACG.

### *Investissements, pages 174 et suivantes*

*Sur le total des investissements nets, soit un montant de 93 459 000 francs, la part consacrée à la protection de l'environnement ne s'élève qu'à 366 000 francs (cf. groupe 77, page 175). Ce montant est même en baisse de 13 000 francs par rapport à l'année passée. Pourquoi?*

Ces groupes représentent un ensemble de chapitres sur la totalité de l'administration. En réalité il n'y a pas de désinvestissement prémédité sur les questions

environnementales! Aux pages 174-175 on trouve des groupements sur lesquels le département n'a pas vraiment de prise. Le DACM travaille sur des projets.

*En 2021, via la proposition PR-1416A, la Ville a contribué à hauteur de 7 913 000 francs au Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU), et elle en a retiré 3 157 000 francs (cf. page 178). La Ville subventionne des communes où le centime additionnel est nettement plus bas... Est-ce qu'en 2022 les recettes de la Ville sur ce fonds pourraient au moins égaliser les dépenses?*

Le solde dépend des projets menés. Certaines années, la Ville s'y retrouve, et d'autres non. Un rectificatif doit être fait sur cette ligne. Le Grand Conseil a voté une loi pour augmenter la dotation du FIDU, et dans la nouvelle clé de répartition la Ville de Genève devait payer 913 000 francs de plus. Cette information a été communiquée à la Ville en 2021, puis il y a eu un courrier indiquant que l'augmentation de la dotation démarrait en 2022 seulement. Entre-temps, le département avait déjà fait un rectificatif à la proposition. Le crédit brut voté est l'intitulé de la proposition (soit un montant de 7 913 000 francs), mais en réalité la dépense est de 7 millions de francs. C'est en 2022 que la Ville paiera 913 000 francs de plus. Le FIDU a une durée de vie de vingt ans, mais il peut être reconduit. A un moment donné, il faudra peut-être faire une autre loi, car le développement urbain a ses limites.

*Que représentent les droits distincts et permanents de superficie (DDP) en termes financiers (cf. page 227)? Où est-ce qu'on peut trouver des informations plus détaillées?*

C'est le DFEL qui s'occupe des DDP. Le DACM fabrique les contrats, les propositions, les actes notariés... mais l'encaissement se fait au niveau du DFEL. Les DDP dépendent de plusieurs critères: sur des entreprises où le mètre carré est évalué à 12 francs, ils rapportent entre 200 et 300 francs par année; sur du logement, les DDP rapportent des sommes plus importantes. Un travail a été fait avec le DFEL pour améliorer le rendement des DDP, et ce n'est pas si simple. Quelques détails figurent à la page 109, mais qui ne concernent que les DDP du PF.

*Combien coûte un abribus végétalisé? Ceux qui sont en service ont été payés à la Ville, dans le cadre de la convention avec la Société générale d'affichage (SGA)...*

L'abribus qui figure en page 19 de la brochure est un prototype, qui est forcément plus cher, soit 75 000 francs. La production en série va permettre d'en diminuer le prix. Tout dépend du nombre d'abribus produits. Une proposition est à l'étude actuellement à la commission des travaux et des constructions, qui concerne les abribus.

*Est-ce que des actions ont été menées au niveau des écoles pour réduire la consommation électrique? Certaines écoles sont encore souvent allumées le soir...*

Au mois de juin, le Conseil municipal votera la proposition PR-1443 pour sortir du mazout, qui permettra de poser des détecteurs de présence subventionnés

à 100%. M<sup>me</sup> Perler avait déposé une motion qui allait dans le même sens, quand elle était conseillère municipale. La proposition permet de passer à l'action. En ce qui concerne les écoles, il faudra poser la question au Service des écoles et institutions pour l'enfance (ECO), mais il ne faut pas oublier qu'il y a des activités extrascolaires, qui font qu'une salle de gymnastique peut être occupée jusqu'à 22 h - 22 h 30. Les clubs sont briefés pour bien éteindre la lumière, car les concierges n'habitent plus sur place.

*N'y a-t-il pas des services de sécurité qui passent pour fermer les écoles après les activités extrascolaires?*

Il faudra poser la question à M<sup>me</sup> Kitsos, conseillère administrative en charge du département de la cohésion sociale et de la solidarité (DCSS). Cette idée de détecteurs de présence doit être implantée partout en Ville, ainsi que d'autres mesures qui ne coûtent rien, comme des prises centrales ou l'habitude d'éteindre les imprimantes...

*Dans les crédits en cours on trouve la proposition PR-911A (page 192), qui a été votée en 2011. N'y a-t-il pas le risque de perdre le crédit, s'il n'est pas dépensé plus de onze ans après? Si un crédit n'est toujours pas utilisé après onze ans, c'est qu'il n'est pas indispensable...*

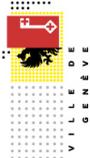
Non. Tout crédit doit être bouclé. La proposition PR-911A concerne un crédit d'étude global pour plusieurs projets: l'éclairage public, place de Cornavin, et d'autres projets encore (cf. page 220). Ce crédit est toujours ouvert, afin qu'il soit intégré dans les propositions qui concernent les crédits de réalisation. Aujourd'hui, nous ne faisons plus des propositions globales. En page 208 de la brochure, on peut voir les crédits ouverts depuis plus de cinq ans.

*L'on trouve dans les revenus les dédommagements de servitude et les ventes de droit, ce qui équivaut finalement à la privatisation de la Ville. Mais la Ville peut aussi racheter ces droits, en exerçant son droit de préemption. Pourquoi ne trouve-t-on pas les droits de préemption au niveau des charges?*

Les DDP sont des encaissements qui se font au niveau du DFEL. C'est à chaque fois quelque chose de ponctuel. La Ville ne perd rien à vendre une servitude. En ce qui concerne la servitude pour l'école d'arts à Châtelaine, par exemple, la Ville n'aurait rien à gagner à empêcher l'école à se développer!

*Annexe: présentation des comptes du DACM*

# DACM-Comptes 2021



Présentation des comptes du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité



## SOMMAIRE

1. Comptes compétents (DPBA et ENE)
2. Comptes du département

3.

**Chiffres clés et principe des comptes compétents – C-DPBA**

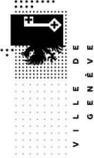
**313 – Prestations de services et honoraires**

Comptes 2021 (Chf)	Budget 2021 (Chf)
1'904'906.-	1'090'000

Les comptes 313 sont ventilés au niveau du budget et des comptes sur les centres de coût des services bénéficiaires à l'exception des comptes 3132.060 (C-DPBA Expertises effectuées par des tiers pour immeubles) 3132.080 (C-DPBA Honoraires divers pour immeubles) dont le budget (env. 500KChf) est au niveau du centre de coût DPBA. Il n'est en effet pas possible au moment du budget de connaître l'utilisation de ces études. En revanche, les comptes sont comptabilisés sur les centres de coûts des services bénéficiaires.

Principaux écarts (B21/C21) expliqués p. 284 de la brochure des comptes : mandats supplémentaires de pré-études et d'études pour l'entretien du patrimoine immobilier.

#### Chiffres clés et principe des comptes compétents – C-DPBA



### 314 – Travaux d'entretien du PA

Principaux comptes :

Libellé du compte	Comptes 2021 (Chf)	Budget 2021 (Chf)
3144.030 C-DPBA entretien bât. adm.	2'810'351	3'300'000
3144.060 C-DPBA contrat bât. adm.	809'200	720'000
3144.130 C-DPBA entretien bât. publics	12'392'635	12'776'020
3144.200 C-DPBA contrat bât. publics	2'869'284	2'250'000
3144.020 C-DPBA ent. des ouv. PCI	1'243'505	200'000
<b>Total 314</b>	<b>21'228'800</b>	<b>19'841'020</b>

Les comptes 314 sont ventilés au niveau du budget et des comptes sur les centres de coût des services bénéficiaires.

Principaux écarts expliqués (B21/C21) p. 285 de la brochure des comptes : travaux à hauteur de kCHF +970 ont été nécessaires afin d'assainir les murs périphériques et permettre l'étanchéité de l'abri PCI des Vollandes, kCHF +300 nécessaires à la réfection de la toiture des ateliers du Grand Théâtre

## Chiffres clés et principe des comptes compétents – C-DPBA

### 343 – Charges pour bien-fonds, patrimoine financier

#### Principaux comptes :

Libellé du compte	Comptes 2021 (Chf)	Budget 2021 (Chf)
3430.410 C-DPBA entretien bât. locatif PF	18'939'474	13'400'000
3431.030 C-DPBA contrat bât. locatif PF	1'694'750	1'500'000
<b>Total 343</b>	<b>22'157'243</b>	<b>15'465'000</b>

Les comptes 343 sont ventilés au niveau du budget et des comptes sur le centre de coût de la GIM.

#### Principaux écarts expliqués (B21/C21) p. 285 de la brochure des comptes :

Rénovation un pour un des façades de l'immeuble Savoises 11 nécessitant la sécurisation des garde-corps qui présentaient des faiblesses statiques pour kCHF 560, la modernisation des ascenseurs du Seujet 32-34 pour kCHF 700, l'assainissement des colonnes de chutes de Charles-Giron 26 qui étaient en fin de vie pour kCHF 720, la rénovation de la façade de la Tour de l'île pour kCHF 381. Enfin kCHF 616 concernent les travaux suivants : l'étanchéité de la terrasse et la rénovation de la pompe à chaleur au quai du Seujet pour kCHF 220, la sécurisation de quatre balcons rue des Deux-Ponts 5 pour kCHF 136, la remise en état de la chape de l'atelier RDC à la GIM pour kCHF 260.

Les interventions dans les bâtiments locatifs (appartements vacants) ont également été plus importantes que prévues (kCHF +1'000).

### Chiffres clés et principe des comptes compétents – C-ENE

#### 312 – Alimentation et élimination, biens-fonds PA

Principaux comptes :

Libellé du compte	Comptes 2021 (Chf)	Budget 2021 (Chf)
3120.020 C-ENE électricité	6'162'919	6'124'262
3120.030 C-ENE eau	4'013'848	3'993'838
3120.060 C-ENE gaz	4'330'234	3'829'200
<b>Total 312</b>	<b>15'559'156</b>	<b>15'079'273</b>

Les comptes 312 sont ventilés au niveau du budget et des comptes sur les centres de coût des services bénéficiaires.

Principaux écarts expliqués (B21/C21) p. 289 de la brochure des comptes :  
Essentiellement dû aux charges liées à la consommation de gaz supérieures au budget disponible.

**Chiffres clés et principe des comptes compétents – C-ENE**

314 – Travaux d'entretien

Comptes 2021 (Chf)	Budget 2021 (Chf)
1'673'107.-	1'119'700

Les comptes 314 sont ventilés au niveau du budget et des comptes sur les centres de coût des services bénéficiaires à l'exception du compte 3199.090 autres frais dont le budget est au service de l'énergie (KChf 533) puis ventilé au service de l'énergie sur les comptes concernés 310, 313, 314

Principaux écarts expliqués (B21/C21) p. 289 de la brochure des comptes :  
 Activité d'entretien des installations de chauffage des bâtiments publics plus importante que prévue (interventions urgentes et non-prévues difficilement prévisibles). Pour l'autre moitié, à la ventilation des charges du compte « 3199.090 Autres frais », mais compensé par son budget.

### Chiffres clés et principe des comptes compétents – C-ENE

#### 343– Charges pour bien-fonds, patrimoine financier

##### Principaux comptes :

Libellé du compte	Comptes 2021 (Chf)	Budget 2021 (Chf)
3431.015 C-ENE entretien bât. locatifs PF	820'447	503'300
3439.110 C-ENE électricité	976'255	1'032'004
3439.120 C-ENE eau	3'580'453	3'253'000
<b>Total 343</b>	<b>5'504'874</b>	<b>4'890'304</b>

Les comptes 343 sont ventilés au niveau du budget et des comptes sur le centre de coût de la GIM sauf le compte 3199.090

Principaux écarts expliqués (B21/C21) p. 289 de la brochure des comptes : Entretien : activité d'entretien des installations de chauffage des bâtiments locatifs plus importante que prévue (interventions urgentes et non-prévues pour environ kCHF +100), ventilation des travaux d'assainissement énergétique, du compte « 3199.090 Autres frais », compensé par son budget (environ kCHF +200). Eau : Budget insuffisant par rapport à la consommation.

### Total département - Charges

	Comptes 2021 (Chf)	Budget 2021 (Chf)	Ecart
30-Charges du personnel	38'862'757	41'400'664	-2'537'907
31-Biens et services, charges expl.	24'854'955	22'666'494	2'188'461
33-Amortissement PA	23'614'671	24'072'712	-458'040
34-Charges du PF	69'884	9'700	60'184
36-Charges de transfert	3'905'726	3'814'208	91'519
39-Imputations internes	1'284'568	1'518'808	-234'239
<b>TOTAL</b>	<b>92'592'563</b>	<b>93'482'586</b>	<b>-890'023</b>

### Total département - Revenus

	Comptes 2021 (Chf)	Budget 2021 (Chf)	Ecart
42-Taxes	1'746'286	1'200'500	545'786
43-Revenus divers	3'160'788	6'847'051	-3'686'262
44-Revenus financiers	742'232	-	742'232
45-Prélèvement sur les fonds	56'009	65'000	-8'990
46-Revenus de transfert	16'674'978	24'620'000	-7'945'021
49-Imputations internes	1'465'369	1'190'062	275'307
<b>TOTAL</b>	<b>23'845'664</b>	<b>33'922'613</b>	<b>-10'076'948</b>

## AGCM - charges

	Comptes 2021 (Chf)	Budget 2021 (Chf)	Ecart
30-Charges du personnel	16'354'707	17'917'632	-1'562'925
31-Biens et services, charges expl.	20'911'171	19'055'127	1'856'044
33-Amortissement PA	22'897'848	23'603'382	-705'534
36-Charges de transfert	3'013'278	2'846'292	166'986
39-Imputations internes	51'239	260'630	-209'390
<b>TOTAL</b>	<b>63'228'245</b>	<b>63'683'065</b>	<b>-454'819</b>

Principaux dépassement expliqués (B21/C21) p. 327 de la brochure des comptes :

Comptes 31 : activité accrue d'entretien du réseau routier et des chaussées, afin de répondre aux objectifs fixés notamment dans le cadre du renouvellement des couches de surfaces liées à la stratégie OPB

Comptes 36 : TPG abonnement unireso jeunes

## AGCM - revenus

	Comptes 2021 (Chf)	Budget 2021 (Chf)	Ecart
42-Taxes	392'630	137'000	255'630
43-Revenus divers	849'757	2'188'800	-1'339'042
44-Revenus financiers	46'862	-	46'862
46-Revenus de transfert	15'070'658	23'900'000	-8'242'241
45-Prélèvement	56'009	65'000	-8'990
<b>TOTAL</b>	<b>16'415'920</b>	<b>26'290'800</b>	<b>-9'874'879</b>

Principaux écarts expliqués (B21/C21) p. 327 de la brochure des comptes :

- 42 : opération des plaques de rues, refacturation dégâts à des tiers
- 43 : moins d'investissements que planifiés (prestations du personnel)
- 46 : convention avec le Canton pour l'entretien des routes communales à caractère cantonal non signée

## DACM-Charges

	Comptes 2021 (Chf)	Budget 2021 (Chf)	Ecart
30-Charges du personnel	6'347'318	6'525'486	-178'167
31-Biens et services, charges expl.	885'957	922'251	-36'293
33-Amortissement PA	20'178	15'269	4'909
36-Charges de transfert	788'688	898'522	-109'834
39-Imputations internes	488'063	404'651	83'412
<b>TOTAL</b>	<b>8'530'208</b>	<b>8'766'180</b>	<b>-235'972</b>

## DACM-Revenus

	Comptes 2021 (Chf)	Budget 2021 (Chf)	Ecart
42-Taxes	247'199	3'500	243'699
43-Revenus divers	15'000	-	15'000
44-Revenus financiers	456'400	-	456'400
<b>TOTAL</b>	<b>718'601</b>	<b>3'500</b>	<b>715'101</b>

Principaux écarts expliqués (B21/C21) p. 327 de la brochure des comptes :

42 : dédommagement servitude

44 : Vente des droits à bâtir «Vieusseux-Villars-Franchise»

## DPBA - Charges

	Comptes 2021 (Chf)	Budget 2021 (Chf)	Ecart
30-Charges du personnel	8'783'514	9'216'248	-432'734
31-Biens et services, charges expl.	623'178	920'424	-297'245
33-Amortissement PA	7'456	7446	10
39-Imputations internes	429'488	501'364	-71'875
<b>TOTAL</b>	<b>9'843'638</b>	<b>10'645'482</b>	<b>-801'844</b>

Principaux écarts (B21/C21)  
 Comptes 31 : +220KChf Sommet Biden-Poutine (remboursée par la Confédération), -500KChf comptes ventilés par service bénéficiaire

## DPBA - Revenus

	Comptes 2021 (Chf)	Budget 2021 (Chf)	Ecart
42-Taxes	38'062	-	38'062
43-Revenus divers	2'243'928	4'543'001	-2'299'072
46-Revenus de transfert	217'959	-	217'959
49-Imputations internes	1'039'982	767'405	272'577
<b>TOTAL</b>	<b>3'539'932</b>	<b>5'310'406</b>	<b>-1'770'473</b>

Principaux écarts (B21/C21)

43 : moins d'investissements que planifiés (prestations du personnel)

46 : remboursement par la confédération sommet Biden-Poutine

## ENE - Charges

	Comptes 2021 (Chf)	Budget 2021 (Chf)	Ecart
30-Charges du personnel	4'603'292	4'842'612	-239'319
31-Biens et services, charges expl.	2'044'755	1'251'070	793'685
33-Amortissement PA	687'006	444'432	242'574
34-Charges PF	69'884	9'700	60'184
39-Imputations internes	160'738	196'149	-35'410
<b>TOTAL</b>	<b>7'565'677</b>	<b>6'743'963</b>	<b>821'714</b>

## Principaux écarts (B21/C21)

Comptes 31 : Sommet Biden-Poutine (remboursée par la Confédération),  
 Assainissement des communs d'immeubles (compensé par le Fonds énergie  
 des collectivités)

## ENE - Revenus

	Comptes 2021 (Chf)	Budget 2021 (Chf)	Ecart
42-Taxes	1'036'198	1'032'000	4'198
43-Revenus divers	52'099	115'250	-63'150
44-Revenus financiers	238'969	-	238'969
46-Revenus de transfert	1'386'360	720'000	666'360
49-Imputations internes	425'386	422'657	2'729
<b>TOTAL</b>	<b>3'139'014</b>	<b>2'289'907</b>	<b>849'107</b>

## Principaux écarts (B21/C21)

- 44 : Refacturation à la GIM des charges de chauffage/électricité des immeubles du PA contenant des logements locatifs
- 46 : Remboursement sommet Biden-Poutine, Fonds énergie des collectivités publiques

### URB - Charges

	Comptes 2021 (Chf)	Budget 2021 (Chf)	Ecart
30-Charges du personnel	2'773'923	2'898'684	-124'761
31-Biens et services, charges expl.	389'892	517'622	-127'729
33-Amortissement PA	2'180	2'180	
36-Charges de transfert	103'759	69'393	34'365
39-Imputations internes	155'038	156'014	-976
<b>TOTAL</b>	<b>3'424'794</b>	<b>3'643'894</b>	<b>-219'100</b>

Principaux écarts (B21/C21)

Comptes 36 : Amortissement sur la PR de la révision du Plan Directeur  
Communal

20.



### Chiffres clés des services du DACM

#### URB - Revenus

	Comptes 2021 (Chf)	Budget 2021 (Chf)	Ecart
42-Taxes	32'195	28'000	4'195
<b>TOTAL</b>	<b>32'195</b>	<b>28'000</b>	<b>4'195</b>

## **Séance du 24 mai 2022**

*Comptes du département de la culture et de la transition numérique (DCTN)*

*Direction des systèmes d'information et de communication (DSIC)*

*Audition de M. Sami Kanaan, conseiller administratif en charge du département de la culture et de la transition numérique, accompagné de M<sup>mes</sup> Martine Koelliker, directrice adjointe du département, et Anne Mathieu, administratrice du département, de M. Alain Maréchal, administrateur de la Direction des systèmes d'information et de communication (DSIC) (transition numérique), et de M. Samuel Blanchot, en charge de la Direction des finances (DFIN)*

*Introduction des commissaires à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication (CSDOMIC)*

M<sup>me</sup> Roiz, présidente de la CSDOMIC, informe que la séance d'examen des comptes s'est bien déroulée. Les commissaires ont obtenu les réponses à leurs questions ainsi que les informations qu'ils souhaitaient recevoir.

M. Provini, rapporteur de la CSDOMIC, indique que le budget de fonctionnement dans les comptes relatifs à la DSIC est stable. Plusieurs chantiers sont en cours, notamment la mise en place d'un nouvel «Enterprise Resource Planning», dont le crédit a été voté. Certaines licences Microsoft ont été renouvelées. Pour donner suite au nouveau plan directeur, des propositions de réallocation permettront à la DSIC d'utiliser le non-dépensé de certaines propositions et de les réallouer sur des nouvelles propositions. La première proposition de ce type a été votée fin 2021 et on en verra les effets sur les comptes 2022. Un processus de centralisation comptable aura lieu au sein de l'administration. Un pointage a été fait concernant un non-dépensé pour la maintenance de logiciel d'environ 1 000 000 de francs: ce différentiel est lié à un changement de pratique avec l'achat de souscription, qui entraîne moins de maintenance et permet de faire des économies.

*Introduction de M. Sami Kanaan, conseiller administratif en charge du DCTN*

L'année 2021 a été la première année complète où la DSIC était rattachée au DCTN. Ce service compétent agit de manière transversale et délivre à l'ensemble de l'administration des prestations qui sont essentielles et mises en avant dans la présentation des comptes, notamment dans les comptes compétents. Depuis cette législature, une politique de transition numérique a été développée. L'informatique représente des enjeux techniques, mais également humains, organisationnels et politiques. La Ville se doit de se positionner clairement dans ce domaine: dans le traitement confidentiel des données; dans le souci écologique du numérique, qui a dépassé l'aviation en termes d'impact climatique, en particulier à cause du streaming et d'autres prestations en ligne; dans la prise en compte de la fracture numérique et de l'illectronisme.

La Ville s’efforce d’être le plus exemplaire possible dans le fonctionnement courant de l’administration, bien qu’elle soit en retard. La politique de transition numérique inclut la transformation de l’administration. Ces premiers éléments ont été mis en œuvre en 2021, par le biais de crédits d’investissement. Les crédits de réallocation peuvent s’employer une seule fois. D’anciens crédits ont été choisis pour être réalloués à des projets actuels. Le rythme actuel des investissements est régulier.

*Présentation de M. Alain Maréchal, administrateur de la DSIC (cf. en annexe 1)*

L’année 2020 a été marquée par le Covid-19. En 2021 la DSIC s’est concentrée sur les portefeuilles qui structurent son plan directeur. Trois de ces portefeuilles s’adressent à différents publics et le quatrième soutient l’ensemble des activités. Le premier portefeuille est «e-Genève», qui s’adresse au grand public. Il a permis en 2021 la refonte des sites web des institutions, l’inventaire cantonal des arbres ainsi que la possibilité de faire des réservations en ligne des terrains de sport, ce qui a soulevé de nombreux retours positifs. Dans ce portefeuille on trouve également la création de l’application mobile Genève en poche.

Le deuxième portefeuille est «e-Administration» et il concerne les projets que la DSIC mène pour l’administration. Le programme Novo ERP regroupe un ensemble de projets menés cette année: son crédit, d’une envergure inhabituelle pour la DSIC, avait été voté l’année dernière. Dans ce portefeuille on trouve également le projet de dématérialisation des factures, qui est associé à la centralisation de la fonction comptable. Des tableaux de bord ont été élaborés grâce à des outils qui vulgarisent l’accès à l’information financière, de manière que les différentes équipes puissent consulter la gestion financière de leur service, sans forcément avoir besoin de personnes spécialisées. Ce projet a été accompagné par un transfert du personnel chargé de la gestion comptable et financière. Le fonctionnement de la DSIC a été revu. Ce processus fonctionne bien depuis une année. Il a fallu mettre en œuvre un système d’information pour suivre les levées des déchets par la Voirie pour chaque entreprise. Leur facturation est une exigence légale. Le départ du Service d’incendie et de secours (SIS) du giron de la Ville représente également un enjeu important: à la fin de l’année, la DSIC a préparé le nouvel environnement financier pour le SIS, le système SAP a été cloné et inclus dans un système à part. Ces éléments étaient imprévus et ils ont généré des coûts sur le budget de fonctionnement.

Le troisième portefeuille concerne la collaboration numérique pour les membres du personnel. Le portail «self-service» leur permet de demander de l’aide ou de chercher des informations, sans passer par des correspondants informatiques. Des containers numériques ont été mis en place pour gérer la sécurité des messageries et des agendas sur téléphonie mobile. Un autre projet concerne

les imprimantes: l'administration travaille depuis un certain temps pour réduire le nombre d'imprimantes individuelles et les remplacer par de plus gros appareils, mutualisés entre une cinquantaine de personnes. Cela permet de rationaliser les équipements, de mener des campagnes de sensibilisation et de collecter des informations quantitatives sur les impressions. Les remplacements d'imprimantes passent par des appels d'offres. Ce troisième portefeuille est également sensible à l'environnement: une grande partie de l'impact du numérique sur l'environnement est lié au reconditionnement du matériel. La Ville a fait un partenariat avec l'entreprise locale Réalise qui permet de donner une seconde vie au matériel devenu obsolète en Ville de Genève. Une opération «Detox Day» a été lancée au mois de mars, pendant laquelle l'ensemble des membres du personnel est invité à nettoyer ou à réduire les données stockées en multiples versions ou inutiles.

Le dernier portefeuille concerne le socle DSIC, qui permet de mettre en place toutes les infrastructures qui soutiennent les différents projets. Des centres téléphoniques au niveau des écoles ont été passés sur des technologies numériques. Des systèmes de piquet ont été mis en place qui permettent à différents services, dont il était important de pouvoir soutenir l'activité, de fonctionner les week-ends et les jours fériés sur des équipements numériques. Enfin, un portail sécurisé multifacteurs permet d'accéder aux ressources de l'administration sur un ordinateur portable, par internet et via certaines applications. Dans le domaine de la sécurité, l'actualité a été marquée par des événements de cyberattaque: la DSIC travaille sur ces éléments pour renforcer la sécurité des systèmes d'information. Un système de gestion de log a été mis en place, qui permet d'identifier les anomalies de sécurité. Finalement, un projet de renforcement de la politique des mots de passe a été mené. La plupart du temps, les failles se trouvent au niveau humain. Il est important de changer les mots de passe régulièrement et de mettre en place une politique contraignante à ce sujet. Le dernier élément de ce portefeuille concerne l'organisation et le processus de la DSIC. Un travail important a été mené pour mettre en place la nouvelle gouvernance, en lien avec le plan directeur. L'enjeu est d'alléger les procédures afin de permettre les transformations numériques. Auparavant, le détail de tous les projets était inscrit dans les crédits qui étaient votés par le Conseil municipal. Le processus de vote prenant du temps, des années passaient entre le moment où les gens demandaient un service à la DSIC et le moment où l'argent était disponible pour le réaliser.

En ce qui concerne les comptes 2021, la DSIC est un service qui offre des prestations à l'ensemble de l'administration: les chapitres 31 et 34 des pages 286-287 de la brochure présentent ses comptes compétents. On remarque que la DSIC gère l'ensemble de l'administration pour un budget d'environ 11 100 000 francs. En 2021, il y a eu un non-dépensé de 1,9%. Les gros écarts s'expliquent par les redistributions au niveau des comptes, visibles dans les comptes à trois positions.

Un montant de 6 200 000 francs est géré sous la forme de contrats et un montant de 1 300 000 francs concerne des éléments de consommation, comme les frais de téléphonie et d'impression. Ces deux types de dépenses échappent à la gestion directe de la DSIC. La proposition de réallocation a été votée seulement en décembre 2021. Durant tout l'exercice 2021 la DSIC utilisait son budget de fonctionnement pour financer la préparation d'importants projets. Dans le futur, le service pourra s'appuyer sur les crédits d'investissement, comme annoncé dans le plan directeur. Le projet qui a été voté à la fin de l'année, Novo ERP, a débuté. Un crédit déposé et passé en commission concerne la préparation du projet Office 365. Ces projets ont nécessité de l'expertise externe, qui a été remboursée avec le budget de fonctionnement. La DSIC a dû prendre en charge le plan directeur qui a permis de poser la feuille de route jusqu'à fin 2024 de la transition numérique du SIS. Le service est autonome depuis début 2022, mais, le temps de mettre en place leur nouveau système, la DSIC continue à fournir un ensemble de services d'hébergement et de prestations numériques au SIS. Le transfert du SIS a également perturbé les comptes.

Les éléments RH de la DSIC se trouvent aux pages 343 et 374 de la brochure et ne sont pas liés aux activités du service. La ligne «Autres charges» concerne des charges de personnel, ainsi que d'autres comptes compétents comme le loyer, l'énergie, etc. Concernant la partie RH, un certain nombre de postes a été voté il y a quelques années. Les recrutements ont pris du temps et l'ensemble des postes ouverts a été pourvu cette année. Il faut également prendre en compte le mouvement de personnel vers la DFIN, ce qui a concerné 2,9 postes. Au niveau du budget, la DSIC ne ventile pas les charges des comptes compétents pour toutes les natures comptables qui s'élèvent en dessous de 1 000 000 de francs, afin de ne pas répartir de l'argent de manière statistique par rapport à l'exercice précédent. Ces charges sont ventilées au moment des comptes. C'est pour cette raison que des écarts importants sont observables entre les comptes et le budget. Une partie du budget est portée directement par la DSIC. Par contre, au niveau des comptes, chaque service porte ses charges.

Les pages 208 et suivantes de la brochure concernent les crédits d'investissements votés, notamment les crédits de plus de cinq ans. Sur les 28 crédits qui étaient en cours jusqu'à la fin 2021, la DSIC s'engage à boucler six crédits d'ici la fin de cette année qui sont liés à la proposition de réallocation votée en novembre 2021. L'objectif était de rassembler des anciens crédits sur des sujets qui n'étaient plus d'actualité et qui nécessitaient d'être revus de manière à pouvoir financer les portefeuilles. D'ici la fin de cette année, dix crédits disparaîtront des pages qui concernent les crédits de plus de cinq ans. Six autres crédits seront également bouclés fin 2022. Quatre crédits dépendent de travaux de construction. La DSIC collabore parfois avec d'autres services pour certains projets. Un arrêté spécifique de la DSIC permet de développer l'équipement réseau et de mettre en place des

équipements électroniques. Normalement, huit crédits resteront ouverts parmi ces vingt-huit. Cette année cinq nouveaux crédits s’ouvriront, dont deux dans le domaine de la construction, et une proposition pour Office 365, une proposition pour la gestion du patrimoine immobilier et le plan biennal pour la transformation numérique. Ces crédits sont inscrits au plan financier d’investissement (PFI). Et il ne faut oublier qu’un volet informatique est généralement présent dans toutes les propositions qui concernent les travaux sur les bâtiments.

Les coûts sont en augmentation ces dernières années. Une petite augmentation est observable sur les dépenses sur l’investissement et sur les charges de personnel. Les charges des comptes compétents de la DSIC sont en augmentation. La transition numérique est une politique publique. Mettre ces éléments en place nécessite des moyens. La DSIC tente également de rationaliser certains éléments. Il y a eu des changements dans l’industrie de l’informatique. Par le passé, la Ville achetait des licences d’un logiciel et payait des frais de maintenance. Ces dépenses étaient à la fois sur l’investissement et sur le fonctionnement. A présent, la DSIC a opté pour un nouveau modèle de location des logiciels, via des souscriptions. L’objectif de la DSIC est de réduire la charge des projets sur le budget de fonctionnement et de passer à de l’investissement, via des propositions de crédits soumises au Conseil municipal. Ainsi, la DSIC pourra assumer sur le budget de fonctionnement les charges liées à la souscription.

Les différents projets se retrouvent dans le rapport d’activité qui sera publié en septembre. Dans le cadre de ce plan directeur, la DSIC s’est engagée à transmettre des informations sur ce qui est réalisé avec les crédits d’investissement, de manière à compenser les informations sur les projets qui ne figurent plus dans les crédits.

### *Questions-réponses*

#### *Rapport de gestion, pages 23 à 28*

*Où en est la Ville avec le programme municipal Synapps qui prévoit de ne plus utiliser de papier?*

La majorité des projets de la DSIC avance et respecte les délais et les budgets. En revanche, le projet Synapps rencontre des difficultés: il avance, mais la mise en corrélation des demandes du Conseil administratif et du Conseil municipal est difficile. Le volume de demandes supplémentaires a dépassé le montant initial. Les instruments actuels du Conseil administratif et du Conseil municipal fonctionnent, mais ils datent. Un choix avait été fait à une époque et des représentants au bureau du Conseil municipal avaient insisté pour avoir ce produit en 2019. La DSIC avait fait part de son scepticisme, car l’entreprise était trop petite par rapport aux besoins de la Ville. Le Conseil administratif et le Conseil municipal

sont représentés au Comité de pilotage (COFIL). Des équipes travaillent également sur ce projet. Une décision sera prise au mois de juin concernant la suite du travail. Si celui-ci ne peut pas être mené à bien, il y aura une alternative à ce système. Il y a donc un défi à relever sur ce projet.

*Quel a été le coût du départ du SIS du giron de la Ville? Est-ce que l'entièreté du passage est à la charge de la Ville? Une partie du travail réalisé pour le transfert, comme les facturations, les outils informatiques, etc., a été facturée également à l'Association des communes genevoises (ACG): est-ce que sa participation aux coûts apparaît dans les comptes?*

Non. Jusqu'à la fin de l'année 2021 le SIS était un service de la Ville de Genève et la Ville recevait des contributions de la part de l'ACG. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, le SIS est autonome juridiquement et il se construit progressivement. Les modalités de répartition financière évoluent aussi. Le SIS n'était pas en mesure de tout gérer dès le 1<sup>er</sup> janvier 2022, puisqu'il n'a pas encore les équipes ni les logiciels. La DSIC a accompagné le processus de transfert, en tant que prestataire remboursé. Cette rétrocession sera visible aux comptes 2022. Le SIS dispose en effet d'un budget informatique, calculé comme s'il était autonome, même s'il ne l'est pas encore. Le temps de travail dévolu au SIS n'est pas facturé. Par contre, les logiciels, les interventions sur les nouveaux projets et le matériel sont facturés. Les contrats du SIS sont en cours de vérification, de maintenance, etc. Au niveau du budget 2022, 1 056 000 francs ont été dédiés au SIS. Ce montant figure dans le budget de la DSIC, que l'on retrouve au niveau des comptes compétents. Ce budget figure également au SIS. Même si le but est que l'augmentation future du budget du SIS soit absorbée par les autres communes selon un plan mis à jour, le budget de la Ville ne se réduira pas durant les prochaines années de manière conséquente.

*La Ville a fourni un travail informatique pour ce transfert: est-ce que ce travail a été facturé?*

Ce projet est porté politiquement et conjointement par l'ACG et la Ville car les deux entités avaient un intérêt commun. La Ville, notamment le département de la sécurité et des sports (DSSP) et le département des finances, de l'environnement et du logement (DFEL), a fait la mise en œuvre de ce passage. L'ACG a été impliquée. Le SIS se charge de gérer son organisation et les prestations que la Ville lui délivre sont remboursées.

*Est-ce que le système de souscription aux logiciels choisi est plus avantageux pour la Ville d'un point de vue financier?*

La Ville n'a pas le choix. Ce système est parfois avantageux, parfois désavantageux. C'est la nouvelle tendance de l'industrie. La Ville loue des services en ligne et ces éléments se retrouvent sous la forme d'une prestation.

*Est-ce que la Ville manque d'informaticiens?*

Un certain nombre de postes a été voté et les recrutements ont pris du temps. D'un côté, ce n'est pas toujours évident de recruter des personnes avec des compétences, de l'autre la période actuelle n'est pas propice. La Suisse manque cruellement de personnel informatique à tous les niveaux de qualifications. Les secteurs privés sont très actifs et offrent des salaires plus élevés que ceux proposés en Ville.

*Comptes de fonctionnement, pages 343 à 345*

*Page 343*

*Est-ce que la baisse des salaires du personnel administratif et d'exploitation (ligne 301) est liée aux postes vacants?*

Les postes vacants provoquent un sous-dépensé par rapport au budget. Cet écart peut être également dû à une reconversion de postes ou au fait que des personnes se mettent à temps partiel. L'échelle de traitement comprend une classification des postes et les annuités. Tous les éléments qui concernent le transfert du personnel à la DFIN se situent à la page 374 de la brochure.

La DRH, qui est le service compétent, assume la différence budgétaire engendrée par l'annuité. La DRH budgétise une partie des non-dépensés, c'est-à-dire des remboursements qui se répartissent dans les comptes. Ces écarts se retrouvent dans l'ensemble des services de l'administration. Il faut lire ces comptes d'un point de vue transversal.

*Pour quelle raison le montant inscrit aux comptes des prestations de services et honoraires (ligne 313) est-il si élevé? Est-ce que l'écart est dû au fait que les charges effectives sont ventilées dans les services?*

Oui. La DSIC porte une importante partie du budget informatique. Durant le processus budgétaire, uniquement quelques lignes sont ventilées au niveau des services. Le reste est budgété sur le centre de coûts de la DSIC. Au moment des comptes, la DSIC impute les factures directement au bon centre de coûts. Par exemple, si les prestations sont délivrées au Musée d'art et d'histoire (MAH), la DSIC lie ces montants au centre de coûts du MAH. On observe au moment des comptes quel service supporte quelle charge. La lecture des comptes compétents en est rendue plus difficile.

*Est-ce que la commission pourrait obtenir une comparaison du budget 2021 et des comptes 2021 avant la ventilation pour établir clairement les différences par rapport au budget?*

La page 286 de la brochure présente une vue d'ensemble. On peut y observer le montant qui a été budgété par comptes compétents, ainsi que les montants

réalisés. Ces éléments sont importants pour le pilotage financier de la DSIC. Ventiler le budget entraînerait des complications car c’est un processus aléatoire.

*Est-ce que les améliorations du design et de l’architecture des sites de la Ville sont traitées à l’interne ou bien est-ce que le service mandate des tiers pour retravailler le site officiel de la Ville?*

Généralement, le service fait appel à de l’expertise externe pour deux raisons: solliciter une expertise que la Ville ne possède pas et compléter des équipes qui seraient en sous-effectif et dans l’impossibilité de répondre à une demande pressante ou importante. Auparavant, ces travaux étaient prélevés sur le budget de fonctionnement. Cette année, la DSIC souhaite réduire les dépenses sur le fonctionnement.

*Auparavant les sites internet de la Ville étaient plus structurés. A présent, ils proposent des pages susceptibles d’intéresser le public via l’intelligence artificielle. Cette méthode fait perdre en structure et en efficacité. Est-ce que cette tendance est irréversible?*

Cette question fait l’objet de débats récurrents. Les sites de la Ville n’analysent pas et n’enregistrent pas les comportements des usagers. Par contre, la logique de l’utilisation prime sur la logique institutionnelle. Le but est d’affiner les recherches avec certains critères qui permettent de cibler le résultat de la recherche avec précision. La plupart des personnes, lorsqu’elles se rendent sur le site de la Ville, sont intéressées de connaître ses activités et prestations (agendas sportif et culturel, prestations sociales, etc.). Il ne faut pas oublier que le site internet de la Ville représente une collectivité publique avec ses missions et son organisation institutionnelle, et l’option d’accéder à son organisation doit toujours être présente dans le menu du site. Le tout doit rester cohérent.

Certaines années, on avait reproché à la Ville que son site était trop institutionnel et ne mettait pas suffisamment en valeur les activités... On essaie de trouver un équilibre.

*A la page 80 des Comptes à sept positions, on trouve une ligne qui concerne les «Honoraires pour prestation informatique» (ligne 3132.020), dont les coûts s’élèvent à un demi-million de francs environ. A quoi correspond ce type de charges?*

Le compte 313 comprend les souscriptions, les locations de prestations, des services externalisés ou des infrastructures louées chez un tiers. Ces éléments se trouvaient auparavant dans le compte 315, qui concerne des frais de maintenance. On trouve également dans le compte 313 plusieurs prestations demandées à des tiers, comme l’appel à des externes pour assister la Ville dans des projets ou dans des tâches de maintenance ou de mise à jour de système... Le compte 313 implique aussi de la téléphonie: location de lignes chez Swisscom, par exemple,

ou des frais de mise en service de téléphonie... La partie honoraires concerne les prestations informatiques, pour lesquelles il y a des frais d'études, des audits de sécurité, etc. Dès que l'on fait appel à des externes qui travaillent en Ville, ces frais se retrouvent sur la partie 313.

*A la page 81 des Comptes à sept positions, on trouve une ligne qui concerne la «location de logiciels» (ligne 3169.010). A quoi correspond ce type de charges?*

La Ville peut louer un service et également des logiciels. Par exemple, le logiciel Acrobat dépend d'une licence qui permet un droit d'utilisation annuel que la Ville achète. Il s'agit ici de location de logiciel et pas d'un service. Ces dépenses relèvent d'une autre nature comptable. SAP et Webex sont des souscriptions, par exemple.

*Quel est le niveau de sécurité de ces logiciels loués par la Ville?*

Ces logiciels sont installés à la Ville. Plutôt que d'avoir un droit perpétuel, et l'achat du logiciel, la Ville achète une clé d'utilisation pour une durée déterminée. Il n'y a pas d'impact en matière de sécurité.

*Est-ce que la Ville travaille avec des produits open source? Peut-elle en bénéficier ou, même, en développer?*

Oui. La Ville utilise des systèmes d'exploitation open source. La base de données est également open source. Cela dépend des cas de figure. Auparavant, le site web travaillait avec un dérivé d'open source. C'est compliqué de contribuer à une communauté open source. La Ville n'a pas pour mission de faire évoluer ces produits. Cela dépend davantage des opportunités et n'implique pas une réelle stratégie. Des essais se sont faits sur les suites bureautiques open source, qui n'ont pas été à la hauteur des enjeux importants en termes d'utilisation et de formation des personnes. Ainsi, la Ville préconise d'utiliser des solutions qui ne sont pas open source pour la bureautique.

*Est-ce que la Ville de Lausanne utilise open source?*

Il y a eu au Canton de Vaud une forte volonté d'utiliser open source. Un groupe de travail des villes suisses a été créé pour partager les expériences sur les enjeux de numérisation. Il y a une volonté d'utiliser au maximum des open source. Cependant, les solutions proposées ne couvrent pas les besoins principaux de l'administration, comme la suite bureautique. Un crédit sera bientôt soumis sur Office 365, qui remplace l'ensemble des instruments actuels de bureautique, y compris Webex. La CSDOMIC a discuté de ces problématiques et a auditionné Infomaniak. Si l'on cherche une solution intégrée qui soit pratique d'accès pour l'ensemble des 4000 membres du personnel de l'administration et qui prenne en compte les différents métiers et fonctionnalités, Office 365 présente plusieurs avantages. Un des membres de la commission souhaitait élaborer un projet pilote

avec les instruments Infomaniak pour une partie de l'administration. Or, aucune partie de l'administration ne travaille de manière séparée. Infomaniak évolue rapidement, c'est une solution envisageable.

La présidente de la CSDOMIC confirme que la commission a discuté pendant plusieurs séances des logiciels libres. Les commissaires ont espoir que dans un futur proche la possibilité d'utiliser des logiciels libres soit réévaluée. Le département rappelle que la conversion même partielle à Microsoft Office pour la gestion de l'agenda et de la messagerie demande des efforts. Les logiciels ne doivent pas être changés trop régulièrement afin de ne pas gaspiller de l'investissement. Il y a effectivement l'espoir de réévaluer les solutions ainsi que les marchés d'ici cinq ans.

*Est-ce que la sécurité est plus difficile à assumer actuellement? Est-ce qu'elle implique des coûts en investissement pour du matériel ou des coûts supplémentaires en RH, notamment pour le suivi des différents utilisateurs? Est-ce que ces coûts se retrouvent dans les comptes?*

Le plan politique attache une grande importance à la sécurité. La Ville n'est pas à l'abri d'une intrusion, bien qu'elle soit protégée. Des arbitrages ont été faits au moment du processus budgétaire 2022 pour augmenter les frais au niveau des outils informatiques des logiciels de surveillance et de détection. La Ville travaille actuellement pour sensibiliser le personnel. Le principal facteur de vulnérabilité informatique est humain, pas technique. L'idée est également d'améliorer le fonctionnement en cas de blocage des données. Les comptes 2021 ne présentent pas de données précises. Des fiches d'arbitrage ont été préparées pour renforcer certains frais liés à la sécurité. Au niveau de l'investissement, la DSIC a discuté avec la délégation de la transition numérique. L'objectif est de mettre en place des outils qui soient plus modernes en Ville de Genève. Les hackers à terme travailleront avec l'intelligence artificielle. La Ville doit mettre en œuvre également de l'intelligence artificielle qui doit pouvoir détecter ces intrusions pour fermer les systèmes. Faire appel à des sociétés qui investissent des millions dans la recherche de sécurité engendre des coûts, bien que ce soit un gage de sécurité, notamment par rapport aux attaques des hackers.

*Où se retrouve le développement de l'application Genève en poche dans les comptes?*

Ce développement se retrouve dans la ligne 313, «Prestations de services et honoraires». En 2021, lors de la mise en place du plan directeur et de la proposition de réallocation, le portefeuille «e-Genève» a décidé de financer des activités destinées au public. Auparavant les actions «e-Genève» étaient prélevées sur le budget de fonctionnement, car il n'y avait pas encore d'investissements possibles. La proposition de réallocation ayant été votée, l'argent est disponible depuis le début de cette année.

*Pour quelle raison la DSIC ne mobilise-t-elle pas le Conseil municipal pour tester l'application?*

C'est une bonne idée! Pour certains projets la DSIC fait appel à des gens pour tester les améliorations, comme lors de la refonte d'un site internet.

### **Séance du 31 mai 2022**

*Comptes du département de la culture et de la transition numérique (DCTN)*

*Bibliothèque de Genève (BGE), Bibliothèques et discothèques municipales (BMU), Conservatoire et jardin botaniques (CJB), Grand Théâtre de Genève (GTG), Musée Ariana (ARI), Musées d'art et d'histoire (MAH), Musée d'ethnographie de Genève (MEG), Muséum d'histoire naturelle (MHN) et Musée d'histoire des sciences, Service culturel (SEC)*

*Audition de M. Sami Kanaan, conseiller administratif en charge du département de la culture et de la transition numérique (DCTN), accompagné de M<sup>mes</sup> Martine Koelliker, directrice adjointe du département, Anne Mathieu, administratrice, Coré Cathoud, conseillère culturelle, et de MM. Christian Tschannen, administrateur du Service culturel (SEC) (pour l'art et la culture), Jakob Graf, conseiller culturel du SEC, Samuel Blanchot, en charge de la Direction des finances (DFIN)*

*Introduction de M<sup>me</sup> Mangeat, présidente de la commission des arts et de la culture (CARTS)*

M<sup>me</sup> Mangeat informe que l'étude des comptes s'est déroulée pendant une soirée entière, au cours de laquelle les écarts ont été exposés et expliqués en profondeur. Toutes les informations se trouvent dans le rapport détaillé de manière précise. Les liens de confiance entre le magistrat et ses services se sont renforcés.

*Introduction de M. Sami Kanaan, conseiller administratif en charge du DCTN*

Le DCTN s'occupe de deux politiques publiques: la politique culturelle et la politique de transition numérique, celle-ci étant une politique transversale au service de toute la Ville. La feuille de route 2020-2025 préside l'action du département; elle s'inscrit dans le cadre plus large du programme de législation du Conseil administratif, qui regroupe les priorités de la Ville en général. Cette feuille de route comprend quatre axes (cf. présentation en annexe 2, diapositive 4).

Le premier enjeu est celui de développer la participation culturelle au sens large, de toujours avoir le souci de renouveler, de diversifier et d'attirer de nouveaux publics. Le deuxième est une mission fondamentale de la Ville et notamment du département de la culture: soutenir la création culturelle dans toute sa diversité, ce qui implique également l'enjeu du statut professionnel des métiers

de la culture et la question des mutations dans les arts. C'est un domaine vivant qui évolue rapidement dans les formes d'expression, les contenus ainsi que les vecteurs. Le troisième axe concerne l'interaction de la politique culturelle avec les enjeux de société au sens plus large. Dans le but d'entretenir le dialogue et de participer à la sensibilisation et à la vulgarisation sur les enjeux climatiques, le DCTN mobilise les artistes, qui ont pour vocation de s'intéresser au monde qui les entoure avec un regard décalé, amusant ou provocateur. Le département regroupe un volet scientifique, avec le MHN, le CJB et les autres institutions muséales. Tous ces acteurs participent au débat sur l'urgence climatique et sur la biodiversité. Le quatrième axe concerne la transition numérique, qui a déjà été traitée dans le cadre de l'audition de la DSIC du 24 mai dernier.

En ce qui concerne l'année 2021, les équipes du département et les acteurs culturels ont fait preuve de créativité, notamment pour s'adapter au maximum à la réalité du Covid-19. Certaines institutions ont dû fermer leurs portes pendant un certain temps, contrairement à d'autres périodes où l'ouverture impliquait des contraintes. Musiques en été a été maintenu sur deux sites dans un format adapté au Covid-19. La BMU a organisé des tournées dans les parcs, ce qui a été apprécié par le public. En ce qui concerne la création culturelle dans sa diversité, la Ville soutient entre autres activement des photographes documentaires et artistiques. En 2021, un projet sur les sans-papiers dans l'espace public a été réalisé par M<sup>me</sup> Laurence Rasti. Un atelier supplémentaire a été ouvert à la Maison des arts du Grütli, qui a été apprécié par les artistes. Le Muséum a été actif sur l'urgence climatique, en lien avec la COP26 à Glasgow, et en partenariat avec la Genève internationale, en élaborant notamment un film marquant sur les dinosaures. L'exposition dans le Bâtiment d'art contemporain (BAC) des dessins de Patrick Chappatte a rencontré beaucoup de succès et a été prolongée jusqu'au mois d'avril.

Le domaine numérique est aussi lié à la culture. La numérisation des collections avance: un maximum de biens culturels est accessible au public. Le Conseil municipal sera saisi d'un crédit à ce sujet. Le magistrat souhaite trouver aussi des cofinancements privés. La presse genevoise a été numérisée par des donations privées. Des éditeurs collaborent avec des associations et avec la BGE pour numériser des documents. Depuis 2021, un réseau moderne performant, Swisscovery, réunit 475 bibliothèques scientifiques dans le pays, dont la bibliothèque de Genève et celles des musées, qui facilite l'accès aux ressources et rationalise la gestion des collections.

### *Présentation de la direction du département (cf. en annexe 2)*

La Ville a eu le plaisir en 2021 d'inaugurer deux équipements culturels très attendus depuis longtemps: la Nouvelle Comédie et le Pavillon de la danse. Le

projet de la Nouvelle Comédie avait démarré en 2002; tous les acteurs liés au théâtre étaient réunis dans l'association pour la Nouvelle Comédie, que le Conseil municipal a auditionnée plusieurs fois. Inaugurée en présence du Conseil fédéral, elle rencontre aujourd'hui du succès. Attendu depuis un moment, le Pavillon de la danse a été inauguré en mars 2021. Après l'échec de 2006 du projet à Lancy, la Ville a décidé de doter la danse contemporaine d'un équipement plus modeste, qui est devenu le Pavillon de la danse. Au mois de novembre la Ville a également inauguré un troisième équipement public: la salle du Groove, qui se trouve dans un bâtiment public: initialement prévue comme salle de spectacle, elle a fait l'objet d'une réorientation dont le Conseil municipal a été informé. Le BAC a passé une étape majeure avec la désignation du lauréat du mandat d'études parallèles. Le Conseil municipal sera saisi prochainement d'un crédit d'étude complémentaire. Depuis le premier crédit de 2011, le programme a évolué dans le même sens que le Musée d'art moderne et contemporain (MAMCO), le Centre d'art contemporain (CAC) et le Centre de la photographie Genève (CPG). Ils auront des espaces mutualisés qui permettront d'offrir à la population des services en commun.

L'année 2021 a été fortement marquée par le Covid-19. La Ville a été active dans le domaine des subventions. La collaboration avec l'ACG et le Canton a été efficace. Le Conseil municipal a voté en mars 2021 la résolution R-277 qui s'engageait pour la réouverture des lieux culturels. En mars également, le Conseil municipal a voté la proposition PR-1447 qui a permis d'ouvrir un crédit de 3,9 millions de francs et d'aider les artistes à titre individuel, notamment les intermittents ou indépendants. Diverses subventions ont été versées: des soutiens à l'expérience du numérique, l'accompagnement pour des organisations professionnelles qui s'engagent pour des artistes, des soutiens aux médias ainsi que la série d'actions «I LOVE #ArtisteDici». Ces aides ont été appréciées par le milieu concerné, mais n'enlèvent pas la complexité des dispositifs relatifs au Covid-19 dont les multiples changements de règles ont été difficiles à gérer par tous les acteurs culturels qui ont dû s'adapter en permanence. Le maximum d'événements possible a été maintenu dans un contexte difficile et la plupart des scènes ont pu réaliser des événements en ligne. Le travail des acteurs culturels en général doit être salué.

Les comptes 2021 du DCTN figurent à la page 335 de la brochure. Le département a eu 294 millions de francs de charges et 12 millions de francs de recettes. Les comptes de la DSIC étant compétents, ils sont gérés de manière transversale sur l'ensemble de la Ville. En total, le département a moins dépensé que prévu. Le département a en gestion directe uniquement 103 millions de francs de charges, et 11 millions de francs de recettes et, là, la situation s'inverse: il y a un dépassement budgétaire d'environ 3 millions de francs. Si on y ajoute la diminution des recettes de 1,5 million de francs, on arrive à un écart négatif de 4,7 millions de francs. Les raisons de ce dépassement sont liées aux propositions votées dans le cadre de la crise Covid-19.

La diapositive 14 présente les écarts budgétaires des différents comptes. L'écart favorable total de 6,3 millions de francs s'explique essentiellement par les comptes compétents et notamment les salaires non versés des postes vacants ou les remboursements d'assurance enregistrés dans le compte compétent de la C-DRH. Pour les comptes gérés par la Centrale municipale d'achat et d'impression (CMAI), la situation s'inverse: l'entretien courant a été budgétisé par la CMAI mais les dépenses figurent dans l'ensemble des services de la Ville. L'augmentation des charges de transfert de 3,6 millions de francs (cf. diapositive 15) est due aux propositions relatives au Covid-19. Le département a généré 11 millions de francs de recettes, avec une diminution de 1,5 million de francs par rapport au budget, due à une diminution des recettes de billetterie à cause de la crise du Covid-19. Un certain nombre d'exonérations de loyer ont aussi été octroyées pour favoriser le milieu culturel. Concernant les prélèvements sur les fonds, ils n'ont pas d'impact au niveau du résultat car ils sont compensés (attributions aux fonds). Les revenus de transfert ont généré plus de recettes que prévu; il s'agit de subventions de tiers ou d'entités publiques, destinées en particulier au MAH et au MHN. L'écart global des recettes est négatif et s'élève à 1,5 million de francs. En synthèse, les impacts sur les charges et sur les revenus sont essentiellement dus à la crise sanitaire.

L'année 2020, l'ensemble des dépenses liées à la crise sanitaire avait été chiffré à environ 56 millions de francs, dont 5,5 millions concernaient la culture. L'année 2021 a été différente en termes d'impact de la crise du Covid-19. Le montant global pour la Ville a diminué de moitié. Tandis que pour la culture, grâce surtout aux propositions votées par le Conseil municipal et aux pertes de billetterie, 6,6 millions de francs ont été imputés à la gestion de cette crise du Covid-19 pour la culture (cf. diapositive 18).

Plusieurs propositions de soutien à la culture ont été votées (cf. diapositive 19). Un contrôle a accompagné l'attribution des indemnisations avec un processus de restitution pour des raisons diverses, comme le cumul d'indemnisations ou l'obtention de RHT. Deux restitutions ont été comptabilisées sur les comptes de la Ville pour 800 000 francs. Ce processus de contrôle est mis en œuvre pour les indemnisations du Covid-19. En 2021, le montant de 1,9 million de francs voté avec la proposition PR-1481 a été entièrement attribué. Si la participation de la Ville n'avait pas été plafonnée, elle se serait élevée à environ 2,5 millions de francs. Ce plafond a été atteint dans le dispositif Covid culture géré par le Canton. Du montant total de 3,9 millions de francs voté avec la proposition PR-1447 et qui concerne des mesures propres à la Ville, c'est un montant total de 3,8 millions de francs qui a été attribué. La proposition PR-1447 a eu un large impact dans le milieu culturel (cf. diapositive 20).

On dit régulièrement que l'utilisation des fonds n'a pas d'impact sur les comptes, or il s'agit de financements de tiers qui contribuent à l'action de la Ville

dans le domaine de la culture (cf. diapositive 22). Le MAH a reçu 1 million de francs auprès d'une fondation privée: ces soutiens servent à compléter les expositions temporaires et à réaliser des programmes de médiation. Le GamMAH a également été réalisé grâce à ces soutiens privés. L'Ariana a été le premier musée genevois à obtenir un crédit de la part de l'Office fédéral de la culture. Il a repostulé pour la période 2023-2027 et, malgré le fait que le processus soit très sélectif, il a réussi à obtenir encore une fois un crédit, même s'il est plus bas que le premier. L'Ariana s'est fait remarquer en tant que seule institution suisse spécialisée dans les arts du feu, de la céramique et du verre. Le musée est donc unique dans son genre et son programme de médiation et de participation culturelle est considéré comme exemplaire. Au niveau des CJB et du MHN, les programmes scientifiques (l'inventaire de la flore, le suivi de la biodiversité...) sont généralement financés par des tiers publics (Canton ou Confédération).

L'actualité culturelle est riche et on observe un phénomène de rattrapage de la crise du Covid-19: après la levée des restrictions le 16 février, le public est réapparu de manière variable dans chaque lieu. Genève est considérée comme une des villes du pays où le public est le plus revenu. Il y a encore des effets induits de la crise sanitaire, notamment la reprise. Pour les artistes et groupes qui travaillent sur de projets ou sur mandat, les annulations et reports ont mené à un «engorgement» de projets qui doivent être reprogrammés. Ainsi, certains artistes ne peuvent pas travailler normalement car il n'y a pas de créneau disponible, même si le public est enthousiaste. Le début d'année a été marqué par des restrictions, donc la Confédération a maintenu son dispositif Covid de soutien à la culture jusqu'à fin juin 2022. Le dispositif mis en place en collaboration avec l'ACG et le Canton, et appuyé à l'époque par la Loterie romande (LoRo), a été renouvelé encore une fois cette année prenant en compte comme base les critères fédéraux. Le Grand Conseil a voté à l'unanimité la loi cantonale qui donne le cadre et qui libère 7,9 millions de francs, dans lesquels s'insère la contribution de la Ville. Le Conseil administratif traite la semaine prochaine une proposition de proposition qui compléterait l'ordonnance fédérale 3. Cette nouvelle proposition demande 550 000 francs comme complément aux aides fédérales et cantonales, ainsi qu'une enveloppe de soutien aux artistes pour un montant de 500 000 francs (cf. diapositive 26). Les critères ont été modifiés: la proposition déposée comprendra un plafond et concernera les entreprises culturelles sur le territoire de la Ville qui sont déjà subventionnées. La Ville prendra en charge la moitié du 50% genevois (25%) pour un plafond de 200 000 francs. En échange, la Ville attribuera 150 000 francs aux entités de droit public qui n'avaient pas été reconnues par la Confédération comme éligibles aux aides fédérales. Elle a également fixé un montant de 200 000 francs pour les projets de transformations. Le plafond de 550 000 francs est optimiste par rapport aux besoins. En plus de ce montant de complément municipal aux aides fédérales et cantonales, une proposition de 500 000 francs sera également soumise au Conseil municipal. Il

s'agit d'une petite réplique de la proposition PR-1447 de 3,9 millions de francs. Le Canton a mis à disposition un montant conséquent d'aides complémentaires, destinées aux artistes et métiers individuels qui subissent encore les effets retard de la crise. Il s'agit de bourses polyvalentes d'activités, de recherche et de diffusion.

En ce qui concerne les conséquences de la crise, le département est en train de tirer de nombreuses leçons, comme la création numérique et la reconnaissance du statut des artistes et acteurs culturels au sens large. Cette crise a mis en lumière la précarité, les lacunes du système des assurances sociales et de la prévoyance professionnelle pour les artistes. Les assurances sociales et la prévoyance professionnelle dépendent de législations et d'offices fédéraux et cantonaux, mais les Villes sont les principaux subventionneurs de l'offre culturelle. D'autres priorités concernent l'urgence climatique; les enjeux de numérisation et de valorisation du patrimoine; la révision complète des statuts de la Fondation du Grand Théâtre de Genève (FGTG) et de son personnel... sans oublier les grands projets d'équipements culturels qui nous attendent dans un avenir proche (cf. diapositive 29).

### *Questions-réponses*

#### *Rapport de gestion, pages 23 à 28*

*Combien coûte la location des locaux à l'écoquartier de la Jonction? Les locaux sont vides depuis longtemps...*

Il ne s'agit pas d'un loyer à proprement parler, mais d'une servitude d'usage exclusif de nonante-neuf ans votée par le Conseil municipal en mars 2019, via la proposition PR-1280. Le chantier a été retardé mais s'est terminé avec satisfaction. Il a fallu attendre que le Conseil municipal vote la servitude et que l'autorisation de construire soit déposée. Le chantier a été retardé à cause du Covid-19 car il y a eu des problèmes d'approvisionnement de certains matériaux. Ainsi, alors que le chantier devait se terminer fin 2021, les locaux ont pu être livrés seulement début mai 2022. Tous les services compétents concernés ont suivi le chantier, la servitude a été passée par l'Unité des opérations foncières, au département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM). Le projet a coûté environ 4 458 000 francs; la dernière tranche de servitude est payée car la Ville vient de faire la réception des locaux. Ceux-ci sont conformes à ce que la Ville a acheté. L'Unité d'arts visuels du SEC qui gère le Fonds municipal d'art contemporain (FMAC) y a déménagé il y a quelques semaines. La crémaillère aura lieu le 21 juin. D'autres événements sont prévus.

*Concernant le MEG, est-ce qu'un changement de nom est prévu?*

Le changement de nom n'est pas un but en soi, mais doit s'inscrire dans un plan de réflexion plus large, menée aussi avec l'équipe et les partenaires. Dans le cadre de la réouverture du MEG en 2014, une réflexion stratégique avait été initiée sur l'avenir du musée. Il a fallu par exemple se demander comment repositionner un musée qui présente les civilisations du monde dans la société d'aujourd'hui, fortement sensible, et avec légitimité, aux enjeux de décolonisation. D'autres questions ont nourri la réflexion, comme celles de la dimension écoresponsable ou de la relation avec les communautés dont proviennent les collections. Lors de l'ancienne législature, un plan stratégique avait été présenté à la CARTS. Le changement de nom était une conséquence possible d'un positionnement qui évoluait. Il y a un attachement à l'abréviation «MEG», qui est aussi perçue comme marque publique. Cette notion ainsi que la neutralité du musée sont actuellement débattues. La nomination de la nouvelle direction aura lieu prochainement. La priorité est donnée à la réflexion sur le positionnement du musée.

*La sauvegarde du climat et l'urgence climatique font partie des axes de développement des politiques du département. Dans ce cadre, il y a un poste de chargé de projet culture et durabilité. Quel est le cahier des charges de cette fonction?*

Actuellement, le département possède une dimension scientifique. Le CJB et le MHN sont de plus en plus sollicités, en collaboration avec le Service des espaces verts (SEVE), pour vulgariser les enjeux de biodiversité à l'intention de la population. Ces institutions sont intégrées dans la stratégie climat du département et de la Ville. Les arts vivants, de leur côté, se posent des questions sur leur empreinte carbone. Le MEG, le MAH et le MHN ont beaucoup développé ces dernières années des expositions moins gourmandes en matériau et en énergie. Recycler un maximum est une mesure du plan d'action du département. Le département est donc très actif, et une personne est chargée de coordonner ces projets pour aligner les services, la direction et le reste de la Ville, en cohérence aussi avec les stratégies climat et les plans d'actions. En décembre 2019 a été lancé le «Plan d'action climat et environnement» (PACE). L'actuel Conseil administratif a développé la stratégie municipale d'urgence climatique qui a été publiée en février. Le département est en train d'élaborer un plan d'action.

Les commissaires ont reçu le PACE par écrit:



## Programme d'action climat et environnement

Face aux graves conséquences du dérèglement climatique sur l'environnement, la biodiversité, la justice sociale, la santé et l'économie, la Ville de Genève s'est engagée à faire de l'enjeu climatique sa principale priorité. C'est dans cette perspective qu'a été développée la *Stratégie climat de la Ville de Genève*, en cohérence avec le *Plan climat cantonal* et la *Stratégie climatique à long terme de la Suisse*.

La Stratégie climat de la Ville de Genève implique l'ensemble de l'administration avec deux objectifs prioritaires :

- **une réduction de 60% des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) par rapport à 1990 en 2030**
- **la neutralité carbone en 2050**

Le Département de la culture et de la transition numérique contribue à ce processus en mettant en œuvre son Programme d'action climat et environnement (PACE) et en adoptant une charte d'engagement écoresponsable en lien avec ses domaines d'activité spécifiques : acquisition et conservation du patrimoine ; recherche scientifique, production d'expositions, spectacles et concerts ; soutien aux arts vivants ; lecture publique ; organisation de manifestations culturelles ; transition numérique.

À noter que les mesures préconisées ci-après ne sont ni exhaustives ni définitives, elles peuvent évoluer en fonction des usages et/ou être librement complétées par d'autres mesures ou actions visant les mêmes objectifs.

## CHARTRE D'ENGAGEMENT ÉCORESPONSABLE

### ENGAGEMENT 1 - Mobilisation, sensibilisation

Les directeur.trice.s, chef.f.e.s de services et responsables hiérarchiques de tout niveau s'engagent à fédérer leurs collaborateurs et collaboratrices autour des objectifs de la Stratégie climat de la Ville de Genève et du Programme d'action climat et environnement ; à les sensibiliser en particulier à l'impact environnemental de leur domaine d'activité.

Cet engagement prend effet à travers les mesures suivantes :

- Proposer une formation générale obligatoire et des formations spécifiques par domaine d'activité
- Coordonner la mise en œuvre des objectifs avec les référent.e.s vert.e.s du DCTN
- S'appuyer sur les groupes de travail internes relatifs aux questions de durabilité
- Échanger les bonnes pratiques et les expériences

### ENGAGEMENT 2 – Achats, mandats et subventions

Les services et institutions du DCTN s'engagent à favoriser une économie circulaire en privilégiant la mutualisation, le réemploi et le recyclage. Ils effectuent un maximum d'achats écoresponsables et appliquent les critères d'écoresponsabilité de la présente charte à tous leurs contrats et conventions.

Cet engagement prend effet à travers les actions suivantes :

- Évaluer l'impact des pratiques culturelles en regard de leur empreinte carbone et environnementale
- Renforcer le poids de l'écoresponsabilité dans la pondération des critères d'attribution des marchés publics
- Privilégier la location à l'achat pour le matériel à obsolescence rapide ou de courte durée d'utilisation
- Mutualiser au maximum les équipements et ressources
- Privilégier les achats et mandats locaux
- Mettre en place des circuits internes de réemploi des matériaux
- S'appuyer sur un réseau de partenaires locaux pour la redistribution et le recyclage des matériaux et équipements et favoriser l'économie circulaire
- Travailler avec des prestataires écoresponsables pour concevoir des expositions et des scénographies à faible empreinte environnementale
- Adapter les conditions d'octroi des subventions et des mandats aux exigences de la présente charte

### ENGAGEMENT 3 – Alimentation

Les services et institutions du DCTN impliqués dans l'organisation d'événements et de manifestations ainsi que les institutions dotées de lieux de consommation (café, restaurant, buvette, bar, etc.) veillent à faire appliquer la *Charte*

de l'alimentation durable – Ville de Genève et vise à atteindre les objectifs quantitatifs de référence en ce qui concerne la provenance et la nature des produits alimentaires consommés. Ils appliquent également les recommandations de la Stratégie climat en ce qui concerne les emballages et les contenants.

Ils s'engagent en outre à :

- Réduire les emballages jetables liés à l'alimentation et aux boissons et interdire le plastique à usage unique
- Estimer les commandes au plus juste afin de diminuer la quantité de produits alimentaires jetés
- Anticiper la redistribution des surplus alimentaires
- Mettre à disposition des poubelles à compost afin d'assurer une gestion durable des biodéchets

#### ENGAGEMENT 4 – Numérique

Les services et institutions du DCTN s'engagent à développer les bonnes pratiques en matière d'usage durable et sobre du numérique. Ils veillent à prolonger la durée de vie de leurs équipements informatiques et numériques, à renforcer leur recyclage et leur revalorisation sur le marché des équipements obsolètes afin d'alimenter une économie circulaire vertueuse.

Cet engagement prend effet à travers les actions suivantes :

- Former et sensibiliser le personnel à une gestion raisonnée du numérique
- Nettoyer régulièrement les données numériques
- Prolonger la durée de vie des équipements informatiques et numériques et favoriser leur seconde vie
- Favoriser la sobriété numérique

#### ENGAGEMENT 5 – Biodiversité

Les services et institutions du DCTN s'engagent à préserver et développer la biodiversité, ressource vitale pour les générations actuelles et futures. Ils se basent sur une stratégie biodiversité municipale, visant le maintien et l'augmentation de la biodiversité à travers les processus de planification, construction, gestion, et entretien des espaces du domaine privé et public de la Ville.

Cet engagement prend effet à travers les actions suivantes :

- Collaborer activement au sein du pôle transversal «biodiversité locale» de la Ville de Genève (CJB, MHN, SEVE, A21, URB, AGCM, etc.)
- Assurer un monitoring de la faune et la flore genevoise
- Sensibiliser à l'interne et à l'externe sur les enjeux liés à la biodiversité

#### ENGAGEMENT 6 – Mobilité, déplacements

Les services et institutions du DCTN s'engagent à promouvoir la mobilité active, les transports publics et le covoiturage auprès de leurs personnels, de leurs partenaires et de leurs publics.

Chaque fois que possible, les moyens de transport à empreinte carbone restreinte sont privilégiés.

Ces engagements prennent effet à travers les actions suivantes :

- Identifier des circuits sur mesures pour privilégier la mobilité active (vélo, marche, trottinette, etc.) et les transports publics pour accéder à leurs bâtiments et leurs manifestations/événements
- Communiquer activement sur la mise à disposition de vélos Ville de Genève pour le personnel
- Réduire au maximum les déplacements en avion en privilégiant les moyens de transport à empreinte carbone restreinte (train, covoiturage)
- Effectuer une pondération entre la présence physique nécessitant un déplacement et la participation via internet
- Réduire les déplacements des matériaux et des œuvres
- Favoriser le télétravail partiel lorsque cela est possible

#### ENGAGEMENT 7 - Énergie, bâtiments

Les services et institutions du DCTN s'engagent à réduire leur empreinte énergétique.

Ces engagements prennent effet à travers les mesures suivantes :

- Sensibiliser l'ensemble du personnel à la question des économies d'énergie
- Réduire l'empreinte énergétique des expositions et manifestations
- Réduire l'empreinte énergétique des outils et prestations numériques
- Prendre en compte les enjeux énergétiques dans les projets de construction et rénovation d'infrastructures culturelles

*Quel est l'impact de la Ville sur les acteurs culturels, sachant que le Canton et la Confédération ont aussi leur mot à dire sur les politiques publiques de la culture?*

Les trois niveaux institutionnels ont un rôle à jouer. La moitié du financement public de la culture est assurée par les communes, donc les villes. La Ville a un levier financier et une influence importante sur les pratiques des acteurs culturels. Elle veille par exemple à ce que les acteurs culturels indépendants respectent un certain nombre de codes. La Ville a aussi par exemple cofinancé des mandats par domaine pour réaliser des grilles de rémunération. Contrairement au théâtre et à la danse, où les grilles sont relativement codifiées, les arts visuels et plastiques sont peu structurés. La Ville joue également un rôle de lobbying auprès de la Confédération. Celle-ci maîtrise la législation, notamment la loi sur l'assurance-chômage, et tout ce qui concerne la prévoyance qui de manière générale est mal configurée pour tous les acteurs qui changent fréquemment d'employeur et de situation professionnelle. L'Office fédéral de la culture se bat pour que le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) et l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) prennent en considération ces éléments, sous l'égide du Dialogue culturel national. Cela fait l'objet d'une discussion plus large à Berne sur l'avenir du travail, notamment avec l'accélération de l'ubérisation du marché du travail. Le Canton a également un rôle à jouer dans la manière d'appliquer la législation fédérale. C'est difficile pour un artiste de se faire reconnaître comme indépendant à l'Office cantonal des assurances sociales (OCAS), par exemple. Un autre enjeu consiste à aider les artistes, via les sociétés de portage, à s'organiser et à gérer leurs charges administratives et sociales.

*Est-ce que le département a établi des indicateurs de la biodiversité pour accompagner le plan climat?*

Le département établit en ce moment ces indicateurs et les présentera prochainement à la commission. Il y a une bonne collaboration entre les différents services de la Ville, comme le SEVE, le génie civil, les institutions, etc.

*Les journaux du jour reviennent sur le Carré-Vert. Pourquoi est-ce que la Ville n'a pas déposé plainte? Si le Conseil administratif défend la Ville de Genève, il doit par principe déposer plainte, même s'il n'y a aucune chance de récupérer de l'argent. Des millions sont en jeu ainsi que des charges supplémentaires car il faut stocker les collections de la BGE et du MEG. Est-ce que le contribuable devra payer la facture?!*

*Est-ce que la commission peut recevoir un document écrit avec le chiffrage de tout ce qu'aura coûté cette construction défectueuse en termes de charges supplémentaires pour déplacer les collections ailleurs? Peut-on obtenir une explication écrite sur les raisons pour lesquelles le Conseil administratif renonce de porter plainte contre l'entreprise responsable?*

Le 24 septembre 2021, la CARTS et la commission des travaux et des constructions (CTC) avaient déjà reçu une lettre, signée conjointement par M. Kanaan et M<sup>me</sup> Perler, concernant cette problématique. Il n’y a pas de cas d’escroquerie mais de malfaçon. L’entreprise a fait faillite depuis, la Ville se retourne donc vers la maîtrise d’ouvrage. Il n’y a aucun élément pour engager une plainte pénale. En cas de procédure civile, la Ville est chargée de payer les frais d’avocats et les expertises, qui sont très chères. Sur recommandation des juristes, la Ville a donc choisi de passer un accord avec toutes les parties pour nommer un expert conjoint, dont l’expertise sera agréée. L’expert a été nommé début 2020 et son rapport sera rendu en septembre 2022. Ce problème dure et un jour une facture conséquente devra être assumée. Actuellement, les collections ne sont pas en danger. Certaines avaient déjà été transportées au Carré-Vert, notamment celles du MEG. La Ville a autorisé le MEG à déballer ses collections, car elles n’étaient pas configurées pour rester des années dans des cartons. Les autres musées continuent à stocker en partie dans leurs propres dépôts et en partie dans les dépôts privés loués par la Ville.

*Est-ce qu’une couverture d’assurance peut être exigée dans les contrats que la Ville signe avec les entreprises?*

C’est le cas. Il faut poser la question au DACM.

*N’y avait-il pas une possibilité ou une raison de porter plainte en procédure pénale?*

Non.

En complément à cette réponse, les commissaires reçoivent la réponse écrite du Conseil administratif à la question écrite QE-576. La lettre du 24 septembre 2021, cosignée par M. Kanaan et M<sup>me</sup> Perler et adressée à la CARTS et à la CTC, leur est aussi communiquée.

*Comptes de fonctionnement, pages 336 à 345*

*Page 336*

*Certains écarts au niveau des charges, comme ceux liés au passage de l’ancienne Comédie à la Nouvelle Comédie, étaient prévisibles. Pourquoi n’ont-ils pas été prévus dans le budget?*

Actuellement le département travaille sur le budget 2023, dans lequel sont intégrés un maximum d’éléments connus des comptes 2021. Il faut prendre en compte ce délai. Le département essaie d’anticiper au mieux dans les exercices budgétaires les éléments futurs, mais tout ne peut pas être prévu. Les amortissements des chantiers de construction, par exemple, seront décalés et cela n’a pas pu être anticipé.

*Le département aurait pu mieux anticiper les frais de la Comédie. L'ouverture tardive diminue les frais de fonctionnement, car ceux-ci sont plus élevés dans les nouveaux locaux...*

On ne peut pas toujours prévoir précisément l'ouverture d'une institution à l'avance. Un cumul de retards de chantier et des effets du Covid-19 ont fait que la Nouvelle Comédie a ouvert plus tard que prévu. Le département a appris début 2021 que l'institution n'ouvrirait qu'en automne 2021. Le budget était déjà fait.

*Quelles sont les raisons de l'écart de 244 135 francs pour les subventions à des collectivités et à des tiers (ligne 363, page 336)?*

Cet écart est en lien avec la proposition PR-1447, sur laquelle la direction a eu un montant de l'ordre de 250 000 francs pour des mesures de captation et de soutien. Cela a été validé par le Conseil municipal (crédit budgétaire supplémentaire) mais n'avait pas été budgétisé. La brochure n'explique pas cet écart, car il a été décidé de fixer le seuil d'explication à partir du montant de 250 000 francs. Il faut fixer un seuil de matérialité pour limiter le nombre des explications. Le détail des subventions monétaires se trouve aux pages 346 et suivantes.

*Que représente la ligne 300 «Autorités et commissions» du SEC? Comment expliquer les écarts à cette ligne?*

Cette ligne recouvre les jetons de présence. Plusieurs commissions d'experts se réunissent au sein du SEC pour préavisier les fonds ponctuels. Leurs membres sont payés au dossier. Les écarts sont dus au fait que les commissions se sont réunies plus régulièrement et assidûment afin d'accélérer l'octroi des soutiens.

*Page 337*

*L'écart négatif des charges du SEC pour un montant de 5,4 millions de francs est principalement dû aux immobilisations corporelles du PA (ligne 330) et aux subventions à des collectivités et à des tiers (ligne 363). Pourquoi?*

L'écart qui figure à la ligne des subventions à des collectivités et à des tiers est dû aux différentes propositions de soutien relatives au Covid-19. En ce qui concerne les immobilisations corporelles du PA, il s'agit des amortissements liés à la mise en service des nouveaux bâtiments.

*Comment expliquer l'écart aux charges liées aux «loyers, leasing, fermages et taxes d'utilisation» du SEC (ligne 316)?*

Il y a eu 194 000 francs de frais supplémentaires liés aux manifestations des Musique en été et de la Fête de la musique car les scènes devaient être barricadées pour respecter les mesures relatives au Covid-19. Ces frais comprennent la location de matériel qui a permis de déposer les palissades autour des scènes.

Page 339

*Est-ce que les charges liées aux travaux d'entretien concernent exclusivement le nettoyage? Y a-t-il aussi des travaux d'entretien pour les bâtiments concernés dans les différents secteurs?*

Cela figure dans les détails des différentes rubriques. Certains travaux ont été financés par la fondation et par les fonds de tiers. Une partie de l'explication est en lien avec les aménagements qui ont été présentés à travers les fonds.

*Est-ce que les gratuités accordées aux musées via les billets offerts au public figurent dans les lignes des recettes et revenus de chaque musée? Est-ce que les écarts engendrés par ces gratuités sont observables dans les comptes? Est-ce que le département connaît l'impact de ces gratuités sur la fréquentation des musées?*

Les lignes montrent les montants qui ont été encaissés, compte tenu des fermetures et du fait que les billets n'ont pas pu être vendus dans leur totalité. Les chiffres précis sont difficilement calculables. On sait que le premier dimanche du mois gratuit entraîne une augmentation de la fréquentation, mais cela concerne uniquement les expositions temporaires. Pendant la crise sanitaire, les fermetures complètes ont engendré zéro recette. Par une action conjointe avec les musées privés, les entrées des musées avaient été rendues gratuites les quatre week-ends du mois de mars 2021. Cette initiative était unique et avait bien fonctionné. Le fait que les entrées soient gratuites joue donc un rôle. Actuellement, le MAH expérimente le paiement «payez ce que vous voulez», qui montre son intérêt.

*A quoi est dû le transfert à la CMAI du budget relatif au nettoyage courant des locaux? A un choix comptable ou bien aux derniers développements sur l'internalisation du personnel de nettoyage?*

Ce choix a été fait lors de l'élaboration du budget 2021, donc en septembre 2020. C'est une volonté d'efficacité de centraliser la gestion de tout l'entretien au niveau de la CMAI pour l'ensemble de la Ville. Cela concerne les locaux administratifs, pas les scènes culturelles.

*Subventions monétaires, pages 346 à 350*

Page 346

*Sur quel calcul se base le processus de remboursement d'une partie de la subvention octroyée à la Fondation d'art dramatique (FAD)? Sur la règle des trois mois de charges? Sur le calendrier des conventions quadriennales? Ou chaque année?*

En tant que fondation de droit public, la FAD suit un règlement qui a été voté il y a longtemps par le Conseil municipal et qui implique que les restitutions se

font à partir du moment où les fonds propres dépassent le montant total de la subvention de 18%. Deux fondations suivent ce règlement: la FAD et le GTG, auquel s'applique le seuil de dépassement de 12%. Le calcul de restitution ne tient pas compte des charges, mais du montant des fonds propres par rapport à la subvention. C'est un calcul annuel, indépendant de la convention quadriennale. Pour l'Orchestre de la Suisse romande (OSR), par exemple, le calcul se fait tous les quatre ans. Concernant la FAD, une révision des statuts est prévue prochainement.

*Pour quelle raison le Fonds Zell, qui est géré par le DCSS, apparaît-il dans les subventions monétaires du DCTN?*

Le Fonds Zell est géré par le DCSS, mais il est au service de la Ville en général, pour les personnes âgées en particulier. Tout département peut faire une demande au Fonds Zell. Le DSSP coordonne ces demandes, avec les préavis du DFEL par rapport à la conformité. En ce qui concerne le DCTN, le Fonds Zell permet de financer la billetterie pour les personnes âgées afin de baisser les tarifs pour seniors. En 2021, moins de billets ont été subventionnés, car le nombre de spectacles était réduit. D'autres opérations ont été financées sur les fonds pour faire des captations de spectacles.

*Est-ce que, d'une année à l'autre, environ le même montant est attribué à la même association? Est-ce que des conventions existent qui garantissent aux associations de recevoir à peu près le même financement sur une période donnée?*

Il n'y a pas de seuil formel, mais le département considère que dès qu'une institution reçoit des subventions avec une certaine régularité il est justifié d'établir une convention afin de formuler des objectifs communs, dans l'intérêt de l'entité et de la Ville. Ces conventions sont de plus en plus complètes car le département introduit des éléments qui sortent du cadre strict de la pratique artistique et culturelle, comme la prévention contre le harcèlement, les aspects écologiques et environnementaux, etc., qui font l'objet d'une évaluation en fin de période après quatre ans. Cela permet une certaine prévisibilité et le Conseil administratif a un instrument de suivi. Si l'acteur culturel est nouveau, la convention ne sera pas mise en place toute de suite.

*Est-ce qu'il peut arriver qu'une association cesse ses activités? Ou que la Ville retire une subvention?*

Oui. Il peut arriver que la Ville ne renouvelle pas une convention, notamment lorsqu'elle a des doutes sur des aspects de l'activité, ou en cas de changement de direction des activités d'une manifestation ou d'un festival. Les cessations ponctuelles sont rares. Généralement, si l'association fonctionne bien, qu'elle est crédible et qu'elle a un public, il n'y a pas de raison d'arrêter.

*Est-ce que l'octroi régulier de subventions aux mêmes associations empêche d'attribuer d'autres subventions à d'autres entités?*

L'augmentation du budget faciliterait l'octroi de nouvelles subventions. Mais cela n'est pas toujours possible! L'option de mettre en place un concours par domaine sur une période donnée a été évaluée par le département. Cela pose beaucoup de questions, comme celle de rendre un domaine très compétitif, au détriment d'une certaine stabilité. Certaines nouvelles institutions font des demandes à la Ville. Il faut requérir l'aide de commissions spécialisées et indépendantes pour répondre à ces questions. Cela a été évoqué pour les ensembles des musiques classiques, hormis l'OSR, dans le but de donner une chance à des nouvelles institutions. Mais il faut supprimer ou réduire les subventions d'institutions qui fonctionnent et travaillent bien. Certaines entités travaillent uniquement grâce à des heures supplémentaires non payées, car les moyens leur manquent pour salarier correctement le personnel. De plus, il faut prendre en compte la complexification du processus comptable, administratif et juridique. Les fonds ponctuels, qui impliquent des sommes moins importantes, aident au renouvellement des acteurs. Les nouvelles conventions pour les musiques actuelles ont une durée déterminée non renouvelable et seront donc mises au concours régulièrement. Le magistrat a imposé aux conventions plusieurs aspects, dont la clarification des règles du jeu concernant la direction de l'entité, par exemple. La Ville impose désormais de prévoir une durée de mandat, un nombre de mandats et que le renouvellement se fasse sur appel public à candidatures. La Ville se donne aussi la possibilité d'observer le processus de nomination, pour les grandes structures notamment.

*La Ville demande aux membres des associations, et à leurs présidents, de suivre des formations sur le harcèlement... Est-ce que cette formation sur le harcèlement est destinée uniquement aux associations qui ont eu une convention avec la Ville? Ou bien est-elle destinée à toute personne qui reçoit une subvention? Cette formation vient s'ajouter aux charges administratives, qui sont déjà lourdes...*

Depuis le scandale #MeToo qui a éclaté en 2017 dans l'industrie du cinéma aux Etats-Unis, des cas avérés d'abus ont émergé dans d'autres secteurs de la culture, comme celui des arts vivants. Genève est également concernée. L'épisode de l'année passée, qui concernait un chorégraphe unanimement reconnu dont le travail était subventionné par la Ville, a été douloureux. La Ville a mis un terme à ses relations avec son association. Un audit est en cours. Il faut mettre en place des mesures qui limitent à l'avenir le plus possible le risque de cet accident. Les responsables des scènes culturelles doivent effectivement intégrer cette formation sur le harcèlement dans leur travail et faire de la prévention. Ils signent une charte. Le GTG, par exemple, est déjà affilié à un groupe de confiance, ce qui n'est pas le cas des petites structures. La Ville a été la première collectivité

publique à subventionner un système mis en place par le Syndicat romand du spectacle, en collaboration avec un avocat spécialisé à Lausanne, destiné aux entités qui n'ont pas de groupes de confiance.

En Ville de Genève, tous les subventionnés ponctuels sont concernés par la formation, qui n'est pas très gourmande en investissement: elle peut se présenter sous la forme d'un film à visionner. D'autres types de formations peuvent également avoir lieu. La communication sur ce sujet a été adaptée auprès des acteurs culturels.

*S'agit-il uniquement d'une formation ou y a-t-il aussi des documents à signer?*

S'agissant des arts de la scène, le comité de l'association doit signer une charte qui rappelle les obligations. Légalement, ces comités représentent l'employeur. Pour les acteurs qui reçoivent des subventions ponctuelles, l'association doit signer différents papiers pour obtenir la subvention, dont le document lié au harcèlement. Ce document lui permet d'attester qu'elle est consciente du problème et qu'elle prend des mesures préventives.

*Est-ce que le fait d'avoir des employés est une des conditions pour suivre la formation?*

Oui. Un intermittent du spectacle est un employé. Quand une compagnie reçoit des aides ponctuelles pour un projet de théâtre ou de danse, ses membres sont employés pendant la durée du projet (sauf lorsqu'ils sont mobilisés comme indépendants, s'ils ont ce statut). Certains comités ne se rendent pas compte qu'ils ont des responsabilités d'employeurs. Il y a un travail d'accompagnement à mener.

*Est-ce que ces formations sont destinées aux hommes et aux femmes?*

Oui.

*Une subvention qui servirait uniquement à payer des salaires, notamment des directions, serait problématique. Existe-t-il des règles de répartition des subventions, qui permettent de prendre en compte le pourcentage dédié aux salaires et celui destiné à la création artistique?*

*Comment peut-on distinguer ce qui relève du salaire de ce qui relève de la création artistique?*

La création est un acte professionnel et elle doit être rémunérée correctement! Suivant l'activité, d'autres frais doivent être pris en compte, comme la promotion du projet, les frais techniques, d'équipements, etc. Le département est attentif à la part salariale qui est un des éléments principaux, car les artistes ou les comptables doivent recevoir un salaire décent.

*Ce n'est pas acceptable qu'une subvention octroyée à une personne qui n'a pas des frais annexes paie l'entièreté de son salaire!*

Le département ne soutient pas des associations qui ne produisent rien! Le SEC examine la pertinence de soutenir une association selon des critères de politique culturelle. Cet examen se fait tous les quatre ans quand une convention existe ou régulièrement en cas de subvention annuelle ou ponctuelle. Il y a des rapports d'activité et les activités des scènes culturelles sont régulièrement évaluées.

*Page 347*

*Pourquoi est-ce que le Théâtre Pitoëff a reçu une subvention plus importante que prévu?*

Ce dépassement est compensé par le non-dépensé de la ligne de soutien à la création théâtrale (cf. page 346).

*Quel type de projets sont compris dans la catégorie du soutien aux projets culturels d'agglomération?*

Ces projets se déroulent de part et d'autre de la frontière. Les acteurs culturels montent des projets à distance.

*Est-ce que le détail des entités qui ont reçu les bourses de recherche Covid, en lien avec la proposition PR-1447, se trouve à la page 365? Comment est-ce que ces 200 personnes ont été choisies? Quels ont été les délais pour déposer les demandes et quel comité a choisi ces personnes?*

Un comité composé de dix experts indépendants, dont la composition avait été proposée par le SEC au magistrat qui l'a validée, a travaillé dans des délais serrés pour attribuer ces bourses, dans le but que les gens puissent bénéficier rapidement de cet argent. L'ouverture des candidatures s'est faite le 3 mai, le délai pour déposer les candidatures était le 25 mai 2021 et un portail en ligne dédié à cette opération a été mis en place. Sur les 260 demandes reçues, 200 bourses ont été accordées, dont les détails se trouvent effectivement à la page 365. Les critères de choix étaient les suivants: être résident dans le canton de Genève au minimum depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020; être acteur ou actrice culturel reconnu; ne plus être inscrit en formation professionnelle et ne pas pouvoir exercer son métier complètement ou partiellement en raison de la pandémie. La somme de la bourse devait être dépensée durant l'année 2021. Les bourses comprenaient des montants fixes de 10 000 francs.

Des compléments à cette réponse ont été envoyés par écrit aux commissaires:

Bourses de recherche dans le contexte du Covid-19 pour les professionnel-le-s de la culture (proposition PR-1447).

Les conditions de participation au concours indiquaient qu’il fallait:

- être domicilié-e sur le canton de Genève au minimum depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020;
- être un acteur ou une actrice culturel-le ou reconnu-e comme tel-le (au moins 50% de son temps de travail);
- ne plus être inscrit-e dans une formation professionnelle au moment de l’inscription;
- ne pas pouvoir exercer son métier partiellement ou totalement en raison de la pandémie.

*Les personnes qui ont reçu des bourses Covid reçoivent également des subventions par le biais de leur association ou compagnie. Est-ce que les critères d’attribution des bourses tenaient compte du fait que certains artistes étaient déjà subventionnés par la Ville? Pour quelle raison 60 candidats n’ont-ils pas été choisis pour recevoir une bourse Covid?*

Les bourses ont permis d’aider des personnes qui travaillent à titre individuel (intermittents ou indépendants qui ne sont pas salariés d’une structure) et dont l’activité économique était réduite à cause du Covid-19. Les subventions attribuées aux associations ne couvrent pas les activités de toute l’année de toutes les personnes. Les entités ont d’autres recettes que les subventions de la Ville: les entrées de billetterie, le sponsoring, d’autres sources comme la LoRo, etc. Le maintien des subventions a été apprécié par le milieu pour assurer le socle des besoins financiers, mais cela ne compense pas la perte d’autres recettes. A Genève le taux de subventionnement des structures est relativement élevé.

Tous les fonds ponctuels fonctionnent de la même manière. La Ville ne peut pas donner à tout le monde. Le service a comme toujours pris en compte les préavis de la commission. Quatre critères ont été pris en compte par les experts, qui ont évalué les dossiers sur une échelle d’évaluation allant de 0 à 10. Les 200 premiers candidats ont été retenus. Il y avait un montant de 2 000 000 de francs par tranches de 10 000 francs à distribuer.

*Pour quelle raison l’Alhambra, qui présente aussi du cinéma, figure exclusivement à la ligne des musiques actuelles?*

C’est la vocation première de l’Alhambra: répondre au besoin de Genève d’avoir une salle réservée aux musiques actuelles, aux concerts de musique amplifiée, accessoirement aux concerts de musique acoustique et à des projections cinématographiques. Ce n’est pas son activité absolue, mais ses usagers programment majoritairement des musiques actuelles. Certains festivals de cinéma font leur soirée d’ouverture et de clôture dans cette salle.

Cette ligne laisse penser que les musiques actuelles touchent l’ensemble du montant indiqué, alors qu’en réalité l’Alhambra offre d’autres événements.

La question se pose sur plusieurs lignes, notamment les festivals pluridisciplinaires comme Antigél ou la Bâtie, où il est difficile de calculer la part exacte de subvention qui revient à chaque discipline artistique.

*La Bâtie a une ligne nominale, alors que des subventions ponctuelles sont attribuées aux musiques classiques et actuelles. Cela donne l'impression que certains festivals reçoivent plus que d'autres, ce d'autant plus qu'ils sont répartis sur plusieurs lignes différentes, alors que d'autres entités reçoivent peu d'argent. Comment est-ce que la Ville décide de la répartition des subventions et de l'attribution des lignes nominales?*

Les arts ont pour habitude d'évoluer et à l'heure actuelle un défi important est posé par le fait que de plus en plus d'associations font du pluridisciplinaire. La Ville a été la première à créer une ligne pour le pluridisciplinaire et à soutenir l'art de la performance. Dans le budget 2023, les festivals importants apparaîtront de manière linéaire dans le budget. Toutes les lignes ponctuelles de la Bâtie ne sont pas régulières. Normalement, les associations qui ont une nominale ne reçoivent pas de ponctuelles.

*Quel est le pourcentage d'artistes locaux soutenus par les subventions destinées aux musiques actuelles? La majorité des subventions pour les festivals sert à financer des artistes internationaux...*

Il n'y a pas de pourcentage précis car cela varie d'une année à l'autre. La Ville soutient les artistes actifs à Genève. Antigél combine une programmation locale et internationale. La subvention de la Ville finance la programmation locale. Par contre, la Ville soutient également des projets mixtes car les artistes travaillent ensemble dans le cadre de projets en partenariat. Le fait de quantifier la proportion d'artistes locaux et locales dans les programmations est à l'étude et la Ville y travaille. Mais elle ne l'exige pas. En ce qui concerne les musiques actuelles, l'AMR dispose déjà d'un quota d'artistes locaux et s'auto-impose de programmer au minimum 60% d'artistes issus du Grand Genève. Cela se trouve dans leur convention, plus précisément dans les indicateurs publics.

*Les conventions seraient-elles un instrument pour favoriser la programmation d'artistes locaux?*

Oui. La convention suit des indicateurs. Toutes les conventions sont en ligne sur le site du DCTN. On demande toujours un tableau d'indicateurs dans les annexes à la convention: nombre de concerts, emplois, etc., et parfois le nombre d'artistes issus de Genève.

*Page 348*

*Est-ce que l'écart de 96 300 francs du soutien aux manifestations numériques et pluridisciplinaires est dû au Covid-19?*

Cet écart est compensé par le soutien à la création numérique et pluridisciplinaire.

Des compléments sont envoyés par écrit à la commission:

A noter que les financements sur fonds de soutien sont détaillés dans la brochure, pour celui-ci page 263.

La ligne «Soutien aux manifestations pluridisciplinaires et numériques», dotée de 200 000 francs, est sous-estimée depuis plusieurs années et elle est chroniquement en dépassement puisque chaque année sont prélevés d'office les 210 000 francs de subvention pour le Festival Electron (Headfun).

A ce soutien «d'office», il faut ajouter le soutien aux manifestations ponctuelles (attribué lors de deux commissions annuelles), ce qui représente un montant moyen de 100 000 francs. Le dépassement de 96 300 francs s'inscrit donc dans la lignée des dépassements précédents et est compensé par une économie sur la ligne «Soutien à la création pluridisciplinaire et numérique» [et par une partie (8500 francs) du non-dépensé (38 086 francs) de la ligne de «Soutien lieu d'expositions Le Commun (page 365)].

Détail des financements de la ligne «Soutien aux manifestations pluridisciplinaires & numériques»:

Déposant	Manifestation	Montant sollicité	Soutien accordé	Disponible 200 000.-
Asso. Baz'Art de St. Gervais	Festival Baz'Art	32 500.-	32 500.-	167 500.-
Asso. Des gens	Festival Spielact	70 000.-	30 000.-	137 500.-
Asso. Le Fesses-tival	Le Fesses-Tival	5 000.-	5 000.-	132 500.-
Headfun	Festival Electron	210 000.-	210 000.-	-77 500.-
La Bâtie_Festival de Genève	Soutien complémentaire	20 000.-	20 000.-	-97 500.-
	<b>Total</b>	<b>337 500.-</b>	<b>297 500.-</b>	
Liaisons urbaines	Geneva Summer Break Festival (restitution)		1 200.-	-96 300.-

Détail de la ligne «Soutien à la création pluridisciplinaires & numériques»:

Déposant	Création	Montant sollicité	Soutien accordé	Budget 325 300.-
Asso. Apparatus	Diva Cat Thy	5 000.-	5 000.-	320 300.-
Asso. HU	ECHORDA	10 000.-	10 000.-	310 300.-
Asso. ONENSAITPASPLUX	COPARTICIPARONFLUX n°1 à 10°	17 000.-	11 000.-	299 300.-
Association Abricot	Dynamo	15 000.-	15 000.-	284 300.-
Association Forde	Relaciones Sulfurosas	8 500.-	8 500.-	275 800.-
Association Hécatombes	Hécatombes collectives	8 500.-	5 000.-	270 800.-
Association Makaronic	poésies en mvnt #11 - résistance	5 000.-	5 000.-	265 800.-
Association Motonomy	Boxing Noise (performance)	20 000.-	20 000.-	245 800.-
Association Télomères Studio	CityColor 2		19 000.-	226 800.-
Association Théâtre du Fil	Sortie Définitive: Cabaret	100 000.-	40 000.-	186 800.-
CENC	RGB (titre de travail)	20 000.-	15 000.-	171 800.-
Cie du Chat de Bla	Pieds nus dans la mousse	20 000.-	20 000.-	151 800.-
Cie Le Conciliabule	La Boîte à images	15 000.-	10 000.-	141 800.-
Compagnie Mûes	Elle, d'Or à dos	20 000.-	15 000.-	126 800.-
La Société du Spectacle Cie	Durch The Crisis	20 000.-	15 000.-	111 800.-
Makaronic	Poésies en mouvement 12	6 000.-	6 000.-	105 800.-
Speak in Silence Compagnie	The Fast Fashion Industry	18 000.-	18 000.-	<b>87 800.-</b>
		<b>308 000.-</b>	<b>237 500.-</b>	

Pour information, afin de pallier ces dépassements compensés régulièrement, il est proposé un rééquilibrage des lignes de soutien à la création vs manifestations au PB 2023.

*Les sommes importantes attribuées à certaines associations sont dépensées dans leur intégralité au franc près. N'est-il pas étonnant que le budget soit respecté avec autant de précision?*

Généralement, pour les entités conventionnées, la Ville verse une subvention qui correspond au budget. Cette subvention ne couvre qu'une partie des charges de l'association qui, d'ailleurs, changent d'une année à l'autre. Il ne faut pas oublier que la Ville agit en subsidiarité et que les associations ont d'autres recettes ou subventions. Cela peut arriver que, lors de l'examen des comptes, les entités doivent restituer un solde non dépensé; cela apparaît alors dans les comptes du département de l'année suivante. En ce qui concerne la FAD, par exemple, il y a eu une restitution.

*Combien de temps durent ces conventions? Sont-elles révisées régulièrement? Il semble que seul un quart d'entre elles sont révisées...*

Elles durent quatre ans en règle générale. La plupart du temps les plans financiers sont révisés, ce qui fait que les associations ont parfois des petits écarts. Des reports à la convention suivante peuvent être acceptés.

*Les budgets du DSSP ont été réalloués de manière différente. Dans d'autres départements, le budget et les comptes se suivent de manière linéaire. Y aura-t-il une évolution par rapport à ce processus?*

La Ville réalloue les budgets régulièrement. Le SEC proposera de rendre nominales un certain nombre de subventions qui actuellement sont dans les lignes génériques, afin d'améliorer la visibilité des subventions, surtout dans le domaine du cinéma. Il y a moins de stabilité dans la durée au niveau du sport et des clubs. Le bénévolat est important dans le domaine du sport, contrairement à la culture où l'on essaie de rendre salariés les artistes.

*Le CJB et le MHN ne détiennent que 112 000 francs. Comment est-ce que la Ville compte augmenter cette subvention dans le but de promouvoir les actions de promotion de la biodiversité?*

Le CJB et le MHN ne travaillent pas grâce à des subventions mais avec leurs propres moyens. Ils reçoivent eux-mêmes des subventions, par exemple de la Confédération. Ils déploient leurs actions concernant la biodiversité lors d'expositions et de manifestations: cela concerne donc les lignes 31 des comptes.

*Est-ce que la subvention versée à l'OSR va alimenter ses réserves ou le fond de rayonnement de l'OSR? Est-ce que le département a un aperçu de l'utilisation de la subvention en 2021?*

L'OSR suit sa convention quadriennale. Pour les comptes 2021 et 2022, il n'y aura pas de restitution. Leurs comptes sont également impactés par le Covid-19.

La lecture de l'ensemble des comptes se fera à l'issue de la convention actuelle, en 2024. Il y a eu une restitution de fonds à l'issue de la convention précédente, fin 2020. La Ville suit un régime commun avec le Canton, elle a donc suivi les normes cantonales qui sont quadriennales et pas les normes municipales qui sont annuelles. Les normes municipales impliquent un contrôle annuel, où il peut y avoir une restitution chaque année. Cela est observable à la page 348 dans les comptes 2020 de la ligne de l'OSR.

*Est-ce que le département a réalisé un tableau des associations qui reçoivent plusieurs types de subventions (monétaires, non monétaires...)?*

Le département a une vision d'ensemble, puisqu'il vérifie les comptes des associations, ainsi que les subventions qu'elles reçoivent. C'est une obligation légale pour le demandeur de faire figurer dans son budget toutes les recettes présumées, et dans ses comptes toutes les recettes réelles. Il n'y a pas de système informatique qui permette d'extraire l'ensemble des recettes d'une association, avec le Canton, etc. Les conventions peuvent être librement téléchargeables. Mais faire un tableau pour l'ensemble des entités serait difficile. Un grand nombre d'associations reçoivent plusieurs types de subventions. On pourrait incorporer une vue d'ensemble dans des pages supplémentaires à la brochure, il s'agit de consolidation par tiers unique. Ce document nécessiterait un travail supplémentaire car il faut consolider du monétaire et du non-monétaire. La DFIN, sur la base du nom des associations, est capable de consolider toutes les subventions par toutes les lignes identifiées. L'information serait alors triée par entité subventionnée, et non pas par département. Les cas de figure où plusieurs lignes se répètent auprès de plusieurs départements sont rares.

Le tableau de la page 124 offre une visibilité sur les organisations sous influence considérable de la Ville, c'est-à-dire qui reçoivent une subvention supérieure à 1 million de francs.

*Compte tenu de l'effort financier de la Ville pour le GTG, il est étonnant de constater que dans la dernière convention signée par M<sup>me</sup> Salerno en 2020 le Conseil administratif a abandonné la prérogative de la Ville de décider à qui mettre à disposition les espaces du bâtiment du GTG. Est-ce que le département profitera de la révision des statuts pour corriger cette convention qui a été maladroïtement négociée en 2020?*

La convention de 2020 signée avec le GTG a été très bien négociée. Les associations subventionnées par la Ville doivent pouvoir garder leur liberté. Le directeur du GTG doit pouvoir garder sa liberté de programmation.

Un complément à cette réponse a été envoyé aux commissaires par écrit:

Il n'y a pas eu de changement fondamental des dispositions de la Convention d'exploitation qui lie la Ville et le GTG entre la version de 2013 et celle de 2020,

contrairement à ce qui a été affirmé en commission; certaines dispositions ont été mieux définies et précisées.

La convention d'exploitation signée en février 2020 avec la FG TG permet toujours à la Ville de Genève d'utiliser le GTG pour elle-même pour des manifestations organisées, patronnées ou subventionnées par la Ville, telles que par exemple des réceptions, des cérémonies, des conférences, des concerts ou des congrès - moyennant la prise en charge des frais effectifs, sans accord préalable des instances du GTG, mais en tenant compte du planning des occupations déjà prévues. C'est typiquement le cas, par exemple, pour le Grand prix d'horlogerie (mais qui a fait le choix de rester au Théâtre du Léman pour des raisons pratiques, avec un appui financier de la Ville).

Par ailleurs, le Conseil administratif peut également faire bénéficier (sur demande) d'autres associations, institutions ou fondations à but non lucratif des mêmes conditions, sous réserve que le planning d'occupation des espaces du GTG le permette et que le conseil de fondation du GTG donne son accord.

Enfin, pour ce qui concerne la location ou la mise à disposition des espaces du GTG à des tiers pour un usage commercial, par les instances du GTG, l'accord préalable de la Ville de Genève doit être requis par la FG TG.

*Compte tenu des difficultés vécues par l'Orchestre de chambre de Genève (OCG) l'année passée, est-ce que le DCTN a des informations sur sa situation?*

Le Conseil municipal a augmenté ses subventions: de 2020 à 2021 l'augmentation a été de 150 000 francs et de 2021 à 2022 l'augmentation a été de 50 000 francs. Cela est visible dans le budget 2022. Avec ces montants, l'OCG a stabilisé sa situation et un renouvellement de la convention est désormais possible. En effet, la Ville ne renouvelle pas et ne signe pas des conventions avec des entités structurellement déficitaires.

*Parfois, un directeur d'institutions fait des promesses de programmations qui ne sont pas tenues avec le changement de direction. Pourquoi est-ce que certains projets sont abandonnés sous prétexte du changement de directeur?*

Aucun directeur ne prend des engagements pour une période qui dépasse son engagement! Ce n'est pas autorisé! Il peut y avoir des changements de programmation d'une direction à l'autre. Le principe est de laisser la direction choisir sa programmation. Ce n'est pas parce qu'un bâtiment appartient à la Ville que le Conseil administratif peut décider de sa programmation! Les membres de la commission des finances ne peuvent pas dicter la programmation artistique des institutions de la Ville...

*Une association intéressée à présenter ses projets au GTG a approché plusieurs membres du Conseil municipal. L'ancienne convention de 2014, que la Ville avait signée avec le GTG, permettait au Conseil administratif d'avoir une prérogative sur le choix des associations qui exploitent les locaux du GTG...*

Cette association pose des problèmes depuis longtemps. Cela a été jusqu'au Tribunal fédéral (TF), il fallait clarifier les règles. Le Conseil administratif souhaite éviter dorénavant de créer des conflits. Le GTG est un édifice à vocation lyrique, et le TF avait dit qu'il fallait éviter les ambiguïtés de responsabilité sur sa programmation. Si deux entités peuvent séparément décider de ce programme, il y aura des conflits et le Conseil administratif n'a pas à commander la programmation du GTG! Néanmoins, il n'y a pas de raison que la Ville et le GTG ne soient pas d'accord.

*Le GTG n'est pas occupé nuit et jour... Le but d'ouvrir les salles du GTG à d'autres projets était aussi celui d'en augmenter le taux d'activité afin de générer des revenus.*

Si l'on souhaite une culture qui ne coûte pas d'argent public, il faut changer de politique culturelle. Le Théâtre du Léman fonctionne sans subvention. Plusieurs activités et concerts fonctionnent sans subventions, mais les places sont plus chères. La Ville subventionne la culture lyrique dans ses bâtiments, qui est chère. M. Cahn, le directeur du GTG, a augmenté les recettes de mécénat et de sponsoring depuis qu'il est en fonction. Multiplier les activités culturelles et commerciales est possible, mais cela dénature l'identité de l'institution qu'est le GTG. Le Conseil administratif respecte l'avis de M. Cahn de refuser l'accès de cette association au GTG.

*Le Conseil municipal ne souhaite pas s'immiscer dans la programmation du directeur du GTG et le débat ne tourne pas autour de l'association qui a posé problème. La Ville octroie une subvention monétaire et une gratuité au GTG, elle est la propriétaire de l'immeuble. Le propriétaire peut décider, en dehors de la programmation décidée par le directeur, à qui attribuer les salles du GTG. La convention qui a été changée en 2020 dit que la Ville ne décide plus des activités du GTG, ce qui n'est pas acceptable. Le Grand prix d'horlogerie a fréquemment eu lieu au GTG, c'est un événement important qui participe au rayonnement de Genève et qui devrait pouvoir se dérouler dans le bâtiment du GTG. Lors de la précédente législature, le magistrat avait informé qu'il souhaitait ouvrir le champ de la culture pour générer d'autres revenus. Cela a même donné lieu à une audition à la CARTS pour louer les musées à des entreprises privées...*

Pour le Grand prix d'horlogerie, d'un point de vue logistique et de coûts opérationnels de mise en scène, le Théâtre du Léman était moins cher. Mais le Grand prix d'horlogerie reste le bienvenu au GTG! La priorité du GTG est le

lyrique, mais d'autres événements se déroulent dans le bâtiment, comme la fête des écoles. Il ne faut cependant pas créer de confusion en programmant au GTG des arts vivants, par exemple. Cette même exigence d'éviter des confusions est présente pour l'Ariana aussi.

*Existe-t-il une différence de procédure entre une association qui demande une subvention et une association qui la reçoit après amendement au budget?*

Lorsque le Conseil municipal introduit une nouvelle ligne nominale, le SEC sollicite un dossier complet sur l'entité subventionnée et octroie a priori le montant prévu. Cela devient une subvention nominale jusqu'à nouvel avis. Les associations qui reçoivent une subvention via une ligne nominale ne passent généralement pas par la commission d'attribution. Les commissions d'attributions sont réservées aux subventions ponctuelles octroyées sur projet.

*Page 349*

*Qu'est-ce qui a reçu le montant de 47 000 francs de la ligne «Bourses et prix (livres)», du chapitre 32 de la Bibliothèque de Genève?*

Il s'agit des Prix Töpffer des bandes dessinées coorganisés avec le Canton. Les fonds Töpffer sont à la BGE, il est donc plus pertinent de les intégrer dans cette ligne. Depuis l'année passée, la BGE est désormais partenaire du Service culturel cantonal pour ces prix.

*Le soutien aux livres n'est-il pas cantonal?*

Oui. Ce soutien aux bandes dessinées est une exception.

*Comment comprendre le Fonds Berlinerblau – Association Botalista, du CJB?*

Cette ligne concerne l'application Botalista, qui a été conçue par le CJB sur un logiciel open source et mise à disposition d'autres Jardins botaniques européens, qui paient une cotisation. Elle sert à répertorier l'ensemble de la flore. Le financement de cette application été prélevé dans un fonds, il est donc neutre et il a été validé par le Conseil administratif. La Ville dispose de quelques fonds affectés. La classification fonctionnelle du Modèle comptable harmonisé 2 (MCH2) nous oblige de les intégrer dans le cadre budgétaire.

*Quelles sont les activités du Centre suisse de recherches scientifiques à Abidjan du MHN?*

Il s'agit d'un centre suisse de recherche qui étudie les sciences naturelles. Le Muséum est membre de ce centre. Cela permet des collaborations de recherche qui aident aussi à l'entretien des collections car le centre possède un biotope différent.

*Est-ce qu'un montant est encore octroyé au fonds Varenne?*

Une grande partie de ce fonds a été utilisée pour la rénovation des établissements du CJB. Le fonds prévoit encore 3 500 000 francs qui sont réservés au chantier du Muséum pour les galeries d'exposition, avec l'accord des donateurs.

*Le MEG a réduit ses activités en raison du Covid. Ses effectifs ont aussi été réduits. Est-ce que l'activité du MEG sera réduite sur le long terme?*

Non. Il y a eu effectivement une réduction des activités en lien avec le Covid. Plusieurs projets de coopération avec d'autres musées à l'étranger n'ont pas pu se faire, il y a donc eu moins de déplacements. Les accueils de classe ont aussi été réduits. D'autres partenariats n'ont pas pu se faire. En revanche, il n'y a pas de réduction d'effectifs. Des postes peuvent rester vacants pendant un certain laps de temps, alors qu'ils sont en cours de recrutement.

*Peut-on connaître le détail du soutien aux manifestations cinéma?*

Oui. Toutes les lignes génériques sont détaillées dans les pages 356 et suivantes. Le détail du soutien aux manifestations cinéma figure à la page 360.

*Page 357*

*Pourquoi est-ce que le Musée Fondation Bodmer, qui se situe à Cologny, reçoit une subvention ponctuelle de 7000 francs de la part de la Ville?*

Il s'agit d'une action entreprise pendant la crise sanitaire. En mars 2021, lorsque les musées ont rouvert, la Ville a décidé de mener une opération portes ouvertes gratuite sur les quatre week-ends du mois de mars 2021. La Ville est partenaire avec l'ensemble des musées, la grande majorité de ces musées se situent sur le territoire de la Ville. C'est une mesure exceptionnelle.

*Est-ce que les autres communes ont soutenu ces musées?*

Non. La Ville est l'unique subventionneur de beaucoup d'entités culturelles.

*Sous quel chapitre est comptabilisée la subvention ponctuelle octroyée à l'association Danse-habile?*

Sous le chapitre «Soutien aux actions culturelles et médiation» (cf. pages 359-360), car par cette subvention, la Ville a soutenu la structure, et non pas les billets destinés aux personnes en situation de handicap.

Page 358

*Est-ce que le montant de 60 000 francs de la ligne Nepsa SA – achat spectacle «La Revue» est destiné aux seniors?*

Oui. Il s'agit de l'achat du spectacle «La Revue pour les seniors», qui est le plus demandé par les seniors. Il a eu lieu plusieurs soirs.

Page 359

*Concernant les Bourses d'aide à la recherche et aux résidences et les Bourses et prix musicale: qui est-ce qui octroie ces bourses et sur quels critères? Est-ce que la bourse est versée en une seule fois?*

Il s'agit de subventions ponctuelles, les critères sont donc publiés au moment de l'ouverture des candidatures et figurent sur le site internet. Dix experts externes et l'ensemble des conseillers culturels ont agi sur cette édition. Les experts peuvent changer selon les éditions. Les critères figurent sur le site internet.

Un complément à cette réponse a été envoyé par écrit à la commission:

Ligne budgétaire «Bourses d'aide à la recherche et aux résidences»

Cette ligne regroupe trois soutiens distincts:

1) Bourses Patiño

Ces bourses sont attribuées conjointement avec la Fondation Patiño, qui met à disposition ses trois studios à la Cité des arts de Paris. La Ville de Genève, quant à elle, verse une bourse d'entretien aux lauréat-e-s (montant maximal:  $3 \times 1600 \text{ francs} \times 12 \text{ mois} = 57\,600 \text{ francs}$ ).

Ces bourses permettent à des artistes d'effectuer des recherches, travaux, stages ou perfectionnements en lien avec Paris.

Le jury est composé des conseillers et conseillères culturel-le-s et de représentants de la Fondation Patiño.

2) Bourses d'aide à la création

Ces bourses (max. 20 000 francs chacune) visent à soutenir des projets de recherche artistique, en tenant compte notamment de l'intérêt artistique du projet, de sa faisabilité et de la cohérence des indications budgétaires. Une attention est également portée à une répartition la plus équitable possible entre domaines artistiques.

Le jury est composé des conseillers et conseillères culturel-le-s et (en 2021) des deux expert-e-s externes Christine Laure Hirsig et Youssef Youssef.

### 3) Résidences artistiques

La Ville de Genève attribue des résidences artistiques dans le cadre de la Conférence des villes en matière culturelle (CVC), selon un tournus entre toutes les villes membres.

En 2020-2021, elle a ainsi attribué une résidence artistique de trois mois à Gênes.

Le jury est composé de représentant-e-s des conseillers et conseillères culturel-le-s et (en 2020-2021) d'Ana Quintero-Perez.

#### *Page 360*

*Il y a des écarts assez importants entre le montant prévu au budget pour certaines subventions ponctuelles et le montant effectivement versé. L'association Animatou, par exemple, a reçu un montant de 115 000 francs. Comment comprendre ces différences? Y a-t-il une limite dans l'obtention des subventions ponctuelles?*

La subvention ponctuelle octroyée à l'association Animatou est une fausse ponctuelle. Cela concerne aussi les subventions versées au festival Filmar en America latina. Il s'agit de festivals réguliers, au même titre que le Festival international du film de Genève (GIFF). Le budget 2023 fera des modifications et ces subventions seront intégrées en ligne nominale. Il y aura donc des extractions de plusieurs lignes conventionnées qui ne feront plus partie des subventions ponctuelles. Il n'y a pas d'interdiction de réattribuer une subvention à un projet, mais une évaluation doit être faite. Les ponctuelles sont données en fonction du projet et elles dépendent de la durée du projet, du nombre de personnes impliquées et des autres recettes. Les entités qui viennent de se créer ne sont pas automatiquement intégrées dans les lignes nominales.

#### *Page 363*

*Pourquoi est-ce que la Ville a soutenu l'association Le Fesses-tival? Pourquoi est-ce que ce soutien apparaît dans le DCTN et non pas dans le DSSP?*

Il s'agit d'un soutien pluridisciplinaire. Plusieurs festivals de cinéma et scènes théâtrales figurent dans le domaine culturel, car ils ont des thématiques proches. Le festival Everybody's perfect se concentre sur les thématiques au sens large de la communauté LGBT. La Ville a soutenu l'association Le Fesses-tival car elle proposait une programmation artistique.

Un complément d'information a été envoyé par écrit aux commissaires:

Créé en 2018, soutenu régulièrement depuis 2019 par la Ville de Genève sur la ligne «Soutien aux manifestations pluridisciplinaires et numériques», le Fesses-tival est une association à caractère culturel et sans but lucratif. Ses activités ont pour but de mettre en place des espaces d'échanges et de discussions sur les questions liées aux corps et aux sexualités, via, entre autres, des productions artistiques. Ses actions visent à encourager et diffuser une vision positive et inclusive des sexualités. Elle souhaite renforcer la mixité et le lien social, tout en aidant au développement d'une conscientisation locale et globale. Pour atteindre ses objectifs, l'association organise un festival chaque année à Genève. Afin de toucher un public large et varié, Le Fesses-tival propose une programmation pluridisciplinaire rassemblant ateliers, lectures, projections, tables rondes, discussions et diverses propositions artistiques comme des expositions, performances, courts métrages; la majorité de la programmation du Fesses-tival est choisie selon un appel à projets annuel (qui a lieu en mars). Les propositions sont étudiées et sélectionnées par l'équipe sur la base de discussions et d'un vote final. Ils favorisent les talents émergents ainsi que la scène culturelle locale. L'équipe du Fesses-tival effectue également un travail curatorial, notamment pour repérer et proposer des courts métrages récents et impactant ou des tables rondes sur des sujets d'actualité.

En 2021, le projet déposé en commission comportait les propositions artistiques des artistes suivant-e-s:

### *Performances*

Alexandra Salem et Alice Oechslin  
Maria Veneno et Gina  
Eva Vocz  
La Chatte Astrale et Pylone  
Loïc Chevalley  
Le collectif Genevois CRAQ  
La Cie Folledeparole  
Linn Molineaux et Florane Gruffel

### *Arts visuels*

Le Fonds Grisélidis Réal  
L'artiste suisse Constance.  
L'artiste Douxerose  
Le collectif Les femmex dans ta rue

### *Courts métrages*

Deux séries de cinq à huit courts métrages ont été projetés plusieurs fois pendant les jours du Fesses-tival.

En tant que manifestation culturelle, le Fesses-tival est en collaboration avec d'autres structures culturelles:

Le Cinéma Spoutnik (GE)

L'espace Forde (GE)

La Fête du Slip (LA)

Le budget du festival se monte à 57 186,20 francs et l'association a sollicité pour un montant total de 45 000 francs de soutiens auprès de la Ville de Genève, mais aussi auprès d'autres communes et de la Loterie romande, Fondation Hans Wilsdorf, Fondation Emilie Gourd, ProHelvetia, Centre Maurice Chalumeau, etc. Le montant du soutien de 5000 francs, qui correspond à moins de 9% du budget total, est tout à fait justifié pour une manifestation pluridisciplinaire qui inclut des propositions artistiques à un pourcentage d'ailleurs supérieur au sein de l'offre programmatique.

La commission d'attribution, tenue le 9 mars 2021, présidée par Sophie Sallin, conseillère culturelle, était composée de M<sup>mes</sup> Dominique Rémy et Justine Beaujouan et MM. Marcus Gentinetta et Pascal Knoerr et a préavisé le projet favorablement à l'unanimité. Ont été soulignés la maîtrise des thématiques, l'aspect complémentaire (et non redondant) au Festival Everybody's Perfect, les très bons retours du public sur les précédentes éditions, la modestie de la demande, l'accessibilité et l'intérêt du festival.

*Pour quelle raison la Scène Vagabonde de Valentin Rossier, dont les spectacles sont d'une grande qualité, ne touche-t-elle aucune subvention?*

M. Rossier dirigeait le Théâtre de l'Orangerie. Il a ouvert un autre théâtre avec la Scène Vagabonde. Il fait effectivement un bon travail. Il a reçu ponctuellement des subventions pour des créations. En 2021, à cause du Covid-19, ces projets n'ont pas pu être réalisés correctement.

*Tableau des organisations sous influence considérable de la Ville, pages 124 à 128*

*Page 124*

*La liste de ces organisations comprend plusieurs institutions culturelles. Comment est-ce que le département évalue ce tableau, avec des associations qui sont presque à 100% dépendantes de la Ville?*

Cette analyse est effectuée depuis 2018. Certaines structures dépendent fortement des subventions publiques. L'OSR n'a que 38% d'influence considérable.

*Comment faut-il comprendre qu'une institution soit à 100% dépendante de la Ville?*

Lors de la publication de ce tableau seuls les comptes de l'année précédente sont disponibles et certaines entités ont des bouclements alternés sur deux saisons.

*Est-ce que ces dépendances changeront par rapport à la répartition entre le Canton et la Ville? Est-ce que ce tableau évolue chaque année?*

Oui. La Ville est en partenariat avec le Canton par exemple pour l'OSR. Les 38,1% d'influence exercée par la Ville sur l'OSR ne comprennent que l'influence de la Ville. Le Canton met autant d'argent, l'influence publique est donc double. C'est le cas également pour la Fondation du MAMCO. Les autres entités culturelles sont financées par la Ville. Les négociations avec le Canton pourraient rétablir un certain nombre de cas où la Ville est partenaire.

*Comment faut-il comprendre ces pourcentages?*

Si le pourcentage est élevé, cela implique que l'entité n'a pas beaucoup de recettes tierces. Ces indicateurs sont intéressants et doivent être étudiés en fonction d'autres facteurs.

*Annexes:*

- 1 présentation de la DSIC (séance du 24 mai 2022)
- 2 présentation du DCTN (séance du 31 mai 2022)

## Commission des finances 24.05.2022

Département de la culture et de la transition numérique

### Présentation des comptes DSIC 2021



# 2021 une année sous l'angle des portefeuilles

## Publication et mise en œuvre du plan directeur de la transformation numérique

### e-Genève

#### Projets pour le grand public

-  Refonte des sites web des institutions
-  Inventaire cantonal des arbres (ICA)
-  Réservations des terrains de sports
-  Genève en poche

### e-Administration

#### Projets pour les services de la Ville

-  Programme NovoERP (Tuiles FIORI)
-  Démat des factures
-  Facturation des levées VVP
-  Plan directeur autonomisation SIS
-  Tableau de bord finances

### Collaboration numérique

#### Projets pour les membres du personnel

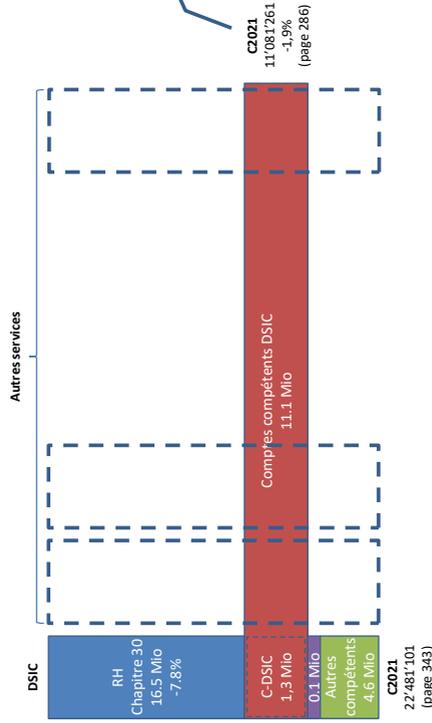
-  Portail selfservice
-  Airwatch container
-  Renouvellement MFP (badge to print)
-  Recyclage Réalise
-  Detox Day

### Socle DSIC

#### Projets qui soutiennent les trois autres portefeuilles

-  Migration IP des centraux téléphoniques des écoles
-  Mise en place service de piquet w-e/jours fériés
-  Portail sécurisé multi facteurs
-  Gestion des journaux (log) de sécurité
-  Renforcement de la politique des mots de passe
-  Nouvelle gestion de la demande et mise en place des comités d'arbitrages

# Comptes 2021 d'un service compétent



**Chapitre 31 & 34**  
**Comptes compétents DSIC**  
 (page 286)  
 Pour 2021, le budget de 11'300'545 a été tenu à -1,9%.  
 En 2021, les prestations de services et honoraires (groupe 313) sont encore utilisées pour financer des projets imprévus. Grâce aux nouveaux principes de financement du plan directeur, les projets sont financés par de l'investissement dès 2022.

## Chapitre 30 – Charges de personnel de la DSIC

(pages 343 et 374)

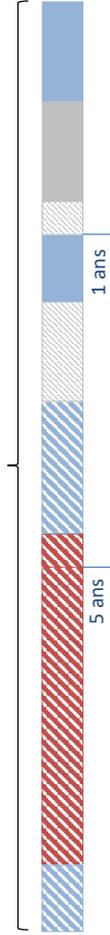
Les derniers recrutements ont été menés fin 2021 et les personnes concernées ont pris leurs fonctions cette année.

La différence de -7,8 % s'explique également avec le transfert à la DFIN des comptables de la DSIC, dans le cadre du renforcement de la fonction comptable (-2,9 postes).

Note: il est compliqué de comparer Comptes et Budget sur les comptes compétents DSIC dans le tableau des comptes de fonctionnement, car le budget est centralisé à la DSIC, alors que les charges effectives sont ventilées par service.

## Réduire le nombre de crédits d'investissement en cours

### 28 crédits votés en cours fin 2021



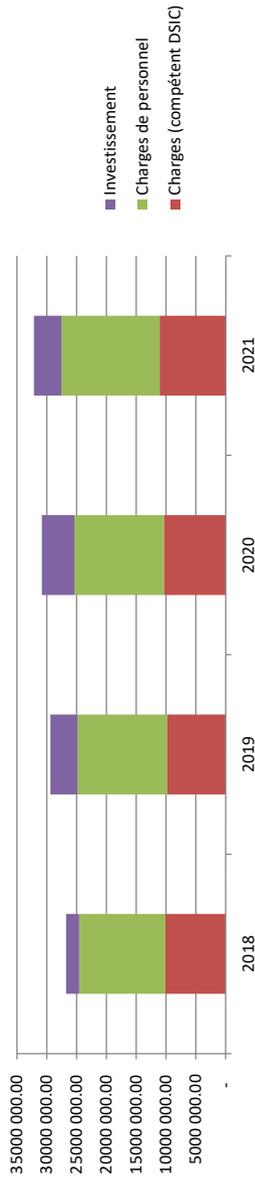
10 seront bouclés fin 2022 en lien avec la PR Réallocation PR-1463 (votée nov. 2021)

6 autres crédits seront également bouclés fin 2022

4 crédits dépendent de travaux de construction

8 crédits resteront ouverts

## Perspectives : des coûts en augmentation



Par rapport à 2020, les chiffres 2021 affichent :

- des charges de personnel en hausse de +6.7%
- celles sur les comptes compétents en hausse de +10%
- et des dépenses d'investissement en baisse de -16%

Globalement, on arrive à une différence de 4,3% par rapport à 2020.



VILLE DE  
GENÈVE

**Commission des finances**  
**PR 1530 – Comptes 2021**  
Département de la culture et de la transition numérique

31 mai 2022

Département de la culture et de la transition numérique 1

## Les faits marquants en 2021





DCTN • Deux politiques publiques

Politique culturelle



Politique  
de transition numérique



## DCTN • La feuille de route 2020- 2025

Grandes  
institutions  
culturelles et  
partenariat  
public | public

1

### Développer la participation culturelle

- Objectif 1** ▶ Ouvrir les institutions, aller hors murs, investir les marges et développer le rôle social de la culture
- Objectif 2** ▶ Engager la co-création, développer les laboratoires et les partenariats avec la société civile en favorisant les pratiques amateurs
- Objectif 3** ▶ Étendre l'étude des publics

2

### Soutenir la création culturelle dans sa diversité

- Objectif 4** ▶ Renforcer le lien entre les institutions et la création indépendante
- Objectif 5** ▶ Améliorer l'accès à des locaux de travail à prix accessible
- Objectif 6** ▶ Faire évoluer les formes et les catégories du soutien à la création, notamment pour les arts numériques
- Objectif 7** ▶ Renforcer le statut professionnel des artistes, acteurs et actrices culture(l)-e-s

Gouvernance  
culturelle  
clarifiée

3

### Mobiliser la culture pour répondre aux défis climatiques et sociétaux, et inviter au débat

- Objectif 8** ▶ Répondre à l'urgence du climat
- Objectif 9** ▶ Soutenir et promouvoir la biodiversité
- Objectif 10** ▶ Thématiser les enjeux de société et participer au dialogue
- Objectif 11** ▶ Mettre en place une collaboration renforcée entre acteurs et actrices culture(l)-e-s et scientifiques

4

### Inscrire la Ville dans une transition numérique responsable, créative et inclusive

- Objectif 12** ▶ Encourager un numérique responsable
- Objectif 13** ▶ Promouvoir l'inclusion et réduire la fracture numérique
- Objectif 14** ▶ Valoriser un numérique créatif et innovant
- Objectif 15** ▶ Transformer l'administration par le numérique

**1** Développer la participation culturelle



**Des manifestations culturelles en nombre et en genre**

**Les BM à la rencontre des publics**

637 tournées du Bibliobus en 2021



2 Soutenir la création culturelle dans sa diversité

**Mise à disposition de lieux**

Atelier 5 – Nouveau lieu de création et recherche



**Photographie Genève**

L'enquête photographique – *Délits de séjours*  
par la photographe Laurence Rasti

4 Mobiliser la culture pour répondre aux défis climatiques et inviter au débat



**Ensemble pour la Terre - COP 26**  
« Ne choisissons pas l'extinction » Frankie le dinosaure

**Liberté d'expression**  
Exposition Chappatte - Gare aux dessins!



4

Inscrire la ville dans une transition numérique responsable, créative et inclusive



### Numérisation des collections

L'avenir des lieux de savoirs à l'ère numérique

**Accès en ligne**  
Réseau de 475 bibliothèques scientifiques

The infographic features a dark blue background with white text and icons. At the top, it reads 'swisscovery Ville de Genève'. Below this, there are four main sections, each with an icon and a brief description:

- Portail de recherche moderne**: Accompanied by a computer monitor icon.
- Réseau d'environ 500 bibliothèques scientifiques en Suisse**: Accompanied by a network diagram icon.
- 30 millions d'ouvrages**: Accompanied by a bar chart icon.
- Revue, abonné, article en ligne, livre numérique, etc.**: Accompanied by a 'NEWS' icon.

At the bottom, it states: 'Dès le 7 décembre 2020, swisscovery Ville de Genève remplace RERO Explore' and includes the URL 'www.genève.ch/swisscovery'. A small icon of an open book is at the very bottom right.

Les équipements culturels : inaugurations importantes en 2021



**Pavillon de la danse**  
Ouverture au public le 24 mars



**Nouvelle Comédie**  
Ouverture au public 28 et 29 août



### Les équipements culturels

**Le Groove**  
Novembre 2021 – Inauguration de la salle  
pluridisciplinaire



**Bâtiment d'Art Contemporain**  
Décembre 2021 – Désignation du lauréat du  
mandat d'études parallèles



Soutien au secteur culturel

COVID19



### **Participation au dispositif d'aide Covid-culture**

+ 600 dossiers d'indemnisation instruits par le guichet Covid-culture

### **PR 1447 – Plan de soutien extraordinaire au secteur culturel**

Crédit supplémentaire de 3,9 millions de francs

- 200 bourses de recherche
- subventions pour des résidences artistiques, soutien à la captation et /ou diffusion, accompagnement des organisations professionnelles
- projets de valorisation du travail des artistes

# Les comptes 2021





## Comptes 2021 – vue d'ensemble

en KCHF	Comptes	Budget	Ecart
Total des charges	294 258	300 705	6 448
dont comptes gérés par le département	103 807	100 652	-3 155
Total des revenus	-12 699	-12 835	-135
dont comptes gérés par le département	-10 928	-12 475	-1 547
<b>Contribution nette (charges - revenus)</b>	<b>281 558</b>	<b>287 871</b>	<b>6 312</b>
<b>dont comptes gérés par le département</b>	<b>92 879</b>	<b>88 177</b>	<b>-4 702</b>



## Comptes 2021 – écarts par responsabilité



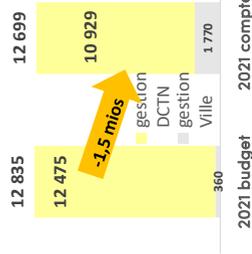
- > **DRH – Salaires** : budgétisation centralisée et postes vacants induisent les variations suivantes => salaires et charges -10,3 mios, remboursements assurance -1,4 auxiliaires +2 mios et formation +0,6 mios
- > **DSIC – Informatique** : une partie du budget est centralisé à la DSC (DCTN), les dépenses (11 mios) conformes au budget à l'échelle de la Ville
- > **CMAI – Logistique** : dépenses (5,5 mios) conformes au budget à l'échelle de la Ville. Les dépenses de nettoyage (1 mio pour le DCTN) n'ont pas été ventilées sur les budgets des services.
- > **DPBA – entretien bâtiments** : dépenses (4,2 mios) en dépassement de 8,7 mios pour la Ville. Pour le DCTN, écart essentiellement GTG (réfection toiture et contrats d'entretien)
- > **Comptes gérés par le DCTN** => +4,7 mios détaillés ci-après, **dont +3,2 mios en charges et +1,5 mios liés aux revenus**





## Comptes 2021- revenus en baisse

Revenus DCTN  
en milliers de CHF



Les baisses de revenus sont liées au contexte de crise COVID et s'expliquent par la fermeture des lieux (diminution des recettes de billetterie, prestations aux tiers, amendes... pour -2 mio) et diminutions / exonération de loyers -1 mio).

L'écart budgétaire sur les prélèvements de fonds n'a pas d'incidence sur le compte de résultat.

Les hausses de revenus résultent de soutiens externes (MAH +0,9) et MHN (+0,7) soutiens ponctuels imputés au fonds.

# Face à la crise sanitaire

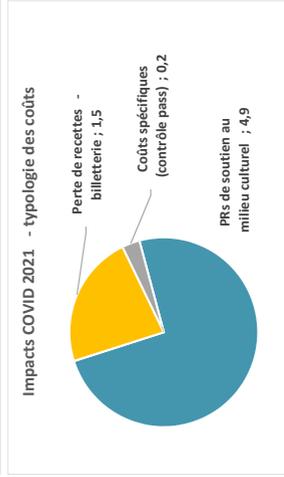
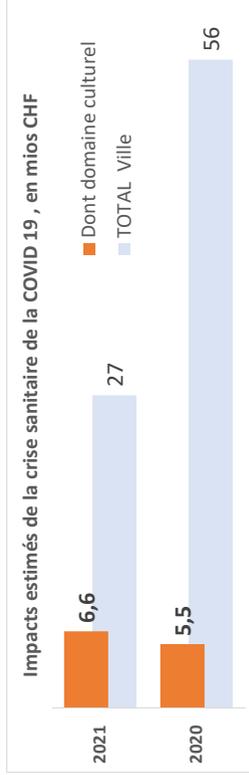
## Soutiens financiers

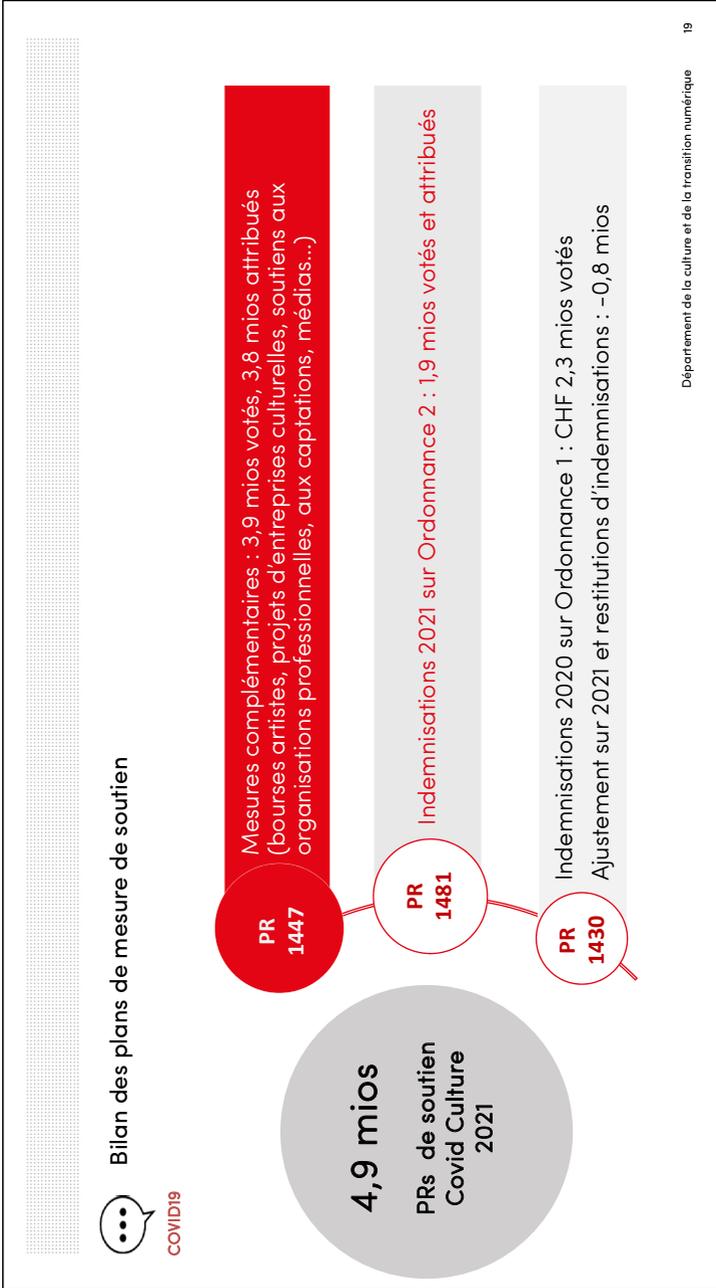




COVID19

### Soutien renouvelé en 2021







## PR 1447 – Résultats

COVID19

**3,9** millions  
votés

**3,75** millions  
dépensés

Ecart  
-144'217 CHF

Bourses de recherche : **200 artistes** bénéficiaires (10'000 CHF / bourse / personne)

Subventions aux entreprises culturelles: **39 projets** 5'000 à 50'000 CHF/projet

Soutien aux organisations professionnelles : **7 structures** soutenues

Valorisation du travail des artistes : **88 artistes** soutenus

Soutien aux médias : **3 projets** soutenus

Soutien à la captation et à la diffusion : **30 demandes** soutenues

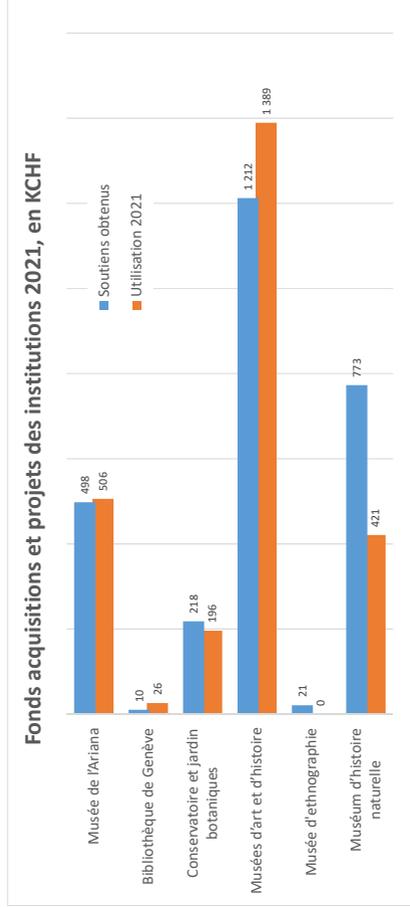
# Focus





## Cofinancements et partenariats

Près de  
**3** millions CHF  
obtenus





## Exemples de réalisations

ARI



Soutien de l'Office  
fédéral de la culture  
Renforcement et  
développement des  
activités : conservation,  
recherche et diffusion  
des connaissances, ...

MAH



Participations aux  
expositions temporaires  
Participations aux  
programmes de  
médiation  
Espace GamMAH, ...



## Exemples de réalisations

CJBG



Programmes de  
conservation de la flore /  
Mandats du canton GE  
Flora Helvetica  
Botalista, ...

MHN



Programmes de  
recherche de l'OFEV  
Revue suisse de  
zoologie  
Projet chiroptère, ...

# Regards vers l'avenir

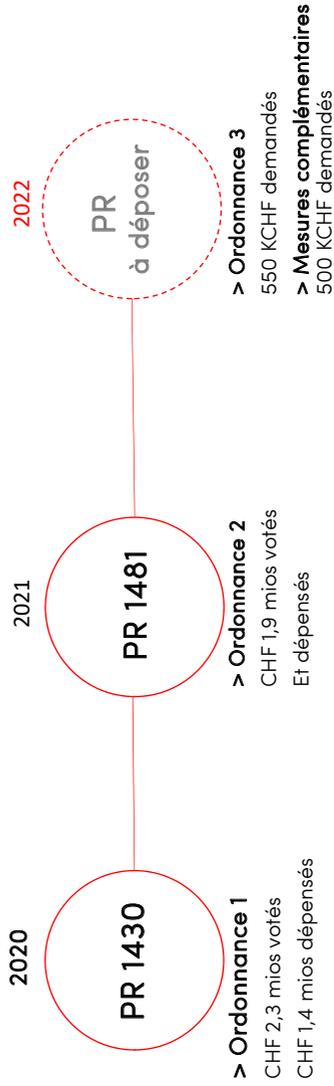




Poursuite des mesures de soutien

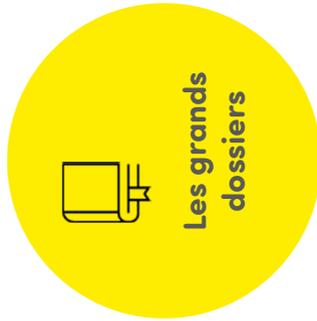
COVID19

**Dispositif conjoint Confédération, Canton, Ville, ACG**  
Guichet Covid-culture: indemnisations pour perte financière et projets  
de transformation





## Les priorités



- Réponses aux défis actuels et futurs de la crise sanitaire
- Démarches en faveur d'une reconnaissance du statut des artistes, acteurs et actrices culturel-le-s
- Urgences environnementales et climatique: mesures et renversement de paradigme
- Numérisation et valorisation en ligne du patrimoine genevois



### Les priorités

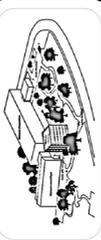


- Partenariats publics pour la culture –  
Négociations pour la mise en œuvre  
de l'IN 167 par la canton
- Révision complète des statuts de la  
Fondation du Grand Théâtre

## Les grands projets d'équipements culturels



**Muséum  
d'histoire naturelle**



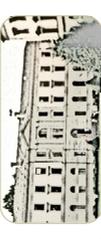
▶ Début du chantier  
en 2023

**Musée  
d'art et  
d'histoire**



▶ Lancement du concours  
d'architecture en 2023

**Bibliothèque  
de Genève**



▶ Dépôt du crédit  
d'étude en 2022

**Bâtiment d'art  
contemporain**



▶ Lauréat du Mandat  
d'étude fin 2021

**Casino Théâtre**



▶ Début du chantier  
en 2024

**Grand-Théâtre**



▶ Machinerie rénovée  
vers 2025

**BM  
de la Servette**



▶ Dépôt du crédit  
d'étude en 2022

## **Séance du 1<sup>er</sup> juin 2022**

*Comptes du département de la cohésion sociale et de la solidarité (DCSS)*

*Audition de M<sup>me</sup> Christina Kitsos, conseillère administrative en charge du département de la cohésion sociale et de la solidarité (DCSS), accompagnée de M<sup>mes</sup> Margot Brogniart, adjointe de direction en charge de la vie associative, Maryam Schaffter, responsable du contrôle de gestion, ainsi que de MM. Serge Mimouni, directeur du département, Edouard Martin, directeur adjoint ad interim du département, Philippe Krebs, directeur adjoint du département des finances, de l'environnement et du logement (DFEL), et Samuel Blanchot, directeur des finances (DFIN)*

*Introduction des commissaires à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse (CCSJ)*

M<sup>me</sup> Béné, présidente de la CCSJ, remercie la magistrate et les services auditionnés. L'audition des comptes en commission a été très riche. Beaucoup de questions ont été posées, qui ont reçu des réponses claires.

M<sup>me</sup> Richard, rapporteuse de la CCSJ (cf. rapport en annexe) explique que l'audition du département a été longue et riche en questions posées. Depuis le début de la législature, la magistrate travaille sur huit priorités, dont, entre autres, les besoins préscolaires, scolaires et parascolaires, afin de garantir un accueil de qualité pour tous les enfants; la municipalisation des crèches en trois étapes; le renforcement de la politique de la jeunesse pour prévenir les ruptures sociales, entre autres, par le réseau socio-sanitaire, l'école, la police. Le département souhaite arriver à une vraie politique de proximité permettant de prévenir les situations avant le décrochage des jeunes, ceci en collaboration avec le Canton. La pandémie a mis à mal la cohésion sociale, néanmoins le DCSS a fait un maximum. L'accueil des personnes sans abri a été tenu tout au long de l'année 2021, ce point a été questionné par les commissaires de la CCSJ. Les points info-services du Service social (SOC) ont reçu 6000 personnes en 2021, dont 1000 en présentiel lors de rendez-vous administratifs.

*Introduction de M<sup>me</sup> Christina Kitsos, conseillère administrative en charge du DCSS*

M<sup>me</sup> Kitsos remercie la présidente de la CCSJ et la rapporteuse. Elle salue le contexte agréable du travail en commission, où il a été possible d'avoir des échanges fournis avec une bonne tenue. Elle ne souhaite pas s'étendre, car le rapport est riche et a été très bien fait. Elle est donc à disposition pour répondre aux questions des commissaires.

*Questions-réponses*

*Comptes de fonctionnement, pages 401 à 409*

*Direction du département*

*Page 402*

*Tous les départements ont connu une hausse des charges liées à la formation continue (cf. ligne 309, «Autres charges de personnel»). Est-ce que le DCSS a eu d'autres besoins en formation, notamment par rapport au Covid?*

Il n'y a pas eu de besoins spécifiques de formation en 2021. C'est la logique des comptes compétents qui entraîne la variation à la ligne 309.

*Est-ce que l'augmentation à la ligne 313 «Prestations de service et honoraires» correspond à des compensations de postes vacants?*

Il s'agit ici du travail réalisé sur la conception des politiques publiques, notamment sur l'hébergement d'urgence où l'Université de Genève a été mandatée pour réaliser une étude. C'est ce type de coûts qui ont été engagés en 2021.

*Quel type de charges sont comptabilisées à la ligne 317 «Dédommagements» et pourquoi ont-elles diminué?*

Il s'agit des indemnités du personnel. En raison notamment de la crise sanitaire il y a eu moins de déplacements, moins de conférences, etc.

*La baisse d'environ 400 000 francs à la ligne 301 «Salaires du personnel administratif et d'exploitation» s'explique par quatre postes en moins. Est-ce que la Direction du département tourne en sous-effectif?*

La direction a effectivement été en sous-effectif. Durant une partie de l'année, il n'y avait pas de directeur, ni d'administrateur, ni de responsable RH. Le poste de directeur adjoint a aussi été repourvu tardivement.

*Service de la petite enfance (SDPE)*

*Page 402*

*Pour quelle raison les charges de la ligne 313 «Prestations de services et honoraires» ont-elles autant augmenté?*

Cette augmentation met en évidence une des difficultés du SDPE, qui a d'ailleurs été relevée par la Cour des comptes. Un très grand nombre d'institutions ont été développées ces dernières années et les moyens du service n'ont pas suivi. Des fiduciaires externes ont été mandatées pour gérer les salaires. Cela engendre un coût pour la Ville. Dans le cadre du projet de municipalisation par étapes décidée par le Conseil administratif, il a fallu colloquer dans le catalogue Ville

de Genève l'ensemble des fonctions éducatives de la petite enfance. Un mandataire externe a été engagé pour réaliser ce travail car la DRH n'a pas toutes les ressources pour le faire. La Cour des comptes nous recommande de réorganiser le service.

*Page 403*

*Quelle est la raison de l'écart négatif à la ligne 363 «Subventions à des collectivités et à des tiers»?*

Cette augmentation est due à l'introduction du salaire minimum pour les aides éducatives. Ce montant n'avait pas été budgété. Un courrier explicatif avait été transmis à la commission des finances en début d'année 2021.

*Peut-on recevoir des éclaircissements sur les apports de la Confédération et du Canton comptabilisés à la ligne 470 «Subventions à redistribuer»?*

Il s'agit d'un correctif par rapport à l'écriture de 2020. En 2020, en raison de la crise sanitaire, les crèches avaient été fermées pendant deux mois. La Confédération avait financé une partie de leur déficit à hauteur de 2 millions de francs, ce qui avait été comptabilisé dans les comptes 2020. Le montant qui figure à cette ligne concerne la restitution du montant de 99 000 francs de la structure d'accueil de la petite enfance de l'Université, qui est partagée entre la Ville et l'Université, par l'intermédiaire d'une fondation de droit privé, et qui n'avait pas droit aux aides de la Confédération.

*Ecoles et institutions pour l'enfance, pages 403-404*

*Page 403*

*Comment expliquer l'augmentation à la ligne 314 «Travaux d'entretien»?*

Il s'agit d'un dépassement récurrent, constaté depuis plusieurs années. Quand le personnel pour le nettoyage des écoles est absent, des entreprises externes interviennent pour garantir la prestation et la sécurité des élèves. La rubrique n'est pas à niveau, ce qui entraîne ce dépassement. Si on prend en compte l'écart négatif de la ligne 301 («Salaires du personnel administratif et d'exploitation»), qui est aussi utilisée pour les salaires du personnel de nettoyage, on constate une compensation avec le dépassement de la ligne 314.

*Comment se fait-il que le Service des écoles et institutions pour l'enfance (ECO) ne dispose pas de trois ou quatre postes de nettoyeurs supplémentaires?*

Les postes sont effectivement ouverts et les procédures RH de recrutement prennent du temps. S'il y a une centaine de postes de nettoyeurs au budget, il y en

aura toujours qui restent vacants. C'est la réalité en Ville, il est quasiment impossible d'avoir 100% des postes occupés. C'est en particulier le cas pour tous les métiers avec un fort taux de rotation.

*Pourquoi la Ville ne continue-t-elle pas à faire appel à des entreprises externes le temps d'avoir engagé en interne?*

C'est ce qu'elle fait depuis des années. Il faut acter que cette rubrique est de fait en dépassement, celui-ci étant compensé par un non-dépensé sur les charges de personnel.

*Service de l'état civil (CIV), page 404*

*Qui est-ce qui fixe les émoluments de l'état civil?*

Les émoluments de l'état civil sont fixés par ordonnance fédérale. Tout est fixé au niveau fédéral sauf les obsèques.

*Service des pompes funèbres, cimetières et crématoire (SPF), pages 404-405*

*Y a-t-il eu une sous-mortalité en 2021 par rapport aux années précédentes?*

C'est effectivement le cas: il y a eu moins de décès en 2021 qu'en 2020.

*A quoi correspondent les charges de «Dépréciations sur créance» (ligne 318): pourquoi est-ce que cette ligne augmente?*

Cet écart est lié à la hausse des décès de 2020: les impayés en lien avec les décès de 2020 sont comptabilisés en 2021.

*Compte tenu de la gratuité des obsèques pour les communiers, est-ce que les impayés concernent les non-communiers?*

Les obsèques sont gratuites pour les communiers, pour autant que ceux-ci choisissent la formule la plus économique. Les communiers se voient également facturer un certain nombre de prestations, notamment la prolongation de la durée dans les cimetières. La facturation aux non-communiers, à qui on applique les barèmes tarifaires, apparaît dans les revenus du service.

*Pourquoi est-ce que les gratuités en lien avec les décès ne figurent pas dans le budget?*

On pourrait reporter le montant de l'année précédente, ou tenter de faire des projections du nombre de décès ou du nombre de communiers qui actionneraient la gratuité, mais ce serait des calculs complexes, pas vraiment utiles et, finalement, faux.

*Quelles charges sont couvertes avec la ligne 330 des «Immobilisations corporelles du patrimoine administratif»? Pourquoi est-ce que ces charges ont augmenté?*

Le terme «corporel» renvoie à ce qui est matériel ou physique, et le terme «incorporel» recouvre tout ce qui est informatique, logiciel, etc. A la ligne 330, il est question de l'ensemble des investissements réalisés dans le passé pour le compte des pompes funèbres. La loi sur l'administration des communes (LAC) prévoit des durées d'amortissement variables selon la typologie de l'investissement, de quatre à cinq ans pour des équipements basiques à des dizaines d'années pour des bâtiments. Certains investissements réalisés dans le passé arrivent à la fin de la durée de l'amortissement. C'était le cas par exemple d'un investissement de 2,7 millions de francs voté en 2007 pour l'assainissement des fumées de crématoire de Saint-Georges dont l'amortissement annuel de 300 000 francs arrivait à échéance en 2020. La distinction «corporel/incorporel» est une distinction comptable classique.

*Service social (SOC), pages 405-406*

*Page 405*

*Est-ce que les augmentations enregistrées aux lignes 313, 314 et 363 sont liées à l'utilisation de la caserne des Vernets? Serait-il possible d'avoir une vision d'ensemble des besoins supplémentaires liés à l'hébergement d'urgence?*

L'augmentation à la ligne 313 («Prestations de services et honoraires») ne concerne pas l'opération d'accueil d'urgence aux Vernets, mais les frais de surveillance liés au redéploiement du Club social rive gauche à la salle communale de Plainpalais qui, durant le Covid-19, a aidé à distribuer les repas à midi. L'augmentation à la ligne 314 («Travaux d'entretien») correspond aux montants reventilés dans les comptes du DCSS par les comptes compétents de la DPBA pour l'entretien des bâtiments. Le DCSS n'a aucune marge de manœuvre là-dessus. Les frais liés à la caserne des Vernets concernaient l'année 2020. Des éléments de subventionnement de l'hébergement d'urgence apparaissent dans la ligne liée aux subventions.

*Quelles sont les affectations de la ligne 450 «Prélèvement sur fonds et financements spéciaux capitaux de tiers»?*

Différentes animations adressées aux aînés, réalisées avec Pro Senectute et d'autres partenaires; le financement de la Nouvelle Roseaie; la journée du 1<sup>er</sup> octobre; la journée des personnes âgées; la buanderie Trajets... Le Fonds Zell a été davantage utilisé en 2021 qu'en 2020, puisque le DCSS a souhaité l'activer de manière plus importante au bénéfice des aînés habitant notre ville. Le détail de l'utilisation des fonds se trouve à la page 146.

*Subventions monétaires, pages 410 à 414*

*Page 410*

*Qu'est-ce qu'on trouve à la ligne «Enfance» dans la rubrique «Sports et loisirs»?*

Le département dispose de six enveloppes de subventions ponctuelles qui concernent l'enfance, la jeunesse, la vieillesse, l'hébergement d'urgence, l'inclusion sociale et l'insertion sociale. Le détail de ces subventions ponctuelles se trouve aux pages 422-423.

*Quelle est la durée de vie d'une convention de subventionnement conclue avec le DCSS? Le DCTN a mentionné des conventions quadriennales. Est-ce le cas aussi des conventions établies avec le DCSS? Comment fonctionne la réévaluation des besoins et de l'utilisation des fonds de subventionnement?*

Cela dépend de la somme de la subvention. Pour les montants importants, il y a soit des conventions établies, soit des contrats de prestations. A titre d'exemple, avec la loi sur l'aide aux personnes sans abri (LAPSA), il est nécessaire d'avoir des contrats de prestations pour tout ce qui concerne l'hébergement d'urgence. Compte tenu des ressources disponibles à l'Unité vie associative (UVA), les subventions importantes liées à des contrats de subventionnement ont été priorisées. Le département fixe une série d'objectifs, des mécanismes de suivi et de *reporting*. Un bilan est fait en fin d'année. Le département examine également les comptes en n+1 pour voir s'il n'y a pas des éléments à restituer, ou un montant à adapter. Des conventions ne sont pas forcément établies pour chaque petit montant, car ce serait un travail administratif trop important. Un rattrapage est en train d'être effectué avec l'équipe juridique afin de clarifier les critères de chaque convention. Dans tous les cas, tous les documents usuels doivent être fournis, comme le rapport d'activité et les comptes, et ce contrôle est effectué.

*A partir de quel seuil on considère que c'est un «gros montant»?*

Pour la Ville, on prend en compte le seuil de 100 000 francs. Le Canton prévoit systématiquement des projets de lois avec des contrats quadriennaux pour toutes les subventions supérieures à 200 000 francs. Pour les Bains des Pâquis, il y avait des conventions de quatre ans, et cette année, comme un travail conséquent est en train d'être effectué, il y a un avenant d'une année. Selon les enjeux, les problématiques et les associations, le modèle peut différer, même s'il est toujours nécessaire d'être dans le cadre du règlement évidemment.

*On constate une diminution des subventions pour un certain nombre des entités subventionnées. Pourquoi?*

Certaines diminutions s'expliquent par l'absence d'activités associatives en raison du Covid. D'autres diminutions s'expliquent par des fortunes trop importantes, qui ont été constatées notamment par les contrôles de l'UVA.

*Est-ce que les subventionnés communiquent spontanément l'état de leur fortune, ou bien est-ce au département de faire le travail d'investigation?*

Cette exigence est inscrite dans le règlement. En 2021, six restitutions ont eu lieu, reportées sur 74 lignes. Les restitutions qui concernent les petits montants affectés à des projets peuvent être reportées. Si une activité a été annulée mais reportée, il est possible de reporter la subvention.

*Le total des subventions allouées aux entités de la rubrique « Famille et jeunesse » est relativement peu élevé. Comment fonctionne la Fondation genevoise pour l'animation socio-culturelle (FASe), et quels sont les montants qu'elle reçoit de la Ville?*

Les montants touchés par la FASe se trouvent à la page 413, au chapitre 34 du Service de la jeunesse (SEJ), aux lignes destinées aux Centres de loisirs et au chapitre 54 destiné à l'Association Boîte à boulots – Vers l'intégration et l'autonomie (BAB-VIA). La Ville paie les salaires et le fonctionnement de la FASe pour un montant de plus de 11 millions de francs. L'affectation des montants à ces rubriques et à ces lignes dépend de la classification fonctionnelle fédérale.

*Est-ce que la prise en charge par la Ville des salaires de la FASe est une obligation légale?*

La Ville paie les salaires pour toutes les entités sous la FASe, telles que les maisons de quartiers, les ludothèques ou BAB-VIA. Même si BAB-VIA travaille pour la Ville de Genève, elle a été confiée à la FASe qui joue le rôle de service RH. Elle fait les contrats et rémunère les collaborateurs. La même logique concerne les maisons de quartiers.

*Où en est l'idée du transfert de charges entre le Canton et les communes concernant la FASe et les maisons de quartiers?*

Le projet de loi du Conseil d'Etat a été présenté en commission des finances, puis il a été renvoyé à la Commission des affaires communales, régionales et internationales (CACRI), et il est pour l'instant *stand-by*, mais il aurait impliqué un transfert de charges clair du Canton vers l'ensemble des communes pour le financement de la FASe. La position de l'ACG est d'aller vers un groupement intercommunal. Mais toutes les communes ne sont pas d'accord et la Ville préfère rester sur une fondation. Pour l'heure, il n'y a pas de discussion à l'ACG sur ce point. Le projet de loi prévoit une gestion temporaire par une fondation, afin d'accompagner le changement vers un groupement intercommunal, dans un délai de deux ans. En termes de chiffres, à l'heure actuelle les communes financent 35 millions de francs et le Canton 25 millions de francs. Il était question de transférer 25 millions de francs du Canton vers les communes.

*Etant donné que la Ville subventionne plusieurs associations qui organisent des distributions alimentaires, est-ce que la mise en place d'un système de contrôle est prévue pour éviter que des personnes n'aillent chercher des sacs alimentaires à plusieurs endroits différents?*

La Ville travaille avec deux partenaires très importants: les Colis du cœur et la Fondation Partage. Partage travaille avec une cinquantaine d'organismes référencés qui sont évalués. Vu le contexte de la crise sanitaire, la Ville a souhaité privilégier les partenariats solides, avec lesquels elle a l'habitude de travailler. Les personnes qui vont aux Colis du cœur sont envoyées par l'Hospice général ou les communes, il y a donc déjà des éléments de contrôle. Le sac alimentaire de Partage est constitué par des nutritionnistes sur des cycles de quatre semaines, mais il tient sur cinq jours. Durant le Covid et après, il y a quand même eu une hausse de la précarité.

Les bénéficiaires n'ont pas d'endroits attribués et peuvent aller chercher des sacs alimentaires auprès de plusieurs associations subventionnées par la Ville...

Un échange aura lieu avec les associations concernées. Mais la magistrate n'a eu aucun retour quant aux éventuels abus évoqués. Elle avait été interpellée au moment de la crise sanitaire, pour savoir pourquoi la Ville ne subventionnait pas les associations dans plusieurs quartiers. La Ville a souhaité maintenir des partenariats de longue date avec des organismes référencés qui existaient déjà avant la crise afin d'éviter une démultiplication des acteurs. Par ailleurs, la Ville a joué un rôle important en 2020 sur l'aide alimentaire, mais après, c'est le Canton qui a repris la coordination de l'ensemble des différents sites. Cette question doit être adressée au Département de la cohésion sociale (DCS) cantonal. Il faut cependant ne pas oublier que ce type de contrôle est très difficile à évaluer financièrement, notamment du point de vue de la proportionnalité: le budget annuel pour des prestations de contrôle peut s'avérer plus important que les pertes non significatives dues aux abus.

*Est-ce que la diminution de la subvention pour le Centre de contact Suisses-Immigrés s'explique par un non-dépensé?*

Il s'agit ici de l'allocation de rentrée scolaire pour les personnes sans papiers, entrée en vigueur en 2021. Le département avait fait l'hypothèse que 700 familles allaient en bénéficier. Or, il n'y en a eu que 334. Il y a donc un non-dépensé. Mais 2021 était l'année du lancement et le département travaille maintenant sur l'information aux familles.

*Y a-t-il la possibilité de baisser le coût de l'aide d'urgence? Choisir de travailler uniquement avec des acteurs importants est déjà une stratégie d'optimisation. Est-ce que le département en a d'autres?*

La priorité n'est pas celle d'optimiser ou de baisser les coûts. Il y a une urgence, qui est celle de répondre aux besoins vitaux. Il est question d'insécurité

alimentaire, comme l'a démontré l'étude des Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) sur les nourrissons qui développent des problèmes de santé importants en raison de carence en lait. Malgré la fin des mesures sanitaires, des inégalités ont continué de se prolonger, les besoins sociaux sont toujours présents. Il y a maintenant une stabilisation, après une augmentation très importante du nombre de bénéficiaires, mais il faut suivre cela de près. Un colis coûte 20 francs et il sert à nourrir des familles entières. L'un des buts de la Fondation Partage est aussi de réduire le gaspillage alimentaire, et ils ont des partenariats importants, avec le secteur privé notamment. Donc ils ont aussi un but d'optimisation, dans la récupération des aliments etc. Dans ce cadre-là, le modèle est déjà optimal. Le DCSS et la Ville jouent également un rôle clé dans le champ de l'urgence sociale. Ils coordonnent les acteurs, les voient souvent et assurent des complémentarités entre eux. Cela concerne l'aide alimentaire, l'accueil d'urgence ou encore l'accompagnement social. Donc, tout ce travail permet aussi de maîtriser les coûts.

*Le total des montants destinés aux entités de la rubrique «Vieillesse et survivants» (page 411) est étonnamment bas par rapport à certaines subventions destinées à d'autres associations...*

L'information financière relative aux aînés est disséminée dans les comptes du DCSS. Si on devait consolider le montant total, on arriverait à une somme proche des 15 millions de francs, dont une partie est liée à l'octroi de prestations financières municipales complémentaires aux prestations complémentaires cantonales. Il faut compter aussi les aides du Fonds Zell, qui est utilisé à son maximum, pour un montant de 1,4 million de francs et qui offre de belles possibilités de financement d'activités pour les aînés. Il ne faut pas oublier non plus tout ce qui est réalisé par le SOC et qui apparaît dans les comptes de fonctionnement du service. La magistrate a proposé au Conseil municipal de voter la création d'un poste de délégué pour la longue vie, et la personne est en cours de recrutement. L'objectif est vraiment de renforcer et de conceptualiser la politique sociale de proximité. Cela prend la forme de soutien à des clubs d'aînés qui, via Cité Seniors, ont accès à des espaces de quartier. Cela permet de renforcer la participation citoyenne. Il est nécessaire de développer un socle de prestations selon les quartiers, comme l'a démontré aussi une étude de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL). Cette question est d'autant plus importante quand il est question des personnes au-delà de 80 ans, même si certaines sont très actives. On ne peut pas juste compter sur des personnes qui vont s'engager dans des associations pour les accompagner. C'est le rôle du service public de proposer des activités spécifiques pour les personnes de plus de 80 ans, ou pour les personnes à mobilité réduite, car une association n'en a peut-être pas les capacités. La volonté politique de la magistrate est d'étoffer ce programme avec une activité du service public là où il y a un manque.

*Qui est-ce qui paie pour les personnes en établissement médico-social (EMS) sans revenus suffisants: la Ville ou le Canton?*

C'est le Canton.

*Où en sont les négociations sur le transfert de charges entre le Canton et la Ville, concernant les personnes âgées notamment?*

La question est liée à l'article 4 alinéa 2 de la loi sur la répartition des tâches premier train (LRT-1) entrée en vigueur en 2017. Cet article donne la compétence aux communes pour quatre éléments qui sont la lutte contre l'isolement, la participation des personnes âgées à la vie sociale, la consultation sociale individuelle et le soutien dans les tâches de la vie quotidienne. La Ville couvre déjà les deux premiers points. Les deux autres restent en suspens. Pour la consultation sociale, il faut des profils très spécifiques. Actuellement, c'est Pro Senectute qui s'en occupe et pour 2022, c'est le Fonds intercommunal de l'ACG qui lui a octroyé le financement. En 2023, le Fonds intercommunal ne participera plus à son financement et chaque commune devra décider si elle mettra en place une consultation sociale ou si elle financera Pro Senectute pour le faire. La Ville de Genève poursuivra en 2023 avec Pro Senectute. Une évaluation importante est en train d'être effectuée pour voir si cette tâche sera reprise par le SOC ou pas. Pour l'aide aux tâches domestiques, c'est l'Institution genevoise de maintien à domicile (IMAD) qui réalise ces prestations et la question juridique porte sur le moment à partir duquel la Ville entre en action. A priori, s'il y a ordonnance médicale, c'est l'IMAD, et dans le cas contraire, ce sont les communes. Mais ce n'est pas encore tranché. Le projet de règlement d'application de cette loi est encore au sein des communes pour consultation, puis ce sera au Conseil d'Etat de le valider. Il faut attendre que ce projet de loi soit voté au Grand Conseil pour que le règlement soit adopté par le Conseil d'Etat.

*N'y a-t-il pas un risque de créer une inégalité de la prise en charge selon les communes? Quand on regarde la petite enfance, on voit que l'investissement n'est pas le même selon les communes. Est-ce que l'ACG accepte ces nouvelles compétences? Qu'en est-il de leur financement?*

L'ACG a participé aux discussions et a priori, il y a un consensus pour aller dans ce sens. Mais aucun transfert de fonds du Canton aux communes n'est prévu, sachant que dans les débats de 2015-2016 ayant abouti à cette loi, les communes revendiquaient une partie de ces compétences. Dans le projet de règlement, l'idée est d'avoir un socle de prestations commun pour toutes les communes, afin de garantir une certaine égalité de traitement. Mais il y a toujours une marge de manœuvre communale. Pour la consultation sociale proposée par Pro Senectute, ce sont environ 1300 Genevois qui y vont chaque année. En proportion par habitant, Genève est donc un peu au-dessus de la moyenne, mais dans les autres communes aussi, un certain nombre de personnes âgées ont accès

à la consultation sociale. En pérennisant la prestation de consultation sociale de Pro Senectute, l'égalité de traitement est maintenue. Il est possible que des communes veuillent délivrer la prestation en direct sans passer par Pro Senectute, mais se pose ensuite la question du coût et des modalités de mise en œuvre. Pro Senectute est l'organisme labellisé par l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) pour octroyer des aides financières aux personnes, ce n'est pas vraiment possible de s'en passer. Une sorte de convention pour permettre aux communes qui souhaiteraient délivrer la prestation en direct de quand même passer par Pro Senectute pour demander des aides à l'OFAS. Pro Senectute reçoit aussi des fonds de l'OFAS pour délivrer la prestation. La moitié des coûts sont financés par l'OFAS, ce qui réduit les charges de personnel. Si les communes reprennent en direct, il n'y aura plus cette contribution au fonctionnement, en tout cas en l'état. C'est aussi pour cette raison que le département de la cohésion sociale et de la solidarité souhaite continuer avec Pro Senectute, en tout cas pour 2023. C'est la solution la plus pragmatique.

*Est-ce que cela impliquerait une augmentation de la contribution de la Ville?*

C'est le Fonds intercommunal, auquel la Ville contribue, qui prend en charge le financement de Pro Senectute en 2022. Le budget 2023 de la Ville devra prévoir ces montants.

*Y a-t-il un risque que l'Etat se désengage plus vite que les communes ne prennent le relais?*

L'Etat s'est déjà désengagé en 2012-2013, en transférant certaines prestations à Pro Senectute. C'était l'Hospice général qui s'occupait de l'accompagnement social des aînés et de l'aide sociale financière individuelle. Au départ, Pro Senectute était financée en partie par l'OFAS. Mais maintenant l'OFAS retire 50% de son subventionnement et Pro Senectute demande de l'aide aux communes, notamment dans la mise en application de la LRT-1. Concernant l'aide aux tâches domestiques, un consensus existe dans le groupe de travail d'éviter le désengagement de l'IMAD pour ses bénéficiaires actuels. Le projet de règlement prévoit de facturer le soutien aux tâches de la vie quotidienne, en fonction des revenus par exemple. C'est une nouvelle prestation pour la Ville et il est difficile de prévoir si des personnes vont en bénéficier.

*Si on lit la loi sur l'insertion et l'aide sociale individuelle (LIASI), l'aide alimentaire d'urgence est une compétence cantonale. Or, la Ville fait beaucoup, ce qui est très bien, mais c'est une compétence et des coûts qui doivent être partagés. Est-ce que des projets existent pour traiter la question au niveau intercommunal, ou pour interpeller le Conseil d'Etat sur cette question?*

A l'heure actuelle aucun échange n'a lieu sur l'aide alimentaire au niveau politique. Déjà sur la LAPSAs, la question s'était posée de savoir si l'alimentaire

devait y être inscrit comme compétence cantonale et ce point avait été supprimé. Donc ce sont quand même les communes qui doivent prendre en charge cette politique. Sur les autres points, il est vrai que l'Etat finance une partie. Un travail de fond a été entamé, mais il serait malvenu, au vu du contexte et de l'augmentation des besoins, de négocier pour se retirer. L'urgence était vraiment de répondre aux besoins. Sur d'autres dossiers comme la Nouvelle Roseraie ou la mise à disposition de bâtiments pour l'Office médico-pédagogique, des négociations ont lieu, et la Ville a obtenu un certain nombre de choses. La Ville octroie une gratuité de mise à disposition de bâtiments pour 6 écoles du Département de l'instruction publique. De par la loi, la Ville met gratuitement à disposition les bâtiments pour l'école primaire, mais en l'occurrence, il s'agissait ici de l'enseignement spécialisé qui est clairement une compétence cantonale. Des négociations ont été menées afin de stopper ces gratuités et facturer ces mises à disposition, ce qui fait quand même gagner 1 million de francs à la Ville. Ce n'était pas gagné d'avance. C'est la même chose pour la Nouvelle Roseraie, où le transfert sera effectué en 2023, ce qui fera gagner 640 000 francs à la Ville. Ce qui est important, à chaque fois qu'un chantier de négociations débute avec le Canton, c'est d'éviter que des bénéficiaires en fassent les frais. La ligne de négociation est clairement celle de travailler, négocier et transférer les compétences cantonales au Canton.

*Est-ce qu'il y a eu des demandes et des besoins avérés par rapport aux Points d'eau?*

Non. Aucune demande concrète de subvention sur ce point n'est parvenue au département. Dans le cadre des discussions sur la LAPSA, notamment dans la mise en place de l'accueil de jour au sens large, la question de l'hygiène a été mentionnée. L'ensemble des partenaires de l'urgence sociale sont concernés par cet enjeu. Ils ont aussi eu le plaisir d'inaugurer le Passage, qui est un lieu de qualité avec l'Armée du Salut permettant d'avoir des prestations de soins de base. Cela reste toutefois un point d'attention, d'autant plus que le Point d'eau est parfois fermé. Il y a un enjeu de coordination entre les différents acteurs pour assurer un accès aux douches. C'est encore un point sur lequel il est nécessaire de travailler pour améliorer les choses.

*Dans le Rapport de la CCSJ, il est dit que 13% des personnes sans abri pourraient bénéficier de prestations fédérales, cantonales et complémentaires. Est-ce que cela implique que 87% des personnes sans abri ne peuvent pas bénéficier de ces prestations?*

La LAPSA est très claire: elle parle d'accueil inconditionnel. Avec ce type de statistiques, on a à chaque fois une photographie à un instant T et ces chiffres évoluent. Le chiffre évoqué est tiré de l'étude du professeur Bonvin. Actuellement, des Suisses avec des droits se retrouvent dans des dispositifs d'urgence. Cela illustre une faillite politique.

*A quoi correspond la ligne «9<sup>e</sup> année du CO» (page 412)?*

A la contribution aux voyages d'études, qui découle d'un accord entre le Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP) et la Ville. Il y a eu moins de dépenses en 2021 car des voyages ont été annulés du fait du Covid-19.

*Est-ce que la ligne «Prix scolaires» concerne les écoles primaires (page 412)?*

Il s'agit d'un prix d'un montant de 50 francs versé aux élèves dits «méritants». Une quarantaine d'élèves en bénéficient.

*Qui est-ce qui finance les livres des promotions?*

La Ville.

*Est-ce que la Ville décerne toujours des prix pour les meilleures maturités au collège?*

La réponse a été transmise par écrit:

Non, la Ville ne finance pas de prix pour des collégien-ne-s méritant-e-s, étant donné que les compétences des communes se limitent au niveau primaire.

*Concernant les répartitions des coûts entre communes, il est étonnant de constater que la Ville de Genève soit considérée comme une commune, alors qu'elle pèse plus de 40% de la population du canton. Ne devrait-il pas y avoir un statut intermédiaire?*

Dans les statuts de l'ACG, la Ville a un pourcentage de voix moins important que sa proportion dans la population cantonale. La clé de répartition est basée sur le nombre d'élus dans les conseils municipaux et non sur la taille de la population des communes. Au niveau démocratique, cela interroge.

*Concernant les restaurants scolaires, la Ville ne pourrait-elle pas reprendre leur gestion, afin de ne plus passer par le Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP)?*

Le GIAP s'occupe de l'encadrement des enfants à midi et le soir. Il est payé pour l'animation et non pas pour les restaurants. Les associations de restaurants scolaires organisent les repas. Deux associations de restaurants scolaires ont arrêté leur activité, et c'est là que l'ECO a repris en direct la gestion des repas. Si toutes les associations de restaurants scolaires arrêtaient, et que la Ville reprenait la prestation, le GIAP serait toujours là pour l'animation.

*En reprenant la gestion de deux restaurants scolaires, l'ECO a pu exercer un contrôle direct sur les restaurants, ce qui a simplifié le processus des réservations, de la facturation, etc.*

La simplification tient du fait que les interactions avec les comités associatifs ont disparu. Un contrôle doit être fait, puisque la prestation doit être délivrée. Puisqu'il n'y a plus de comité, la Ville est en direct. Mais c'est toujours le GIAP qui facture.

*Est-ce que le DCSS finance l'action appelée «L'hôpital des nounours», auquel les étudiants en médecine participent?*

La réponse a été transmise par écrit:

Non, le DCSS ne subventionne pas l'Hôpital des Nounours.

*Est-ce que l'augmentation des subventions pour les «Restaurants scolaires» du Service «Ecole et institutions pour l'enfance» (page 412) est due au plan de mesures sanitaires? N'est-ce pas étonnant que la Ville paye pour des obligations cantonales?*

Les montants attribués à cette ligne correspondent, d'une part, aux protections sanitaires imposées par le DIP et le médecin cantonal et, d'autre part, aux subventions versées au déficit des associations de restaurants scolaires. Le prix du repas est de 7,50 francs alors que son coût réel est de 2 à 3 francs plus élevé. Ce déficit est payé aux comités associatifs.

*Est-ce que l'influence sur les coûts de l'introduction du deuxième repas végétarien peut être évaluée?*

Le département vise une amélioration de la qualité des repas, avec notamment le respect de la charte alimentaire édictée par la Ville, qui ne concerne pas que les plats végétariens. La mise en place du deuxième repas végétarien s'est faite à la rentrée 2021 seulement.

Cette réponse a été complétée par des informations envoyées aux commissaires par écrit:

Les repas sont toujours facturés au même prix, soit 7,50 francs, sachant que le coût réel est plus élevé (environ 10 francs) et que la Ville subventionne la prestation.

En ce qui concerne le «coût matière» des repas, il faut rappeler que les repas sont essentiellement produits par les Associations de cuisines et restaurants scolaires (ACRS). Le service ne dispose pas d'une vision détaillée des achats des cuisines de production et n'a, par ailleurs, pas encore reçu les comptes

de l'année 2021-2022, année d'introduction des deux repas végétariens. Cela étant, d'après les informations reçues, le «coût matière» par repas demeure en moyenne stable.

Il faut noter que les ACRS sont invitées à appliquer la Charte de la Ville de Genève pour une alimentation durable, qui implique aussi de se fournir localement et d'augmenter la part de produits bio dans l'alimentation, ce qui a également un impact sur les coûts.

Ainsi, selon l'étude commandée par le service à Beelong, globalement, l'application de la Charte pour une alimentation durable devrait à terme augmenter de 7% le prix des repas, ce qui en contrepartie diminue l'impact CO<sub>2</sub> de 17% et améliore la biodiversité de 141%.

*Est-ce qu'on est passé à deux repas végétariens par semaine dans tous les restaurants scolaires? N'est-ce pas risqué pour les enfants qui ne peuvent compter que sur les repas scolaires pour avoir un bon repas? Pourquoi est-ce que cela n'apparaît pas dans les comptes?*

Oui, les restaurants scolaires proposent maintenant deux repas végétariens par semaine. Des nutritionnistes ont travaillé sur ces plats et les chefs ont le loisir d'innover tout au long de l'année. Les repas végétariens offrent trois avantages: environnemental (un repas non carné a trois fois moins d'impact sur l'environnement); économique (les produits locaux sont privilégiés); de prévention de la santé (réduction de la consommation de viande, qui est excessive dans notre société). Beaucoup d'études montrent les méfaits pour la santé pour les personnes qui mangent trop de viande. Il y a un mythe qui dit que la viande serait le seul produit permettant d'apporter un certain nombre de nutriments, mais c'est faux. Par ailleurs, cette mesure est très bien acceptée et c'est aussi un apprentissage pour les enfants de comprendre comment se nourrir correctement. Une brochure avec des recettes végétariennes a également été éditée par la Ville et elle a reçu des retours positifs.

*Y a-t-il un profil des familles qui ne paient pas les repas?*

Pour les familles qui n'ont pas les moyens, c'est le SOC qui prend en charge les repas. C'est comptabilisé à la ligne «Restaurants scolaires» du SOC (page 413). Le montant des repas impayés (42 251 francs) est relativement faible par rapport au montant de 753 723 francs du SOC. Quand les personnes ne paient pas, toute une procédure est mise en place. D'abord la relance de l'association, et ensuite, si après cette relance, la personne ou la famille ne donne pas suite, une société va intervenir pour tenter de récupérer l'argent, et si ce n'est pas possible, il y a un acte de défaut de biens, et la ligne impayée est impactée. Ce montant d'impayé revient sous forme de subvention de la Ville à l'association de restaurants scolaires pour qu'elle puisse boucler son budget.

*Pourquoi est-ce que le GIAP s'occupe de la facturation des restaurants scolaires, puisque la Ville contrôle la prestation, du début jusqu'à la fin?*

Le GIAP met à disposition un logiciel de facturation uniquement pour les six restaurants que la Ville a repris en direct et il établit la facturation gratuitement. Cette solution a été considérée comme la plus pragmatique quand la Ville a repris pour la première fois un restaurant en 2020: si la Ville devait reprendre la tâche, elle devrait payer ce logiciel et engager du personnel. Pour les autres restaurants, qui représentent environ le 85%, ce sont les associations qui facturent.

Deux factures sont soumises aux parents: la facture de l'association du restaurant scolaire, avec un prix fixe de 7,50 francs par repas et la facture du GIAP pour l'animation, avec un tarif GIAP. Quand elle a commencé la présidence du GIAP, la magistrate a initié une réflexion dans le but de changer la politique tarifaire. C'est un travail de longue haleine, car différents scénarii politiques doivent être esquissés. Même quand les personnes n'ont pas de moyens, c'est important de leur demander une participation symbolique. L'idée est celle de différencier les tarifs en fonction des revenus des parents. Actuellement, beaucoup de familles sont exonérées alors qu'il serait possible d'avoir des paliers plus nuancés.

*Le GIAP a mis en place un abonnement pour les repas qui oblige les familles à payer les repas même quand leur enfant ne les a pas consommés pour cause de maladie, même de longue durée... Pourquoi?*

Ce n'est pas un choix de la Ville. Ce modèle d'abonnement a été introduit pour éviter des abus, comme des familles qui ne s'excusent pas ou du gaspillage alimentaire... Cela a un impact financier positif dans les comptes. Des possibilités de dérogations devraient être possibles, cela sera vérifié.

Cette réponse a été complétée par des informations envoyées aux commissaires par écrit:

La tarification de l'abonnement du GIAP est calculée sur une présence moyenne annuelle de 36 semaines sur les 39 semaines d'année scolaire.

Ainsi, les absences ponctuelles, les maladies de courte durée ainsi que les absences pour sorties scolaires collectives sont prises en compte dans le calcul du prix moyen de l'abonnement. Elles ne donnent donc lieu à aucun remboursement, ni aucune déduction.

En cas d'absences dues à une maladie ou un accident de l'enfant, d'une durée minimum de deux semaines d'école consécutives et dans tous les types d'accueil, une déduction est accordée sur présentation d'un certificat médical.

En ce qui concerne la restauration scolaire, les mêmes règles s'appliquent: la tarification est calculée sur une présence moyenne annuelle de 36 semaines sur

les 39 semaines d'année scolaire. Ainsi, les absences ponctuelles, les maladies de courte durée ainsi que les absences pour sorties scolaires collectives sont prises en compte dans le calcul du prix moyen de l'abonnement. Elles ne donnent donc lieu à aucun remboursement, ni aucune déduction.

En cas d'absences dues à une maladie ou un accident de l'enfant, d'une durée minimum de 2 semaines d'école consécutives et dans tous les types d'accueil, une déduction est accordée sur présentation d'un certificat médical.

*Est-ce que l'Association Carte Blanche facture?*

L'Association Carte Blanche facture effectivement en fonction du lieu du déménagement, mais si la personne a besoin d'un soutien financier, une recherche de financement auprès de fondations privées est entamée.

*Subventions non monétaires, pages 415 à 421*

*Est-ce que la gratuité sera maintenue pour l'Association Usagers Bains des Pâquis (page 415)?*

Oui.

*Est-ce que l'augmentation de la ligne «Utilisation salles écoles par associations» (page 416) est indicative d'un grand besoin?*

Oui. Des salles d'école ont été ouvertes pour les centres aérés. Il y a une augmentation de la fréquentation durant les vacances scolaires notamment.

*Comment expliquer cette augmentation alors qu'en contexte Covid, moins de salles ont été mises à disposition?*

Il s'agit de mises à disposition gratuites. Pendant la crise sanitaire, il y a eu une diminution des mises à disposition de salles. Mais durant l'été 2021, des centres aérés ont été ouverts et l'ECO leur a mis à disposition des salles.

*Concernant les places de parking, notamment pour la Souris Verte, les dernières décisions de la Ville n'ont pas d'effet immédiat mais seront effectives seulement à la rentrée 2022. Pourquoi?*

Il s'agit d'un contrat de bail qui date de 1985 et qui ne peut pas être modifié comme souhaité. Le SDPE va envoyer une directive à l'ensemble des directions des crèches pour interdire l'utilisation des parkings des crèches pour y parquer son véhicule personnel, sauf pour les cuisiniers qui doivent aller acheter de la nourriture. Les deux véhicules privés qui stationnent à l'Espace de vie enfantine Germaine-Duparc ne pourront plus le faire dès la rentrée.

*Subventions ponctuelles, pages 422-423*

*Un grand nombre de soutiens ponctuels concernent le «Réveillon de la solidarité»: est-ce que chaque association a fait un réveillon à son niveau?*

Oui. Du fait de l'évolution du virus, les autorités ont navigué à vue par rapport aux contraintes sanitaires. La décision a été prise de faire des réveillons décentralisés, afin de réduire les risques de transmission du virus.

*Pourquoi est-ce que l'Association CausE a reçu deux subventions différentes pour le même projet? Elle a été soutenue pour sa ligne téléphonique d'urgence hiver, tant sur les comptes de l'«Insertion sociale» (page 422) que sur les comptes de l'«Hébergement d'urgence»...*

Il s'agit de la même prestation, c'est simplement lié à une question d'utilisation d'enveloppe.

*Est-il possible d'avoir la totalité des subventions pour les associations qui reçoivent plusieurs lignes budgétaires?*

L'Association CausE a reçu un soutien pour l'hébergement d'urgence et pour sa contribution à la création d'une ligne téléphonique d'urgence, qui a été mise sur pied avec des partenaires de l'urgence sociale. Cette ligne téléphonique est maintenant gérée par la Ville. Cela représente la totalité des subventions attribuées à l'Association CausE en 2021.

*Est-ce qu'elle a une subvention nominale?*

Non.

*Pourquoi est-ce que la Ville s'est retirée de la Coopérative du renouveau de Saint-Jean?*

En 2002, la politique d'action sociale et de santé était de réunir l'Hospice général, les communes et l'IMAD dans les mêmes lieux. C'était en lien avec la loi sur les centres d'action sociale et de santé (LCASS) et c'est dans ce cadre que la Ville avait loué ces locaux. Elle s'est effectivement retirée en 2018, après avoir cherché, mais en vain, des services au sein de l'administration qui auraient souhaité reprendre la location.

*Pourquoi est-ce que l'Association CAPAS obtient des subventions ponctuelles?*

Les subventions ponctuelles peuvent aussi concerner un lancement d'activité ou un soutien momentané. Le CAPAS cherche à pérenniser son fonctionnement. Lorsque le département reçoit une première demande, il ne passe pas directement sur une subvention nominative. Il observe ce qui se passe et, s'il y a une logique de politique publique, il cherche à pérenniser le soutien par une subvention nominative.

*Quel est le pourcentage des acceptations et des refus pour les subventions ponctuelles?*

En 2021, un total de 201 demandes ponctuelles ont été traitées. 94 ont été acceptées (ce qui correspond à 46,76% des demandes), 74 refusées (36,82%), et 33 non-entrées en matière (16,42%).

*Pour quelles raisons certaines demandes n’ont pas été acceptées?*

Lorsque le dossier n’est pas complet, il y a plusieurs relances. Sans réponse, la Ville ne donne pas suite. Lorsque le dossier ne relève pas du champ de compétences de la Ville, il y a non-entrée en matière. Parfois les demandes ne relèvent pas du DCSS, ou bien l’entité est déjà subventionnée par d’autres services.

*On ne remarque pas vraiment de verdissement de la cohésion sociale à travers ces subventions...*

C’est vrai, mais cela ne veut pas dire qu’il est exclu qu’il y ait plusieurs angles. Parfois, le DCSS reçoit des demandes qui ont une dimension sociale et culturelle et qui ne sont pas traitées par le DCTN. Il est alors possible de travailler à deux départements. C’est la même chose sur toute la stratégie climatique, où beaucoup de sujets requièrent un travail commun. En matière de subventions, le département est attentif à ce type d’enjeux.

*La seule subvention à portée environnementale dans le DCSS, c’est le soutien au Centre ornithologique...*

C’était une demande du Conseil municipal.

*Quelques projets de suivi par rapport au désendettement sont passés récemment dans certaines communes. Est-ce que cette question apparaît dans les comptes? Est-ce que des associations auraient fait ce type de demandes ponctuelles?*

La Fondation pour le désendettement travaille avec différentes communes et met en place des permanences. La Ville a été approchée par cette fondation et le développement d’une prestation dans les antennes sociales de proximité est en réflexion.

*Serait-il possible de rediscuter la question du transfert des postes de la Ville à l’Hospice général?*

Cela date de la LCASS de 2002... c’est assez compliqué de récupérer ces 30 postes.

*Personnel occupé, page 424*

*Est-ce que la direction du DCSS a suffisamment de personnel? Est-ce que des moyens supplémentaires pourraient être trouvés grâce au groupe de travail Equilibre 28?*

Les comparaisons entre départements sont toujours difficiles. Le DCSS a commencé la législature en sous-effectif. Des services comme le SDPE sont clairement sous-dotés, d'autres parviennent à fonctionner correctement. Si l'on veut amener des réformes, faire le suivi des subventions, gagner en efficience, etc. un travail s'impose. Il est clair que le DCSS optimise ses ressources humaines. Les équipes travaillent énormément, font beaucoup d'heures supplémentaires et ont été très demandées ces derniers mois et années.

Le groupe de travail Equilibre 28, c'est plutôt un groupe technique dont l'une des missions est d'identifier les charges contraintes de la Ville. Le DCSS est clairement le département des charges dynamiques. Il fournit des prestations directes à la population, de la naissance au décès. Il faut pouvoir penser ces politiques publiques et c'est là qu'il manque une articulation...

*Est-ce que des transferts de postes au sein de l'administration vers le DCSS ont pu être faits? Avec l'informatisation des prestations, des postes vont disparaître dans certains services d'autres départements. Le DCSS pourrait en être bénéficiaire...*

Il faudrait plutôt questionner la politique RH de la Ville. Avec les statuts de la Ville, les personnes ne peuvent pas être placées n'importe où, car des standards de qualification doivent être respectés. Par exemple, la mission des Pompes funèbres est compliquée et certains métiers sont pénibles. Le Service des pompes funèbres manque actuellement de 3,6 postes. Cela représente entre 6 et 7% de sa dotation. C'est très compliqué à gérer au niveau du budget, car on peut atteindre des taux d'absentéisme très élevés en raison du fait que le travail des personnes qui quittent le service se répercute sur les personnes qui restent. Quand une personne quitte un service sur ordonnance médicale, l'administration a l'obligation de la reclasser et la personne part avec le poste qu'elle occupe. C'est donc le service qu'elle quitte qui perd le poste!

Il est nécessaire d'aller plus loin sur ces questions de mobilité et sur comment faire en sorte que les personnes aient des plans de carrière pour s'épanouir à titre individuel en Ville de Genève et qu'il soit possible de répondre au mieux aux besoins de la population. Un travail transversal peut se faire sur des thématiques, comme l'accessibilité universelle, le genre, la stratégie climatique qui est un très bel exemple de transversalité. Le Conseil administratif est très favorable à ce type de travail, mais aller plus loin suppose de changer les cahiers des charges...

*Est-ce que le Service des pompes funèbres, cimetières et crématoire (SPF) est en sous-effectif?*

Ce service avait un peu de marge, mais il est très juste actuellement. S'il venait à perdre encore deux ou trois postes, cela deviendrait très compliqué. Cette politique de reclassement est en train d'être repensée, car ce sont les métiers les plus pénibles qui vont en pâtir. La même problématique concerne le Service Voirie – Ville propre (VVP).

*Est-ce que les motions déposées par le Conseil municipal représentent un surcroît de travail pour l'administration? Comment est-ce que le DCSS dégage les priorités quant aux projets à mener?*

Le projet de crèche estivale déposé au Conseil municipal a été un formidable élan! Cependant les délais d'exécution étant courts, il a mis le SDPE sous tension, surtout que ce service est en train de mener une réforme de sa gouvernance et qu'il est déjà sous-doté. Mais en même temps, c'est ce qui permet de faire bouger les lignes et de réaliser des projets concrets à travers un travail entre le délibératif et l'exécutif. C'est ce qui donne aussi envie de faire de la politique. Parmi les points qui remontent au Conseil administratif toutes les semaines, une ou deux réponses doivent aussi être préparées par les services du département. Des personnes de l'administration élaborent la réponse, il y a un contrôle qualité, une relecture... C'est du travail. C'est le prix de la démocratie. Et il ne faut pas oublier la croissance des mesures de contrôle, qui augmente la charge objective de travail de toute l'administration. L'unité Vie associative, par exemple, n'a pas changé de voilure depuis dix ans, alors qu'en parallèle, on a les règlements municipaux, les audits de la Cour des comptes, le Contrôle financier (CFI) interne qui introduisent de nouvelles exigences. Une nouvelle directive sur les subventions non monétaires impose désormais un contrôle sur le terrain de toutes les subventions non monétaires de plus de 50 000 francs. Cela implique une expertise en la matière, le tout avec 2,3 équivalents temps plein (ETP) au sein de cette unité, ce qui est insuffisant.

*Questions générales sur le Rapport de la CCSJ (cf. en annexe)*

*Combien a coûté l'audit réalisé par Pro Infirmis mentionné dans le rapport de la CCSJ?*

Il a coûté 50 000 francs.

*Dans le rapport de la CCSJ, il est question d'une convention avec le Service incendie secours (SIS) s'arrêtant à fin-mars. Quel est le lien entre le SIS et le DCSS?*

Cette convention concerne la mise en œuvre du plan Grand Froid. Le SIS est un intermédiaire entre le DCSS et la Protection civile (PCi). Il mobilise les

astreints pour qu'ils puissent intervenir sous deux à trois jours. Il participe également au groupe stratégique pour évaluer les critères pour actionner le plan Grand Froid.

*Pour quelle raison la Ville emploie des logopédistes ou des psychomotriciens?*

Il s'agit de 21 professionnels employés dans les crèches de la Ville de Genève.

*Le rapport évoque la construction d'un lieu pérenne pour l'hébergement d'urgence sous six à sept ans. Peut-on avoir des précisions sur ce projet?*

Il est d'abord question d'identifier un lieu, puis soit de construire, soit d'acquérir, afin d'avoir un lieu pérenne. Actuellement, la Ville doit toujours changer de lieu. Cet automne, elle devra quitter «Frank-Thomas», qui avait été choisi pour des coûts très bas. Deux hôtels ont été trouvés où les bénéficiaires pourront rester jusqu'en 2023. Mais après, il sera de nouveau nécessaire de rechercher un lieu... Les équipes passent actuellement beaucoup de temps sur des questions logistiques et cela implique des coûts. Dans la LAPSA il est aussi indiqué qu'il est nécessaire d'identifier des lieux.

*Des études montrent qu'un très grand lieu n'est pas forcément idéal...*

Il faut réussir à trouver un juste équilibre. L'étude du professeur Bonvin démontre que des petits lieux pour environ 50 personnes devraient être privilégiés. Il faudrait aussi pouvoir accueillir différents types de public, ce qui facilite aussi la gestion sécuritaire. Mais les lieux avec 100 personnes permettent des économies d'échelle et ils ont un coût moyen par place beaucoup plus intéressant. Il faut donc trouver un équilibre entre ces deux éléments. Il a été possible d'inscrire cette recherche de lieu dans le plan financier d'investissement (PFI), mais cela prend du temps. Cela ne sera probablement pas possible durant cette législature.

*Que va-t-il advenir de «Frank-Thomas»? Pourquoi n'a-t-il pas été possible d'y intégrer un endroit pour les sans-abris?*

C'est le projet aux Eaux-Vives. «Frank-Thomas» a été une opportunité en 2020, alors que l'autre projet date d'avant.

### **Séance du 3 mai 2022**

*Comptes du département des finances, de l'environnement et du logement (DFEL)*

*Audition de M. Alfonso Gomez, conseiller administratif en charge du département des finances, de l'environnement et du logement (DFEL), accompagné de M<sup>me</sup> Nathalie Böhler, directrice du DFEL, et de M. Samuel Blanchot, en charge de la Direction des finances (DFIN)*

*Rapport de gestion, pages 13-18*

*Page 13*

*Une personne a été recrutée au sein de la DRH pour travailler sur la promotion de la mobilité douce du personnel. Quelles sont ses tâches?*

Une étude concernant la mobilité du personnel a été réalisée par le Service Agenda 21 – Ville durable (A21). Le Conseil administratif a discuté avec d'autres institutions, comme les Hôpitaux universitaires de Genève (HUG), qui ont mis en place des plans de mobilité douce au sein de leur personnel. L'objectif est de favoriser le transfert modal ainsi que l'utilisation de Mobility pour le personnel de la Ville qui en aura besoin. La Direction des ressources humaines (DRH) proposera une mutualisation des transports ainsi qu'un transfert modal.

*Est-ce un poste additionnel ou un poste créé sur une économie réalisée à l'interne?*

Il s'agit d'un poste additionnel en auxiliaire qui émane de l'étude concernant la mobilité du personnel de l'administration municipale et qui comprend une série de suggestions. La tâche de cette personne est de mettre en application les résultats de cette étude. Ce poste a été voté lors du projet de budget 2022. Le Conseil administratif a expliqué ses objectifs en commission ainsi qu'en plénière.

*Est-il possible de recevoir une liste détaillée des mesures adoptées dans le cadre de la stratégie climat ainsi que des objectifs identifiés grâce à la consultation des directions et services municipaux?*

Le département fera parvenir à la commission le document sur la Stratégie climat de la Ville, bien qu'elle soit consultable en ligne<sup>1</sup>. Ce document est basé sur le plan climat cantonal afin de maintenir une cohérence et une continuité avec ce dernier. Les cinq départements ont travaillé sur cette stratégie, principalement le département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM) et le DFEL. Le document comprend la liste des mesures. La stratégie est développée dans deux brochures – une simple et accessible et une autre plus complexe qui détaille les objectifs attribués aux différents départements, dont, par exemple, la volonté de diminuer le nombre de places de parking en surface dans l'hypercentre.

---

<sup>1</sup> <https://www.geneve.ch/fr/actualites/dossiers-information/changement-climatique-geneve/strategie-climat>

*Est-il possible de recevoir l'étude sur la mobilité douce au sein de l'administration?*

Cette étude avait été mandatée à Mobilidée, qui avait procédé à un sondage auprès du personnel sur ses habitudes de mobilité.

La présentation de l'étude est envoyée aux commissaires par écrit.

*Note de la rapporteuse: en raison de la dimension du document, l'étude est à consulter sur le site internet de la Ville (Mobilidée, présentation du 8 avril 2021).*

*Le DFEL se soucie de la transition écologique: combien coûte cette stratégie?*

La transition écologique engendre majoritairement des coûts en ressources humaines et en dépenses d'investissements. Les équipes d'A21 et du Service d'urbanisme (URB) se sont réunies avec des entreprises. Plusieurs autres services de la Ville ont été sollicités. Des discussions sont en cours pour évaluer les objectifs réalisables par rapport aux prérogatives de chaque service. Aucun mandat n'a encore été donné. La mise en œuvre des mesures aura lieu dès 2022.

*La Ville ne relève donc aucun coût en 2021 en ce qui concerne la mise en place de sa stratégie pour l'amélioration du climat en général?*

La Ville comptabilise ses investissements. Certaines priorités ont été déplacées. En 2021, la Ville a lancé une importante campagne de plantation d'arbres qui se développera encore en 2022. Ce projet s'inscrit dans la stratégie climat dont l'objectif est d'atteindre 25-30% de canopée en Ville de Genève. Les équipes du SEVE sont chargées de mettre en œuvre ce projet. La Ville travaille actuellement sur deux objectifs: le budget sensible au genre, qui avait été demandé par le Conseil municipal, et le budget sensible au climat. L'établissement d'un tel budget est pertinent une fois qu'il est réalisé sur la durée car les critères sont subjectifs et peuvent varier. Plusieurs dépenses ont donc été faites en faveur du climat et une série de décisions politiques se prennent à l'aune de ces objectifs.

*Les pistes cyclables et la pose de phonoabsorbant s'inscrivent dans cette transition écologique. Combien ont-ils coûté à la Ville?*

Le chiffrage des mesures sera effectué dans un deuxième temps. L'idée est d'abord d'identifier ces mesures et de trouver des ressources pour les financer. Le détail des investissements sera discuté en commission.

*Le Conseil municipal vote des décisions tous les mois au nom de la transition écologique. Combien coûtent ces décisions?*

La liste des investissements dans le cadre de la stratégie climatique donne une première information. Le DACM présentera ses investissements de l'année 2021 lors de son audition. Un budget sensible au climat est en cours de réalisation.

*Il serait pertinent d'élaborer un document qui illustre les différentes décisions prises par rapport aux différents objectifs et aux projets réalisés en 2021... Tous les objectifs ne sont pas équivalents et il est important de les hiérarchiser. Il serait intéressant d'évaluer où la Ville pourrait investir le plus efficacement pour atteindre efficacement les objectifs climatiques.*

La stratégie climatique a été présentée en février 2022. La priorisation des objectifs s'élabore au moment du budget. Les comptes permettent d'évaluer si cette priorisation a été respectée. On peut se focaliser sur les dépenses dédiées à la stratégie climat, même si cela n'a pas été défini dans le budget. Néanmoins, ce processus est difficile. Il faut effectuer un calcul analytique qui permet d'évaluer combien de temps chaque département a travaillé sur la transition climatique. Cela nécessite de l'organisation, du temps de structuration et une nouvelle manière de comptabiliser les dépenses. Une des priorités est d'estimer combien coûte la stratégie climatique, sachant qu'elle est transversale. Ces calculs sont plus faciles à réaliser pour le social car ses dépenses sont concentrées dans un seul département.

*Page 14*

*Combien de personnes sont concernées par les 50 interventions sociales de la Gérance immobilière municipale (GIM)? De quel type d'intervention s'agit-il? Est-ce que la collaboration avec le Canton par rapport au portail pour le logement social a amélioré la gestion des demandes?*

La Ville et le Canton n'ont pas de portail commun. Il existe un formulaire de demande commun. Les personnes qui s'inscrivent à la GIM sont généralement suivies par des assistants sociaux de l'Hospice et sont donc inscrites à plusieurs endroits. La Ville effectue entre 300 et 400 attributions par année pour les 3500 à 4000 demandeurs. Ces chiffres n'ont pas changé. Les 50 interventions sociales concernent une population généralement en difficulté. La GIM aide régulièrement des personnes en situation fragile qui ont été refusées par d'autres institutions sociales de logement et leur permet d'obtenir un toit. La GIM est chargée de préserver la cohésion sociale dans un immeuble et elle met généralement fin à un bail pour des problèmes de voisinage quand des situations deviennent très conflictuelles. Le responsable de l'unité action sociale de la Ville fait face régulièrement à ce type de problématique. Tout un processus est mis en place avant la résiliation du bail (appels téléphoniques, accompagnement social, médiation, processus administratif) dans le but de trouver la meilleure des solutions.

*Que fait la Ville quand une résiliation de bail ne résout pas le problème, comme dans le cas connu où le tribunal a annulé la résiliation de bail de la Ville et ce sont finalement les voisins qui ont quitté l'immeuble?*

D'une façon générale, le système fonctionne bien. Lors d'une éventuelle résiliation de bail, le droit sur la location s'applique qui peut effectivement repousser la résiliation. Lorsque le tribunal ordonne la résiliation et que les personnes doivent partir, cela provoque une réaction. La plupart du temps, ces personnes changent d'attitude. En cas de répétitions de problèmes de voisinage, le bail n'est généralement pas renouvelé. Cela concerne généralement des populations défavorisées qui vivent des difficultés. L'engagement que prend la Ville pour assurer que les gens aient un toit tout en maintenant la cohésion sociale dans un immeuble est important et positif.

*Uniquement 395 logements ont été attribués alors que 3500 demandes restent actives. Est-ce que la GIM applique la loi qui permet de donner une priorité aux personnes qui attendent depuis un moment un logement?*

Cette loi s'applique aux fondations de droit public cantonales pour les logements sociaux cantonaux. La Ville n'est pas tenue de suivre cette nouvelle disposition, elle respecte le règlement de la GIM, qui exige deux ans de résidence.

*Pouvez-vous donner des informations sur l'appel à projets pour lutter contre le racisme anti-Noir-e-s?*

Les projets figurent aux pages 315-316 de la brochure. Le feedback donné par les organisations afro-descendantes par rapport à la génération actuelle dans le pays, qui est la quatrième, est que les attaques racistes contre ces communautés sont perçues de manière extrêmement forte. L'objectif commun de la Ville et de ces associations est d'agir. Malgré quelques demandes d'augmentation, le département n'a pas souhaité augmenter les subventions dans le budget 2022 car les associations afro-descendantes doivent être réorganisées en fonction de leur objectif qui est de lutter contre le racisme. La Ville ne peut pas admettre que des interventions racistes se perpétuent sur les réseaux sociaux ou dans les espaces privés et publics. La Ville souhaite que ces associations créent un observatoire pour pouvoir intervenir juridiquement et aider les victimes de racisme. Des lois contre le racisme existent en Suisse et elles permettent d'intervenir.

La liste des projets subventionnés ponctuellement en 2021 a été envoyée aux commissaires par écrit:

**Annexe 1 « Descriptif succinct des projets soutenus dans le cadre de la lutte contre le racisme anti-noirs (pp 315-316 de la brochure des comptes) »**

Association	Projet	Résumé du projet
Association BOMA Culture d'ici et d'ailleurs	« Caucous AfroEchos »	<p>Les objectifs de ce projet sont de promouvoir les outils de participation citoyenne et de lutte contre les discriminations, ainsi que de favoriser les échanges entre les participant-e-s au projet. Pour ce faire, l'association propose plusieurs activités, destinées en priorité aux personnes afro-descendantes : des ateliers sous forme de café-idées thématiques, des conférences, ainsi que des émissions vidéo pédagogiques. Les rencontres et activités proposées se déclinent selon deux axes thématiques, « citoyenneté » et « lutte contre les discriminations ».</p>
Association des médiatrices interculturelles (AMIC)	« Lutte contre le racisme anti-Noir-e-s »	<p>Dans le cadre de la première phase du projet, soutenue à l'occasion de l'appel à projets 2020, l'association a mis en place une série d'ateliers destinés aux personnes concernées par le racisme anti-Noir-e-s. Le but des ateliers est de donner aux participant-e-s des outils pour identifier et nommer les discriminations qu'ils et elles peuvent subir afin de mieux les combattre. Les ateliers se déclinent en différents formats selon les publics-cibles : ateliers parents-enfants, ateliers pour adolescent-e-s ou encore jeunes adultes. Suite au bilan positif de la première phase, l'AMIC propose une seconde série d'ateliers, ainsi qu'un événement de clôture du projet en 2021.</p>

Association	Projet	Résumé du projet
Astro Family	« S'autoriser à rêver, un court métrage créé en sororité par et pour les femmes afro-descendantes »	Le projet consiste en la réalisation d'un court-métrage musical autour du thème des voix des femmes noires. Le projet s'inspire de deux morceaux de l'artiste Ka(ra)mi, ainsi que de la recherche en cours de la chercheuse Noémi Michel qui montre que les voix des femmes noires sont souvent oubliées ou minorisées dans les espaces publics européens. Plutôt que de se focaliser sur les vécus traumatiques du racisme genré touchant les femmes noires en Suisse romande, ce projet veut ouvrir un espace-temps visuel et musical de réparation et de guérison.
Shyaka Kagame (personne physique)	« 261 Bis, une série podcast documentaire »	Ce podcast documentaire a pour but d'aborder la problématique du racisme anti-Noir-e-s en Suisse en partant de l'histoire personnelle du narrateur. Le long de cinq épisodes de vingt minutes, Shyaka Kagame souhaite faire des liens entre le déroulement de son affaire judiciaire suite à un incident raciste, les racines et l'histoire du racisme anti-Noir-e-s en Suisse, ainsi que les divers événements ayant marqué sa perception de cette problématique. Le podcast sera disponible sur les diverses plateformes d'écoute.
The Spot	« Afro Stories (podcast) »	Le projet consiste en la réalisation de 10 épisodes de la deuxième saison du podcast retraçant les parcours d'hommes et de femmes afro-descendant-e-s à Genève. Le but du podcast est d'aborder les obstacles que les personnes noires sont amenées à surmonter dans leur quotidien et d'améliorer

Association	Projet	Résumé du projet
Théâtre de l'Usine (TU)	« Décentrer les pratiques et les postures : une recherche sur la blancheur à l'œuvre dans la création culturelle romande »	<p>la connaissance du grand public sur cette thématique. L'accent sera mis sur la détermination et la manière dont les protagonistes ont pu aborder les situations difficiles afin de donner des exemples positifs et inspirants pour lutter contre le racisme. La première saison du podcast Afro Stories a été soutenue dans le cadre de l'appel à projets 2020.</p> <p>Le but du projet est de défaire les mécanismes qui perpétuent une sous-représentation des personnes racisées dans les institutions artistiques et culturelles en Suisse romande. Suite à une dizaine d'entretiens menés avec des acteurs et actrices culturelles passé-e-s par le TU, celui-ci souhaite publier un recueil de pratiques équitables qui servira de base pour générer des réflexions sur les questions d'anti-racisme, ainsi que de nouvelles manières de travailler dans les lieux culturels à Genève et en Suisse romande. Un événement public regroupant des ateliers, tables rondes et performances sera également proposé afin de présenter les résultats de la recherche au grand public. La demande concerne la conception et publication du recueil et l'évènement de lancement.</p>
Aïcha Besser (personne physique)	« Constellations Afropéennes : Portraits de 30 personnalités afro-descendantes suisses »	<p>Le projet consiste à produire et à publier un livre regroupant 30 portraits de personnalités afro-descendantes. Leurs témoignages, accompagnés d'illustrations et des photos, ont pour but de mettre en avant leur parcours.</p>

Association	Projet	Résumé du projet
Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme (Licra-Genève)	« Culture et Diversités »	<p>leurs réussites, ainsi que leurs vécus en tant que personnes noires en Suisse. Le livre sera accompagné d'autres supports audio/visuels (série documentaire, bandes sons, images) qui pourront faire l'objet d'une exposition itinérante diffusée au niveau national. Les porteuses de projet cherchent à sensibiliser le grand public à une nouvelle forme de représentation des personnes noires dans l'espace public, de rendre visible les contributions de la communauté suisse afro-descendante, ainsi que d'inspirer et d'offrir des « role models » aux jeunes personnes concernées.</p>
		<p>Le programme « Culture et Diversités » a comme invité d'honneur M. Felwine Sarr. Ce dernier, auteur et enseignant à la Duke University, est une personnalité sénégalaise reconnue internationalement, notamment pour sa rédaction d'un rapport sur la restitution du patrimoine africain commandé par la France en 2018. Le programme propose au grand public et aux écoles le spectacle écrit par M. Sarr intitulé « Traces. Discours aux nations africaines », dont la description est la suivante : « De retour de ses pérégrinations autour du monde, un homme revient sur sa terre natale, l'Afrique, porteur d'une parole adressée à la jeunesse. En narrant l'histoire du Continent depuis ses origines, il demande à ses habitants de tourner à nouveau leur visage vers le soleil, de reconquérir leur liberté et leur dignité, de continuer à marcher et à élargir les</p>

Association	Projet	Résumé du projet
		horizons. » Le spectacle est joué par le comédien burkinabè Étienne Minoungou et le musicien burkinabè Simon Winsé. Autour du spectacle sont prévus une série d'événements avec M. Sarr, M. Minoungou et M. Winsé, en collaboration notamment avec le MEG et l'UNIGE..

*Les discriminations sont liées à l'éducation et il faut commencer à agir à l'école. Est-ce que la Ville collabore avec le Département de l'instruction publique (DIP) et le Canton autour de projets contre les discriminations? Comment est-ce que les subventions sont attribuées? Lors de son audition à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse (CCSJ), le directeur du festival Couleur café avait dit ne pas comprendre pourquoi sa demande n'avait pas été reçue par la Ville...*

Le DFEL agit sur la question de lutte contre les discriminations et il collabore avec le Bureau de l'intégration des étrangers (BIE). La Ville reçoit une fois par année les associations qui luttent contre le racisme anti-Noir-e-s pour discuter des objectifs et des attentes. Une commission externe d'experts se réunit et attribue les subventions aux projets.

Le festival Couleur café est un festival culturel et sa programmation concerne davantage le DCTN. La déception de son directeur est compréhensible, mais son projet a bénéficié d'une ligne dans le budget 2022.

*Le qualificatif «afro-descendant» pourrait être interprété comme une mise à l'écart d'un groupe particulier en fonction de sa couleur de peau. Cette dénomination est trop spécifique et crée des communautarismes. Pour quelle raison la brochure catégorise-t-elle les afro-descendants alors que l'on peut être Noir sans être afro-descendant?*

Il s'agit d'un terme usuel adopté pour le racisme anti-Noir-e-s et qui concerne principalement des personnes d'origine africaine.

*La Ville dépense 100 000 francs pour la prévention du sexisme et du harcèlement dans l'espace public. Cette sensibilisation a commencé il y a trois ans. A combien s'élevaient les cas de harcèlement dans l'espace public fin 2018 et à combien s'élèvent-ils trois ans après l'engagement des mesures mises en place par la Ville?*

Aucun indicateur ni statistique n'existe sur le nombre d'agressions dans l'espace public. Un indicateur important pourrait être celui de l'augmentation du nombre de plaintes pour harcèlement. Une formation a été lancée au sein de l'administration sur le harcèlement et ses répercussions. Elle a montré son efficacité car elle a permis de sensibiliser le public et un certain nombre de personnes se sont rendu compte qu'elles étaient harcelées sur leur espace de travail.

*Est-ce que le montant de 100 000 francs est suffisant pour prévenir le harcèlement en 2021? Quelle est l'évaluation qu'en a faite le département?*

La Ville de Lausanne avait effectué une étude, qui est à disposition. Cette dernière a permis de prolonger le plan d'action genevois Objectif zéro sexisme dans ma ville.

Un complément de réponse est envoyé aux commissaires par écrit:

Le plan d'action Objectif zéro sexisme dans ma ville (OZSV) a été initié en 2019 et conçu sur une première phase de trois ans qui s'est achevée en 2021.

Il a fait l'objet d'un rapport d'activités des trois premières années et d'une proposition de renouvellement pour la période 2022-2025, validée à l'automne 2021 par le Conseil administratif.

Le rapport d'activités est disponible sur le site internet de la Ville de Genève:

[https://www.geneve.ch/sites/default/files/2021-11/ObjectifZeroSexisme-RapportActivite-2019-2021\\_0.pdf](https://www.geneve.ch/sites/default/files/2021-11/ObjectifZeroSexisme-RapportActivite-2019-2021_0.pdf)

Après trois années de mise en œuvre, il apparaît que l'adoption du plan d'action OZSV a permis d'améliorer la pertinence et la cohérence de l'action de la Ville sur les enjeux de genre dans l'espace public. Les retours du réseau associatif et institutionnel sur la prévention des violences de genre tout comme les recommandations émises dans le rapport d'enquête «Genève, une ville égalitaire?»<sup>1</sup>, mené par l'UNIGE sur mandat de la Ville et publié à l'automne 2020, confirment que le plan d'action va dans la bonne direction.

Néanmoins, le potentiel de développement est important, tout comme la nécessité de mettre en place des mesures complémentaires pour ancrer ses effets dans la durée. Un plan d'action renouvelé pour 2022-2025 a donc été adopté. Il est également disponible sur le site internet de la Ville de Genève:

<https://www.geneve.ch/sites/default/files/2021-11/PlanAction-OZSV-2022-2025.pdf>

Celui-ci met l'accent sur la consolidation des dispositifs pilotes et le renforcement des partenaires afin de permettre un changement d'échelle dans la portée des mesures déjà lancées. Par ailleurs, sur la base des recommandations de l'enquête «Genève, une ville égalitaire?», il prévoit de développer et d'élargir la palette des mesures à destination de publics spécifiques (témoins, jeunes, hommes, personnes cibles de discriminations multiples, etc.) et dans certains domaines clés du plan d'action (aménagement, manifestations, sécurité).

*Peut-on avoir des informations sur la plantation participative de la micro-forêt qui a eu lieu sur la butte Ferdinand-Hodler?*

Plusieurs villes prônent le fait que les micro-forêts sont intéressantes pour la biodiversité. Elles s'étendent sur une surface relativement petite et elles n'ont pas de statut officiel de forêt. Le SEVE les considère comme des petites plantations

---

<sup>1</sup> <https://www.geneve.ch/sites/default/files/2020-11/campagne-ozsv-geneve-ville-egalitaire-rapport-enquete-2020.pdf>

groupées. Elles sont développées selon la méthode Miyawaki. Elles dépendent de la qualité du sol et de la plantation. La Ville a pour l'instant identifié deux lieux d'espaces verts pour planter ces micro-forêts. Les premiers résultats concrets seront observables d'ici deux ans. L'avantage de ces micro-forêts est qu'elles sont denses et que des volontaires, des personnes du quartier, se réunissent pour les planter. Ces projets novateurs prennent du temps pour avoir des résultats et nécessitent un accompagnement de spécialistes pour les mener à bien.

*L'objectif le plus important dans la plantation d'arbres est de gagner du territoire. Quelle surface la Ville a-t-elle réussi à débétonner en 2021 et à combien de mètres carrés la végétalisation a-t-elle été étendue sur cette période?*

La question devrait être posée au DACM. Certaines informations se trouvent à la page 19 de la brochure. La végétalisation n'a pas lieu uniquement dans les parcs, mais elle implique aussi du dégrappage de goudron. Certains projets ont permis d'enlever du bitume et il a donc été possible de planter. Il y a encore des endroits où la Ville pourrait agir. Le SEVE travaille actuellement sur les espaces existants. Plusieurs projets sont faits en commun avec le DACM concernant des endroits où il est possible de débétonner.

*Dans le quartier des Grottes environ 14 à 16 m<sup>2</sup> de trottoir ont été débétonnés afin de mettre des bouleaux. Est-ce que ce type de projets dépend du DACM ou du DFEL?*

Les deux départements travaillent ensemble. Les modifications de l'espace public dépendent du DACM. Le SEVE élabore la stratégie de végétalisation et présente une série de projets au DACM. Il intervient lors de petits projets et il travaille avec la Direction du patrimoine bâti (DPBA) pour s'assurer que l'emplacement choisi est propice à la plantation d'arbres. Le SEVE a pour tâche aussi de renforcer les équipes du DACM car les projets en cours sont nombreux.

*Page 15*

*Est-ce que la commission peut avoir accès aux résultats du travail effectué en 2021 par le groupe de travail Equilibre 28? C'est peut-être une des premières fois que la Ville réussit à mettre en place un travail interdépartemental! Quelles sont les perspectives d'économies? Est-ce que la commission peut obtenir les chiffres réalisés par département en 2021?*

Ce groupe de travail a été constitué il y a une année. Ses premiers travaux ont été utilisés pour le budget 2022. Les premiers résultats de son travail ont été présentés au Conseil administratif pour faciliter les arbitrages. Un certain nombre de besoins de l'administration, en prestations nouvelles par exemple, ont ainsi pu être financés par des économies internes. Le groupe de travail a

également procédé à l'identification des charges contraintes, par exemple celles liées au GIAP, ou les charges constituées partiellement en 2020 comme les ouvertures de places de crèche. Une analyse des gratuités que la Ville pourrait faire payer est également en cours. Le groupe travaille actuellement sur le projet de budget 2023. Des analyses de fond sur des économies globales sont réalisées par chaque département. Le travail est en cours et aucun chiffre n'est encore disponible.

*Est-il possible d'identifier dans le budget 2022 ces nouvelles charges contraintes cumulées et les éventuelles économies? Est-ce que la commission peut connaître le résultat de ce travail?*

Oui. Ce sera également le cas pour le budget 2023. Le département présentera ces montants à la commission lors de la présentation du budget 2023. L'idée n'est pas de supprimer des postes mais de les transformer ou de les réaffecter. En cas de départ à la retraite les départements étudient si les remplacements sont justifiés ou s'il peut y avoir des réaffectations. D'éventuelles recettes additionnelles sont également examinées. En ce qui concerne les charges contraintes, on se demande pour quelle raison elles sont contraintes, quelle est la politique publique, l'évolution, etc. Changer les processus et les orientations politiques implique un temps d'adaptation. Des besoins additionnels risquent d'apparaître comme l'aménagement de la Ville, etc.

*L'administration accorde des arrangements de paiement et octroie des remises d'impôts. Est-ce que la Ville a fait des cadeaux d'impôts à des personnes morales?*

La Ville respecte les conditions légales qui permettent d'octroyer des remises en cas de faillite. Sinon, il n'y a pas de remise d'impôts.

*Est-ce que ces remises concernent la taxe professionnelle?*

Oui. Il ne s'agit pas d'exemptions mais bien de remises. La Ville y a prêté une attention particulière ces dernières années en raison de la pandémie. Si le fait de payer la taxe oblige la société à fermer, la Ville fait des arrangements selon le cadre légal. Les arrangements peuvent être de payer en plusieurs fois. Mais les conditions pour obtenir ces remises sont précises et la plupart du temps les entreprises ne les remplissent pas. Il ne faut pas oublier que les gros contribuables paient le gros de la taxe.

*Est-ce que la Ville emploie des constructeurs métalliques?*

Oui. La filière d'apprentissage de la Ville est riche. La question pourra être posée à la DRH lors de la présentation du bilan social.

*Combien de faillites ont-elles été déclarées en 2021 sur les taxes professionnelles? En 2021, 10 277 délais ont été accordés aux entreprises. Quel était le nombre de délais accordés les autres années?*

La réponse a été envoyée par écrit:

Le service de la taxe professionnelle communale (TAX) ne possède pas cette donnée, laquelle est collectée par l'Office des faillites et ressort des données statistiques cantonales.

La TAX comptabilise en revanche les productions effectuées dans les faillites de contribuables.

Les contribuables ayant fait faillite mais dont la taxe était à 0 franc et les faillites clôturées pour défaut d'actifs sans étape de production de créances ne sont par exemple pas comptabilisés dans la statistique tenue par la TAX.

*1) Nombre de productions dans faillites:*

2021:	138
2020:	196
2019:	195
2018:	189

*2) Nombre de délais accordés pour le retour des déclarations:*

2021:	10277
2020:	9419
2019:	10733
2018:	9874

*3) Nombre de remises reçues/accordées (tout ou partie) (année de dépôt de la demande):*

2021:	125/26
2020:	23/5
2019:	5/3
2018:	6/0

*La Centrale municipale d'achat et d'impression (CMAI) a mis en place un outil permettant de suivre et de gérer tous les flux de travail en lien avec la mise en œuvre des marchés publics. Est-ce que cela permet de générer des gains d'efficience et d'éviter l'engagement de personnel supplémentaire?*

Oui. Le volume de la CMAI a augmenté. Les équipes ont été renforcées. Cela a permis d'augmenter le nombre de demandes traitées et la rapidité de leur traitement.

*Est-ce que la refonte de la fonction comptable, avec une centralisation et un redéploiement d'une partie du personnel, a permis des améliorations en termes d'efficience?*

Les indicateurs de performance de l'unité centralisée, notamment sur les résultats dans la comptabilisation et l'approbation des pièces, sont disponibles. La DFIN a gagné en efficacité de manière significative par rapport au système précédent, notamment dans le respect des délais du traitement des pièces.

*Est-ce que le nombre d'erreurs a diminué puisqu'il y a moins de report d'écriture? Avant le déploiement, les interrogations portaient sur l'éventuelle pénurie de personnel et sur l'efficacité de la gestion des factures...*

Nous avons gagné en transparence car la DFIN est dorénavant capable d'enregistrer directement les différentes factures à un endroit centralisé. L'équipe traite plus de cas de figure différents et est exposée à des complexités plus importantes, ce qui lui permet de gagner en compétences. La manière de traiter les dossiers est harmonisée puisque les personnes suivent les mêmes directives et les mêmes outils. Le travail est systématisé: cela permet de réduire le nombre d'erreurs et le processus est fiabilisé. On a couplé l'abandon des postes de comptable à l'intérieur des services par une meilleure communication de l'information financière. De nouveaux outils de recherche de suivi budgétaire ont été développés. Les comptables qui quittaient leur service pour se rendre à la DFIN avaient effectivement exprimé certaines inquiétudes, dont celle de perdre l'attache au métier de leur service. Finalement, ces personnes ont fait part d'excellents retours par rapport à l'ambiance de la nouvelle équipe. Les gens sont contents de travailler avec des outils modernes. Pour la première fois le processus de clôture 2021, qui a été fiabilisé comme prévu, a été fait avec le régime dématérialisé pour certains services. Les résultats sont excellents. Vingt-sept services ont basculé dans ce nouveau régime depuis début mai. Cela représente la moitié des services censés être centralisés.

*Avec l'informatisation des métiers, certaines tâches de l'administration sont vouées à disparaître ou à muter. Est-ce que la Ville a étudié en 2021 les métiers qu'il faudra repenser au sein de l'administration?*

C'est la responsabilité de tout employeur. La préoccupation est permanente d'assurer l'employabilité du personnel. Sinon, le poste de travail et la santé de la

personne qui l'occupe sont mis en péril. La DRH suit de près la transformation digitale. L'entité formation de la DRH travaille sur ces domaines. Il s'agit avant tout d'un accompagnement car tout changement implique un temps d'adaptation, surtout pour le personnel de longue date. Il faut opérer un certain nombre de transformations et de changements. Ce sujet pourra être repris lors du traitement du bilan social avec la DRH.

*Les demandes de prestations reçues par la CMAI ont augmenté de 34%. Est-ce que ces demandes sont générales et proviennent de tous les départements?*

Les investissements et le nombre de marchés publics ont augmenté. Si l'on fait abstraction du marché des constructions, lors de lancement de marchés publics les services ont recours systématiquement à la CMAI. Cette dernière a donc connu une importante augmentation de ses demandes en 2021. La qualité du travail de la CMAI fait que les services sont satisfaits et lui font appel. Au budget, un poste financé par les communes a été voté car la Ville travaille pour un certain nombre d'entités externes qu'elle facture.

*Page 16*

*Selon quels critères la Ville a-t-elle choisi les lieux dans lesquels installer les dispositifs de distribution de produits menstruels?*

La Ville a choisi des lieux de fréquentations de populations précaires. Les associations suivent ces processus.

*Page 17*

*Concernant les mesures mises en place par l'administration afin de promouvoir «un climat de travail sain, inclusif et respectueux de chacun-e», peut-on avoir des informations détaillées?*

Les résultats de ces mesures seront présentés au moment du bilan social.

*Page 18*

*Pour quelle raison la budgétisation sensible au genre est-elle liée à l'approche climat?*

Il s'agit effectivement de deux budgétisations différentes. La Ville construira un budget sensible au genre et est parallèlement en train de mettre en place un budget sensible au climat. L'idée est de créer des automatismes lors de l'élaboration budgétaire par rapport au genre et au climat. Il faut mettre en place ces critères sur la durée pour voir l'évolution. Les deux budgets n'ont pas la même approche. Le

budget sensible au genre concerne plusieurs strates: les dépenses directement liées à la promotion de l'égalité et les dépenses qui poursuivent d'autres buts mais qui sont favorables en termes d'égalité. L'approche climat est binaire. On se demande si tel élément est favorable à la lutte contre le changement climatique ou pas. Ces approches sont novatrices: on a procédé à du benchmarking pour évaluer ce qui se faisait ailleurs afin de présenter une approche dans un délai raisonnable.

*Quels sont les coûts engendrés par ce travail?*

Deux personnes à temps partiel travaillent sur la budgétisation sensible au genre. La Ville travaille également avec un mandataire et avec quelques services pilotes. Evaluer l'éventuelle approche genre qui a été pensée au moment de l'établissement de chaque projet prend du temps. Obtenir des données est un long processus.

*Peut-on connaître les échéances et les résultats concrets sur ces deux projets?*

Le budget sensible au climat est plus rapide. On se demande si certains éléments sont favorables, défavorables ou neutres par rapport au climat. La budgétisation sensible au genre est plus détaillée et sera présentée à la commission des finances ultérieurement.

Un complément de réponse est envoyé aux commissaires par écrit:

Le projet de Budget sensible au climat (BSC) se découpe en quatre phases:

1. La phase d'initialisation.
2. La phase de conception.
3. La phase de réalisation.
4. La phase de déploiement.

Une équipe de projet a été constituée pour réaliser une évaluation des dépenses municipales sous l'angle du climat.

La **phase d'initialisation** (de février 2020 à avril 2021) a permis de défricher la thématique climat, de mener une analyse exploratoire et une recherche documentaire.

Dans la **phase de conception** qui a débuté en mars 2021, la méthode de «Climate tagging», développée par l'Institute for Climate Economics (I4CE) pour l'Etat et les municipalités françaises, a été retenue par la Ville de Genève pour analyser ses dépenses. Cette méthode consiste à «étiqueter» chaque dépense municipale en termes d'impact sur le climat, à savoir «très favorable», «plutôt favorable», «neutre» ou «défavorable». Les données des exercices 2018 à 2020 ont été collectées et un travail de conversion des plans comptables et des plans de classification fonctionnelle a été réalisé.

Au deuxième trimestre 2021 a débuté la **phase de réalisation** qui se découpe en trois étapes successives:

1. L'analyse par nature.
2. L'analyse par fonction (ou domaine fonctionnel).
3. L'analyse par hypothèses structurantes.

Les deux premières étapes ont été totalement réalisées à fin mai 2021. La troisième étape, qui consiste en une analyse détaillée et minutieuse de chaque pièce comptable, est en cours. A ce jour, plus de 41% du montant total des dépenses des trois exercices a été analysé et tagué.

L'équipe de projet a pour objectif de terminer cette analyse au plus tard au premier trimestre 2023. Le livrable de cette dernière étape sera un diagnostic sur trois ans, accompagné de recommandations et de plans d'actions.

La dernière phase du projet (**phase de déploiement**), devra permettre à l'équipe projet d'établir un bilan de la démarche, ainsi que d'intégrer des critères sensibles au climat dans le processus annuel d'élaboration budgétaire.

*Est-ce que la Ville a eu des retours par rapport aux bons solidaires vendus? Est-ce qu'ils ont tous été encaissés, ou bien y a-t-il des reliquats?*

La Ville a pu réaliser une revue subséquente grâce à la régularisation de l'outil utilisé par GenèveAvenue. Nous sommes en train d'analyser les données mais la majorité des bons ont été utilisés.

*Cent cinquante locataires commerciaux ont été exonérés de leur loyer en 2021. Est-ce que cette mesure a été utile? Est-ce que les fermetures de commerce ont augmenté par rapport aux années précédentes?*

Les mesures RHT ont permis de diminuer le nombre de faillites, selon les statistiques cantonales. Plusieurs commerçants ont témoigné de l'utilité de ces mesures. Il y a eu peu de résiliations de baux.

Un complément de réponse est envoyé aux commissaires par écrit:

Un tableau récapitulatif des baux commerciaux résiliés depuis 2015, selon le type d'objet, est annexé à la présente réponse.

Aucun effet Covid n'est perceptible. Les mesures de soutien semblent avoir été suffisantes pour éviter une vague de faillites. La situation risque peut-être de changer. Depuis fin mars, les prêts Covid ne peuvent plus être considérés comme du capital pour le calcul lié au surendettement (art. 725 CO), et l'amortissement est devenu exigible.

A noter que les deux résiliations d'établissements publics, sur 2021, concernent le Reculet et la crêperie de la Taconnerie 6 (en lien avec le chantier de rénovation).

Baux commerciaux - Nombre de locataires sortis		ANNEES DATE DE SORTIE									
Type d'objets (DESI_USOBJE)	Totaux	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021			
Totaux	408	71	50	63	67	63	51	43			
Annulé	19	7	4	5	2	1	-	-			
Arcade	107	27	14	14	17	18	11	6			
Atelier	66	7	10	11	10	13	12	3			
Box	1	-	-	-	1	-	-	-			
Bureau	13	1	2	2	-	7	1	-			
Cabine téléphonique	5	-	-	-	-	-	1	4			
Cabinet médical	2	-	-	-	-	1	-	1			
Dépôt	157	18	19	28	24	18	25	25			
Enseigne	2	-	-	-	-	1	1	-			
Etablissement public	20	8	-	-	7	3	-	2			
Etal	6	2	1	2	1	-	-	-			
Hôtel	4	-	-	-	4	-	-	-			
Logement	4	-	-	1	1	1	-	1			
Parcelle	2	1	-	-	-	-	-	1			

## **Séance du 24 mai 2022**

*Comptes du département des finances, de l'environnement et du logement (DFEL)*

*Service des espaces verts (SEVE)*

*Audition de M. Alfonso Gomez, conseiller administratif en charge du département des finances, de l'environnement et du logement (DFEL), accompagné de M<sup>me</sup> Dominique Moret El-Gharbi, adjointe de direction responsable des finances du Service des espaces verts (SEVE), de M. Philippe Krebs, directeur adjoint du DFEL, et de M. Samuel Blanchot, en charge de la Direction des finances (DFIN)*

*Introduction des commissaires à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication (CSDOMIC)*

M<sup>me</sup> Roiz, présidente de la CSDOMIC, informe que l'audition des comptes du SEVE s'est bien déroulée. Les questions des commissaires étaient générales.

M. Provini, rapporteur de la CSDOMIC, indique que la commission s'est concentrée sur les aspects techniques plutôt que financiers. Neuf cent onze arbres ont été plantés entre septembre et avril, alors que normalement le département plante entre 100 et 200 arbres. Cette augmentation de plantations engendre des coûts. Un pointage a été fait au niveau de l'absentéisme au sein du département. Le service a répondu qu'une partie était liée à la pénibilité des métiers du SEVE. Des projets sont menés avec les Services industriels de Genève (SIG) et un accord a été signé pour éviter l'abattage systématique des arbres. Plusieurs postes sont restés vacants, ce qui a permis des économies. Un commissaire s'est interrogé sur les coûts liés à la venue des présidents russe et américain. Tous les frais ont été pris en charge par la Confédération.

*Comptes de fonctionnement, page 303*

*Combien coûte l'entretien de la plage des Eaux-Vives?*

Un montant de 96 000 francs a été négocié avec le Canton pour l'entretien de la plage par le SEVE. Le Service Voirie – Ville propre (VVP) est également chargé d'entretenir cette zone.

*Pourquoi est-ce que les charges «Prestations de service et honoraires» (cf. ligne 313) ont augmenté autant?*

La plus grande partie de cet écart provient d'une reclassification des charges concernant les déchets qui étaient initialement budgétées sur le compte 312 et qui ont été déplacées sur le compte 313 après le passage à la classification fonctionnelle du modèle comptable harmonisé 2 (MCH2).

*A quoi correspond l'augmentation des charges à la ligne 392, «Fermages, loyers et frais d'utilisation»?*

L'augmentation est due à la location de la parcelle au bois des Frères pour reloger des camions de la Ville suite au départ de la zone industrielle des Charmilles (ZIC). Le transfert des chauffeurs et camions de la ZIC à l'endroit actuel coûte 204 000 francs de location.

*Qui occupe l'espace de la ZIC actuellement?*

La ZIC est actuellement occupée par l'Agenda 21.

*Pourquoi est-ce qu'il y a eu une baisse des salaires du personnel administratif et d'exploitation (ligne 301)?*

Cette baisse est due à plusieurs départs, dont des départs à la retraite, notamment de personnes qui occupaient des postes de cadres au sein du service. Les postes sont restés vacants plus longtemps que prévu.

*Comment est-ce que la Ville a pu planter autant de nouveaux arbres sans augmenter le nombre du personnel? Les jeunes arbres ont besoin de soins particuliers...*

Toutes les plantations sont détaillées sur le site internet du SEVE. L'année 2021 a été chargée de projets et centrée sur deux activités: l'élagage et la plantation. Les objectifs étaient ambitieux et le service a réussi à les atteindre. L'augmentation de la plantation des arbres a pu se faire grâce à l'important engagement du personnel, à la réadaptation de ses tâches et à l'engagement de personnel supplémentaire. Les équipes ont fait preuve d'une motivation inégalée, d'autant plus en période de crise sanitaire. Il n'y a pas eu d'heures supplémentaires qui sortent de la normalité. La préoccupation actuelle du SEVE est le dégrappage du goudron afin de pouvoir planter ailleurs que dans les parcs.

*Est-ce que ces plantations entraînent un changement dans les cahiers des charges du personnel et les futurs engagements?*

Ce n'est pas la plantation, mais l'entretien des arbres supplémentaires sur le long terme qui nécessitera un budget supplémentaire. A l'avenir il faudra engager des arboristes grimpeurs pour soigner les arbres. L'élagage nécessite une nouvelle manière de faire, car chaque arbre a ses spécificités et ne peut pas être élagué de la même façon. L'entretien des fleurs prend également du temps. Le SEVE réadapte certaines activités et ses équipes suivent des formations continues. Les métiers ont dû être adaptés, mais sans changement des cahiers des charges.

*Le personnel du SEVE peut recevoir des primes de pénibilité. Est-ce que la liste des primes en fonction des pénibilités est transmise lors de la signature du contrat?*

Ces primes à l'heure s'ajoutent au salaire et concernent des tâches spécifiques (l'exhumation pour les fossoyeurs, l'entretien des tombes, le port de masques et

de bottes, les travaux de creuse...). A la fin de chaque mois, des tableaux RIA sont remplis avec les responsables et validés par les RH.

Un complément de réponse est envoyé aux commissaires par écrit:

**Indemnisation des nuisances et des piquets  
(valable dès le 01.01.2021)**

		Nuisance spécifique (forfaitaire)		
Code	Indemnité	Tarif	Versement	Equipements concernés
	Nuisance spécifique (cimetière)	CHF 236.00	Forfait mensuel	ET 30 Equipe transversale Fossoyeurs
Code	Indemnité	Tarif	Versement	Equipements concernés
2148	Elagage d'arbre	CHF 9.85	A l'heure	SA Secteur arbres (à l'exception des arboristes grimpeurs) Horticulteurs ou horticultrices formé-e-s en abattage
2149	Taille d'arbre	CHF 7.45	A l'heure	Aides horticulteurs ou aides horticultrices Horticulteurs ou horticultrices Y.c. ramasseurs et ramasseuses Uniquement équipes de taille hivernale
2151	Port de masque respiratoire	CHF 7.45	A l'heure	Toutes
2152	Creusage manuel de fosses	CHF 7.45	A l'heure	ET 40 Equipe transversale suivi des jeunes arbres Equipe Bornaches
2156	Exhumation pour les besoins du service	CHF 87.70	A la prestation	ET 30 Equipe transversale Fossoyeurs CB1 Saint-Georges
2157	Exhumation après terme	CHF 177.85	A la prestation	ET 30 Equipe transversale Fossoyeurs CB1 Saint-Georges
2158	Exhumation avant terme	CHF 262.25	A la prestation	ET 30 Equipe transversale Fossoyeurs CB1 Saint-Georges
4028	Repas	CHF 20.00	A la prestation	Toutes
4029	Collation	CHF 8.50	A la prestation	Toutes
2038	Piquet du week-end et des jours fériés	CHF 1.80	A l'heure	Equipe Bornaches Equipe chauffeurs
2039	Piquet du lundi au vendredi	CHF 1.15	A l'heure	Equipe Bornaches Equipe chauffeurs

*Quel est l'état du parc des Bastions et quelle est la volonté du magistrat, notamment en ce qui concerne l'avenir des manifestations?*

Des milliers de personnes marchent dans le parc, des manifestations importantes comme la Fête de la musique ou la Course de l'Escalade s'y déroulent et plusieurs entités souhaitent y organiser des événements. Cela entraîne une forte pression sur le système racinaire des arbres. Le magistrat s'est entretenu avec différents comités organisateurs, dans le but de réfléchir à l'organisation des manifestations et revoir les fréquences. La Course de l'Escalade aura lieu en 2022, mais à l'avenir il faudra explorer d'autres options, pour sauvegarder le parc. L'idée est aussi celle de démarrer une étude scientifique sur les conséquences de ces manifestations. Deux études sont déjà en cours sur l'état des arbres, de la terre et du parc des Bastions dans son ensemble. Sur la base des conclusions de ces études, une série de mesures seront prises avec les différentes parties. La récente chute de deux arbres a eu des conséquences sur la terre, qu'il faut maintenant reconstituer. Il y a de la responsabilité de la Ville de sauvegarder le parc tout en sachant que tous les parcs sont au service de la population et qu'il faut préserver leur bien-être.

*Pour quelle raison la recette sur ventes (ligne 425) a-t-elle augmenté de 357%?*

Il s'agit des ventes de végétaux que la Ville a cultivés et qui ont été vendus à d'autres communes.

*Lorsque la Ville plante des arbres, est-ce qu'elle en vend aux autres communes?*

Non. La Ville n'a pas pour mission de vendre des arbres. La Ville cultive certains arbres et achète des arbres à des pépiniéristes. La Ville peut vendre des végétaux uniquement aux communes, sinon cela provoquerait de la concurrence déloyale vis-à-vis des autres entités.

*Est-ce que la Ville envisage d'augmenter la vente de fleurs et d'arbres?*

Le projet de centre horticole intercommunal n'a pas abouti, mais il sera relancé prochainement. Le premier projet concernait la pépinière de la Ville, mais celle-ci en a besoin en vue de l'augmentation des plantations. Une discussion est en cours avec certaines communes et une architecte-urbaniste.

*A la page 25 des comptes à sept positions, on trouve la ligne 3119.010 qui concerne l'«achat d'animaux vivants». Est-ce que la Ville possède des chats? Quels sont les animaux vivants achetés par la Ville?*

La Ville vend et achète des animaux. Elle ne possède pas de chats, mais des cerfs, lapins, chèvres, sangliers, moutons, etc. Ces animaux sont dédiés au bois de la Bâtie pour le parc des animaux. La Ville disposait de la vache la plus âgée de Suisse, qui avait 22 ans.

*Parmi les nouveaux arbres plantés, combien font partie des micro-forêts?*

Les arbres des micro-forêts ne sont pas comptabilisés dans les 911 nouveaux arbres qui ont été plantés dans la saison de plantation qui s'étend de novembre à avril.

*La commission de l'aménagement et de l'environnement a voté l'idée d'intégrer des micro-forêts au quartier du projet Praille-Acacias-Vernets (PAV). Est-ce que la Ville envisage d'imposer la plantation d'une micro-forêt dans cette zone, qui est la moins arborisée de toute la ville?*

Il n'est pas possible de répondre à cette question, mais la proposition de végétalisation du SEVE et le rapport de la CSDOMIC peuvent donner des éléments de réponse.

*En 2016, le Conseil municipal a voté la proposition PR-1127 avec un crédit d'environ 6 millions de francs pour la végétalisation du domaine public de la Ville de Genève (cf. page 208). A fin 2021 seulement 4 millions de francs de ce crédit avaient été dépensés. Pour quelle raison la Ville n'a-t-elle pas dépensé l'entier de la somme étant donné la demande de végétalisation sur le domaine public? Quel est le rythme de la végétalisation de la Ville?*

Pour planter des arbres il faut s'assurer du sous-sol; une étude doit donc être menée au préalable. La proposition PR-1127 concerne des petits projets dans des petits secteurs, essentiellement le dégrappage et la plantation d'arbres. Elle sera prochainement clôturée.

*Est-ce que la végétalisation implique les toitures, les abribus, etc.?*

Non. Le SEVE se charge du dégrappage et de la plantation des arbres et il ne s'occupe pas des propositions de requalification de l'espace public. C'est le DACM qui prend en charge les grands projets d'aménagement et d'urbanisme, qui peuvent comprendre de la végétalisation et il y a une séparation entre les propositions du DACM et celles du SEVE. Actuellement, le SEVE mène tout un travail et attend la nouvelle proposition pour avancer. Celle-ci comprendra la plantation d'arbres et les micro-forêts sur des surfaces limitées qui ne figuraient pas dans la proposition précédente, les parcelles du domaine privé de la Ville gérées par la GIM, ainsi que le développement avec les particuliers dans l'espace privé (parc devant les bâtiments, par exemple) ayant une incidence sur l'espace public. Cette proposition implique un plus petit montant d'environ 4,5 millions de francs et elle sera réalisée sur une période plus courte. Cela permettra d'évaluer le rythme des propositions.

*Est-ce que la tonte écologique a permis de faire des économies de coûts et d'énergie?*

La Ville n'a pas fait d'étude à ce sujet.

*Est-il envisageable d'étendre cette méthode sur d'autres endroits?*

Cela nécessite des prairies. Le SEVE n'est pas en mesure d'internaliser cette prestation, celle-ci est effectuée par un berger et son chien. Par ailleurs, si le SEVE utilisait les moutons du parc aux animaux pour la tonte écologique, l'enclos du bois de la Bâtie serait vide.

*Les questions suivantes ont été posées le 15 juin 2022*

*A quoi correspondent les recettes du SEVE?*

La Ville vend des fleurs et des animaux à des fermes. C'est pour cela qu'une caisse a été gardée. Sinon elle vend des prestations.

*Est-ce que la Ville fait payer l'hivernage des tortues au bois de la Bâtie?*

Le SEVE n'offre pas cette prestation au public.

*Dans le cas où le SEVE venait à manquer de personnel, est-ce que les remplacements seraient enregistrés à la ligne 313, «Prestations de service et honoraires»?*

En cas d'absences prolongées qui risquent d'impacter la prestation, la Ville ferait recours à des remplacements qui seraient soit comptabilisés sur la ligne des auxiliaires, soit sur celle des prestations de service. Les honoraires concernent des mandats donnés.

## **Séance du 15 juin 2022**

*Comptes du département des finances, de l'environnement et du logement (DFEL)*

*Audite de M. Alfonso Gomez, conseiller administratif en charge du département des finances, de l'environnement et du logement (DFEL), accompagné de M<sup>me</sup> Nathalie Böhler, directrice du DFEL, de M. Philippe Krebs, directeur adjoint du DFEL, et de M. Samuel Blanchot, en charge de la Direction des finances (DFIN)*

*Comptes de fonctionnement, pages 298-307*

*On constate que l'impôt des personnes physiques baisse et que l'impôt des personnes morales augmente. Il est dramatique de voir une population qui s'appauvrit. Peut-on obtenir un tableau qui compare l'impôt des personnes physiques et l'impôt des personnes morales, avec la situation au 30 décembre 2021?*

Il y a un élément particulier dans les comptes 2021, où l'on voit une baisse de l'imposition au barème ordinaire, et une augmentation de l'imposition à la

source. Les quasi-résidents qui étaient passés en imposition au barème ordinaire ont été reclassifiés. Ils continuent d'être traités en tant que quasi-résidents mais sont à nouveau repassés du côté de l'imposition à la source. La baisse de l'imposition au barème ordinaire est compensée par une hausse importante au niveau de l'impôt à la source. C'est pourquoi le compte présente le cumul des deux. Il est cependant exact de dire que si on enlève les rattrapages le produit de l'impôt des personnes physiques est en baisse de 0,7% pour plus d'habitants et plus de travailleurs...

Un complément d'information a été envoyé à la commission par écrit:





Production de l'impôt à la source des frontaliers et des non-frontaliers revenant à la Ville de Genève,  
par année fiscale, en millions de francs<sup>1</sup> Situation au 31 mai 2022

	Frontaliers	Non-frontaliers	Ensemble
2010	72.4	44.9	117.3
2011	72.1	47.0	119.1
2012	72.7	47.0	119.8
2013	70.0	45.7	115.7
2014	73.7	48.3	122.0
2015	69.5	48.4	118.0
2016	71.9	46.7	118.6
2017	77.4	51.3	128.7
2018	80.3	50.8	131.1
2019	79.6	49.0	128.6
2020	78.1	51.0	129.1

<sup>1</sup>L'impôt des contribuables assujettis à l'impôt à la source mais faisant l'objet d'une taxation ordinaire ultérieure (TOU) n'est pas inclue dans ces statistiques. A titre indicatif, les TOU sont évaluées à un peu plus de 50 millions de francs pour l'année fiscale 2020.

*Direction financière (DFIN)*

*Pages 298-299*

*Pourquoi est-ce que les charges des salaires du personnel (ligne 301) ont augmenté?*

C'est dû à la centralisation de la fonction comptable. Les ressources qui étaient auparavant allouées à certains services ont été basculées à la DFIN. Cette augmentation assez importante des salaires est compensée par une baisse des salaires dans d'autres services.

*A la ligne 446, «Revenus financiers d'entreprises publiques», pourquoi est-ce qu'il y a eu distribution de dividendes extraordinaires sur le résultat des SIG?*

Cela découle de la nouvelle convention de distribution de dividendes qui a été décidée avec le Canton, suite à un potentiel de distribution des SIG qui avait été constaté.

*Où en sont les actions de la Banque cantonale de Genève (BCGe)?*

L'action a été très légèrement revalorisée. Il n'y a pas eu l'effet négatif de l'année précédente, mais il n'y a pas eu d'effet fortement positif non plus. Le dividende était un peu plus élevé que prévu. L'action de la BCGe est très peu sensible au marché dans les deux sens.

*Gérance immobilière municipale (GIM)*

*Pages 299-300*

*Concernant le tiers des places de parking de la GIM qui ne sont pas louées, comment est-ce qu'elles sont représentées dans les comptes? Y a-t-il eu une évolution sur les cinq dernières années?*

Cela est visible à la ligne 443 («Produit des biens-fonds du patrimoine financier»), où il y a eu un manque à gagner. Le budget est fait sur la base du parc locatif existant, qui est semblable d'une année à l'autre. En 2020, le même taux de vacances avait été observé. La Ville a des politiques restrictives en termes de stationnement et elle pratique des tarifs assez élevés et différenciés en fonction du fait que les personnes soient pendulaires, résidentes, etc. Il est difficile de quantifier les pertes pour la Ville, puisque le taux d'occupation dépend des personnes à qui on loue.

*Y a-t-il eu des changements sur les revenus liés au tunnel du Mont-Blanc?*

Chaque année, le même montant est payé à tous les actionnaires, y compris la Ville de Genève, le Canton et l'Etat français qui détient la majorité du capital.

Pour la partie italienne, il y a eu un petit décalage d'une année pour le paiement. En ce qui concerne la partie française, il y a eu une baisse de fréquentation pendant la période du Covid, et des aides ont été données au personnel soignant qui empruntait les infrastructures routières. Il s'agit de sociétés très profitables, même s'il y a une baisse de régime elles sont capables de garantir le paiement du dividende et garder de la trésorerie suffisante. Il est probable qu'il n'y ait pas eu de changements. En 2021, le revenu a été de 1 084 000 francs; il avait été budgété à 1 million.

*Est-il possible d'avoir la liste des sociétés dans lesquelles la Ville a une participation?*

Elle se trouve aux pages 97 et suivantes de la brochure.

*Direction des ressources humaines, pages 300-301*

*Pourquoi est-ce que les assurances pertes de gains (APG) sont budgétées de manière centrale et ventilées au moment des comptes?*

Etant donné qu'on ne connaît pas à l'avance le nom des personnes qui auront des accidents, le budget se fait centralement sur la base d'un montant moyen qui découle des données des années précédentes.

*Dans la décision du Conseil d'Etat sur le budget 2021, M. Apothéloz affirmait que le montant de 960 000 francs prélevé sur le Fonds Zell et porté par la Ville à son budget violait les conditions du legs. Ce revenu ne pouvait donc pas être comptabilisé dans les comptes 2021. Or, ce prélèvement apparaît bel et bien aux comptes pour la participation à l'exploitation de la Nouvelle Roseraie (cf. page 146)! Pourquoi?*

Cette interprétation du Service des affaires communales (Safco) et du Conseil d'Etat a été contestée. Le tribunal a décrété qu'il s'agissait d'une remarque sans portée juridique. Par conséquent, le Conseil administratif a comptabilisé le prélèvement. Si le Conseil d'Etat devait contester, le Conseil administratif entamera la même procédure.

*Quelle est la politique en termes de travailleurs temporaires et quelles sont leurs missions?*

Il ne faut pas confondre travailleurs temporaires et auxiliaires! Le recours au travail temporaire est assez limité dans l'administration. Ceci se fait pour des missions spécifiques, ponctuelles et urgentes. VVP, le Service social (SOC) et le SEVE peuvent y recourir de manière limitée. La Ville a également parfois recours à des entreprises de réinsertion sociale.

Un complément de réponse est envoyé aux commissaires par écrit:

Le SEVE a recours à des travailleurs et travailleuses temporaires pour effectuer les tâches suivantes:

- pallier les absences de longue durée (accident, maladie ou maternité) des collaborateurs et collaboratrices engagé-e-s pour une durée indéterminée pour l'entretien des espaces verts;
- pallier des missions essentielles nécessitant des compétences spécifiques (par exemple nourriture et soin aux animaux ou encore soins aux arbres en pépinière);
- répondre à la volonté politique de plantation de grande envergure (architecte paysagiste pour la conception de projets);
- pour planter les arbres et les entretenir (arrosage, etc.).

Il est précisé que cinq des douze employé-e-s temporaires en 2021 ont été engagé-e-s pour une durée indéterminée par la suite.

*Est-ce que la Ville engage des informaticiens pour du travail temporaire? Est-ce que leurs rémunérations sont prises sur les comptes de fonctionnement?*

Non. La Direction des systèmes d'information et de communication (DSIC) engage des auxiliaires pour ses besoins propres. Le «personnel détaché» concerne des consultants informatiques qui travaillent sous des règles de mandats. Un appel d'offres marché public a été fait pour de la location de personnel. Cela est visible dans les comptes 31 de la DSIC, ou dans les charges d'investissement.

*Pourquoi est-ce qu'à la ligne 314 («Travaux d'entretien») rien n'avait été budgété et finalement un montant de 70 000 francs a été dépensé?*

C'est la logique des comptes compétents. Au moment du budget, les charges des travaux sont centralisées et inscrites dans un compte compétent de la DPBA. Au moment des comptes, les charges réelles sont ventilées et inscrites dans les comptes des services où les travaux ont réellement eu lieu. Pour cette ligne, des travaux et des contrats de nettoyage centralisés à la CMAI ont été budgétés de manière centrale et puis ventilés dans les services.

*Agenda 21 – Ville durable (A21), page 301*

*Qu'est-ce qui explique l'importante augmentation à la ligne 363, «Subventions à des collectivités et à des tiers»?*

Les bons d'achat solidaires.

*Taxe professionnelle, pages 301-302*

*Est-ce que le système de taxation est toujours à N-2?*

C'est un système *praenumerando* bisannuel. Les contribuables sont dans deux groupes, et chaque groupe est taxé une année sur deux. Mais quand les groupes sont taxés, les comptes des deux années précédentes leur sont demandés. Donc ce n'est pas tout à fait N-2. C'est: un quart N-3, une moitié N-2 et un quart N-1.

*Est-ce que la valeur qui apparaît aux comptes est fictive?*

Il s'agit de la vraie valeur de la production de l'année. La moitié est la reconduction de l'année précédente, d'où cette stabilité, et l'autre moitié est la nouvelle taxation de deux années, donc il y a des effets de moyenne. D'une part, parce que la moitié de la taxe de l'année suivante est reconduite sur l'année suivante et, d'autre part, lorsque les nouveaux sont taxés, ils le sont sur deux années, ce qui refait une moyenne.

*Est-ce que les groupes sont constitués de manière qu'il y ait une homogénéité?*

Le processus fait qu'il y a des effets de moyenne qui aboutissent à des résultats très stables. Un autre effet découle du fait que l'administration comptabilise en transitoire toutes les taxations effectuées en janvier et en février. Mais comme c'est fait chaque année l'effet est neutre.

*Centrale municipale d'achat et d'impression (CMAI), page 302*

*Est-ce que la ligne 391, «Prestations de services», concerne les mandataires externes?*

Non. Les comptes 39 et 49 concernent les prestations d'impression. C'est un mécanisme comptable qui fait que quand un service de l'administration propose des prestations à un autre, il peut refacturer. Il y a ici un jeu de double écriture entre les charges du compte 39 et les revenus du compte 49, qui s'annulent. Les services de la CMAI sont à la ligne 313, «Prestations de services et honoraires».

*Service des espaces verts (SEVE), page 303*

Les questions concernant ce service ont été reportées dans la partie du rapport des auditions du 24 mai 2022, qui a été entièrement consacrée aux comptes du SEVE.

*Subventions monétaires, pages 308 à 310*

*Est-il possible de recevoir les comptes de l'association Monnaie léman? Est-il possible de connaître le nombre de lémans qui ont été mis en circulation avec l'opération des bons solidaires?*

Il ne s'agit pas d'une subvention donnée à une association, mais d'un mandat, régi par une convention tripartite entre la Ville, GenèveAvenue et Monnaie léman. L'association a été mandatée pour l'opération des bons solidaires. Le nombre de lémans mis en circulation avec l'opération bons solidaires a été transmis par écrit:

Sur les 593 commerces participants, 69 commerces (12%) ont proposé des bons lémans à leurs client-e-s, qui ont ainsi bénéficié de rabais supplémentaires de 20%. Ces commerces ont vendu pour 4 millions de francs de bons solidaires, dont 688 300 lémans, sur un total de 24 millions de francs de chiffre d'affaires généré pour la globalité de la mesure.

Une somme forfaitaire de 20 lémans était aussi délivrée pour chaque ouverture d'un compte en lémans. Cinquante nouveaux comptes «Entreprise» et 300 comptes «Particulier» ont été créés dans le cadre de l'action.

L'action a permis d'injecter 695 300 lémans dans l'économie locale (nombre de lémans crédités aux commerces ayant bénéficié des bons solidaires + nombre de lémans versés dans le cadre de la création de comptes). Le nombre de lémans en circulation a ainsi été multiplié par cinq. Le réseau Monnaie léman a poursuivi le travail de suivi avec les commerçant-e-s ayant reçu des lémans afin de les aider à les écouler, et ainsi améliorer leurs politiques d'achat en termes de durabilité.

*Pourquoi est-ce que la subvention attribuée au Fonds pour la prévention et la lutte contre le racisme anti-Noir-e-s est plus élevée que celle attribuée à la Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme (LICRA)?*

Le budget prévoyait le même montant pour les deux entités. Le dépassement de 7500 francs de la subvention attribuée à la prévention et à la lutte contre le racisme anti-Noir-e-s correspond au projet de portraits de 30 personnalités afro-descendantes suisses. Le dépassement fait suite à un problème de date entre la demande de subvention et son octroi. Parfois, les associations déposent des projets, et normalement c'est la décision d'octroi du magistrat qui fait foi pour l'année où la subvention a été comptabilisée. Mais parfois des projets s'étalent sur une certaine période et, lors de la révision des comptes, le Contrôle financier (CFI) regarde quand le projet a effectivement eu lieu. Il peut alors y avoir des petits décalages entre deux exercices, et c'est probablement ce qui s'est passé dans ce cas. En ce qui concerne la LICRA, en plus du montant de 50 000 francs, elle a reçu 8000 francs du Fonds pour la prévention et la lutte contre le racisme anti-Noir-e-s pour un projet très spécifique.

*Est-ce que les commissions sur cartes de crédit ont été prises en charge par la Ville de Genève dans le cadre de la mesure des bons d'achats solidaires lancée en collaboration avec la plateforme GenèveAvenue?*

Dans la convention avec GenèveAvenue, il y avait la prise en charge de passablement de frais et l'opération devait être mise sur le marché très rapidement.

Ce complément d'information a été envoyé par écrit:

La Fondetec a remboursé à GenèveAvenue les frais de chaque transaction effectuée par carte de crédit sur présentation des justificatifs, comme stipulé dans la convention de subventionnement signée par les parties (Ville de Genève, Fondetec, GenèveAvenue SA et l'association Monnaie léman).

*Pourquoi est-ce que le montant alloué à la Croix-Rouge genevoise (CRG) est beaucoup plus faible que l'année précédente?*

La réponse a été transmise par écrit:

En raison de l'incertitude des charges sur la nouvelle subvention de 340 000 francs créée par le Conseil municipal en 2018 pour un programme d'aide au retour (ASDOR), il avait été décidé de verser la subvention après les comptes finaux transmis par la Croix-Rouge en année n+1, impliquant un transitoire chaque année.

En 2021, le versement réel hors transitoires des années précédentes est le suivant: la CRG a fait des projections pour 150 000 francs et a demandé un complément de 20 000 francs en raison d'une anticipation de hausse des cas de retours.

Vingt mille francs ont été versés depuis la ligne ponctuelle d'A21. Puis, sur la base des comptes provisoires fin 2021, 130 000 francs sur la ligne de la nominative. Ce versement de seulement 130 000 francs sur la nominative a été décidé en raison d'une estimation déjà fin 2021 d'une baisse d'activité du programme ASDOR.

*Pourquoi est-ce que la Ville a moins dépensé pour le soutien à l'apprentissage?*

Dès le départ, le dispositif a été surdimensionné par rapport aux demandes des entreprises. Il y a eu des campagnes de communication, autant générales que ciblées. Le règlement a été changé pour être assoupli, pour arrêter avec la règle des 10% qui ne permet pas aux petites entreprises de postuler.

*Est-ce que le DFEL compte laisser la même somme au budget de l'année prochaine?*

Cette question doit encore être évaluée.

*Est-ce que le Trialogue est uniquement subventionné par la Ville de Genève?*

Le Canton ne donne rien, ce sont les communes qui donnent.

*Pourquoi est-ce que la restitution de la subvention par l'Œuvre suisse d'entraide ouvrière (OSEO) n'apparaît pas dans les comptes?*

L'OSEO a décidé de rendre l'argent qu'elle avait reçu pour un programme que, au final, elle n'a pas réussi à développer pour des raisons qui lui sont propres. Cela n'apparaîtra que dans les comptes 2022. Depuis 2020, les subventions octroyées sont analysées et l'administration vérifie si les conditions sont respectées, notamment par rapport aux fonds propres. La Ville envoie une lettre aux entités subventionnées pour attirer leur attention sur le fait que, si elles comptabilisent la subvention dans les fonds propres, ceux-ci peuvent devenir trop importants. Certaines entités doivent rendre cet argent selon le règlement en vigueur aujourd'hui en Ville de Genève. Parfois, les bénéficiaires font recours quant à la décision, donc cela prend un peu plus de temps.

*Enormément d'associations rendent de l'argent. Or, si on regarde les comptes, cela n'apparaît pas. Pourquoi?*

Il faut prendre en compte un décalage. Si une entité rend l'argent en 2021, cela apparaîtra aux comptes 2022. Au budget 2021, le Conseil municipal a voté 100 000 francs de plus pour l'OSEO Genève. Au budget 2022, cette augmentation a été diminuée de 50 000 francs. Si l'on se rend compte que l'argent n'a pas été utilisé pour le projet pour lequel il a été attribué, une restitution se fera sur l'exercice d'après. La restitution de l'argent apparaîtra donc dans les comptes 2022.

*Concernant le Fonds d'apprentissage, ne pourrait-on pas financer des projets d'accompagnement à l'utilisation des nouveaux outils informatiques mis en place par l'Office fédéral pour l'orientation, la formation professionnelle et continue (OFPC)? Certains apprentis plus âgés renoncent à leur apprentissage à cause de la complexité de ces outils...*

Dans le contexte du transfert des charges, la Ville ne devrait pas continuer à assumer des tâches qui relèvent du Canton... mais nous faisons régulièrement part de la difficulté à trouver des maîtres d'apprentissage notamment par rapport aux exigences formulées qui sont disproportionnées. Il semblerait que l'OFPC envisage prochainement de simplifier certaines procédures. C'est à l'office fédéral de prendre en charge cette politique publique et de l'assumer. Au niveau des entreprises et du Grand Conseil, il faut donc continuer à faire pression sur l'OFPC.

*Est-ce que les associations à but non lucratif doivent remplir une déclaration d'impôts?*

Oui.

*Est-ce que l'argent destiné au Fonds chômage a été réalloué?*

Oui.

*Pourquoi est-ce qu'il y a une telle baisse de la subvention pour la Solidarité internationale?*

Des reclassements ont été effectués. Globalement, il n'y a que 7500 francs d'écart. Une partie de la subvention a été attribuée à la Fédération genevoise de coopération (FGC).

*Mais la subvention à la FGC est aussi en baisse...*

Pour la FGC, les lignes ont été réallouées. Il y a 2,4 millions de francs et la ligne «Institution genevoise d'aide au développement» a été enlevée. Si on regarde la globalité des subventions attribuées, l'écart est neutre. Les subventions pour la Solidarité internationale sont toujours dépensées. Ces lignes rencontrent souvent des difficultés en raison de la procédure d'examen des dossiers. Parfois des documents manquent et les montants sont octroyés en fin d'année. La fédération essaie de dépenser toute la ligne, mais il est possible qu'il reste un reliquat, car il n'y a pas de projet à soutenir...

*Pourquoi est-ce que la subvention pour l'association Médecins sans frontières (MSF) est si petite?*

Cette subvention est nominale et historique. MSF reçoit également des aides d'urgence.

*Quelle est la nature des 500 000 francs effectivement dépensés pour les aides à fonds perdus de la Fondation communale pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève (Fondetec), en lien avec le projet de délibération PRD-284?*

Un bilan là-dessus est attendu. L'idée était que l'aide de la Ville soit subsidiaire aux aides fédérales et cantonales, mais comme celles-ci ont été très généreuses, il n'y a pas eu besoin de pallier. Donc, sur les 500 000 francs, la Fondetec va rendre environ 477 000 francs, puisqu'elle avait engagé des frais pour préparer les demandes, en termes de personnel et d'outils informatiques.

*Subventions ponctuelles, pages 314 à 316*

*Est-ce qu'il existe un rapport d'activités expliquant ce que fait le Grand conseil de la nuit?*

Le bilan du plan Objectif zéro sexisme dans ma ville a été envoyé aux membres de la commission des finances, et l'activité de cette association en fait partie.

*Le Grand conseil de la nuit a reçu deux subventions ponctuelles pour le même projet Formation nuit éthique: un montant de 5000 francs comptabilisé sous la rubrique «égalité et diversité» et un montant de 5000 francs comptabilisé sous la rubrique «plan d'action sexisme et harcèlement». Peut-on recevoir des informations détaillées? Est-ce que le Grand conseil de la nuit a redemandé une subvention ponctuelle pour ces formations?*

La réponse a été envoyée par écrit:

Un seul projet, intitulé «Formation pour une nuit plus éthique et responsable», a été financé pour cette organisation en 2021.

Le projet total coûtait 30 675 francs. Il a également bénéficié du soutien de l'association Nuit blanche et d'une fondation, de financements privés et il comptait sur un autofinancement partiel grâce au produit des inscriptions.

Ce projet proposait d'offrir aux employé-e-s des lieux nocturnes une formation de quatre jours leur permettant de monter en compétences sur les enjeux de développement durable (écologie et sexisme) et de prévention des risques (drogues, premiers secours, gestion des foules, hygiène).

L'association Grand conseil de la nuit souhaitait proposer aux structures culturelles nocturnes un cycle de quatre formations d'une journée et une journée de workshop visant à renforcer les connaissances et unifier les pratiques de leur personnel. Le projet était envisagé dans une optique de pérennisation: réservé aux membres de l'association pour sa première édition, les inscriptions pourraient par la suite être ouvertes aux structures non membres, à un tarif plus élevé. Le cycle de formation a été conclu par une journée de workshop sur le thème «L'avenir de la nuit genevoise» et d'activités de team building.

Pour A21, ce projet s'inscrivait dans la promotion du développement durable à la fois sous l'angle de la prévention des violences sexistes en contexte festif et sous celui de l'implémentation des bonnes pratiques écologiques dans l'activité professionnelle. Le montant attribué par le Service était de 10 000 francs, il a donc été pris pour moitié sur la ligne générale de subventions d'A21 et pour l'autre moitié sur la ligne du plan d'action Objectif zéro sexisme dans ma ville (PA OZSV).

*Pourquoi est-ce que la Ville a subventionné le Département de droit public de l'Université de Genève? La recherche étant une mission de l'Université, son soutien n'est-il pas une responsabilité cantonale?*

Le montant de 17 500 francs versé par la Ville n'a pas servi à soutenir une recherche, mais bien plutôt à démocratiser certains domaines du droit en lien avec l'accessibilité à des personnes vulnérables.

Un complément d'information a été envoyé aux commissaires par écrit:

La Law Clinic sur les droits des personnes vulnérables de l'Université de Genève consiste en des enseignements pratiques offerts aux étudiant-e-s poursuivant une maîtrise en droit.

Abordant les droits humains dans une perspective pratique, ces séminaires annuels ont pour but de rédiger une brochure informant une population vulnérable spécifique sur ses droits.

Pour la période portant du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2021, la Ville a accordé une subvention de 35 000 francs (versée en deux tranches de 17 500 francs, respectivement en 2020 et 2021), destinée à la production de brochures sur les droits des jeunes personnes migrantes non accompagnées ainsi qu'à leur diffusion et valorisation auprès des publics concernés.

*Est-ce que les subventions attribuées aux associations locales font suite aux demandes des entités ou bien à un choix de la Ville? Cela concerne notamment les associations suivantes: le Bocal local, les Artichauts, MACO, MA-Terre, Swiss Food Academy.*

C'est le résultat d'une interaction entre la Ville et les associations. Parfois nous devons leur expliquer qu'elles doivent déposer des projets précis pour obtenir des subventions. D'autres fois, elles découvrent que des fonds existent et alors elles sont proactives.

*Pourquoi est-ce que la Ville finance un accompagnement Fondetec pour le Bocal Local alors que la Fondetec reçoit déjà de l'argent de la Ville?*

Le Bocal local était une épicerie en vrac qui a connu un certain succès pendant le Covid, qui s'est estompé par la suite. Elle a été en grandes difficultés financières. La Ville a alors payé un mandat à la Fondetec (800 francs) qui a aidé l'épicerie à revoir son business model afin de revenir à l'équilibre. Malgré cet accompagnement, le Bocal local a quand même dû mettre la clé sous la porte. La Ville l'a aidée dans ce cas, et avec des gratuités de loyer. C'était une situation exceptionnelle.

*Certaines subventions ponctuelles attribuées aux associations par le DCTN reviennent chaque année. N'est-ce pas une manière de biaiser l'aide effective qui leur est apportée?*

Les subventions ponctuelles aident à financer des projets spécifiques, elles sont limitées dans le temps et elles ne remplacent pas une subvention nominale. Cela peut être une aide au lancement, une aide à un projet, etc. Ce qui est souvent constaté, c'est qu'un projet qui démarre par une subvention ponctuelle peut susciter un certain intérêt, être renouvelé et basculer dans une subvention nominative.

Le département ne connaît pas d'exemple où une subvention ponctuelle est utilisée pour camoufler une subvention pérenne. Aujourd'hui, il n'y a pas de volonté d'attribuer des subventions pérennes sur le fonds de l'Agenda 21.

*Placements financiers, pages 97 à 105*

*La Ville possède une action à la Banque nationale suisse (BNS). Il y a actuellement un mouvement qui cherche à influencer la BNS par rapport à l'investissement dans les énergies fossiles. Est-ce que la Ville pourrait intervenir à ce niveau par le biais de sa participation?*

La Ville ne va pas à l'assemblée générale. Toutes les assemblées générales ne sont pas ouvertes. Il est arrivé que les autorités posent des questions écrites à la BNS.

*Questions générales*

*Est-ce possible qu'une association soit subventionnée par plusieurs départements?*

Oui.

*Ne faudrait-il pas, par sincérité budgétaire, montrer l'ensemble de l'argent donné par la Ville à une association, même si cela se fait par le biais de plusieurs départements?*

Le faire pour toutes les associations, c'est un travail important et peu utile. Ce travail peut être fait sur un domaine particulier, pour une association particulière, mais pas d'une façon générale.

**Séance du 21 juin 2022**

*Discussion*

Le président demande si la commission est satisfaite des réponses reçues des différents départements et si elle a des remarques ou des recommandations.

Une commissaire du Parti libéral-radical rappelle que pendant les auditions quelques commissaires avaient demandé un tableau avec une vue d'ensemble des associations qui reçoivent plus qu'une subvention de la part de la Ville. En effet, certaines entités sont soutenues par différents départements ou reçoivent des subventions nominatives et des subventions ponctuelles. Les magistrats ont répondu que ce genre de document est difficile à réaliser. Or, dans l'ancienne législature, M<sup>me</sup> Alder et ses services avaient réussi à fournir un graphique montrant

clairement les associations qui reçoivent une seule subvention et celles qui en reçoivent deux, trois ou quatre. Le Parti libéral-radical estime déplorable que les magistrats refusent de faire ce travail, puisque la commission l'a demandé et que les outils existent pour le faire.

Le Parti libéral-radical proposera une recommandation afin de demander aux magistrats de fournir ces documents.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre annonce qu'il proposera une recommandation à l'intention du Safco pour qu'il vérifie la comptabilisation des prélèvements dans le Fonds Zell.

Le président indique qu'il faudrait demander au DACM si ce dernier a réussi à trouver un accord sur les critères pour définir ce qui relève des frais de fonctionnement et ce qui relève d'un investissement. Chaque année le CFI émet une remarque à ce sujet, en faisant preuve de toujours plus de souplesse afin de ne pas refuser les comptes. Ce débat date et une solution n'a toujours pas été trouvée!

Une commissaire socialiste rappelle que lors des auditions le DACM avait informé la commission que la règle du Safco, qui propose de définir comme investissement tout ce qui coûte plus que 100 000 francs, est toujours en discussion...

Le président rappelle que le DACM n'applique pas les seuils fixés par le Safco, que le CFI tente de faire appliquer la règle de base fixée par la loi et que le DACM et le DFEL devraient trouver un accord! Le seuil des 100 000 francs est un critère, mais un autre critère est celui du type de travail effectué: les réparations ou rénovations sont des travaux d'entretien et relèvent donc du budget de fonctionnement et les travaux plus importants relèvent de l'investissement. Une règle doit être définie et appliquée. Cette absence de décision est regrettable et implique chaque année un dépassement du budget de fonctionnement dans les comptes. De plus, les rectifications proposées par le CFI ne peuvent pas être prises en compte puisqu'elles sont élaborées une fois que les comptes sont bouclés!

Le Mouvement citoyens genevois proposera une recommandation afin de demander au Conseil administratif de trouver enfin une solution concernant la distinction entre frais de fonctionnement et frais d'investissement.

### *Prises de position des groupes*

Pour le groupe socialiste il est d'abord important de féliciter les commissions spécifiques et la commission des finances pour avoir étudié les comptes en détail. Les comptes 2021 ont été bouclés sur une excellente nouvelle: le passage du déficit budgétaire de 39 millions de francs à un résultat positif d'environ 11 millions de francs. Le Parti socialiste note la résilience et la bonne santé des

entreprises et rappelle que, si elles s’installent à Genève, c’est également pour la qualité des prestations communales qu’elles y trouvent. Le Parti socialiste avait largement soutenu le projet de budget 2021, bien que ce dernier était déficitaire, car il répondait aux besoins de la population suite à la crise du Covid-19 et qu’il présentait des projets ambitieux. Les comptes 2021 sont cohérents avec le budget ainsi qu’avec le programme pour lutter contre l’urgence sociale et climatique. Le Parti socialiste est satisfait et fier d’avoir défendu ses idées et ses projets malgré les attaques incessantes de la droite.

La Ville a tenu ses promesses. Au niveau social, des lieux d’accueil ont été ouverts, comme le nouveau Manège en Ville ou des crèches. Les accès aux activités et aux prestations ont été garantis ou améliorés et les allocations de rentrée scolaire pour tous et toutes ont été introduites. Au niveau économique, la Ville a pu mettre en place des aides aux loyers commerciaux, ainsi que l’opération des bons solidaires. Aux niveaux culturel et sportif, des subventions et même des aides supplémentaires ont pu être attribuées aux artistes et aux clubs sportifs. Certes, au niveau écologique, le retard pris sur des projets importants comme la mobilité douce et l’assainissement des bâtiments est à regretter. En ce qui concerne la gouvernance de l’administration communale, le Parti socialiste souligne les efforts tournés vers une amélioration de la gestion, via des réflexions sur les collocations et les conditions de travail du personnel, la mise en place du groupe de travail Equilibre 28 et la réorganisation du Secrétariat général. Le Parti socialiste salue également l’engagement de la Ville pour lutter contre toutes les formes de discrimination, notamment la lutte contre le racisme anti-Noir-e-s, le sexisme et le harcèlement. La mise à disposition de distributeurs de produits menstruels gratuits pour lutter contre la précarité menstruelle va également dans le bon sens.

En ce qui concerne la suite, il est important de souligner que généralement les budgets sont pessimistes et que les comptes sont meilleurs que prévu. Afin de pouvoir disposer d’un budget qui soit plus proche de la réalité, le Parti socialiste estime nécessaire d’y ajouter les correctifs. Dans un contexte sanitaire et social inédit, ces comptes démontrent la solidité de la Ville. Ils démontrent cependant aussi combien les charges de ville-centre que Genève assume, notamment dans l’accueil des sans-abri ou l’entretien des routes, ne sont pas suffisamment prises en compte, ni dans la péréquation intercommunale, ni par le Canton, qui ne cesse de vouloir faire payer les communes pour son propre déficit.

Le groupe socialiste votera avec satisfaction les comptes 2021.

Le groupe des Vert-e-s souhaite d’abord rappeler que ces comptes reflètent la première année entière du nouveau Conseil administratif et ils en saluent la bonne tenue. Les boni fiscaux inattendus ont permis de payer les annuités du personnel: les Vert-e-s espèrent ne pas devoir voter un budget l’année prochaine qui ne tienne pas compte de ces acquis.

Les Vert-e-s accepteront la délibération qui consiste à passer la recette de 8 millions de francs dans la réserve conjoncturelle. Celle-ci avait été ponctionnée l'année passée d'un important montant pour faire face aux dépenses dues au Covid. Cette décision prise par le Conseil municipal et le Conseil administratif avait permis à la Ville de payer des soutiens supplémentaires au domaine de la culture et à d'autres entités qui avaient besoin d'aides financières, de diminuer ou de renoncer à certains loyers, de compenser le manque de recettes relatives au non-paiement de redevances ou aux baisses de billetteries... La décision était adéquate, mais il faut à présent renflouer la réserve conjoncturelle.

Ces comptes montrent que les cinq magistrats ont travaillé ensemble pour développer, d'une manière transversale, des politiques inclusives et importantes de lutte contre les discriminations et le harcèlement. Sont à saluer les mesures prises pour la prévention du sexisme au sein de l'administration, la lutte contre la précarité menstruelle... Ce travail conjoint et transversal concerne également les mesures prises contre le réchauffement climatique: expositions sur la biodiversité et sur l'écoresponsabilité organisées par le DCTN; renforcement des subventions ponctuelles de l'Agenda 21 pour des acteurs de l'économie locale et favorisant la limitation des déchets; actions pour la mobilité douce, dont la réduction du prix de l'abonnement TPG pour les jeunes; végétalisations; augmentation de la canopée; plantations; perméabilisation des sols; augmentation du tri des déchets via les actions en faveur de la propreté en Ville... Toutes ces mesures sont à saluer, néanmoins l'engagement en faveur de la lutte contre le réchauffement climatique, qui passe par des actions de végétalisation et d'augmentation des zones d'ombre, devrait être renforcé au cours des années.

Les Vert-e-s saluent la mise en place du groupe de travail transversal Equilibre 28, dont le but est d'identifier des nouvelles recettes et économies transversales et départementales et des charges contraintes qui sont lourdes pour la Ville (le GIAP, les crèches, etc.). Il est important que ces charges soient diminuées. Les Vert-e-s regrettent que le DFEL n'ait pas répondu à leur requête qui consistait à obtenir des illustrations des mesures concrètes proposées par ce groupe de travail. Le département a répondu que les mesures sont en cours de réflexion. Cependant, certaines illustrations auraient pu être transmises à la commission.

Les Vert-e-s regrettent que seulement la moitié des 180 millions de francs d'investissements prévus ait été dépensée. Les causes données (problèmes d'approvisionnement liés au Covid-19) sont compréhensibles, néanmoins la rénovation des grandes infrastructures, notamment de celles qui sont énergivores, est une priorité pour les Vert-e-s: elle doit être impérativement entamée! Il est à espérer que la reprise économique le permettra rapidement. Et il est également nécessaire d'éclaircir les critères qui différencient ce qui relève de l'investissement de ce qui relève du fonctionnement. Cela fait longtemps que le département nous dit que le règlement sera prochainement finalisé!

En ce qui concerne le domaine de la culture, il faut saluer le souci d'augmenter les financements aux cultures alternatives. Le poids de certaines grandes institutions (le GTG, la FAD et l'OSR) questionne. Lors des prochaines années les Vert-e-s porteront une attention particulière à leurs financements et analyseront les éventuelles économies envisageables.

Est à saluer la mise en place d'une politique d'inclusion transversale attentive aux personnes souffrant de handicap: des places supplémentaires permettent aux personnes à mobilité réduite de se parquer; un plan virtuel de visite a été élaboré au MAH destiné aux malvoyants; des informations sur les lieux du DCSS sont également disponibles pour les personnes en situation de handicap.

La Ville continue sa politique de développement des places de crèche pour répondre aux besoins des familles qui sont de plus en plus nombreuses en ville de Genève. Pour y répondre, le poids budgétaire augmente en termes de ressources humaines et d'infrastructures. L'hébergement d'urgence a suscité plusieurs polémiques cette année, mais la magistrate a réussi à négocier une participation financière de l'ACG que les Vert-e-s espèrent voir se poursuivre.

Les Vert-e-s voteront les comptes 2021.

Le groupe Le Centre regrette que le même processus ait lieu chaque année: le Conseil administratif et le Conseil municipal mènent plusieurs négociations afin de réaliser le plus d'économies possible, ils font de leur mieux pour ne pas dépasser le budget prévu et finalement la Ville enregistre des boni dans ses comptes! On en arrive à se demander si le budget est sincère et si le Conseil administratif est capable d'élaborer des budgets qui prennent en compte les rentrées fiscales sans se tromper chaque année d'environ 40 millions de francs... Le projet de budget 2023 devra prévoir les 20% d'inflation dont on parle aujourd'hui et les annuités représentent également des sommes conséquentes. Il faudra être prudent. Les deux à trois prochaines années seront difficiles et la Ville n'aura pas toujours des boni excédentaires dans ses comptes. Pour cette raison, le Centre demande que le Conseil administratif soit sincère dans ses présentations budgétaires.

Pour revenir aux comptes 2021, ceux-ci sont l'illustration de ce que la commission a voté lors du budget. Les recettes fiscales supplémentaires ont permis des dépenses supplémentaires. Compte tenu du résultat positif, la gauche souhaite investir et dépenser plus dans le prochain budget. C'est compréhensible, mais ces comptes témoignent du fait que la situation de la Ville reste fragile. Les boni sont dus aux recettes fiscales de très peu d'entreprises. A Genève, peu de contribuables paient beaucoup d'impôts. Les difficultés des citoyens et des entreprises ne doivent pas être masquées.

Le Centre salue la mise en place du groupe de travail Equilibre 28, mais la commission attend toujours des propositions et des résultats concrets, comme

demandé par ailleurs par la motion du Centre qui exige un retour à l'équilibre avec une ligne claire explicative et pas uniquement des déclarations d'intention! C'est étonnant de voir, d'une part, le groupe de travail essayer de contenir les charges pour trouver des mesures d'économie, et la Conseil administratif mettre en place des projets qui seront très coûteux. Le Centre souhaite davantage de transparence, précision et clarté dans le domaine des travaux, notamment en matière de frais d'investissements et de fonctionnement. Cela permettra de ne pas avancer à l'aveugle sur des travaux importants que la Ville réalise et dont le Conseil municipal n'arrive pas à apprécier exactement les frais générés.

Les propositions du Centre, notamment en matière de prestations sportives à la population, ont été soutenues. Le Conseil administratif a fait beaucoup en matière d'animation. Cela est à saluer. En revanche, la création de nouveaux postes se fait sans aucune réflexion, plusieurs sont inutiles et ils ne permettent pas une politique de retour à l'équilibre.

Le Centre avait soutenu le budget en matière de culture. Les comptes reflètent parfaitement le budget qui avait été voté, notamment en ce qui concerne les mesures de soutien envers les artistes. Toutefois, les explications données par le magistrat sur les critères d'attribution des bourses spéciales de 10 000 francs n'ont pas été satisfaisantes. Il n'y a pas de critères, excepté celui du domicile et celui de l'impossibilité d'exercer son travail à cause de la crise du Covid-19. Le Centre ne peut pas adhérer à une politique si peu transparente.

Pour tous ces motifs, le Centre s'abstiendra sur les comptes 2021. Le groupe attend un prochain budget qui soit conforme aux demandes du parti, avec notamment plus de transparence et davantage de mesures d'économie, et pas uniquement des déclarations d'intention.

Le groupe de l'Union démocratique du centre n'approuve pas la politique de la Ville qui conduit à un appauvrissement de la classe moyenne. Cet appauvrissement se constate dans les comptes. L'impôt sur le revenu est acquitté par la classe moyenne, et d'une année à l'autre cette recette baisse. Mais d'une année à l'autre les comptes sont équilibrés, car la recette issue de l'impôt sur la fortune augmente. Cela est dû à des immeubles qui sont réévalués, ainsi qu'à des bénéfices réalisés par les multinationales. Avoir une politique qui n'est pas en accord avec la capacité financière de ses propres habitants est malsain. C'est la raison principale pour laquelle l'Union démocratique du centre refusera ces comptes.

Qu'est-ce qui explique la situation actuelle? D'une part, c'est la politique des crèches qui découle du fantasme de la place en crèche gratuite pour chaque famille. A cause de ce fantasme qui se poursuit depuis vingt ans et qui coûte des millions de francs chaque année, des politiques publiques pour les personnes âgées, pour l'entretien des bâtiments, pour l'environnement, pour la culture... sont abandonnées ou en stand-by. Ce fantasme se doublera avec un deuxième

fantasme de socialistes de transformer chaque employé de crèche en personnel municipal. Ces deux fantasmes cumulés sont irresponsables! Il ne faut pas accepter la voie dans laquelle ils se dirigent.

Le groupe de l'Union démocratique du centre dénonce également l'incapacité du Conseil administratif à mettre des locaux scolaires à disposition des enfants des écoles primaires, alors qu'il s'agit de la seule obligation fixée dans une loi cantonale et que le Conseil administratif doit suivre.

L'Union démocratique du centre refusera les comptes 2021 et déposera un rapport de minorité.

Le groupe du Parti libéral-radical rappelle que la magistrate cantonale en charge des finances a déjà expliqué pourquoi la Ville se retrouve aujourd'hui avec la surprise de 50 millions de recettes supplémentaires. La Ville ne doit pas critiquer le Canton qui a travaillé en fonction des prévisions des entreprises, qui avaient décidé d'être prudentes en raison de la crise sanitaire. Un des problèmes les plus importants est la taxe professionnelle communale qui est imposée à des entreprises qui sont en difficulté. Il faut se demander s'il est normal que des entreprises qui ont dû être subventionnées par l'Etat et la Confédération doivent utiliser ces subventions pour payer cette taxe. Le Parti libéral-radical n'a jamais voulu, par le biais de ses textes, supprimer complètement la taxe, mais souhaite que les entreprises avec des problèmes financiers puissent être exemptées exceptionnellement de la taxe professionnelle. La commission n'est pas entrée en matière, ce que le Parti libéral-radical estime dommage, car les 50 millions de francs de boni n'auraient pas été grandement impactés par les 30% d'entreprises qui auraient demandé une baisse.

Le Parti libéral-radical déplore le fait que l'on retrouve toujours dans les comptes des entités qui sont subventionnées par la Ville et par le Canton, alors qu'une loi demande qu'une répartition des tâches soit mise en place. La Ville se retrouve avec des doublons qui coûtent cher. Le Parti libéral-radical regrette également la politique qui a été présentée par le Parti socialiste, qui demande que la carte d'allocation de rentrée scolaire soit pour toutes et tous: cette politique cautionne le fait que des personnes n'ont pas fait le nécessaire pour se régulariser dans le Canton. Chacun doit prendre ses responsabilités. Le sans-abrisme coûte des millions supplémentaires alors que peu de dépenses ont été augmentées pour les personnes âgées, qui sont abandonnées et n'osent pas se rendre dans les lieux dédiés aux sans-abri pour demander un repas gratuit. Aujourd'hui l'argent octroyé aux communautés LGBTQIA+ est beaucoup plus important que la somme dédiée aux personnes âgées...

Les rentrées des personnes physiques baissent, par nombre de personnes, ce qui entraîne une paupérisation de la population en Ville de Genève. D'autres personnes ont des moyens et ne veulent plus payer autant d'impôts. Un jour, la Ville

n'aura plus les moyens suffisants pour délivrer ses prestations et devra augmenter les impôts, ce que le Parti libéral-radical refusera toujours. Le fait qu'un certain nombre d'entreprises soient bénéficiaires de la crise du Covid-19 ne doit pas nous faire oublier que les 2-3% des acteurs économiques sont actuellement encore dans la grande précarité. Les petites entreprises ont dû faire des emprunts Covid et n'arrivent pas à rembourser, ou peu. Il y aura une vague de faillites d'ici 2023. Cela aura pour impact de baisser les rentrées des personnes morales et des taxes professionnelles. Ces éléments doivent être anticipés.

La Ville utilise ses comptes pour prévoir les budgets des années futures, ce qui fausse le jeu. Les charges sont en augmentation et, malgré les groupes de travail mis en place, le Conseil administratif ne semble pas vouloir réduire ses charges ou les optimiser un maximum. Le DACM n'arrive pas à suivre les investissements votés par les propositions et c'est un problème. La crise actuelle et la guerre en Ukraine font que la Ville manquera de salles de classe. Des containers ont été commandés pour pallier ces manques!

Depuis des années on dit que les réformes fiscales sur les entreprises péjorent les comptes, mais ce n'est pas le cas puisque certaines entreprises gèrent bien la situation. Ce n'est pas la réforme fiscale et financement de l'AVS (RFFA) qui entraîne un changement au niveau de la fiscalité de la Ville, mais les crises mondiales! Le Parti libéral-radical demande une optimisation des politiques publiques, puisque celles-ci sont votées par une majorité dont le Parti libéral-radical ne fait pas partie.

En novembre, dès le moment où les départements ont su que les bénéficiaires fiscaux allaient être supérieurs à ce qui était attendu, 12 postes ont été ouverts. Ces postes n'étaient pas nécessaires deux mois auparavant! L'ouverture de postes entraîne des charges de personnel qui sont reconduites d'année en année et qui pèsent lourdement sur le budget de la Ville. Trop de cadres travaillent pour l'administration. Ces postes sont chers et, quand la hiérarchie augmente trop, les conditions de travail se péjorent, car tout le monde a envie de se responsabiliser et de sentir une forme d'autonomie. En même temps, un nombre important d'absences au travail sont constatées, qui sont peut-être liées à cette problématique.

La Ville a une dette de 1 860 millions de francs. Les taux hypothécaires ont augmenté. Les boni extraordinaires sont uniquement liés au trading, aux banques et aux pharmas. Les recettes des personnes physiques diminuent, et effectivement le niveau des classes moyennes diminue. Le Parti libéral-radical ne souhaite pas mettre les 8 millions de francs restants dans la réserve conjoncturelle. Au vu de la situation actuelle et de l'inflation à venir, le Parti libéral-radical estime que cette somme doit contribuer au remboursement de la dette, afin d'éviter d'augmenter les intérêts.

Le Parti libéral-radical refusera les comptes et déposera un rapport de minorité.

Le groupe Ensemble à gauche trouve intéressant que les commissions spécialisées analysent également les comptes et qu'elles transmettent leurs rapports et questions à la commission des finances. Peu de temps a été consacré à l'audition du DSSP et cela est regrettable, compte tenu des domaines de compétence du département. Il faudrait s'en souvenir pour les prochaines fois. Les comptes permettent de voir la réalisation de ce qui a été voté plus d'une année avant par le Conseil municipal au moment du budget, mais parfois la tendance est celle de se concentrer déjà sur le budget futur.

Un des enjeux de la Ville est d'agir sur l'urgence climatique, en intervenant sur les patrimoines financier et administratif, l'énergie, la mobilité, la végétalisation... La Ville doit également faire face à l'augmentation de la population avec un taux de logement toujours trop bas et une augmentation des charges dynamiques, avec l'obligation de mettre à disposition des salles de classe et de répondre aux besoins de crèches, de parascolaire... La Ville fait également face à des inégalités sociales: alors que certaines entreprises ont réalisé d'importants bénéfices, d'autres sont en situation très difficile. La pauvreté augmente. Il faut trouver des manières de vivre ensemble et c'est une des tâches de la Ville.

Ensemble à gauche est plutôt satisfait de la situation des comptes, notamment par rapport aux résultats. La Ville dispose de plusieurs outils pour réfléchir à ses charges et à ses rentrées: sa politique de gouvernance par rapport au personnel; le contrôle financier; la recherche d'une meilleure transversalité, comme cela a été fait avec la politique d'achat de la CMAI; les budgets sensibles au genre ou au climat. Il ne s'agit pas là juste de discours idéologiques mais d'outils réels qui servent à analyser les comptes. La Ville dispose du personnel pour réaliser ces prestations. Certes, Ensemble à gauche souhaiterait des négociations plus ouvertes entre la Ville en tant qu'employeur et les représentants du personnel et espère qu'il y aura des avancements par rapport aux collocations. De manière générale, on remarque l'effort fourni pour poursuivre l'égalité, diminuer les discriminations et se préoccuper des maladies liées au travail, et pas uniquement en termes de gestion des absences, des licenciements et des départs... Cette politique de prévention est à saluer.

Le travail mené par les associations est important et doit être salué. La Ville a amélioré son suivi des associations qu'elle subventionne et une cohérence commune a été trouvée entre les différents départements et services.

Ensemble à gauche s'inquiète de la non-dépense des investissements, d'autant plus que les travaux sont indispensables et nécessaires. Différents facteurs l'expliquent comme la pénurie du matériel en raison du Covid-19, mais le fonctionnement du département questionne: est-ce que le DACM dispose d'assez de personnel? Est-ce que le rythme du Conseil municipal correspond aux besoins des projets sur le terrain? Ce fonctionnement est médiocre et doit être amélioré.

Ensemble à gauche s'inquiète également du lien entre le Canton et la Ville et du souhait du Canton de transférer aux communes les charges concernant les personnes âgées. Ensemble à gauche a déposé une motion par rapport au soutien aux personnes âgées – problématique qui doit être prise en compte par la Ville.

Le Canton vise une nouvelle gouvernance politique culturelle, mais il faudra voir si cela est accompagné également de moyens financiers supplémentaires. Les grandes institutions sont une grande charge pour la Ville et il faut pouvoir soutenir la culture de création. La crise sanitaire a mis en évidence les statuts précaires de certains actrices et acteurs dans le domaine de la culture. Il faudra voir dans quelle mesure la Ville peut y participer. Il faut réfléchir à comment favoriser l'accès à la culture pour les personnes en situation de handicap.

Tout en exprimant certaines inquiétudes, Ensemble à gauche acceptera ces comptes. Le groupe soutient la proposition du Mouvement citoyens genevois de mieux distinguer ce qui relève des frais d'investissement de ce qui relève des frais de fonctionnement.

Une commissaire des Vert-e-s souhaite contester deux affirmations venant du Parti libéral-radical. Il est faux de dire que les communautés LGBTQIA+ auraient été privilégiées par rapport aux personnes âgées. Celles-ci ont reçu en tout un montant d'environ 1,8 million de francs, alors que les communautés LGBTQIA+ ont reçu environ 670 000 francs. Et par rapport à la taxe communale professionnelle les auditions ont démontré que les entreprises en difficulté ont bien pu bénéficier d'une remise.

Une commissaire du Parti libéral-radical répond que son parti avait déposé des textes qui demandaient que l'on exempté du paiement de la taxe professionnelle les entreprises qui avaient dû demander des aides cantonales et fédérales. Les Vert-e-s. n'ont pas soutenu ces textes! Concernant les communautés LGBTQIA+, on remarque depuis plusieurs années que les lignes qui leur sont dédiées sont régulièrement augmentées, alors que les lignes dédiées aux personnes âgées n'ont pas bénéficié d'augmentation, ou presque pas. Il ne faut pas oublier les subventions ponctuelles – rappelle une autre commissaire du Parti libéral-radical – qui démontrent que la Ville encourage les initiatives qui catégorisent les personnes en communautés identitaires. La Ville devrait réévaluer ses subventions!

Concernant le rythme du travail du DACM, qui a été questionné par Ensemble à gauche, il ne faut pas oublier que la jauge d'investissements n'a pas été dépensée dans son intégralité, car les entreprises n'arrivent pas à suivre le rythme des travaux. Cela dit, le Parti libéral-radical s'inquiète aussi du fait que le DACM n'ait pas dépensé la totalité des investissements alors que la jauge a augmenté.

Pour le Mouvement citoyens genevois, le président rappelle que les comptes de la Ville ont été pendant des années déficitaires. Depuis toujours, la Ville établit

son budget sur les prévisions cantonales des recettes. Certes, les communes pourraient faire leurs propres prévisions mais ce serait moins sage. Les prévisions cantonales pour 2021 avaient été prudentes compte tenu de la crise sanitaire. Personne n'avait prévu une telle explosion des recettes! Au niveau du Canton elles s'élèvent à 1 000 000 000 de francs, dont 500 000 000 de francs proviennent des transactions immobilières et des impôts des entreprises de l'horlogerie, des banques, des assurances, des grandes sociétés internationales et du trading. C'est au niveau du budget qu'il faut tenir compte du retour à l'équilibre, et la guerre en Ukraine et le transfert des charges nous obligent à faire preuve de prudence.

Le Mouvement citoyens genevois souhaite exprimer certaines insatisfactions. Le parti n'approuve pas les restrictions de la circulation, pas parce qu'il n'aime pas les vélos ou les autres modes de transport, mais parce que ces restrictions entravent l'activité économique. Elles empêchent les entreprises de travailler et leur font perdre des heures dans la circulation, ce qui engendre des coûts facturés aux clients. Il faut trouver une solution et des motions ont été déposées au Conseil municipal dans le but de régler cette problématique. Ces restrictions et la piétonnisation créent aussi des problèmes de deal, notamment aux Pâquis. Il y a également un problème au sein de la police municipale. Du temps de M. Barazzone, le nombre de policiers municipaux avait augmenté, pour répondre notamment à l'augmentation de la population. A cause aussi d'une réforme des horaires, il y a aujourd'hui moins d'agents sur le terrain. Certaines missions attribuées aux agent-e-s de la police municipale (APM) par la loi cantonale ne sont plus exécutées par ces derniers, ce qui pose problème, notamment à la lutte contre le trafic de drogues.

Le Mouvement citoyens genevois est d'avis que le Conseil administratif doit prendre une décision par rapport aux collocations du personnel et aux revalorisations des fonctions, notamment des métiers pénibles – ses négociations avec les représentants du personnel durent depuis dix ans et même le magistrat en charge du DFEL avait affirmé qu'il faut maintenant trouver un accord. La Ville a signé une convention avec l'Office cantonal de l'emploi (OCE), qui n'est pas appliquée. Il y a régulièrement de nouveaux frontaliers qui sont employés à la Ville de Genève, plusieurs de ces cas ont été dénoncés par le président même. Les crèches coûtent 110 millions de francs par année et ce montant sera exponentiel avec la municipalisation. La question des bâtiments scolaires avait été traitée et votée en commission des travaux et des constructions en 2020. Le département a tardé à lancer les appels d'offres et aujourd'hui, avec les difficultés liées à la guerre en Ukraine, la problématique se complique. La faute n'est pas du Conseil municipal, qui travaille vite. D'importants moyens sont dédiés à la politique du sans-abrisme afin d'accueillir des gens toute l'année. Pourtant, des montants supplémentaires sont votés chaque année et les sans-abri ne sont pas tous à l'abri ou sont toujours dans les abris de protection civile... Au sein

de l'ACG, 18 communes ont passablement contesté la situation actuelle. Il faut trouver des solutions à ces problématiques qui durent depuis vingt ans!

Le Mouvement citoyens genevois n'est pas en faveur de la suppression de la taxe professionnelle: le 90% de cette taxe est payée par les banques, les assurances et les grandes sociétés, et non pas par les petits artisans. Mais quelques petites et moyennes entreprises (PME) paient des milliers de francs, ce qui peut leur porter préjudice. Le Mouvement citoyens genevois a déposé un texte qui demande d'augmenter le forfait de la taxe, afin de taxer uniquement les grandes sociétés. Ce projet mériterait d'être étudié, car il n'entraîne pas d'importantes diminutions des recettes.

Concernant la présentation des comptes, le président propose que la Ville suive le fonctionnement de l'Etat et transmette les comptes avec un rapport de gestion séparé. Ainsi, la commission peut voter les comptes, qui sont contrôlés par le CFI, et discuter du rapport de gestion, ce qui entraînerait un vote séparé. Cela permettrait d'exprimer l'insatisfaction générale par rapport à la gestion, mais de voter les comptes puisqu'ils sont justes.

En ce qui concerne les investissements, la Ville ne peut pas décréter un train des travaux. La rénovation des bâtiments prend du temps, peu importe les montants votés. L'isolation des bâtiments engendrera des montants importants. Les entreprises à Genève n'ont pas la structure pour réaliser ce genre de travail. La Ville devra lancer des appels d'offres destinés à des groupes français, auquel cas le Mouvement citoyens genevois s'y opposera. Le Mouvement citoyens genevois souhaite que les appels d'offres soient attribués prioritairement aux entreprises du Canton ou de Suisse. La Ville détient suffisamment de personnel pour monter des projets. M. Pagani travaillait avec des budgets inférieurs et avait réussi à investir plusieurs fois environ 160 millions de francs. Cela démontre que les capacités existent et qu'il n'est pas nécessaire d'engager du personnel supplémentaire.

Le Mouvement citoyens genevois acceptera l'attribution du montant restant dans la réserve. Il ne s'agit pas de cash qui remboursera la dette, mais d'une opération comptable. Si la commission ne vote pas cette attribution, cette somme sera attribuée dans la fortune, car la réserve conjoncturelle est une sous-rubrique de la fortune. Les attribuer directement à la réserve conjoncturelle permet une visibilité.

Le Mouvement citoyens genevois votera les comptes 2021, car ils sont justes, mais en critique la gestion.

*Votes sur les projets de délibération, pages 70 et suivantes*

*Délibération I – Crédits budgétaires supplémentaires*

La délibération I est acceptée par 9 oui (3 Ve, 4 S, 1 EàG, 1 MCG) contre 4 non (3 PLR, 1 UDC) et 2 abstentions (LC).

*Délibération II – Comptes annuels*

La délibération II est acceptée par 9 oui (3 Ve, 4 S, 1 EàG, 1 MCG) contre 4 non (3 PLR, 1 UDC) et 2 abstentions (LC).

*Délibération III – Affectation du résultat*

La délibération III est acceptée par 9 oui (3 Ve, 4 S, 1 EàG, 1 MCG) contre 1 non (UDC) et 5 abstentions (2 LC, 3 PLR).

Le président met au vote l'ensemble des comptes 2021.

Les comptes 2021 et le rapport de gestion du Conseil administratif sont acceptés par 9 oui (3 Ve, 4 S, 1 EàG, 1 MCG) contre 4 non (3 PLR, 1 UDC) et 2 abstentions (LC).

Le groupe du Parti libéral-radical annonce un rapport de minorité.

Le groupe de l'Union démocratique du centre annonce un rapport de minorité.

Le groupe l'Union démocratique du centre présente sa recommandation. Le Département cantonal de la cohésion sociale avait indiqué dans son courrier que le prélèvement du Conseil administratif dans le Fonds Zell, tel que prévu dans le budget, n'était pas acceptable et ne devait pas se retrouver dans les comptes. Or, la Ville a tout de même prélevé de l'argent dans le Fonds Zell afin de subventionner la Nouvelle Roseraie et la Fondation Trajets. Ces subventions ne contribuent pas à améliorer la politique pour les personnes âgées, ce qui était la volonté de M<sup>me</sup> Emma Louise Zell.

Pour cette raison, l'Union démocratique du centre propose une recommandation à l'intention du Safco de «vérifier soigneusement la comptabilisation des prélèvements dans le Fonds Zell pour l'année 2021».

Mise aux voix, la proposition de recommandation de l'Union démocratique du centre est refusée par 8 non (1 EàG, 4 S, 3 Ve) contre 2 oui (PLR, UDC) et 5 abstentions (2 LC, 2 PLR, 1 MCG).

Le Parti libéral-radical présente sa recommandation. Certaines entités reçoivent plusieurs aides différentes. C'est le cas des Bains des Pâquis, qui touchent quatre subventions différentes. Dans la législature précédente, la magistrate en charge du

DCCS fournissait des tableaux des différentes associations qui touchent une ou plusieurs subventions. Ces tableaux doivent être joints aux comptes annuellement pour les subventions monétaires et les gratuités.

Le Parti libéral-radical propose la recommandation suivante: «Le Conseil administratif doit fournir les tableaux de toutes les subventions par département, monétaires, non monétaires (gratuités), pour toutes les associations qui touchent plusieurs subventions.»

Mise aux voix, la proposition de recommandation du Parti libéral-radical est acceptée par 10 oui (3 Ve, 2 LC, 3 PLR, 1 UDC, 1 MCG) contre 4 non (S) et 1 abstention (EàG).

Le Mouvement citoyens genevois propose la recommandation suivante: «Le Conseil municipal recommande de définir et d'appliquer une règle claire fixant la distinction entre le fonctionnement et les investissements pour la comptabilisation des travaux et de l'informatique.»

Mise aux voix, la proposition de recommandation du Mouvement citoyens genevois est acceptée sans opposition par 11 oui (1 EàG, 3 Ve, 2 LC, 3 PLR, 1 UDC, 1 MCG) et 4 abstentions (S).

#### *PROJET DE RECOMMANDATION I*

Le Conseil administratif doit fournir les tableaux de toutes les subventions par département, monétaires, non monétaires (gratuités), pour toutes les associations qui touchent plusieurs subventions.

#### *PROJET DE RECOMMANDATION II*

Le Conseil municipal recommande de définir et d'appliquer une règle claire fixant la distinction entre le fonctionnement et les investissements pour la comptabilisation des travaux et de l'informatique.

26 juillet 2022

## **B. Rapport de minorité de M<sup>me</sup> Patricia Richard.**

Le Parti libéral-radical a refusé les comptes 2021 non pas à cause des chiffres, qui sont le reflet des dépenses, mais pour des raisons politiques que je vais détailler.

Le Parti libéral-radical a demandé à plusieurs reprises au Conseil administratif de transmettre un tableau regroupant les différentes associations qui reçoivent plusieurs subventions des départements.

Les magistrats répondent que ces tableaux sont difficiles à élaborer, alors que cela a été fait du temps de M<sup>me</sup> Alder, qui avait fourni à l'époque à la commission sociale un graphique comprenant les associations qui recevaient une seule subvention, celles qui en recevaient deux, trois et quatre. Le détail complet de ces subventions était donc disponible.

Le Parti libéral-radical estime déplorable que les magistrats refusent de faire ce travail, puisque la commission l'a demandé et qu'ils ont les outils à disposition.

Le département des travaux n'a pas encore trouvé un accord sur une limitation entre ce qui relève du fonctionnement et sur ce qui relève de l'investissement, chaque année M. Chrétien émet une remarque à ce sujet. Il n'y a toujours pas eu de conclusion depuis quatre ans. Une règle de base fixée par la loi que M. Chrétien tente de faire appliquer.

Le département n'applique pas les seuils fixés par le Safco. Il faut se demander chaque fois si les réparations et rénovations faites par le Département relèvent du budget de fonctionnement et donc de l'entretien, ou des investissements dans le cas où un important nombre de travaux seraient réalisés. Une règle doit être définie et appliquée.

Cette absence de décision implique chaque année un dépassement du budget de fonctionnement dans les comptes. Les rectifications de M. Chrétien ne peuvent généralement pas être prises en compte puisqu'elles sont élaborées une fois que les comptes sont bouclés.

Ce même département des travaux qui n'a réussi à dépenser que la moitié des sommes budgétisées, il disposait de 180 millions et n'en a dépensé que 90, alors même qu'il y a pour plus de 900 millions de propositions qui ont déjà été acceptés par le Conseil municipal.

Ce qui veut dire selon le Parti libéral-radical que la magistrate en charge a un problème de priorités, et de gouvernance, ce qui nous a été confirmé il y a peu

de temps par «l’histoire du dégrappage» aux Pâquis, ainsi que la fermeture dans l’urgence de la piscine intérieure de Varembeé, en pleine canicule alors même que nous manquons cruellement de bassins, la natation étant excellente pour la santé...

La politique de la Ville conduit à un appauvrissement de la classe moyenne, qui se constate dans les comptes depuis plusieurs années.

Le Parti libéral-radical constate qu’il y a une stagnation, voire une baisse de la recette de l’impôt sur les revenus des personnes physiques.

Les comptes sont équilibrés d’une année sur l’autre grâce à l’impôt sur la fortune et ce grâce à certains contribuables, mais ils disparaissent gentiment dans des communes qui les taxent moins, et il est bien évident que la récente décision du Conseil d’Etat d’augmenter leurs taxations de 50% va les faire fuir encore plus vite...

Les bénéfices réalisés par les multinationales permettent d’équilibrer les charges de la Ville.

La politique du Conseil administratif et sa volonté de vouloir municipaliser les crèches vont augmenter également les charges de la Ville de plus de 30 millions au détriment d’autres prestations essentielles.

Le Conseil administratif n’arrive même pas à mettre des locaux scolaires à la disposition des enfants et des classes des écoles primaires, alors qu’il s’agit de la seule obligation fixée dans une loi cantonale.

La gestion de la crise Covid a aussi permis de voir que la culture, grande subventionnée, s’en sortait très bien, voire trop bien, car nous n’avons qu’une vue partielle de la situation. Alors même que nous traitons les comptes 2021 de la Ville de Genève, nous n’avons toujours pas accès aux comptes des entités subventionnées, qui seront bouclés après que nous aurons reçu et traité ceux de la Ville, et nous ne savons par conséquent pas encore quelles sommes vont nous être retournées.

Au contraire des PME qui pour certaines ne sont pas encore sorties de la crise, alors même que ni le Conseil administratif ni la majorité de gauche du Conseil municipal n’ont voulu entrer en matière sur une baisse partielle ou la gratuité de la taxe professionnelle pour les entreprises qui en faisaient la demande.

La Carte d’allocation rentrée scolaire pour tous, sans distinction, est pour le Parti libéral-radical un encouragement à la violation des lois, ce que nous ne pouvons pas approuver.

Si tous veulent les mêmes droits, ils doivent avoir les mêmes obligations. Nous devons stopper cette hypocrisie crasse encourageant à violer nos lois sur l’immigration.

La Suisse ne refuse pas le droit d'asile, il est juste soumis à certaines conditions.

En ce qui concerne le sans-abrisme, il coûte des millions supplémentaires alors que les personnes âgées sont abandonnées. Peu de dépenses ont été augmentées pour les personnes âgées, qui ont parfois des conditions moins bonnes que les sans-abris, et qui n'osent pas aller dans les lieux où les sans-abris peuvent manger gratuitement.

L'augmentation de la réserve conjoncturelle au détriment du remboursement de la dette est une erreur selon nous, car les taux d'intérêt remontent et vont péjorer davantage les finances de la Ville.

Le Parti libéral-radical estime également qu'il y a trop de cadres dans l'administration. Les cadres engendrent plus de coûts qu'une personne qui travaille à un niveau inférieur.

Cette situation va durer et ce n'est pas sain: un jour, la Ville n'aura plus les moyens suffisants pour délivrer ses prestations et devra augmenter les impôts, ce qui aura pour conséquence de paupériser davantage la population. Le Parti libéral-radical refusera toujours l'augmentation des impôts.

Par rapport aux entreprises dont les gains sont importants, dont la pharma, la crise Covid-19 a fait que ces entreprises sont devenues bénéficiaires de cette crise.

On oublie les 2-3% qui sont actuellement encore dans la grande précarité. Les petites entreprises qui ont dû faire des emprunts Covid-19 n'arrivent pas ou ont de la peine à rembourser.

Il y aura une vague de faillites au niveau professionnel d'ici à 2023. Cela aura pour impact de baisser les rentrées de personnes morales et de taxes professionnelles. Ces éléments doivent être anticipés, cela est observable dans les comptes, d'autant plus sachant que la taxe professionnelle entraîne toujours un décalage d'une année et demie, voire deux ans et demi, puisqu'une année sur deux les entreprises doivent remplir leur déclaration. Cela péjorera les résultats de la Ville.

La Ville utilise les comptes pour prévoir les budgets des années futures, ce qui fausse l'avenir. Les charges sont en augmentation, et le Parti libéral-radical n'a pas l'impression, malgré les groupes de travail mis en place, que le Conseil administratif a déjà avancé pour réduire ces charges ou les optimiser un maximum.

La crise actuelle et la guerre en Ukraine font que dans le futur la Ville manquera de salles de classe. Il y a déjà des containers qui ont été commandés pour des réfections d'écoles, par exemple l'école Liotard. Le Conseil administratif pourrait aussi décider de faire un arbitrage et de se servir de ces containers là où

il y a un manque et de retarder la réflexion d'une ou deux écoles d'une année ou deux pour pouvoir accueillir des enfants de manière optimale.

Les déclarations du Conseil administratif par rapport aux réformes fiscales sur les entreprises sont fausses. Depuis des années, on dit que ces réformes péjorent les comptes et le budget de la Ville, mais ce n'est pas le cas puisque certaines entreprises gèrent bien la situation. Ce n'est pas RFFA qui entraîne un changement au niveau de la fiscalité de la Ville, mais les situations qui se passent au niveau mondial.

Le Parti libéral-radical demande une optimisation des politiques publiques, puisque celles-ci sont votées par une majorité dont le Parti libéral-radical ne fait pas partie.

Les restrictions de la circulation entravent l'activité économique. Elles empêchent les entreprises de travailler, de circuler en Ville et leur font perdre des heures dans la circulation, ce qui engendre des coûts.

Les restrictions et la piétonnisation créent des problèmes par rapport au deal, notamment aux Pâquis.

Le Parti libéral-radical s'inquiète pour l'avenir, car certaines déclarations entendues lors du traitement des comptes 2021 laissent à penser que certains groupes ont des vellétés de dépenses irraisonnées.

L'inflation touche déjà de plein fouet la population genevoise, il n'y a qu'à voir l'augmentation du produit le plus recherché lors du premier confinement Covid, je parle bien évidemment du papier toilette, dont le paquet de 24 rouleaux est passé de 14 fr. 80 en janvier à 24 fr. 90 en juillet.

Les taux d'intérêt qui remontent en flèche vont également peser sur la colossale dette de la Ville de Genève et nous coûter quelques millions supplémentaires.

L'ouverture de postes supplémentaires n'est pas réaliste, car le Conseil administratif travaille toujours en silo, et chaque département souhaite conserver ses postes au lieu de faire des «échanges» en fonction des besoins.

Pour toutes ces raisons, le Parti libéral-radical refuse ces comptes et encourage vivement le Conseil administratif et le Conseil municipal à plus de raison, afin de ne pas endetter à vie l'avenir de Genève.

24 août 2022

### **C. Rapport de minorité de M. Vincent Schaller.**

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux,

J'ai eu le plaisir de participer à l'étude des comptes 2021 de la Ville de Genève en tant que représentant du groupe UDC à la commission des finances.

Comme souvent, des recettes fiscales exceptionnelles permettent à la Ville de Genève d'équilibrer ses comptes pour l'année 2021.

En effet, le budget 2021 voté par le Conseil municipal le 12 décembre 2020 prévoyait un excédent de charges de 49,3 millions de francs, à la limite du déficit maximum autorisé par la loi RFFA.

Les comptes 2021 enregistrent finalement un excédent de revenus de 10,8 millions de francs. La bonne nouvelle (*sic*) de l'excédent de recettes fiscales de 73,9 millions de francs permet au Conseil administratif de présenter ce résultat positif.

Il faut dire que malgré son sourire autosatisfait, le Conseil administratif n'a fourni pour sa part aucun effort pour équilibrer les comptes puisque les charges dépassent de 16,1 millions de francs la limite fixée par le Conseil municipal lors du vote du budget.

Avec ce rapport de minorité, je souhaite présenter mes constatations en lien avec ces comptes 2021.

#### *Un jackpot fiscal en totale dissonance avec la santé financière des ménages*

Ainsi donc, la Ville de Genève a enregistré un excédent de recettes fiscales de 73,9 millions de francs.

Pour l'essentiel, cet excédent correspond à une évolution inattendue des impôts versés par les sociétés multinationales basées en ville de Genève de 270,5 millions de francs à 315,5 millions de francs (+45 millions de francs).

En ce qui concerne les personnes physiques, ce sont les plus fortunées qui restent un soutien fidèle de la politique menée par le Conseil administratif. La recette de l'impôt sur la fortune augmente de 70,3 millions de francs à 78,3 millions de francs (+8 millions de francs).

A l'inverse, la classe moyenne, soit les ménages soumis à l'impôt sur le revenu mais pas concernés par l'impôt sur la fortune, est abandonnée par la Ville de Genève.

Pour la dixième année consécutive, la recette de l'impôt sur le revenu des ménages, pourtant de plus en plus nombreux et entassés dans notre commune, est en baisse, de 553,6 millions de francs à 537 millions de francs (-16,6 millions de francs!), sans que cette baisse trouve de justification dans une réforme des barèmes d'impôt. En réalité, la baisse est même plus marquée lorsque l'on retranche de cet impôt sur le revenu la contribution toujours plus importante des travailleurs frontaliers à travers l'impôt à la source.

On peut ainsi mesurer l'appauvrissement des habitants de la Ville de Genève, appauvrissement confirmé chaque année par les statistiques de l'Hospice général. La part fiscale de ces contribuables s'étiole chaque année, à l'exact opposé du train de vie insolent et irresponsable de la Ville de Genève.

Mais l'appauvrissement de la classe moyenne en Ville de Genève fait les affaires du Conseil administratif. En effet, celui-ci peut s'enorgueillir d'imaginer de nouvelles dépenses à chaque budget en s'appuyant sur les bénéficiaires des multinationales et la spéculation immobilière.

Le groupe UDC rappelle que cette manière d'envisager la gestion financière d'une collectivité publique est tout à fait déraisonnable, voire malsaine.

Le train de vie de la Ville de Genève doit rester en adéquation avec le train de vie de ses propres habitants. La priorité doit être donnée au remboursement de la dette et à la baisse du centime additionnel.

### *Fuite en avant dans le domaine des crèches*

Sans doute, c'est la politique de la petite enfance qui illustre le mieux la fuite en avant du Conseil administratif en matière de nouvelles dépenses.

Dans les comptes 2021, la politique de la petite enfance en Ville de Genève représente une charge financière de 124 millions de francs dont 114,1 millions de subventions aux structures d'accueil. Dans les comptes 2001, le coût total de cette politique se limitait à 38 millions de subventions versées aux structures d'accueil.

En 2021, le coût moyen annuel d'exploitation d'une place de crèche s'élève à 45 000 francs. Après déduction de la contribution facturée aux parents, le déficit de la Ville de Genève s'élève à 33 000 francs en moyenne par place.

Je relève que ce montant de 33 000 francs par an pourrait tout aussi bien être versé au parent qui abandonne provisoirement son activité professionnelle pour s'occuper de l'enfant.

Le coût d'une place de crèche en Ville de Genève est comparable aux coûts d'écolage dans les plus grandes universités (Harvard: 51 600 francs; Cambridge: 38 400 francs; Oxford: 40 900 francs). On se réjouit donc de retrouver les crèches de la Ville de Genève dans le classement de Shanghai des meilleurs établissements de la planète.

A l'évidence, la politique de la Ville de Genève en matière de petite enfance est exagérée lorsqu'on la rapporte à la capacité financière des ménages. Cette fuite en avant n'est aujourd'hui rendue possible que par la grâce des activités de trading et de la spéculation immobilière.

Et comme si le fantasme de la place de crèche gratuite pour tous les parents ne suffisait pas, le Conseil administratif se lancera dès le budget 2023 dans la poursuite d'un autre fantasme, la municipalisation du personnel de la petite enfance. Ainsi, le coût d'exploitation des places de crèche sera encore augmenté sans qu'aucune place supplémentaire ne soit mise à la disposition des parents.

Les universités américaines et anglaises ne pourront définitivement plus régaler avec le Service de la petite enfance de la Ville de Genève.

### *La Ville de Genève ne remplit pas ses obligations légales*

Selon l'article 8 alinéa 2 de la loi sur l'instruction publique, les communes doivent fournir les bâtiments, les terrains et le mobilier nécessaires à l'enseignement, pour tous les élèves du degré primaire.

Cette disposition comporte la seule et unique obligation légale des communes, en l'occurrence du Conseil administratif de la Ville de Genève.

En effet, hors la mise à disposition des bâtiments scolaires, toutes les dépenses que l'on trouve dans les comptes 2021 de la Ville Genève pour un montant total de 1,235 milliard de francs reposent uniquement sur la tradition historique ou sur des choix politiques. Le fait est que ces dépenses pourraient être supprimées dans l'année sans qu'aucune loi ne soit violée.

La loi n'ordonne qu'une seule chose au Conseil administratif, mettre à la disposition du Département de l'instruction publique suffisamment de bâtiments scolaires pour les enfants de l'école primaire.

En 2021, le Conseil administratif a donc violé sa seule et unique obligation légale. Il a échoué dans la planification des bâtiments scolaires. Des pavillons provisoires n'ont pas été livrés au prétexte d'une insuffisance de collaborateurs dans l'administration pour assumer toutes les tâches (*sic*).

Ainsi à la rentrée 2022, des dizaines d'enfants des écoles primaires de Trembley et des Allières n'ont pas commencé les cours dans des salles de classe

mais dans des locaux ayant servi de bibliothèque ou utilisés jusque-là par le parascolaire.

Plus grave qu'un dépassement injustifié des dépenses budgétaires, une violation de la loi doit être sanctionnée par un refus des comptes 2021.

Le groupe UDC dénonce le manque répété d'anticipation des magistrats communaux (et cantonaux) qui autorisent la construction de logements en masse en oubliant systématiquement les infrastructures publiques nécessaires.

L'épisode des pavillons provisoires pose surtout le problème de la crédibilité de représentants politiques qui militent en faveur d'une libre circulation des personnes (et des familles), libre circulation qu'ils sont ensuite incapables d'assumer dans leur fonction de magistrat.

Pour l'avenir, le groupe UDC recommande au Conseil administratif d'abandonner ses activités accessoires ou récréatives pour se concentrer sur ses obligations légales.

#### *Négligence dans la défense des intérêts de la Ville de Genève dans le dossier du Carré-Vert*

La construction du dépôt du Carré-Vert pour l'entreposage des collections patrimoniales de la Ville de Genève a coûté 42,2 millions de francs aux contribuables (PR-972).

A la réception des travaux, il est apparu que le dépôt était inutilisable en raison de défauts majeurs dans la construction des chapes de béton.

Ainsi, non seulement aucune œuvre d'art n'a jamais été transférée au Carré-Vert mais les contribuables paient des sommes faramineuses pour la location de dépôts privés en remplacement.

L'entreprise Multisol Chapes SA qui a réalisé les chapes défectueuses est en faillite si bien que la Ville de Genève devra payer une deuxième fois de sa poche pour les travaux de reconstruction (en plus de la location temporaire des dépôts privés).

La Ville de Genève a inscrit plus de 8 millions de francs de créances dans la faillite de la société Multisol Chapes SA mais ne récupérera probablement pas cette somme, pas même une partie.

En effet, il s'avère que l'administrateur de cette société fait l'objet d'une procédure pénale pour faillite frauduleuse, soit gestion fautive, banqueroute frauduleuse et fraude dans la saisie.

Dans le courant de l'année 2021, le Conseil administratif, informé de la procédure pénale ouverte contre l'administrateur, a décidé de ne pas porter plainte.

De l'avis du magistrat Sami Kanaan, directement concerné, la dépense de 42,2 millions de francs engagée par les contribuables pour la construction d'un dépôt inutilisable ne justifie pas de porter plainte. Ainsi donc, le Conseil administratif a décidé de ne pas importuner l'entrepreneur malhonnête.

Compte tenu des circonstances évidentes exposées ci-dessus, un propriétaire diligent aurait non seulement engagé une action civile contre l'administrateur pour obtenir réparation du dommage mais il se serait aussi tout naturellement associé à la plainte pénale pour faillite frauduleuse.

En effet, non seulement la procédure pénale est prise en charge financièrement par le Ministère public mais en plus, l'action pénale permet parfois au propriétaire lésé d'obtenir une réparation du dommage à moindres frais.

Bien entendu, le groupe UDC est consterné par cette décision du Conseil administratif.

A ce jour, les motifs qui ont conduit le Conseil administratif à ne pas porter plainte restent mystérieux.

### *Le Conseil administratif ne respecte pas les instructions de l'autorité de surveillance*

Par décision du 17 février 2021, l'autorité de surveillance des communes, soit le Département cantonal de la cohésion sociale (M. Thierry Apothéloz), avait approuvé le budget de fonctionnement 2021 de la Ville de Genève avec la remarque suivante: un montant de 960 000 francs concernant un prélèvement sur le Fonds Zell a été porté en revenu au budget 2021. Ce prélèvement, en ceci qu'il n'attribue pas de nouvelles ressources en faveur des personnes âgées, viole les conditions du legs. Ce revenu ne pourra donc pas être comptabilisé dans les comptes 2021.

En effet, on se souvient que le Conseil administratif avait puisé en catimini dans le Fonds Zell pour parvenir à équilibrer son budget.

Lors de l'examen des comptes 2021, la commission des finances a été surprise de constater que le Conseil administratif n'a pas suivi les instructions de M. Thierry Apothéloz.

Le prélèvement de 960 000 francs dans le Fonds Zell a été comptabilisé comme revenu dans les comptes 2021 (brochure des Comptes 2021, p. 146).

Selon l'article 111 de la loi sur l'administration de communes (LAC), les comptes annuels doivent être transmis dans leur intégralité au Département cantonal de la cohésion sociale pour approbation.

Par anticipation de la décision qui sera rendue par l'autorité de surveillance des communes, le groupe UDC refusera les comptes 2021 de la Ville de Genève.

### *Conclusion*

Sur la base des considérations financières et juridiques exposées ci-dessus et pour d'autres motifs encore qui seront rappelés lors de la séance plénière, le groupe UDC ne peut pas accorder de décharge au Conseil administratif pour sa gestion de la Ville de Genève durant l'année 2021.

Les comptes 2021 doivent être refusés.

18 mai 2022

## **Rapport de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner les comptes 2021 par politique publique et rapport de gestion du Conseil administratif.**

### **Rapport de M<sup>me</sup> Danièle Magnin.**

Cette proposition a été renvoyée à la commission des arts et de la culture (CARTS) lors de la séance plénière du 26 avril 2022. Elle a été traitée lors de la séance unique du 9 mai 2022 sous la présidence de M<sup>me</sup> Paule Mangeat. Les notes de séance ont été prises par M. Daniel Zaugg que la rapporteuse remercie pour son travail.

### **Séance du 9 mai 2022**

*Audition de M. Sami Kanaan, conseiller administratif, en charge du département de la culture et de la transition numérique (DCTN), accompagné de M<sup>mes</sup> Martine Koelliker, directrice adjointe du DCTN, Anne Mathieu, administratrice du DCTN, Coré Cathoud, conseillère culturelle du Service culturel (SEC), ainsi que de M. Christian Tschannen, administrateur du SEC*

M. Kanaan rappelle que la feuille de route du DCTN est composée des quatre axes prioritaires suivants:

- développer la participation culturelle;
- soutenir la création culturelle dans sa diversité;
- mobiliser la culture pour répondre aux défis climatiques et sociétaux, et inviter au débat;
- inscrire la Ville dans une transition numérique responsable, créative et inclusive.

En ce qui concerne le premier axe, la diversification du public est d'autant plus importante que l'on sort de la crise sanitaire. L'enjeu est d'impliquer les publics de manière passive mais aussi active en multipliant les projets de coconstruction. On peut citer comme exemple les prestations des Bibliothèques et discothèques municipales (BMU) hors murs. Les actions menées à l'extérieur des locaux ont permis aux BMU d'aller à la rencontre des gens dans l'espace public.

Concernant le second axe, la Ville a mandaté la photographe Laurence Rasti pour réaliser une enquête photographique sur les migrant-e-s. On peut également citer le projet «Atelier 5 MAG» qui permet aux artistes de bénéficier d'un atelier à la Maison des arts du Grütli pour des activités de recherche et de création.

Concernant le troisième axe, il est clair que la culture est pleinement concernée par les évolutions technologiques, sociétales et environnementales. Dans ce cadre, il apparaît judicieux de mobiliser les artistes et les scientifiques en lien avec ces problématiques. On peut citer comme exemples la carte perceptuelle projetée sur la façade du Muséum d’histoire naturelle (MHN) pour sensibiliser la population au dérèglement climatique, ainsi que l’exposition de Chappatte, qui se tient au Commun, autour du pouvoir de la caricature politique.

Quant au quatrième axe, il a bénéficié d’un changement de stratégie. Plutôt que d’opérer une numérisation massive, onéreuse et difficile à valoriser, le département a opté pour une démarche plus sélective et accessible au grand public.

M<sup>me</sup> Koelliker rapporte que le Pavillon de la danse a été ouvert au public le 24 mars et la Nouvelle Comédie les 28 et 29 août 2021. Ces deux réalisations ont nécessité plusieurs années de travail. Le projet de la Nouvelle Comédie a été mené en étroite collaboration entre l’administration et les milieux professionnels concernés.

M. Kanaan se réjouit que les œuvres présentées à la Nouvelle Comédie aient un grand succès auprès du public. Cette réussite devra être inspirante pour la prochaine codirection. La codirection actuelle ne renouvellera pas son mandat au-delà du mois de juin 2023.

M<sup>me</sup> Koelliker rapporte que le Groove a été inauguré en novembre 2021. Le projet de rénovation du Bâtiment d’art contemporain (BAC) a été lancé en 2019. Une fois le programme des besoins défini, la Direction du patrimoine bâti (DPBA) a lancé un appel d’offres public en deux tours. Au mois de décembre, un bureau berlinois a remporté le mandat. Le Conseil municipal sera saisi d’un crédit d’études complémentaire prochainement. Ce dernier devrait permettre de finaliser le projet au début de l’année 2024. Actuellement, le BAC accueille le Musée d’art moderne et contemporain (MAMCO), le Centre d’art contemporain (CAC) et le Centre de la photographie Genève (CPG). Le Commun a été déplacé en face dans un bâtiment appartenant à la Caisse de prévoyance de l’Etat de Genève (CPEG). Reste le Fonds municipal d’art contemporain (FMAC) qui est en train de déménager dans les nouveaux locaux de la Coopérative de l’habitat associatif (CODHA) dans l’écoquartier de la Jonction. Ces espaces seront inaugurés le 21 juin 2022. Ce déménagement permettra au BAC d’avoir un espace pour mener des actions de médiation et pour présenter une partie de la collection publique.

M. Kanaan rappelle que la Ville a participé au guichet Covid-Culture. Ce dernier a instruit 600 dossiers d’indemnisation. La collaboration entre les différents acteurs a été effective. La Ville a pu faire bénéficier le Canton de son analyse du terrain. D’autre part, le Conseil municipal a voté un crédit supplémentaire de 3,9 millions de francs en mars 2021 (proposition PR-1447), qui a permis de soutenir 200 bourses individuelles de recherche, des résidences artistiques et des projets de

captation ou de diffusion. Le Conseil municipal recevra bientôt un rapport détaillé des actions qui ont pu être menées grâce à ce crédit.

M<sup>me</sup> Mathieu énonce que les comptes 2021 sont en dessous du budget pour l'ensemble du département (+6,3 millions de francs). Toutefois, si on se focalise sur les comptes qui sont gérés par le DCTN, on constate que l'écart devient négatif. L'existence d'un écart total favorable trouve plusieurs explications. Tout d'abord, l'écart au niveau de la Direction des ressources humaines (DRH) s'explique par les postes vacants qui ont été budgétisés à 15 millions de francs à l'échelle de la Ville et à 9 millions de francs à l'échelle du DCTN. En second lieu, la Direction des systèmes d'information et de communication (DSIC) a créé un écart favorable de 4 millions de francs en budgétisant ses dépenses globalement. Quant à la Centrale municipale d'achat et d'impression (CMAI), elle a budgétisé toutes les dépenses d'entretien dans son unité tandis que chaque entité paie sa part d'entretien. Concernant le DCTN, on trouve un écart de 4,7 millions de francs. L'écart sur les charges s'élève à 3,2 millions et l'écart sur les revenus à 1,5 million de francs. Les charges par nature s'élèvent à une centaine de millions de francs sur un total de 294 millions de francs. Un tiers se trouve sous gestion de la DCTN et deux tiers se trouvent sous gestion des compétents. L'écart de 3,2 millions de francs se décompose en charges de transfert, lesquelles comprennent les deux propositions d'indemnisations liées au Covid. On trouve également un écart favorable dans les biens et services. L'écart défavorable de 406 000 francs concerne le reste de la proposition PR-1447. Cet écart est compensé par des écarts favorables dans certains services.

M<sup>me</sup> Mathieu indique qu'il y a moins de recettes dans les comptes qu'au budget. Cela est lié en grande partie à la crise du Covid. Au niveau des taxes, il faut prendre en compte la fermeture des musées, l'annistie des amendes et la non-facturation de certaines prestations. Au niveau des prélèvements de fonds, on ne trouve pas d'écart sur l'ensemble du résultat. Au niveau des augmentations de revenus, on compte des soutiens externes et ponctuels pour certaines institutions (Musée d'art et d'histoire (MAH), MHN). Globalement, les écarts négatifs que l'on trouve dans les comptes sont dus au Covid. Sans cela, le DCTN est aligné sur le budget.

Une communication sur les impacts du Covid a été effectuée tout au long de l'année. Ils ont été chiffrés à 27 millions de francs contre 56 millions pour l'année passée. Le DCTN a même augmenté son effort de soutien à la culture.

Le Conseil municipal a voté un montant de 2,3 millions de francs pour les guichets Covid-Culture. En 2021, des contrôles effectués sous l'égide de l'Office cantonal de la culture et du sport ont donné lieu à des restitutions. Des correctifs ont été effectués sur les indemnisations octroyées par la Ville en 2020. En 2021, le plafond de l'ordonnance 2 a été atteint.

En 2022, des restitutions pourraient avoir lieu. Tout ce processus est géré par l'Office cantonal de la culture et du sport. En ce qui concerne la proposition PR-1447, il n'y aura pas de restitution sur les montants octroyés. On compte 200 artistes bénéficiaires, 39 projets pour des entreprises culturelles, sept structures et trois projets médias ont été soutenus.

Le cumul des fonds (partenariats obtenus auprès de privés, du Canton ou de la Confédération) représente près de 3 millions de francs. Ce dernier a permis au DCTN de soutenir les activités des institutions de la Ville. Par exemple, le Musée Ariana a obtenu à nouveau le soutien de l'Office fédéral de la culture. Sans ce soutien, une grande partie de l'activité du musée ne pourrait pas avoir lieu. Le MAH a obtenu des soutiens de fondations privées pour monter des expositions temporaires et développer le musée. Les Conservatoire et jardin botaniques (CJB) ont obtenu des soutiens du Canton notamment pour mener des projets scientifiques. Enfin, le MHN a obtenu le soutien de la Confédération pour de la recherche.

M. Kanaan relève que les effets induits de la crise du Covid ne sont pas terminés. Bien que l'activité culturelle ait repris, la fréquentation des différents lieux est très variable. Une enquête sur ce point est menée au plan national. A Genève, le public est revenu dans les lieux de culture davantage qu'ailleurs en Suisse. Toutefois, les personnes intermittentes et indépendantes restent très impactées par la crise. Les retards cumulés dans les programmations ont créé des engorgements car beaucoup d'artistes souhaitent être programmés et chaque artiste se retrouve avec moins de travail pour l'année 2022. Avant de penser à un éventuel renouvellement du dispositif d'aide individuelle, il est encore possible d'utiliser la dernière partie du guichet unique Covid-Culture. La Confédération a décidé de prolonger le dispositif d'aides fédérales jusqu'à la fin du mois de juin 2022. A ce stade, l'évaluation de la contribution de la Ville est de 550 000 francs. Le Conseil municipal recevra une proposition à ce sujet prochainement. On peut relever que la crise du Covid a mis en lumière la précarité du statut professionnel des artistes. Plusieurs démarches en faveur d'une reconnaissance de leur statut sont en cours. S'agissant de la gouvernance, la négociation avec le Canton et les communes est en cours. La première réunion du comité de pilotage a eu lieu ce jour. Bien que les moyens financiers annoncés par le Canton soient faibles, on peut être raisonnablement optimiste. Enfin, le Conseil municipal sera bientôt sollicité par une proposition de révision complète des statuts de la Fondation du Grand Théâtre de Genève (FGTG).

M<sup>me</sup> Koelliker expose que le projet de rénovation MHN devrait être réalisé en 2023. Le musée est en train de mettre en place la planification de toute la coordination sur ce chantier. Le crédit d'étude y relatif et le concours devraient être présentés au Conseil municipal dans le courant de l'automne.

Le crédit d'étude relatif à Bibliothèque de Genève (BGE) arrivera au Conseil municipal début juin. Le Conseil municipal devrait être saisi d'un crédit de

rénovation du Casino Théâtre en 2023 encore. Quant à la machinerie du Grand Théâtre de Genève (GTG), le Conseil municipal sera saisi d'une demande de crédit pour la fin de cette année. Enfin, la BMU de la Servette est intégrée dans un projet de rénovation de l'immeuble où elle se trouve. Au vu du cumul des projets au plan financier d'investissement (PFI), le Conseil municipal ne sera pas saisi d'une demande cette année.

### *Questions des commissaires*

Un commissaire demande si le DCTN aurait pu anticiper le fait que les ressources humaines plombent les comptes lors de l'élaboration du budget et s'il serait possible de faire le tri des postes vacants superflus. Concernant les aides Covid-Culture, on peut regretter que la liste des actions menées et des personnes aidées ne figure pas dans les comptes. Enfin, on constate que ces aides ont pu être ajoutées à des subventions existantes. Il ne faudrait pas que les associations qui ont bénéficié des aides commencent à thésauriser cet argent.

M. Kanaan répond que la Ville a maintenu les subventions en faveur de la culture, ce qui est une forme de réduction de l'horaire de travail (RHT). Sans oublier que dans le domaine de la culture la subvention est subsidiaire à d'autres recettes (billetterie, sponsoring, mécénat). Les aides supplémentaires votées par la Ville concernent les pertes de recettes qui ne pouvaient pas être couvertes autrement. Il s'agit des aides fédérales complétées par le Canton et la Ville, aides qui ont été contrôlées. Cela a permis de bénéficier de plusieurs indemnités. Les aides supplémentaires ont aussi bénéficié aux entreprises culturelles dont le siège social est à Genève. Quant aux bénéficiaires des aides figurant dans la proposition PR-1447, ils figurent tous dans les comptes 2021. Enfin, il n'y a pas eu de thésaurisation. L'argent en surplus doit être rendu à la Ville.

M<sup>me</sup> Cathoud ajoute que les contrôles sont gérés par le Canton. Ce dernier consulte la Ville lorsque les restitutions concernent des entités qu'elle subventionne. Récemment, une institution théâtrale a déclaré des pertes pour des reports de spectacles. Ces reports de charges ont mené à un excédent à la fin des comptes. Cet excédent n'a pas été accepté par les instances de contrôle cantonales. Dans ces cas de figure, le Canton a demandé des restitutions tout en invitant l'institution à redéposer une demande d'indemnisation pour l'année où les spectacles auront lieu.

M<sup>me</sup> Mathieu indique que le DCTN comptait 51 postes vacants au 31 août 2021, ce qui correspond à 5,2%. Ce pourcentage se situe dans la moyenne de la Ville qui est de 4,4%. L'existence de ces postes vacants s'explique par la durée des processus de recrutement. En outre, les postes vacants comptent des postes déjà repourvus et des postes remis au concours. Dans les faits, près de la moitié des postes vacants a été attribuée. La répartition par service montre que ce sont

les services les plus importants qui en comptent le plus. Cela s'explique par la pyramide des âges du personnel.

Une commissaire demande si le montant restant de l'aide de 4,9 millions de francs – soit -0,8 million de francs – a été redistribué en 2021.

M. Kanaan lui répond qu'il n'est pas possible de redistribuer ce montant. Selon le principe d'annualité des comptes, il est parti dans le bilan général des comptes 2020 en tant que non-dépensé.

M<sup>me</sup> Mathieu précise que le montant de -0,8 million de francs concerne des restitutions qui impactent les comptes de cette année. L'exercice de l'année 2020 a été bouclé.

Une commissaire demande s'il est judicieux de déposer un crédit d'étude pour la BGE étant donné que cette institution pourrait intéresser le Canton. Le dépôt de ce crédit pourrait être réévalué une fois les négociations entre la Ville et le Canton terminées.

M. Kanaan relève que ce crédit d'études concerne la sortie en urgence des collections au vu de l'état de déliquescence du bâtiment de la BGE. Cela dit, il est vrai que le Canton aimerait vraiment s'investir dans la BGE. En outre, M. Gomez a affirmé qu'il fera valoir les amortissements des crédits déjà votés lors des négociations avec le Canton.

Un commissaire demande où en sont les discussions sur la gouvernance de la FGTG.

M. Kanaan lui répond que le projet de révision des statuts du GTG est presque terminé. Cela permet de moderniser notamment les questions de gouvernance. Les nouveaux statuts seront soumis au vote du Conseil municipal, puis du Grand Conseil. Un des éléments-clés concerne la façon dont le Conseil municipal souhaite être associé aux éléments stratégiques du GTG. Actuellement, le Conseil municipal est saisi chaque année des comptes et du budget du GTG sous forme de proposition. On peut imaginer que le Conseil municipal soit saisi d'une convention quadriennale tous les quatre ans. Concernant les statuts du personnel, la volonté du Conseil administratif est de les unifier. En l'état, les personnels technique et administratif sont rémunérés selon les barèmes de la Ville. Les autres corps de métiers disposent de leurs propres statuts. Cette situation pose des problèmes d'incohérence de rémunération et de fonctionnement (horaires de travail, vacances). La création d'un statut unifié de droit public sous l'égide de la FGTG permettrait de mettre fin à ces disparités. Le but de la démarche n'est pas de toucher aux acquis, mais d'imaginer un transfert de personnel.

Le même commissaire demande comment peut être envisagée la participation du Canton dans la gouvernance d'institutions muséales.

M. Kanaan relève que cette question est en cours d'étude. Se pose également la question de la représentation de la Ville dans ces institutions. On peut imaginer que le modèle d'avenir permette que la Ville soit représentée sans prendre part aux votes. On peut relever que le Canton siège toujours à la Fondation d'art dramatique (FAD) malgré le fait qu'il se soit retiré du financement. Concernant la BGE, le scénario d'un transfert complet de compétences paraît difficile à mettre en œuvre étant donné que les collections sont inaliénables. L'idée qui semble faire son chemin est celle de créer une fondation de droit public avec l'Université de Genève (UNIGE), le Canton et la Ville.

Une commissaire demande si le projet prévu pour le GTG est d'augmenter les salaires des employés qui dépendent actuellement de la FGTG. Elle demande également si les frais de fonctionnement du GTG augmentent en défaveur des frais consacrés à la production artistique.

M. Kanaan lui répond que l'idée du Conseil administratif serait plutôt de transférer le personnel de la Ville à la FGTG, sans toucher à leurs acquis. Le but de l'opération n'est pas de faire des économies. L'unification des statuts permettrait de faciliter la gestion administrative et hiérarchique de l'institution. Cette démarche peut très bien prévoir des situations particulières comme celle du Ballet. Actuellement, le personnel de la FGTG a moins de vacances et une progression de salaire plus lente que celui de la Ville. Concernant la question des frais de fonctionnement, il est vrai que le GTG ne sent pas l'augmentation de la masse salariale des fonctionnaires puisqu'elle est absorbée sur le budget de la Ville. On peut saluer les efforts de M. Cahn pour compenser le gap.

Une commissaire aimerait avoir l'avis du magistrat sur la suppression de représentant-e-s de la Ville au Conseil de fondation du GTG suite au vote d'une motion par le Conseil municipal. D'autre part, on peut regretter l'absence de transparence sur la gestion du GTG sous prétexte qu'il s'agit du secret des affaires.

M. Kanaan considère que le vote du Conseil municipal sur l'incompatibilité entre la fonction de Conseil municipal et celle de représentant-e-s d'une structure liée à la Ville va dans le bon sens. Rien n'empêche les élu-e-s de discuter avec les représentant-e-s des partis. En ce qui concerne la gestion, le GTG présente des comptes très détaillés à la commission des finances. De plus, le Contrôle financier (CFI) a l'habitude de mener un audit sur les comptes.

La même commissaire demande s'il ne serait pas plus simple de laisser la FGTG gérer l'ensemble du personnel.

M. Kanaan lui répond par l'affirmative.

Une commissaire s'étonne de la présence du monitoring des arbres dans les comptes du DCTN. Un tel sujet devrait se trouver dans le département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM). Même remarque pour les

portraits de sans-papiers qui devraient se trouver dans le département de la cohésion sociale et de la solidarité (DCSS).

M. Kanaan indique que le monitoring des arbres est géré par les CJB en collaboration avec le Service des espaces verts (SEVE) et le Canton. Les CJB sont un pilier de la biodiversité à Genève. Quant aux portraits des sans-papiers, il se trouve que la photographie est un moyen artistique qui peut mettre en avant des questions sociales. L'enquête photographique a été créée par la Ville pour soutenir les professionnels et professionnelles de ce domaine et documenter l'évolution du territoire genevois.

Une commissaire s'enquiert du processus qui a débouché sur le choix de Laurence Rasti.

M<sup>me</sup> Cathoud indique que le mandat pour réaliser l'enquête photographique est attribué à travers le préavis d'un comité d'expert-e-s externes.

Une commissaire s'enquiert du délai pour finaliser les nouveaux statuts de la FG TG.

M. Kanaan relève que le processus est à bout touchant. Les nouveaux statuts du personnel devraient être déposés au Conseil municipal à la rentrée 2022.

Une commissaire demande si le monitoring des arbres prend en compte la question des allergies.

M. Kanaan prend note de la demande.

Une commissaire aimerait que le Conseil administratif s'assure que le SEVE ne plante pas des essences qui favorisent le développement des chenilles processionnaires.

M. Kanaan transmettra la demande à M. Gomez.

Une commissaire demande s'il est possible que le SEVE et les CJB surveillent les constructions d'espaces verts par des privés. Si les allergies explosent, c'est aussi à cause de ces constructions.

M. Kanaan constate que la Ville n'a pas d'autorité sur les espaces privés.

#### *Début de l'étude des comptes 2021 page par page*

Un commissaire aimerait savoir où la ligne du Carré-Vert a été reportée.

M. Kanaan indique que le Carré-Vert a très peu de frais puisqu'il est peu exploité. Le Conseil municipal a voté une augmentation des lignes de fonction de la BGE pour permettre le déplacement de ses collections les plus précieuses dans un autre dépôt sécurisé. Cette augmentation s'élève à 260 000 francs par année.

En ce qui concerne le Musée d’ethnographie de Genève (MEG), toutes les collections qui ont été emballées là-bas seront bientôt déballées.

M<sup>me</sup> Koelliker précise que les frais de déballage de ces collections sont prévus dans la proposition PR-1189. Comme il n’est pas possible d’attendre les résultats de l’expertise, le MEG a avancé le calendrier du déballage des collections.

Un commissaire demande s’il est possible de débloquer de l’argent pour maintenir à flot le Carré-Vert.

M. Kanaan explique qu’il n’y a pas d’entrée d’eau au Carré-Vert. Seule une pièce a présenté des traces d’humidité, certainement pour des raisons de ventilation. Le problème principal du Carré-Vert concerne des malfaçons de chantier. Finalement, la Ville a décidé de ne pas déposer plainte contre la société qui a réalisé les chapes défectueuses. Une telle démarche aurait mis des dizaines d’années à se concrétiser. L’expert choisi au début de l’année 2021 aurait dû rendre son rapport en février 2022. Or, les délais ont été renvoyés à septembre 2022. Tout cela reporte encore un peu plus les travaux.

Une commissaire demande, en page 23, quand aura lieu la présentation du programme de rénovation du BAC.

M. Kanaan répond que le lauréat du concours a été présenté publiquement en décembre 2021. Actuellement, le DCTN finalise le crédit complémentaire d’études. Les mécènes ont promis qu’ils prendront en charge la moitié du crédit de réalisation prévu pour 2024.

Une commissaire demande si le CPG restera dans le BAC.

M. Kanaan lui répond par l’affirmative. L’espace sera optimisé. L’entente est très bonne entre le MAMCO, le CPG et le CAC. Le Conseil administratif peut transmettre à la CARTS les informations principales de la conférence de presse qui a eu lieu à la salle du Faubourg.

Une commissaire demande, en page 24, pourquoi l’Atelier 5 a été ouvert à d’autres formats artistiques.

M<sup>me</sup> Cathoud indique que ces formats ont besoin d’équipements particuliers. L’Atelier 5 dispose d’un tapis de danse qui permet l’exercice des arts du cirque et des performances. Les requêtes de mise à disposition sont régulières. La Ville met à disposition le lieu pour une durée maximale de deux mois.

Une commissaire demande où on peut trouver l’utilisation des studios situés aux Halles de l’Ile pendant la pandémie.

M<sup>me</sup> Koelliker indique de voir la page 353 des comptes 2021, gratuits de 41 000 francs.

M. Tschannen ajoute que les studios ont été mis à disposition durant 122 jours, soit une occupation de l'ordre de 61% par rapport à 2020.

Une commissaire demande, en page 25, qui va mettre en œuvre la nouvelle politique numérique plus responsable.

M. Kanaan répond que ce sont les institutions qui vont choisir les documents à numériser en collaboration avec un comité de pilotage.

Une commissaire regrette que la politique de numérisation comporte peu de précisions. «Placer l'humain au centre» est un slogan assez flou.

M. Kanaan relève que cette phrase n'est pas uniquement une figure de style. Les alternatives à l'humain au centre sont les logiciels et les données. Or, il ne faut pas laisser de côté les personnes usagères comme employées, qui ne veulent ou ne peuvent pas recourir au numérique.

Un commissaire demande, en page 22, comment sont effectuées les recherches de soutiens, que ce soit pour des cofinancements ou des partenariats.

M. Kanaan indique que les contacts sont généralement entrepris par les directions des institutions. Le code de déontologie pour les partenariats publics-privés précise la nature du partenaire et du partenariat. Toutes les propositions doivent être validées par la Ville. Il y a un cadre commun.

Une commissaire demande, en page 27, combien de dossiers d'indemnisation ne figurent pas dans les comptes 2021.

M<sup>me</sup> Cathoud lui répond que les comptes 2021 font état de 600 dossiers. Depuis, on compte 790 dossiers instruits. Il s'agit de chiffres provisoires. Le dossier n'est pas clôturé au niveau du Canton. Le coût de l'ensemble des indemnisations est de l'ordre de 26 millions de francs.

Une commissaire aimerait avoir, en page 27, des précisions sur l'Art Truck et les personnes dans l'impossibilité de se déplacer.

M. Kanaan relève que l'Art Truck est un projet de médiation culturelle mené par l'association Destination 27. Il a pour objectif de favoriser la participation culturelle de publics en situation de handicap. Pour ce faire, l'association a aménagé un camion pour amener ces publics à participer pleinement à la vie culturelle de la cité.

M<sup>me</sup> Cathoud indique que le partenariat avec la Ville a été établi l'année passée. Une convention sur deux ans a été signée pour pérenniser ce dispositif qui permet de rendre la culture accessible à tous les publics.

Une commissaire aimerait avoir des précisions sur les activités qui ont été menées par Art Truck.

M. Kanaan enverra une réponse écrite à ce sujet.

Une commissaire demande, en page 27, qui a bénéficié du plan de soutien extraordinaire.

M<sup>me</sup> Mathieu explique que le détail se trouve dans les pages d'aides ponctuelles. Il s'agit des pages 358, 365, 369 et 370.

Une commissaire demande, en page 63, si les départs à la retraite sont automatiquement repourvus.

M. Kanaan répond que c'est généralement le cas, à moins que la prestation ne soit remise en question. Si l'on prend l'exemple de la numérisation, il faut mener une réflexion globale sur cinq ans et ne pas agir au cas par cas.

Une commissaire demande, en page 63, des précisions sur les différences de ratios entre hommes et femmes entre 2020 et 2021 à propos de la culture et la transition numérique.

M. Kanaan répond que beaucoup d'activités numériques ont été ralenties en 2020 à cause de la pandémie. Les engagements d'appuis et de personnes saisonnières ont été mis en pause durant cette période. En 2021, les recrutements ont repris un rythme presque normal.

Une commissaire aimerait comprendre pourquoi les postes réguliers ont été doublés entre 2020 et 2021.

M. Kanaan répond qu'il ne s'agit pas d'un doublement de postes, mais du remplacement des personnes qui sont parties à la retraite.

Une commissaire demande, en page 336, si les écarts de pourcentage figurant aux lignes 309 et 313 sont liés au Covid.

M<sup>me</sup> Mathieu répond qu'il s'agit davantage d'écarts techniques. Il s'agit notamment de l'amortissement des nouveaux équipements qui n'ont pas été anticipés en 2020. Ces comptes ne sont pas gérés par le DCTN.

Une commissaire note que la ligne 309 indique un écart de 141% sur les autres charges de personnel.

M. Kanaan répond que cette ligne concerne des formations, lesquelles ne sont pas budgétisées mais facturées en fin d'année par la DRH.

Une commissaire demande si la ligne 330 concerne du personnel administratif.

M<sup>me</sup> Mathieu répond que le terme PA se réfère au patrimoine administratif (PA). La ligne 330 traduit l'impact sur le compte de résultats des investissements réalisés.

Une commissaire demande, en page 338, à quoi se réfèrent les lignes 439 et 450.

M. Tschannen répond qu’elles concernent les CJB.

Un commissaire ajoute que l’écart s’explique par l’octroi d’un montant supplémentaire de 50 000 francs aux CJB.

M<sup>me</sup> Mathieu répond que la ligne 439 regroupe les dons et le mécénat. Ces éléments ne sont pas forcément budgétisés car il est difficile de les anticiper.

Une commissaire aimerait connaître la différence entre les «prestations de service et honoraires» et les «prestations de service».

M<sup>me</sup> Mathieu répond que les prestations de service regroupent les refacturations internes. Les prestations de service et honoraires concernent les prestations achetées à l’extérieur.

Une commissaire demande, à la ligne 314, des précisions sur les travaux d’entretien pour un montant de 349 000 francs.

M<sup>me</sup> Koelliker répon qu’il s’agit d’un transfert à la CMAI.

Une commissaire demande, en page 339, des précisions sur les augmentations de loyers, leasings et fermages.

M. Tschannen indique que ces augmentations concernent aussi la location de matériel. Par exemple, la mise en place des Musiques en été et de la Fête de la Musique a nécessité de louer des barrières supplémentaires pour être en conformité avec les restrictions liées au Covid.

Une commissaire demande, à la ligne 316, des précisions sur la baisse d’activité muséale et la conception d’expositions plus durables.

M. Kanaan répond que ce libellé concerne le MEG. Ce dernier a connu une baisse d’activité liée au Covid. Il a aussi travaillé sur de nouveaux modèles d’exposition. Par exemple, il a renoncé à tous les voyages prévus dans le cadre de l’exposition sur les peuples autochtones. Entre 70 et 80% des économies sont dues à ces nouveaux modèles d’exposition, plus économes.

Une commissaire demande, en page 343, des explications sur les différences de charges de personnel figurant à la ligne 309.

M<sup>me</sup> Mathieu répond que les comptes de la DSIC sont étudiés par la commission de la sécurité, du domaine public, de l’information et de la communication.

Une commissaire lit dans les commentaires de la page 344 que le DCTN a prélevé 97 000 francs sur le Fonds Zell. Sauf erreur, ce fonds est dédié aux personnes âgées.

M<sup>me</sup> Mathieu confirme. Le montant de 97 000 francs concerne la partie des mesures d'accès à la culture dédiée aux seniors.

M. Kanaan précise que la réduction des tarifs pour les seniors est financée par le Fonds Zell.

Une commissaire aimerait avoir des explications sur l'augmentation importante des revenus de la BGE.

M<sup>me</sup> Mathieu répond que les écritures portent sur les fonds. Les écritures des lignes 35 (dépenses) et 45 (recettes) s'annulent et n'ont pas d'impact sur les comptes de résultats.

Une commissaire demande à quoi correspondent les termes «immobilisation corporelle» et «immobilisation ne pouvant pas être à l'actif» figurant à la ligne 310.

M<sup>me</sup> Mathieu indique que les immobilisations corporelles concernent le matériel informatique (ordinateurs, serveurs). Les immobilisations incorporelles concernent le développement des logiciels.

Une commissaire demande, en page 344, pourquoi des montants liés à la rencontre des présidents Biden et Poutine figurent dans les lignes du DCTN.

M. Kanaan répond que ces montants sont comptabilisés dans la culture parce que la rencontre a eu lieu à la villa La Grange. Le mobilier et les tableaux qui s'y trouvent sont affectés au MAH. Quant à la bibliothèque, elle est affectée à la BGE.

Une commissaire demande, en page 344, à quoi correspond le stock de cloches.

M. Kanaan répond qu'il s'agit des caissons en plexiglas utilisés pour protéger les œuvres.

Une commissaire remarque que les dépenses de l'événement No'Photo ont principalement été financées par le sponsoring. L'écart de 494 devrait donc être négatif.

M<sup>me</sup> Mathieu indique que la Ville ne compense pas les charges et les recettes.

M. Kanaan précise que le règlement ne permet de déduire directement sur les lignes relatives aux charges.

Une commissaire demande, en page 346, des précisions sur le terme «autres tâches culturelles».

M. Kanaan répond que la nomenclature des comptes est imposée par la Confédération. Ces autres tâches culturelles concernent notamment les soutiens pour l'accès à la culture.

Une commissaire demande, en page 346, s'il y a eu une Revue en 2021.

M<sup>me</sup> Cathoud répond que oui, elle a été attribuée en mars 2021 et a accueilli plus de 23 000 spectateurs.

M. Kanaan ajoute que MM. Parmelin et Berset ont assisté à ce spectacle.

Une commissaire aimerait avoir des précisions sur l'écart entre les comptes 2020 et 2021 de l'Orchestre de la Suisse romande (OSR).

M<sup>me</sup> Mathieu répond qu'en 2020 l'OSR se trouvait à la clôture de sa subvention quadriennale. Conformément à la convention, un calcul de restitution a été effectué sur son résultat.

Une commissaire demande, en page 348, si l'Orchestre de chambre de Genève (OCG) est conventionné.

M. Kanaan répond par l'affirmative. La convention quadriennale est en cours de préparation.

M<sup>me</sup> Cathoud répond que le Conseil municipal a voté un montant de 150 000 francs en 2021 pour venir en aide à l'OCG qui se trouvait en déficit structurel financier.

Un commissaire demande, en page 348, où se trouve la subvention octroyée aux Aubes musicales.

M<sup>me</sup> Cathoud répond que le soutien ponctuel se trouve dans l'enveloppe dédiée aux manifestations des musiques actuelles (page 347). Le soutien est attribué suite au préavis d'une commission.

M<sup>me</sup> Mathieu ajoute que le détail du soutien se trouve à la ligne 361.

Une commissaire demande si la subvention de 15 000 francs accordée durant la pandémie aux chorales d'amateurs a été reportée à une année ultérieure.

M<sup>me</sup> Cathoud répond que la ligne nominale a effectivement été versée. C'est dans les comptes qu'il faut regarder où a été affectée la subvention et si une restitution a été demandée.

Un commissaire demande, en page 351, pourquoi le projet Les 6 toits n'a pas été budgété en 2021.

M<sup>me</sup> Koelliker répond que le projet a pris place dans les locaux de la Ville à partir de juin.

Un commissaire demande, en page 352, pourquoi le soutien au Jaydo's Concert Jazz dépasse de 192 000 francs le budget prévu initialement.

M<sup>me</sup> Cathoud indique que Jaydo's remplace BFL pour l'organisation des Musiques en été. Le montant de 192 000 francs correspond à ce transfert.

Une commissaire constate que le théâtre «Les montreur d'images» loge toujours à la Ville.

M<sup>me</sup> Koelliker indique que ce théâtre est logé dans des locaux de la Gérance immobilière municipale (GIM). Le DCTN ne peut pas résilier la convention puisqu'elle a été signée avec la GIM.

M<sup>me</sup> Cathoud indique que ce théâtre donne des cours et a organisé un événement pour fêter ses quarante ans d'existence.

Une commissaire s'étonne que le prix de la location d'une écurie soit estimé à 253 000 francs par année.

M<sup>me</sup> Koelliker répond que le prix de la location correspond aux mètres carrés.

Un commissaire demande, en page 254, pourquoi Radio Vostok est subventionnée.

M<sup>me</sup> Koelliker répond que Radio Vostok a installé son studio dans des locaux qui appartiennent à la GIM.

Une commissaire demande, en page 356, des précisions sur la fondation Collège du travail.

M. Kanaan répond qu'il s'agit d'un collectif d'historiens et de chercheurs en sciences sociales. Ce collectif reçoit de l'argent pour financer des colloques.

Une commissaire demande, à la ligne 301, si les soutiens ponctuels ne se renouvellent pas automatiquement.

M. Kanaan répond que oui, les demandes doivent être renouvelées d'année en année.

Une commissaire demande si le chéquier culture comprend les montants de 10 francs remboursés par la Ville.

M. Kanaan répond par l'affirmative.

Une commissaire demande, en page 357, si les montants sur les musées gratuits sont liés au chéquier culture.

M. Kanaan indique qu'ils correspondent à des actions liées au Covid. Lors de l'ouverture des musées, la Ville a décidé de rendre les expositions temporaires gratuites. Pour donner de l'élan à cette démarche, elle a exceptionnellement subventionné les musées privés pour qu'ils offrent une gratuité pour les quatre dimanches du mois de mars 2020.

Un commissaire aimerait avoir des précisions sur les chéquiers culture.

M. Kanaan répond que le public a reçu des bons permettant d'assister à des événements culturels.

Un commissaire s'enquiert des aides accordées aux associations de seniors.

M. Kanaan répond que ces associations choisissent un paquet de spectacles pour leurs membres. Elles achètent les billets et la Ville paie la différence.

Un commissaire demande, en page 356, si le Grand Conseil de la nuit est toujours actif.

M. Kanaan répond que le Grand Conseil de la nuit s'est battu pour obtenir l'indemnisation des lieux nocturnes. Par ailleurs, le Canton a annoncé une révision de la loi sur la restauration, le débit de boissons, l'hébergement et le divertissement (LRDBHD) pour ce printemps.

Un commissaire demande des précisions sur le libellé du soutien accordé à la Nouvelle association du Courrier.

M. Kanaan indique que la Nouvelle association du Courrier a postulé pour les bourses médias. Comme la demande n'est pas arrivée à temps, la Ville a recadré l'aide sur une nouvelle ligne.

Un commissaire demande, en page 357, si la carte «20 ans 20 francs» fonctionne comme un chéquier culture.

M. Kanaan répond que cette carte a été reprise par le Canton suite à la loi sur la répartition des tâches (LRT).

Un commissaire demande, en page 258, si la Ville propose des médiations pour les organes culturels.

M. Kanaan répond qu'il s'agit de soutiens aux associations qui montent des projets de médiation culturelle destinés à élargir les publics.

Un commissaire demande si les spectacles seniors qui figurent sur la page sont fixes ou occasionnels.

M<sup>me</sup> Cathoud indique que des spectacles reviennent chaque année, par exemple la Revue. D'autres font l'objet d'une discussion au sein de plusieurs propositions.

Un commissaire demande si l'achat de cartes OSR pour les seniors pour un montant de 5000 francs est renouvelé automatiquement chaque année.

M. Kanaan répond que cet achat est rediscuté chaque année.

Un commissaire aimerait savoir ce qu'a réalisé M<sup>me</sup> Maud Bosset pour toucher une bourse.

M<sup>me</sup> Cathoud répond que M<sup>me</sup> Bosset est une artiste plasticienne qui a reçu une bourse pour réaliser une nouvelle forme d'édition imprimée.

Un commissaire demande, en page 260, des précisions sur le soutien au Velvet.

M<sup>me</sup> Cathoud indique que le Velvet est une compagnie de danse.

Une commissaire constate, à la page 358, que l'association Out of The Box touche plusieurs montants différents. Elle aimerait savoir pourquoi.

M<sup>me</sup> Mathieu indique que l'on se trouve dans un *reporting* par rubrique et par nature. Le détail de l'ensemble de la proposition PR-1447 explique pourquoi l'association touche plusieurs aides.

M. Kanaan indique que le DCTN tient compte des aides qui existent déjà lorsqu'il statue sur les demandes.

Une commissaire demande s'il est possible d'avoir un récapitulatif des associations qui touchent plusieurs subventions.

M. Kanaan répond qu'il en existe des centaines. Une telle opération est tout de même possible.

M<sup>me</sup> Mathieu indique que des associations peuvent toucher des subventions qui n'émergent pas au domaine de la culture.

Une commissaire demande si des structures touchent des subventions de la Ville et du Canton.

M. Kanaan répond que oui, cela peut arriver ponctuellement.

Un commissaire constate que la Ville soutient l'association «Palestine, filmer c'est exister». Il aimerait savoir si des demandes de soutien de la communauté israélienne ont été déposées.

M<sup>me</sup> Cathoud répond que le Festival du film juif a déposé pour la première fois une demande de soutien.

Une commissaire demande si la Ville compte maintenir son soutien aux Aubes musicales suite au rapport de la Cour des comptes (CdC).

M. Kanaan répond que oui, la Ville finance le projet en tant que soutien à la création et aux artistes locaux.

Une commissaire demande, en page 362, si les subventions accordées aux fanfares amateurs ont été contrôlées.

M<sup>me</sup> Cathoud répond que oui, le DCTN vérifie que les demandeurs ont déposé leurs comptes.

Une commissaire demande pourquoi le montant accordé aux Concerts de la Cathédrale a baissé de 18 000 francs en 2021.

M. Tschannen répond qu’il s’agit d’une restitution demandée en 2019 qui est arrivée en 2021.

Une commissaire aimerait avoir des précisions sur la prise en charge des fonds propres des structures.

M<sup>me</sup> Cathoud répond que le règlement municipal autorise les montants de fonds propres équivalant à trois mois de charges par structure. Au-delà des trois mois de charges, la Ville demande une restitution.

Une commissaire s’enquiert des subventions ponctuelles accordées par exemple à la fanfare de la Croix-Bleue.

M<sup>me</sup> Cathoud indique qu’il s’agit de subventions dites ponctuelles régulières que la Ville évalue. Dans le domaine des musiques et des chorales, les demandes se font souvent pour la saison.

Une commissaire demande si la création d’une ligne nominale changerait quelque chose au niveau administratif.

M<sup>me</sup> Cathoud répond que le DCTN évalue la justification d’une ligne nominale au cas par cas. Dans certains cas, il peut opter pour des conventions de manifestation.

Une commissaire demande si l’Union accordéoniste mixte de Genève (UAM) et l’Union genevoise des musiques et chorales (UGMC) sont cantonales.

M<sup>me</sup> Cathoud vérifiera l’information. L’UGMC est une association faitière des fanfares qui agit comme fonds de réserve en participant aux achats d’instruments et de costumes.

Une commissaire demande pourquoi les montants accordés à Gli Angeli Genève sont plus élevés que ceux accordés aux autres formations musicales.

M<sup>me</sup> Cathoud répond que Gli Angeli Genève bénéficie d’une reconnaissance de son travail. Cet ensemble souhaite que sa subvention soit augmentée. Une telle éventualité pourra être discutée avec le Canton.

Une commissaire demande si la subvention accordée aux Concerts de la Cathédrale change chaque année. On peut lire à la page 363 qu’ils ont touché un montant de 33 000 francs en 2021.

M<sup>me</sup> Cathoud répond que les activités justifient le budget. Si les activités deviennent plus importantes, la structure peut demander une subvention plus importante. Le DCTN doit procéder à des arbitrages tout en faisant attention à ne

pas dépasser l'enveloppe financière accordée par le Conseil municipal. En outre, les structures peuvent solliciter d'autres fonds que la Ville.

Une commissaire croit savoir que l'association Ponticello se situe à Carouge. On peut s'interroger sur la pertinence de soutenir des associations qui n'ont pas leur siège en Ville.

M<sup>me</sup> Cathoud indique que la Ville peut entrer en matière si les activités de la structure ont lieu sur son territoire.

Un commissaire constate, en page 363, que l'association la Bâtie-Festival de Genève reçoit plusieurs subventions ponctuelles en plus de sa subvention pérenne. Il aimerait avoir une explication à ce sujet.

M<sup>me</sup> Cathoud répond que la Ville apporte des soutiens ponctuels à la Bâtie-Festival de Genève depuis deux ans. Ces soutiens concernent un programme d'artistes locaux qui n'arrive pas à être pris en compte dans la subvention sur le fonctionnement et la production.

Une commissaire estime qu'il serait intéressant de distinguer les soutiens d'ordre culturel de ceux d'ordre social. Le Fesses-tival devrait plutôt être soutenu par le DCSS.

M. Kanaan considère qu'il est compliqué d'effectuer une telle classification. Si le DCTN subventionne ce festival, c'est qu'il propose des activités culturelles.

Une commissaire demande si la Fondation Gilles Jobin possède une ligne nominative.

M<sup>me</sup> Cathoud répond que non, le soutien ponctuel à cette fondation se trouve dans le soutien à la création pluridisciplinaire et numérique conventionnée.

Une commissaire demande, en page 364, des précisions sur les frais d'énergie 2021.

M<sup>me</sup> Cathoud indique qu'il s'agit de frais d'électricité de l'association «Autrement aujourd'hui» qui travaille avec des personnes en situation de handicap.

Une commissaire aimerait savoir s'il faut avoir un âge minimum pour bénéficier d'une bourse de recherche.

M<sup>me</sup> Cathoud répond qu'il faut être majeur, professionnel et domicilié à Genève depuis au moins un an.

Une commissaire aimerait avoir des précisions sur la bourse de recherche de 10 000 francs octroyée à Antoine Maulini.

M<sup>me</sup> Cathoud répond que M. Maulini a sollicité une bourse de recherche pour travailler à son futur projet théâtral.

Une commissaire demande si M. Maulini a le droit de demander une bourse de recherche en tant que conseiller municipal.

M. Kanaan répond que oui, en revanche il ne peut pas siéger à la commission des arts et de la culture.

Une commissaire regrette que la Société genevoise des écrivains ne reçoive plus de subvention de la part du Canton. Lorsque le livre était soutenu par la Ville, cette structure recevait 10 000 francs par année. Il serait pertinent de rappeler ce fait au Canton.

M. Kanaan en prend note.

#### *Discussion et vote*

La commission s'accorde pour voter la proposition PR-1530 ce soir.

La présidente met au vote la proposition PR-1530.

Par 7 oui (4 S, 1 EàG, 2 Ve) et 8 abstentions (1 Ve, 2 LC, 1 UDC, 3 PLR, 1 MCG), la proposition PR-1530 est approuvée.

19 mai 2022

## **Rapport de la commission des sports chargée d'examiner les comptes 2021 par politique publique et rapport de gestion du Conseil administratif.**

### **Rapport de M<sup>me</sup> Paule Mangeat.**

Cette proposition a été renvoyée à la commission des sports lors de la séance plénière du 26 avril 2022. Elle a été traitée lors de la séance unique du 13 mai 2022 sous la présidence de M. Luc Zimmermann. Les notes de séance ont été prises par M<sup>me</sup> Juliette Gaultier que la rapporteuse remercie pour la qualité et la rapidité du travail effectué.

### **Séance du 13 mai 2022**

*Audition de M<sup>me</sup> Marie Barbey-Chappuis, conseillère administrative, en charge du département de la sécurité et des sports (DSSP), accompagnée de M. Thomas Lebedinsky, directeur adjoint au DSSP, de M. Gianni Dose, contrôleur de gestion au DSSP, de M<sup>me</sup> Sybille Bowvin, cheffe du Service des sports (SPO), et de M. Nicolas Kerguen, collaborateur personnel*

M<sup>me</sup> Barbey-Chappuis indique que concernant l'année 2021 du SPO, elle a passablement ressemblé à l'année 2020 car elle a encore bien été impactée par la crise du Covid. Le service a dû gérer la question des accès dans les centres sportifs en prenant en compte les mesures sanitaires édictées par la Confédération et le Canton. Les habitants ont beaucoup investi l'espace public pour faire du sport et le service a fait en sorte d'accompagner le plus possible cette pratique qui a connu un essor fulgurant. Lorsque les infrastructures n'étaient pas fermées, leur accès était fortement restreint par des jauges. De nombreuses activités ont été mises en œuvre dans l'espace public. En 2020, des capsules sport avait été initiées en été. Au vu du succès rencontré en 2020, le service a aussi organisé des cours gratuits en hiver, ils ont débuté fin octobre 2021 avec différents cours. En été, il s'agissait de 240 cours gratuits en plein air avec la Canopée qui a repris ses quartiers sur le quai Gustave-Ador. Le nouveau site de la Jonction a aussi été mis en œuvre pour le sport urbain.

Au niveau des manifestations, il faut relever la créativité dont plusieurs organisateurs sportifs ont fait preuve afin de proposer des formats inédits. Par exemple la Course de l'Escalade ainsi que toutes les autres courses, notamment celles qui ont mis en place un système où chacun pouvait courir sur le parcours avec une application, le Geneva Open malgré un public quasi absent en raison des jauges

imposées qui a eu tout de même des têtes d’affiche exceptionnelles avec Roger Federer notamment.

Sur le plan des subventions, le budget était de 5,5 millions de francs, le montant versé finalement a été de 5,3 millions de francs, cet écart s’explique principalement par le fait que le SPO ne verse des subventions qu’après avoir analysé les comptes des associations. Lorsque les fonds propres des associations sportives sont trop importants, alors les montants des subventions de la Ville sont réduits, et dans certains cas, les subventions ne sont pas versées. S’agissant des subventions octroyées en 2021, 107 clubs et associations ont été soutenus, 19 associations cantonales, 32 manifestations dans 12 disciplines différentes avec 37 sports en ont bénéficié. La magistrate souhaite maintenir cette diversité des sports dans les prochaines années.

Par ailleurs, le fonds Covid – alimenté par le Canton, l’Association des communes genevoises (ACG), la Ville de Genève et le Fonds cantonal d’aide au sport – a été renouvelé en 2021 sur la base du même modèle qu’en 2020. Il y a néanmoins moins de demandes qui sont parvenues à ce fonds, 10 soutiens ont été attribués pour un montant de 188 000 francs. Les autres demandes ont fait l’objet d’une analyse avec les différentes collectivités qui ont pris part à ce fonds Covid. Les analyses ont été faites par les quatre acteurs susmentionnés puisqu’ils ont mis une somme égale dans ce fonds. Un certain nombre de demandes ont été refusées car elles ne répondaient pas aux critères, là aussi parce qu’il s’agissait souvent d’une part de fonds propres trop élevés.

S’agissant des projets d’investissement, la magistrate remercie le Conseil municipal d’avoir voté les crédits pour plusieurs projets, notamment pour le futur centre sportif des Eaux-Vives, ainsi que pour la Maison du sport et la halle couverte de tennis du Bois-des-Frères. Le service continue de travailler sur le crédit de judo et tennis de table.

### *Questions des commissaires*

Un commissaire indique qu’il a eu une information par rapport au F.C. Champel. Cinquante mille francs de subventions leur sont versés et il semblerait que l’ancien président du club devenu directeur général aurait augmenté son salaire à 6000 francs par mois. Il demande si le département peut vérifier cela.

M<sup>me</sup> Barbey-Chappuis prend note de cette information et précise qu’il n’y a pas de dysfonctionnements qui ont été relevés suite à l’audit mandaté par la Ville de Genève. Les subventions versées par la Ville de Genève sont définies notamment par rapport au nombre de juniors et des fonds propres et pas par les salaires. Elle confirme que la subvention n’a pas été augmentée en 2021.

Le commissaire ajoute qu'il y a aussi eu une augmentation durant le Covid des cotisations annuelles alors que l'on sait que pas grand-chose s'est organisé. C'est pour cela qu'il demande si des vérifications peuvent se faire.

Le président demande si les travaux de Varembe ont commencé puisqu'ils devaient débiter au premier trimestre 2022.

M<sup>me</sup> Barbey-Chappuis répond que quelques questions ont dû être encore clarifiées notamment du côté du Service des espaces verts (SEVE) concernant l'impact que ça pourrait avoir sur les arbres.

Une commissaire questionne le soutien aux associations sportives. Il est indiqué qu'il y a eu 5 millions de francs de financement supplémentaire plus 7 millions de francs de subventions, ce qui donne 13 millions de francs. Elle demande si la somme dédiée au Fonds cantonal est prise sur les 13 millions ou si c'est en plus, de combien il s'agit.

M<sup>me</sup> Bonvin précise que les 250 000 francs qui ont été versés au Fonds Covid sont une subvention et donc ont été prélevés sur les montants budgétés pour les subventions. Ça n'a pas été en plus des subventions.

Une commissaire demande si les activités sportives afin d'encourager la pratique sportive pour toutes et tous ont été données bénévolement.

M<sup>me</sup> Barbey-Chappuis répond que les cours étaient gratuits pour les usagers qui participaient, certains étaient sur inscription. La Ville travaillait avec des prestataires sur appel d'offres et donc elle rétribuait les coachs puisque c'est important que les cours soient encadrés par des professionnels. La Ville offrait ces cours aux usagers. Le coût global de cette prestation de cours gratuits était relativement modeste, moins de 10 000 francs pour l'ensemble des cours gratuits. 80% des usagers étaient d'ailleurs des usagères.

La commissaire demande si ces prestations vont être reconduites.

M<sup>me</sup> Barbey-Chappuis le confirme. En 2020, il y avait seulement des cours donnés en été. Devant le succès, la Ville a proposé des cours en été et en hiver. Il y aura cet été la Canopée et des cours dans l'espace public. Soixante-trois cours gratuits ont eu lieu durant l'été 2021 et 46 durant l'hiver. Ces prestations permettent à tout un chacun, et notamment à des femmes, de se remettre au sport ou de s'y mettre et de reprendre une pratique. Il y a eu en tout 1800 participants dont 1400 étaient des participantes. En 2022, la Ville prévoit d'organiser 260 cours.

Un commissaire demande pourquoi le fonds de soutien au bénévolat budgété à 300 000 francs n'a pas été utilisé ou très peu en sachant que le bénévolat est en chute libre.

M<sup>me</sup> Barbey-Chappuis répond que ça s’explique par le Covid. Les associations bénévoles n’ont pas pu mener les activités habituelles et pour ces raisons, les subventions n’ont pas été versées.

Le commissaire souhaite savoir quels sont les rapports demandés aux associations sportives subventionnées.

M<sup>me</sup> Barbey-Chappuis indique que l’attribution des subventions se fait d’abord par une commission.

M<sup>me</sup> Bonvin précise que cette commission est composée de la direction du SPO, du chargé de communication et de M<sup>me</sup> Froidevaux qui prépare tous les dossiers. Tous les dossiers sont étudiés au préalable par elle-même et ensuite par les membres de la commission. Les propositions de décision sont ensuite remontrées à la magistrature avec des explicatifs, concernant tant la partie financière que la partie sportive avant que toute décision soit prise. Tout cela est fait sur la base d’un règlement de la Ville qui doit être respecté avec des critères et procédures extrêmement stricts quant à l’octroi de subventions. Les contrôles qui sont faits se font généralement sur les comptes, incluant les charges et revenus et donc la masse salariale (respect des règles et des lois etc.). Un comparatif d’années en années est fait, ce qui permet assez bien de voir si les augmentations des charges sont justifiées. Il est important de rappeler que la Ville de Genève agit à titre subsidiaire et a donc un droit de regard qui est limité. En fonction des montants, des rapports complémentaires peuvent être exigés. Aucune demande n’est traitée si le dossier n’est pas complet.

Le commissaire demande si elles sont revues chaque année.

M<sup>me</sup> Bonvin le confirme et elle précise que des rencontres sont organisées régulièrement avec les clubs et associations subventionnés.

Un commissaire demande si le fonds de soutien à la prévention et à l’intégration qui est à -100 000 francs n’a pas été utilisé en raison du Covid.

M<sup>me</sup> Bonvin répond qu’il n’y a pas eu de demandes. Généralement ce sont les courses qui sont soutenues mais il n’y en a pas eu en raison du Covid. Il y avait aussi tout un programme avec Santé Escalade qui n’a pas pu se faire en raison du Covid. Il s’agit donc souvent de projets qui n’ont pas pu se faire en raison du Covid. Il ne faut pas oublier non plus que très souvent, ces actions sont intégrées dans la vie du club. Indirectement ils sont aussi soutenus par le fonds sport.

M<sup>me</sup> Barbey-Chappuis précise que le monde du sport fonctionne surtout grâce à l’engagement de bénévoles à la différence du milieu de la culture. Le Conseil administratif avait fait le choix de continuer à verser les subventions aux associations culturelles parce qu’il y a des personnes qui en vivent. Dans le domaine

du sport c'est différent, il n'y a pas forcément des personnes qui vivent de ces salaires. Lorsque les manifestations n'avaient pas lieu, les subventions n'étaient généralement pas demandées par les associations.

Une commissaire précise que le milieu de la culture fonctionne également beaucoup avec des bénévoles.

Un commissaire indique qu'il y a eu récemment une adjudication par rapport au futur terrain sur Vessy, il aimerait savoir comment elle s'est passée. Il demande si le DSSP a été sollicité.

M<sup>me</sup> Barbey-Chappuis répond que le projet est encore en cours d'analyse, elle reviendra devant la commission lorsque tout cela aura été analysé et que les études d'impact auront été faites, courant juin, avec des éléments plus précis sur ce dossier. Elle ajoute que la Ville a été associée à toutes ces réflexions sur une éventuelle venue du Servette à Vessy.

Le commissaire a posé cette question puisqu'il semblerait qu'une adjudication ait posé un problème.

M<sup>me</sup> Bonvin répond qu'il y a effectivement eu une adjudication pour une étude de faisabilité. Un jury a choisi qui était le lauréat selon les procédures en cours, la Ville était représentée ainsi que le Canton et le Servette F.C., et à sa connaissance il n'y a eu aucun recours officiel.

Le commissaire ajoute que la problématique se trouve dans les directives de l'Office cantonal des bâtiments (OCBA) qui précisent que les offres doivent être demandées en priorité aux entreprises figurant sur la liste des entreprises formatrices. L'entreprise sortie première est une entreprise vaudoise.

M<sup>me</sup> Barbey-Chappuis ne peut pas en dire plus si ce n'est que les règles ont été respectées.

Une commissaire demande si des chiffres par tranche d'âge ont été relevés concernant le programme de remise au sport.

M<sup>me</sup> Bonvin indique qu'il n'y en a pas concernant les capsules sport. Il y avait seulement des préinscriptions qui devaient être faites pour certains cours gratuits. Comme ces prestations s'adressaient aux gens dès 16 ans, il n'y avait personne de moins de 16 ans. Les personnes appréciaient le côté gratuit mais aussi le fait de ne pas avoir à s'inscrire.

La commissaire demande si le service a quand même une estimation.

M<sup>me</sup> Barbey-Chappuis répond que pour y avoir été quelquefois, il y avait tous les âges (entre 25 et 65 ans). Certains cours étaient plus intensifs et dans ce cas, la moyenne d'âge était un peu plus basse.

La commissaire demande s'il y a un moyen de savoir quelle est la part attribuée pour les plus de 40 ans dans les comptes.

M<sup>me</sup> Barbey-Chappuis précise que des cours seniors sont organisés à l'année. En 2021, ça a été beaucoup impacté par les mesures sanitaires, le DSSP a privilégié l'offre auprès des enfants puisqu'ils considéraient qu'il fallait éviter que leur vie change, qu'ils arrêtent la pratique sportive. Ils ont tout fait pour que les écoles de sport et d'été soient maintenues et ils ont réussi. Les cours seniors ont été davantage impactés en raison des conditions sanitaires. Mais il y avait une offre alternative et gratuite pour les adultes (et donc les seniors) avec les capsules sport sur l'espace public.

Un commissaire demande si une analyse du budget des comptes sensibles au genre a été faite.

M<sup>me</sup> Barbey-Chappuis indique qu'il y a un fonds de soutien au sport féminin de 200 000 francs depuis 2020 qui vise essentiellement à soutenir les clubs qui veulent créer des équipes féminines. Depuis quelques mois le fonds est pas mal sollicité de nouveau.

M<sup>me</sup> Bonvin ajoute qu'en 2021 il a été dépassé. 200 200 francs ont été donnés. Pour le budget sensible au genre, un travail est fait en Ville de Genève. C'est la Direction financière (DFIN) qui est en charge de ce budget sensible au genre. Ce qui est compliqué c'est que les associations ne font pas ces distinctions dans la tenue de leur comptabilité.

Un commissaire demande si les écarts dus aux subventions qui ne sont pas totalement utilisées s'expliquent principalement par le fait qu'elles ne sont pas versées.

M<sup>me</sup> Barbey-Chappuis le confirme. En fonction des demandes reçues et des fonds à disposition, le Service fait les analyses et verse le montant adéquat.

Le commissaire demande si le Genevamodelcars a des subventions non monétaires.

M<sup>me</sup> Bonvin répond qu'il s'agit de gratuité, ils ont un site gratuit à disposition à Meyrin. Ce terrain va bientôt être repris par le Canton et ils vont par conséquent devoir trouver un autre endroit.

### *Discussion et vote*

Un commissaire du Parti libéral-radical indique que son groupe a regardé les comptes et qu'il s'abstiendra.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois précise que son groupe s'abstiendra également.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre indique que les comptes sont exacts mais que son groupe s'abstiendra aussi.

Une commissaire du Parti socialiste indique que son groupe acceptera ces comptes.

Un commissaire des Vert-e-s ajoute que son groupe soutiendra les comptes 2021 présentés. Les Vert-e-s encouragent la magistrate à continuer de développer notamment les sports de proximité.

Un commissaire d'Ensemble à gauche annonce que son groupe soutiendra également les comptes.

Une commissaire du parti Le Centre indique que son groupe approuvera les comptes. Elle remercie également la magistrate pour tout le travail effectué en faveur du sport dans son ensemble et surtout pour l'animation proposée.

Par 10 oui (2 LC, 4 S, 3 Ve, 1 EàG) contre 5 non (1 UDC, 1 MCG, 3 PLR), la proposition PR-1530 est acceptée.

19 mai 2022

## **Rapport de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication chargée d'examiner les comptes 2021 par politique publique et rapport de gestion du Conseil administratif.**

### **Rapport de M. Maxime Provini.**

Cette proposition a été renvoyée à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication (CSDOMIC) lors de la séance plénière du Conseil municipal du 26 avril 2022. Elle a été traitée lors des séances des 5 et 12 mai 2022 sous la présidence de M<sup>me</sup> Jacqueline Roiz. Les notes de séances ont été prises par M. Lucas Duquesnoy, que le rapporteur remercie pour la qualité de son travail.

### **Séance du 5 mai 2022**

*Audition de M. Sami Kanaan, conseiller administratif, en charge du département de la culture et de la transition numérique (DCTN), accompagné de M<sup>me</sup> Anne Mathieu, administratrice du DCTN, et de M. Alain Maréchal, administrateur de la Direction des systèmes d'information et de communication (DSIC)*

La présidente souhaite la bienvenue à M. Kanaan ainsi qu'à M<sup>me</sup> Mathieu et M. Maréchal et les invite à effectuer leur présentation auprès de la commission.

M. Kanaan explique en préambule de la présentation que pour l'année 2021, une grande partie des investissements se répercutent par des coûts de licences et que dans ce cadre, le budget de fonctionnement est resté stable.

M. Maréchal indique que les comptes 2021 sont un avant-goût de ce qui paraîtra dans le rapport d'activité de la DSIC à l'automne, qui reprendra les grands projets effectués et à venir pour le service. L'année 2021 a été placée sous l'angle des quatre grands portefeuilles développés dans le cadre de la stratégie de transformation numérique du Conseil administratif: e-Genève, e-administration, collaboration numérique et le socle DSIC. Le Conseil administratif a lancé sa stratégie à la fin de l'année 2020, ce qui a permis la publication d'un plan directeur début 2021. Ce plan directeur a permis de mettre en œuvre des éléments très organisationnels au sein de l'administration, tels que les comités d'arbitrage ou les propositions de réallocation. La première proposition de ce type a été votée fin 2021. Chaque portefeuille possède son propre financement et son propre comité d'arbitrage pour choisir les projets amenant le plus de valeur au développement de l'administration tout en offrant

une plus grande souplesse au DCTN. Pour e-Genève, ont notamment été lancés la refonte des sites web institutionnels, l’inventaire cantonal des arbres, les réservations en ligne pour les terrains de sport ou encore la mise en place de l’application mobile Genève en poche. Pour e-administration, le programme NovoERP a été entériné, ainsi que la dématérialisation des factures, la facturation en ligne des levées du Service Voirie – Ville propre (VVP), le plan directeur de l’autonomisation du Service d’incendie et de secours (SIS) – encore soutenu par la Ville jusqu’à la fin de la période de transition – et l’établissement d’un tableau de bord des finances faisant écho à la dématérialisation des factures. Il est désormais nécessaire de doter les services d’outils de pilotage de manière à favoriser une gouvernance par les chiffres.

Pour la collaboration numérique, le portail selfservice a été mis en place afin de pouvoir déclarer des incidents en ligne et, à terme, pouvoir trouver des réponses aux problèmes rencontrés par les collaborateurs et les collaboratrices, AirWatch Contenair permet de gérer tous les appareils électroniques fournis par l’administration, le parc d’imprimantes multifonctions a été renouvelé pour limiter les imprimantes individuelles, un contrat a été passé avec la société Réalise pour s’assurer du bon recyclage des équipements électroniques et un Detox Day a été organisé pour dédier une journée au nettoyage des espaces numériques de stockage. Concernant le socle DSIC, les équipes infrastructures ont effectué une migration des centraux téléphoniques dans les écoles vers des systèmes IP, un service de piquet a été mis en place pendant les fins de semaines et les jours fériés, la politique de sécurité des mots de passe a été renforcée avec des changements obligatoires plus fréquents et des comités d’arbitrage ont été mis en place pour mieux gérer et prioriser les demandes afin d’assurer une meilleure gouvernance des besoins de l’administration.

Concernant les comptes compétents de la DSIC, M. Maréchal rappelle qu’il s’agit d’un service compétent pour l’ensemble de l’administration et qu’il est le seul à porter le budget de l’informatique en son sein. Ces informations sur les comptes compétents se retrouvent à la page 286 des comptes 2021. Il s’agit des comptes utilisés au quotidien pour fournir les prestations à la population, mettre en œuvre les projets et assurer la maintenance pour l’ensemble de l’administration. Sur l’année 2021, l’écart entre le budget et les comptes est de 1,9%, un écart qui tend à se resserrer par rapport aux années précédentes en raison de moins de projets imprévus. Avec la nouvelle gouvernance prévue par la DSIC, la plupart des nouveaux projets seront désormais financés par de l’investissement, quand bien même les projets imprévus de 2021 ont dû être pris en charge par le budget de fonctionnement. Au niveau du budget, il est encore difficile de savoir quels seront les services bénéficiaires des services de la DSIC et ne sont donc ventilées que les natures comptables s’élevant à plus d’un million. Il est donc plus intéressant de s’intéresser aux natures comptables pertinentes. Concernant les charges de personnel, les charges ont diminué en 2021 avec le transfert des comptables

du service vers la Direction financière (DFIN) dans le cadre de la centralisation de la fonction comptable. L'ensemble des postes vacants ont par ailleurs pu être comblés. Les natures comptables non compétentes font pour leur part référence aux dépenses telles que les frais de déplacement ou le matériel de bureau, pour un montant total de 120 000 francs.

La DSIC s'était par ailleurs engagée à fermer un certain nombre de crédits, engagement qui pourra être tenu par le biais de propositions de réallocation pour fermer dix crédits d'ici à la fin de l'année avec un solde positif. Six autres crédits pourront être fermés d'ici à fin 2022. Quatre crédits dépendent encore de travaux de construction pour lesquels l'informatique est en support et seront prochainement fermés. Huit crédits resteront ouverts et d'autres crédits arriveront prochainement au service, dans le cadre du plan financier d'investissement (PFI).

M. Kanaan précise que la DSIC alterne entre le plan biennal des systèmes d'information et de communication (PSIC), qui est orienté équipements, et le plan biennal de la transformation numérique de l'administration (PBTN), qui est orienté sur le public. Le premier PBTN a été accepté par le Conseil administratif cette semaine et sera mis à l'ordre du jour de la session de mai du Conseil municipal.

M. Maréchal continue en expliquant qu'un projet reste au PFI pour le patrimoine immobilier et qu'il sera déposé à la fin de cette année.

M. Kanaan précise qu'il s'agit d'un outil de gestion des biens immobiliers de la Ville. Treize crédits seront normalement ouverts d'ici à la fin de l'année.

Les coûts sont en hausse depuis 2018, en raison de la nouvelle volonté de transformation numérique du Conseil administratif et de la mise en place d'une politique publique apparentée, avec un certain nombre de projets entamés. Par rapport à 2020, les chiffres de 2021 affichent des charges de personnel en hausse de 6,7%, des comptes compétents en hausse de 10%, tandis que l'investissement baisse de 16%. La différence globale entre les comptes 2020 et 2021 est de 4,3%.

La présidente remercie les auditionné-e-s pour leur présentation et ouvre la parole aux commissaires pour d'éventuelles questions.

### *Questions des commissaires*

Un commissaire souhaite savoir si les propositions de réallocation permettent bien de récupérer les non-dépensés pour boucler d'autres projets.

M. Maréchal répond que l'on trouvait précédemment beaucoup de détails sur la nature des projets financés pour chaque investissement, alors que les fonds sont aujourd'hui dédiés à des visions plus larges, qui permettent la réallocation des fonds à d'autres projets. Des comités d'arbitrage constitués par les directions

des départements se chargent de la prise de décision sur ces réallocations, ce qui laisse la décision finale aux métiers de l'administration. Ce type de proposition permet aujourd'hui de pouvoir financer de nouveaux projets sans devoir demander des fonds supplémentaires.

Un commissaire rappelle que le SIS est actuellement encore en phase de transition et souhaite savoir quel rôle jouera la DSIC une fois que le groupement aura pris son indépendance vis-à-vis de la Ville.

M. Kanaan répond que la Ville dispose tout de même de 45% des voix au sein du groupement et qu'elle continue d'assurer la maintenance pour un certain nombre d'aspects, notamment l'informatique. Le groupement est encore en train de construire son autonomie et devrait prochainement engager des informaticien-ne-s. Une convention a formalisé le transfert du matériel du SIS Ville de Genève vers le groupement, et il reviendra à ce dernier de lancer des appels d'offres pour recourir à des prestataires. La Ville pourrait postuler, bien qu'il n'en soit pas question pour le moment.

M. Maréchal précise que cette convention est annuelle, avec un budget posé pour le temps de la phase de transition, qui se termine en 2024. L'étape la plus importante cette année sera le bouclage par le SIS de son propre système financier.

Le commissaire souhaite savoir si cette centralisation de la fonction comptable au sein de la DFIN est terminée.

M. Kanaan répond que la planification est étalée sur trois ans, et que les transferts de services sont en cours. La DFIN assurera à terme l'ensemble du flux comptable, qui est par ailleurs désormais dématérialisé pour augmenter l'efficacité et réduire les risques.

M<sup>me</sup> Mathieu précise qu'à ce stade, le DCTN a centralisé environ 80% de sa fonction comptable, contre 50% pour l'ensemble de l'administration. Ce système fonctionne bien et permet une mutualisation des ressources et une uniformisation des méthodes.

Un commissaire constate que la Ville de Genève dispose de 45% des voix pour le groupement du SIS et se demande qui assure le montant des investissements.

M. Kanaan répond qu'il s'agirait plutôt d'une question à poser à M<sup>me</sup> Barbey-Chappuis mais que la Ville amène ses effectifs qui fonctionnaient déjà vingt-quatre heures sur vingt-quatre, maintenant ainsi le même montant précédemment dépensé lorsque la charge du service lui incombait. Le reste des besoins seront absorbés par les contributions des autres communes. Par ailleurs, la Ville continue de bénéficier de l'analyse du SIS pour les besoins d'urgence.

Une commissaire revient sur le rôle d'e-Genève vis-à-vis du service aux administré-e-s et souhaite en savoir plus sur le rôle de la DSIC dans la délivrance de ces prestations.

M. Maréchal répond qu'un important travail d'audit est mené avec les départements et les services au niveau de leur sensibilisation au numérique pour définir ce qui peut être fait autrement et comment la DSIC peut les épauler dans la mise en œuvre de ces solutions. Des rencontres ont également lieu avec d'autres acteurs et actrices de la région pour s'inscrire dans d'autres projets, par exemple sur la gestion du territoire et la collecte de données explicatives.

M. Kanaan précise que la Ville est aussi en train de mettre à jour ses sites web afin de présenter une identité numérique homogène et une communication inclusive et accessible. L'application Genève en Poche s'inscrit dans cette démarche en permettant d'y trouver certaines prestations comme les réservations de salles ou l'inscription à des activités sportives. Il est également nécessaire de clarifier la politique municipale en matière de récolte des données et d'établir un document présentant à la population les informations nécessaires sur le traitement de ses données, par exemple sur leur lieu de stockage. Il s'agit cependant d'un enjeu se jouant plus à Berne qu'à Genève, voire à Bruxelles. Il n'existe actuellement pas non plus de registres sur la vidéosurveillance, qui sont aussi des données publiques.

La commissaire revient sur la question de l'open data et de la disponibilité des jeux de données et souhaite savoir comment s'établit la propriété de ces données et leur analyse et revient également sur la question du télétravail et souhaite savoir comment le phénomène a impacté les comptes 2021.

M. Maréchal répond que concernant l'open data, des discussions sont en cours au niveau cantonal pour éviter les doublons d'analyse, avec pour objectif de mettre ces données en accès libre et d'éviter de devoir les collecter à plusieurs endroits.

M. Kanaan précise que la ligne politique sur ce sujet est encore en phase expérimentale, puisque si certaines données ont une valeur commerciale, d'autres doivent être disponibles pour le public. Concernant le télétravail, le principal coût engendré est celui des licences d'outils comme Webex, déjà présentes dans les comptes 2020. L'acquisition de matériel a également été renforcée en 2020.

M. Maréchal précise qu'avec le vote du 6<sup>e</sup> PSIC, 300 000 francs ont été dédiés à l'achat d'ordinateurs supplémentaires et au renouvellement de matériel. L'objectif, avec la baisse du nombre de bureaux occupés, est de faciliter la possibilité du travail à distance avec des ordinateurs portables plutôt que des PC.

La commissaire souhaite savoir si le concept de gestion des espaces dynamique sera renforcé en Ville à terme.

M. Maréchal répond que l'équipe de la DFIN gérant les factures est déjà passée à une gestion de l'espace dynamique, il n'est pas impossible que des services souhaitent à l'avenir s'engager vers des solutions similaires.

Un commissaire observe que l'on a vu apparaître de nouveaux acteurs tels que la Confédération sur la question de l'open source avec la pandémie et se demande si des projets d'application open source sont envisageables à l'avenir, par le biais de pilotes lancés par la Ville ou des prestataires.

M. Maréchal répond que la volonté de faire évoluer la communauté open source est ancienne, mais que les contraintes financières et les délais sont complexes et empêchent quelque peu de pousser la réflexion jusqu'au bout. Lorsque l'opportunité est partagée, des synergies peuvent se faire, comme cela s'est fait avec Carouge. Certaines solutions développées par la Ville pourraient également être mises à disposition.

Un commissaire souhaite savoir, à la page 286, comment s'explique la différence entre 2020 et 2021 pour les honoraires de prestations informatiques.

M. Maréchal répond que le plan directeur de la sortie du SIS et la mise en place d'un système SAP dédié ont dû être financés par le budget de fonctionnement. Cette rubrique concerne de la prestation de tiers utilisée pour soutenir des projets devant être financés rapidement.

Le commissaire constate que le non-dépensé pour la maintenance de logiciels frise le million de francs.

M. Maréchal répond qu'il s'agit typiquement des changements de pratiques, avec l'achat de souscriptions qui comprennent une possibilité de maintenance.

Un commissaire souhaite savoir à quoi est due la différence dans l'achat de matériel informatique.

M. Maréchal répond que le vote du 6<sup>e</sup> PSIC a permis de faire de l'achat de matériel, mais que cette rubrique a notamment dû être utilisée pour racheter du matériel suite à des pannes et des incidents.

Un commissaire souhaite savoir à quoi correspondent les amortissements des immobilisations corporelles à la page 343.

M. Maréchal répond qu'il s'agit de l'accélération de l'activité projet, et donc des crédits d'investissement.

Le commissaire souhaite savoir à quoi correspondent les immobilisations corporelles du patrimoine administratif (PA).

M<sup>me</sup> Mathieu répond qu'il s'agit des investissements corporels sur cinq ans, soit le patrimoine informatique.

Un commissaire souhaite savoir, à la page 286, comment s’explique la différence dans les honoraires pour prestation informatique.

M. Maréchal répond qu’il s’agit de prestations pouvant être prises à l’extérieur pour aller plus vite que ce que les ressources internes pourraient assumer.

La présidente souhaite savoir si tous les postes vacants et engagement d’auxiliaires ont pu être comblés, notamment pour l’implémentation de NovoERP.

M. Maréchal répond que certains projets se déroulent sur plusieurs années, à l’instar de NovoERP qui implique un déménagement dans des nouveaux locaux de l’équipe, suite à la récupération des anciens bureaux du SIS à la rue des Rois. Des engagements d’auxiliaires pour soutenir les services de l’administration se feront à l’avenir, maintenant que les besoins ont été identifiés. Ces besoins passeront aussi par une augmentation temporaire du taux de travail de certaines personnes.

Un commissaire constate qu’une partie des crédits n’a pas été dépensée, en raison du fait que la Ville n’ait pas dépensé le quota associé aux investissements.

M. Kanaan confirme que suite au bouclage de grands chantiers comme la Comédie, le Grand Théâtre de Genève (GTG) et les Minoteries, un des plus grands défis du Conseil administratif sont les arbitrages d’investissement qui peinent aujourd’hui à suffire pour répondre à tous les besoins sociaux.

## **Séance du 12 mai 2022**

*Audition de M<sup>me</sup> Marie Barbey-Chappuis, conseillère administrative, en charge du département de la sécurité et des sports (DSSP), accompagnée de MM. Thomas Lebedinsky, directeur adjoint au DSSP, Gianni Dose, contrôleur de gestion au DSSP, et Nicolas Kerguen, collaborateur personnel*

La présidente souhaite la bienvenue à M<sup>me</sup> Barbey-Chappuis ainsi qu’à MM. Lebedinsky, Dose et Kerguen.

M<sup>me</sup> Barbey-Chappuis entame sa présentation en rappelant les grands projets menés en 2021. L’année précédente a été marquée par la pandémie de Covid-19 et les services rattachés au DSSP ont dû fournir de nouvelles prestations et s’investir dans la gestion de la crise. La police municipale a été chargée de faire appliquer les mesures décidées au niveau fédéral et au niveau cantonal comme le port du masque, avec 1052 heures de patrouilles Covid effectuées. Le Service logistique et manifestations (LOM) a fourni le matériel nécessaire aux collaborateurs et collaboratrices, avec plus de 675 000 masques distribués. Il a également apporté un soutien aux activités économiques impactées, en gérant par exemple les autorisations d’extension et de prolongation des terrasses. Le SIS, faisant encore partie du

département pour l'année 2021, a apporté son soutien aux Hôpitaux universitaires de Genève (HUG), avec notamment le nettoyage des ambulances.

En parallèle de la gestion de la crise, le département a continué d'appliquer sa feuille de route, organisée autour de trois axes: stimuler le civisme en renforçant la lutte contre les incivilités, renforcer la proximité avec la population et valoriser la ville. Concernant le civisme, une campagne a été lancée pour la lutte contre le *littering* avec un axe de sensibilisation (à l'instar du grand Stop Déchet placé à l'entrée de la plage des Eaux-Vives) et un axe de sanction avec un renforcement des actions conjointes entre la police municipale et le Service VVP. Pour faire un bilan de cette lutte, près de 700 infractions ont été constatées en 2021. Toujours dans cette volonté de rendre la ville plus propre, le dispositif estival de nettoyage a été renforcé, avec une cinquantaine d'écopoints supplémentaires installés dans l'espace public pour pallier la fermeture des restaurants et l'augmentation de la vente à l'emporter. Outre la question du *littering*, la question des nuisances sonores et de la sur-sollicitation de l'espace public a été problématisée, avec une meilleure action de la police municipale en la matière, reprise dans le rapport d'activité de cette dernière en 2021. En ce qui concerne la question de la proximité, 2021 a vu le lancement de la bike police pour une plus grande efficacité dans les interventions, ainsi que la signature d'un nouveau contrat local de sécurité et l'organisation de marches exploratoires dans les quartiers avec les associations d'habitant-e-s pour élaborer un plan propreté. Enfin, concernant la valorisation de l'espace public, les illuminations de Noël ont été étendues à l'extérieur de l'hypercentre, le festival Geneva Lux a été maintenu malgré une situation sanitaire difficile et le marché de Noël a pu déménager vers le Jardin anglais grâce au soutien logistique du LOM. Un partenariat a été établi avec Pécîlôt 13 pour récupérer les épaves de vélos et les revaloriser, à raison de 900 récupérations en 2021. Autre grand défi, la nouvelle gouvernance du SIS qui a pu être mise en place à temps, après le vote de la loi créant le groupement intercommunal en 2020 par le Grand Conseil pour une entrée en fonction du groupement début 2022. Cette transition a été un succès malgré un agenda ambitieux et les conditions nécessaires à la nouvelle autonomie du SIS ont pu être réunies dans les temps.

### *Questions des commissaires*

Une commissaire souhaite savoir si l'on dispose déjà de chiffres sur l'action de la bike police depuis sa mise en œuvre.

M<sup>me</sup> Barbey-Chappuis répond que s'il n'existe pas de chiffres spécifiques, le département y fait référence dans le rapport d'activité de la police municipale, qui reprend les amendes d'ordre ayant été infligées ou le nombre de débarras sauvages. Il n'existe cependant pas de chiffres distincts sur l'action spécifique de

la bike police ou des autres unités de la police municipale. Les premiers retours du terrain montrent que cette dernière est mieux outillée pour réagir puisque plus mobile grâce aux vélos.

Une commissaire souhaite savoir si Péclet 13 est subventionné par la Ville pour revaloriser les épaves de vélos.

M. Lebedinsky répond que la police municipale baguette les épaves quelques jours en amont et que les vélos sont par la suite fournis à l'atelier. Il n'y a pas de subvention, si ce n'est que la Ville fournit le matériel à l'association, ce qui lui permet de financer son activité sans avoir à prendre en charge la récupération des épaves.

La commissaire se souvient que le précédent magistrat avait lancé une importante campagne de prévention sur les mégots jetés sur la voie publique et souhaite savoir si des améliorations ont pu être constatées depuis.

M<sup>me</sup> Barbey-Chappuis répond que les mégots sur la voie publique restent le plus important délit, mais aussi le plus difficile à prouver puisque l'infraction arrive par exemple souvent aux arrêts de bus où les personnes disparaissent vite. Il est cependant difficile d'évaluer l'impact de cette campagne de communication.

M. Lebedinsky précise que le nombre de cendriers dans l'espace public a été augmenté et que le nombre d'amendes infligées a également augmenté.

Une commissaire souhaite savoir si l'application permettant de signaler le harcèlement de rue récemment mise à disposition était déjà visible dans les comptes.

M<sup>me</sup> Barbey-Chappuis répond que l'application sera mise en vigueur à la fin du mois et que si le coût est surtout lié au travail d'élaboration, il n'est pas significatif en termes budgétaires.

La commissaire rappelle que la Protection civile (PCi) a été fortement mobilisée par le Covid et souhaite savoir si ces coûts vont rester à la charge de la Ville après la transition vers le groupement intercommunal.

M<sup>me</sup> Barbey-Chappuis répond que la PCi est rattachée au LOM depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021. Ces chiffres se retrouvent à la page 381 des comptes 2021, et sont agrégés dans leur présentation au vu du faible nombre de collaborateurs et collaboratrices de l'unité.

La commissaire souhaiterait obtenir des chiffres plus précis sur l'impact du Covid sur la PCi et sur celui de la transition de direction entre 2020 et 2021.

M<sup>me</sup> Barbey-Chappuis répond que le transfert du SIS vers le LOM n'a pas eu d'impact budgétaire, quand bien même la pandémie a fait augmenter le montant des soldes.

Un commissaire observe un écart de deux millions au niveau des salaires de la police municipale, à la page 380, et souhaite savoir comment cela s’explique.

M<sup>me</sup> Barbey-Chappuis répond que cet écart s’explique par des postes vacants n’ayant pas pu être pourvus, faute de candidats après que la formation a été suspendue, et des démissions. Plus de détails se trouvent à la page 397.

Le commissaire, à la page 378, observe également une baisse des salaires.

M. Dose répond que cette différence s’explique par un léger dépassement des salaires, compensé par des postes fixes.

Le commissaire fait le même constat pour le Service de l’espace public (SEP) à la page 380.

M. Dose répond que cette différence s’explique encore par les postes vacants et les processus de recrutement en cours.

Un commissaire souhaite avoir plus d’informations sur le nouveau contrat local de sécurité (CLS) passé avec le Canton.

M<sup>me</sup> Barbey-Chappuis répond que ce document a été élaboré sur la base du diagnostic local de sécurité établi en 2021 et que le nouveau contrat porte notamment sur les incivilités et les nuisances sonores, ainsi que sur les périmètres prioritaires d’intervention comme Plainpalais, la Jonction et les Acacias. Par ailleurs, le CLS intègre aussi pour la première fois la question du harcèlement de rue après que des données ont été comprises dans le diagnostic local de sécurité (DLS) précédent.

Le commissaire se demande si ce CLS permet de renforcer la collaboration entre les polices.

M<sup>me</sup> Barbey-Chappuis répond que le CLS fixe les grands axes de collaboration, mais aussi les points d’amélioration, avec des objectifs mesurables. La police cantonale doit encore proposer des actions conjointes, idéalement à des heures ayant un impact comme le soir.

Le commissaire souhaite savoir si une extension des horaires de la police municipale est envisagée.

M<sup>me</sup> Barbey-Chappuis répond qu’il n’y a pas de volonté du côté de la Ville d’augmenter les horaires, les missions de sécurité étant couvertes sur ces horaires.

Le commissaire, à la page 379, voit que certaines explications ne sont pas fournies, par exemple sur les charges de matériel et de marchandise du SIS.

M. Dose répond que ces explications se trouvent plus loin, à la page 384.

Un commissaire souhaite savoir comment se traduit l'augmentation des déchets récupérés dans les comptes.

M. Dose répond que ce problème est compensé par les charges associées à la page 382. Le *littering* se retrouve pour sa part dans les prestations de service et honoraires. Cet écart disparaîtra en 2022 avec le remplacement de la nature comptable.

Le commissaire rappelle que 700 infractions ont été constatées en 2021 et souhaite savoir quel est l'impact sur les comptes de ces amendes plus nombreuses.

M. Lebedinsky répond que les amendes administratives pour les encombrants sont élevées, tandis qu'elles ne sont que de cent francs pour les mégots puisqu'il s'agit d'amendes d'ordre.

Le commissaire constate un manque à gagner dans les revenus de 10 378 653 francs pour le SEP et souhaite savoir comment cela s'explique.

M. Dose répond que cette baisse s'explique par une diminution du nombre de manifestations organisées suite à la pandémie, ainsi que diverses exonérations

Un commissaire souhaite savoir s'il existe un document consultable pour le CLS.

M<sup>me</sup> Barbey-Chappuis répond qu'un document signé conjointement entre les deux polices existe et est public. En revanche, le plan d'action est plus précis, mais reste confidentiel pour des questions de discrétion pour la police.

Le commissaire se demande si la perte du SIS signifie plus d'emplois pour le DSSP.

M<sup>me</sup> Barbey-Chappuis rappelle que la Ville garde la présidence du groupement et que cela représente un travail dense et intense qui occupe presque plus la Ville aujourd'hui. Par ailleurs, tous les postes SIS ont été basculés dans le nouveau groupement, avec des engagements pour assurer l'autonomie du groupement dans les ressources humaines et la logistique. Tout cela a été intégré dans le premier budget du groupement voté à l'automne dernier. La Ville paye une contribution basée sur le nombre d'emplois et d'habitants dans la commune, qui représente 67% du budget du groupement aujourd'hui. Cependant, cette clé de répartition va se modifier dans les années à venir, avec une augmentation de la contribution des autres communes qui prendront en charge les développements futurs du groupement.

Le commissaire souhaite savoir si l'on observe des dépassements liés à l'augmentation du prix de l'énergie.

M<sup>me</sup> Barbey-Chappuis répond que le département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM) ventile ces charges dans les différents services compétents, sans que cela ait été budgété en amont.

Un commissaire souhaite savoir si une convention existe entre la Ville, le Canton et la Fondation des parkings (FdP) pour la rétrocession des honoraires.

M<sup>me</sup> Barbey-Chappuis répond qu'une convention existe entre la Ville et la FdP qui fixe les missions que la Ville donne à la fondation et ce qui doit être rétrocédé à la Ville.

M. Dose précise que plus d'informations se trouvent à la page 275, qui décline les charges associées à la FdP.

Un commissaire souhaite savoir si la Ville est gagnante avec cet accord.

M. Lebedinsky répond qu'avec la pandémie, les contrôles ont été moins fréquents et que l'on a vu une baisse du stationnement. Cependant, les honoraires de la FdP sont inférieurs aux recettes des amendes infligées, ce qui reste très avantageux pour la Ville.

M. Dose précise qu'avec le Covid, il faudra surveiller l'évolution de la situation sur deux ou trois ans pour pouvoir mieux définir ce que ce dernier implique sur les recettes liées au stationnement.

Une commissaire observe qu'à la page 63, on voit de manière générale une augmentation du nombre de personnes auxiliaires et se demande si cette situation est due au Covid ou à une volonté d'engager plus d'auxiliaires.

M<sup>me</sup> Barbey-Chappuis répond que le renforcement du dispositif estival à la Voirie s'est traduit par l'augmentation du nombre d'auxiliaires engagés.

M. Dose précise que les auxiliaires permettent de pallier les absences dans les services.

M<sup>me</sup> Barbey-Chappuis rappelle que le département fonctionne avec des activités saisonnières, par exemple pour les piscines ou les patinoires et qu'il s'agit d'activités de terrain qui fluctuent en fonction des besoins. Les auxiliaires permettent une certaine souplesse pour renforcer l'activité lorsque cela est nécessaire.

Une commissaire se demande si la diminution de la quantité de déchets incinérés a eu un impact sur les comptes.

M. Lebedinsky répond que l'impact se fait sur le budget des charges incinérées, qu'on retrouve à la page 313.

*Audition de M. Alfonso Gomez, conseiller administratif en charge du département des finances, de l'environnement et du logement (DFEL), accompagné de M. Jean-Gabriel Brunet, chef du Service des espaces verts (SEVE), et de M<sup>me</sup> Dominique Moret El-Gharbi, adjointe de direction responsable des finances au SEVE*

La présidente souhaite la bienvenue à M. Gomez ainsi qu'à M<sup>me</sup> Moret El-Gharbi et M. Brunet et les invite à entamer leur présentation.

M. Gomez propose d'entendre directement les questions des membres de la commission sur les comptes 2021 et rapport de gestion du Conseil administratif.

La présidente ouvre la parole aux membres de la commission pour d'éventuelles questions.

M. Gomez précise que pour 2021, la saison de septembre à avril a vu la plantation de 711 arbres, ce qui a nécessité un travail énorme alors que par le passé, le département plantait entre 100 et 200 arbres sur une période équivalente. Un travail de suivi va aussi se faire sur les prochaines années pour s'assurer de la bonne gestion de ces nouveaux arbres. Concernant la question de l'élagage, il a été décidé de ne plus élaguer certains arbres une année sur deux. Cependant, sur les 1300 arbres pouvant ne pas être élagués, 300 devront tout de même l'être pour éviter d'éventuels problèmes. Avec la volonté de développer les forêts urbaines, le département promeut un développement plus important de la végétalisation en Ville, en tentant d'augmenter tout ce qui peut l'être pour disposer d'une surface ombragée plus importante. Ne plus élaguer suppose aussi de former les équipes à un nouveau travail différent de celui de la coupe. Si les plantations vont continuer, le principal défi est aujourd'hui de trouver de nouveaux lieux et de dégrapper des zones bétonnées pour les végétaliser.

M. Brunet intervient pour rappeler les énormes efforts mis en œuvre par le SEVE pour la plantation de ces 711 arbres, ce qui a nécessité de changer d'affectation certaines équipes et de trouver plus de ressources pour l'entretien de ces arbres futurs. Concernant le non-élagage, environ 900 arbres sont candidats pour partir en libre, bien que cela demande beaucoup de ressources à ces derniers et que certains soient malheureusement trop faibles ou trop vieux pour le supporter. Le changement sera surveillé sur une période de sept à huit ans, avec un phasage de la reconversion de ces arbres pour pouvoir l'augmenter au niveau du SEVE sans avoir à augmenter le budget. Les forêts urbaines sont également un projet en cours, déjà connues dans le monde entier et souvent couronnées de succès malgré un temps de pousse important. Il s'agit de structures réduites qui peuvent jouer un rôle non négligeable dans l'écosystème tout en créant du lien social autour de leur plantation.

M. Gomez rappelle également le lancement du programme de sensibilisation Genève-Ville d'arbres qui fait suite à un fort travail entre le Service

Agenda 21 – Ville durable (A21) et le SEVE. La stratégie climat du Conseil administratif s’articule autour de la diminution du CO<sub>2</sub>, de l’adaptation de la Ville au réchauffement climatique et de la diffusion des connaissances autour du changement climatique. Ce programme Genève – Ville d’arbres permet de faire découvrir à la population les bienfaits des arbres et la vie de ces derniers. L’été dernier, la possibilité a été offerte à la population de monter au sommet des arbres, expérience qui sera répétée en 2022 à la suite de son succès. D’autres projets de diffusion et d’explication seront prévus en 2022.

Une commissaire souhaite savoir quel sera l’impact de ce non-élagage sur les comptes et sur la population, notamment en termes d’allergies.

M. Gomez a eu connaissance de l’explosion des allergies cette année, alors que la Ville a encore procédé à l’élagage des arbres cette année.

M. Brunet précise que le non-élagage ne permet pas nécessairement de faire des économies. L’élagage est un véritable métier qui doit respecter un certain nombre de contraintes esthétiques, et si ces arbres vont pousser et générer beaucoup plus d’ombre, ils vont aussi augmenter le nombre de feuilles mortes devant être ramassées. Si l’on peut escompter un équilibre, les pratiques vont devoir changer, par exemple avec un besoin de nacelles plus performantes pour grimper au sommet.

Au niveau de l’impact sur la santé, M. Brunet entend les craintes des médecins, et rappelle que le rapport entre un grain de pollen est infime. Dans les faits, pour réduire la charge pollinique de l’air, il serait nécessaire d’abattre tous les arbres de l’hémisphère Nord et il est donc peu probable que le non-élagage change quoi que ce soit aux allergies de la population. D’autre part, laisser pousser les arbres diminuerait le stress urbain, qui impacte fortement les allergies. Toutefois, la Ville reste très attentive à certaines plantes, comme l’ambrosie, afin de limiter l’impact de ces végétaux dans des zones à proximité des écoles et des établissements médico-sociaux (EMS).

Un commissaire rappelle que l’abattage d’arbres est parfois nécessaire et observe une évolution des mœurs pour comprendre la nécessité de l’abattage pour des raisons de santé de l’arbre ou de sécurité.

Le commissaire s’étonne de la faible visibilité de ces nouveaux arbres dans les rues et trouve dommage que l’on ne puisse pas disposer d’un plan d’action plus volontaire sur les grandes avenues.

M. Brunet répond que le SEVE entretient d’ores et déjà les arbres dépérissant sur le domaine public. En revanche, l’aménagement est du ressort du Service de l’aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM) et des arrangements sont en train d’être trouvés pour aménager de nouveaux lieux. Par ailleurs, les

conduites passent sous les trottoirs et non pas sous les routes, ce qui limite très fortement l'arborisation de certains quartiers comme les Pâquis.

M. Gomez précise que la Ville a tout de même plus planté dans des zones minérales comme la place Saint-Léger et que l'on retrouve ces informations sur le site du SEVE. Dans cette lignée, une nouvelle proposition de végétalisation, la PR-1506, va prochainement être votée par le Conseil municipal et une collaboration est constante avec les services de M<sup>me</sup> Perler pour lancer de nouveaux projets d'aménagement. Une discussion est également en cours sur les compensations de parking. Comme le prévoit la loi, il est en effet désormais possible de compenser les places de parking par des parkings souterrains.

Un commissaire se demande s'il faut comprendre que la loi permet de compenser la perte de places de parking par la création de nouveaux parkings souterrains.

M. Gomez répond qu'il existe aujourd'hui suffisamment de places souterraines pour compenser et qu'un travail est nécessaire avec le Canton pour supprimer ces places en surface tout en favorisant la végétalisation des parkings supprimés.

Une commissaire souhaite savoir si, au niveau des Pâquis, il n'est pas possible de trouver un moyen de faire ressortir les canalisations en surface pour libérer le sol.

M. Gomez répond qu'il faut effectivement être inventif et faire preuve d'originalité pour offrir plus de verdure à la population du quartier, en envisageant d'autres options pour pouvoir planter sur les trottoirs. Le plus simple serait d'investir sur une croix verte avec des rues se croisant mais aussi de faire des grandes avenues de circulation des axes verts en les rendant aux piétons pour permettre à la population de continuer à occuper un espace public qui se réchauffe.

M. Brunet précise que, concernant les Pâquis, on pressent actuellement que les places libres en sous-sol y sont plus nombreuses qu'ailleurs, ce qui pourrait permettre de supprimer des places en surface pour les végétaliser.

Un commissaire constate des problèmes d'absentéisme au sein du DFEL et souhaite savoir à combien s'élève ce taux au sein du SEVE et si toutes les rumeurs au niveau du personnel ont pu être résolues.

M. Gomez répond que les métiers du SEVE sont des métiers physiques, qui ont une incidence sur la pénibilité pouvant expliquer ce taux d'absence. Le magistrat fournira ultérieurement des chiffres sur l'absentéisme au SEVE. Cependant, cette absence n'est pas corrélée à des mauvaises relations entre les employé-e-s et la direction, puisque les contacts semblent être bons.

M. Brunet précise que jardinier est un métier difficile, exposé aux intempéries et aux incivilités, bien que le taux d'absentéisme ait diminué par rapport

à ce qu'il était il y a dix ans. Aujourd'hui, un meilleur dialogue se fait entre la hiérarchie et les collaborateurs et les collaboratrices, tant sur le plan physique que mental avec des efforts au niveau de la mécanisation et amélioration des techniques. Bien qu'étant chef de service depuis le mois de février, M. Brunet explique que le changement de direction et la réorganisation ont permis de remettre les bonnes personnes au bon endroit, alors même que l'on sait que c'est avant tout la satisfaction au travail qui compte. Le métier de jardinier reste un métier dur et qui comporte plus de risques que d'autres métiers au sein de l'administration.

Un commissaire souhaite savoir si des discussions régulières ont lieu avec les Services industriels de Genève (SIG) pour identifier les zones à prioriser dans la politique de végétalisation.

M. Gomez répond qu'un accord a été signé entre les SIG et la Ville pour s'engager sur des projets communs. Il y a une prise de conscience de la part des SIG, liée au changement de mentalité de la population sur le sujet, qui permet d'éviter l'abattage systématique d'arbres pour des travaux. Si l'accord était avant tout symbolique, il a permis de mettre autour d'une même table le SEVE, les services de M<sup>me</sup> Perler et les SIG.

Le commissaire souhaite savoir si des déviations de canalisations ont déjà pu être opérées pour végétaliser des trottoirs.

M. Gomez répond qu'il faudrait poser cette question à M<sup>me</sup> Perler, mais qu'il est sûr que le placement des canalisations sous la route n'est plus un tabou pour le Conseil d'Etat.

Le commissaire souhaite savoir s'il existe un registre tenu par la Ville des places de parking de compensation disponibles.

M. Gomez répond qu'il n'existe pas de registre, mais que le Canton dispose d'une liste qui permet de recenser les places libres pouvant être compensées. La Ville a également des informations sur les places libres dans ses parkings.

Un commissaire souhaite savoir si des discussions sont envisagées avec des privés pour éventuellement racheter des places de compensation, par exemple avec les régies.

M. Gomez répond que si des places privées étaient libres, elles ne seraient probablement pas à la vente. En revanche, des contacts se font avec des privés pour la plantation d'arbres.

Une commissaire note que si l'année 2021 a été assez dense en matière d'activité, on observe tout de même un écart important entre le budget et les comptes et se demande à quoi est dû cet écart.

M<sup>me</sup> Moret répond que plusieurs postes étant restés vacants et qu'un certain nombre de personnes ayant quitté le service, les temps de latence entre les départs et les remplacements sont toujours longs et se répercutent dans les comptes.

M. Brunet précise qu'un des postes d'adjoint de direction a été volontairement bloqué par l'ancien chef de service pour laisser une marge de manœuvre au futur chef de service pour assurer une réorganisation du service. Ce poste a permis de créer un poste d'adjoint de direction en charge de l'unité du patrimoine arboré.

La commissaire souhaite savoir combien de postes d'auxiliaires ont été créés en 2021.

M. Brunet répond qu'un poste d'auxiliaire a été créé pour le bureau d'étude, poste qui va être transformé en poste fixe. La pandémie a créé une augmentation des besoins de nettoyage, mais aussi au sein de l'unité des fossoyeurs et des gardiens d'animaux. Des engagements d'auxiliaires ont eu lieu pour pallier les personnes en quarantaine.

La commissaire rappelle de ne pas oublier les femmes travaillant au service, notamment sur la question des uniformes.

M. Brunet répond qu'un groupe de travail transversal est en contact avec la Centrale municipale d'achat et d'impression (CMAI) pour disposer ultérieurement d'uniformes adaptés pour les collaboratrices, malgré le fait que les uniformes actuels soient censés être unisexes.

Un commissaire souhaite connaître le nombre de propositions ayant été votées par le Conseil municipal et terminées par le SEVE en 2021.

M<sup>me</sup> Moret répond qu'aucune proposition n'a pu être terminée en 2021.

M. Gomez précise que le service a justement lancé une nouvelle proposition pour la mettre en place lorsqu'une proposition sera terminée en fin d'année. M. Gomez propose de fournir la liste des crédits ouverts au commissaire.

Le commissaire constate une augmentation de 100% des prestations de service et des honoraires et souhaite savoir à quoi cela est dû.

M<sup>me</sup> Moret répond que cette augmentation est due à un lot de petits mandats liés aux plantations de nouveaux arbres et à leur suivi. Il s'agit aussi des honoraires d'avant-projet, qu'il est difficile de budgétiser en avance.

Le commissaire souhaite savoir si des fleurs sont toujours vendues par les pépinières de la Ville.

M. Brunet répond que la Ville n'a jamais vendu de fleurs à la population, et qu'il lui arrive de fournir des fleurs à d'autres communes en cas de ratés dans les plantations.

Un commissaire souhaite savoir quel impact le sommet entre les présidents américain et russe a eu sur les comptes du SEVE.

M<sup>me</sup> Moret répond que tous les frais ont été remboursés par la Confédération.

Un commissaire souhaite savoir comment s'expliquent les dépassements de charges du domaine fonctionnel et aimerait plus d'informations sur ce qui proviendrait de la ventilation des charges du service compétent dont le budget est centralisé.

M<sup>me</sup> Moret répond que le Service des bâtiments doit budgétiser et ventiler les frais vers des services compétents, ce qui peut expliquer des différences. Cette différence concerne des travaux effectués par le Service des bâtiments sur les bâtiments du SEVE, qui sont plus de 70.

M. Brunet précise que si le quartier général du service se situe au parc La Grange, des sous-dépôts sont disséminés dans la Ville pour pouvoir opérer dans les quartiers.

Un commissaire se demande ce qui crée ces dépassements.

M. Gomez répond que le service compétent pourrait répondre à cette question, mais qu'il s'agit plutôt des investissements pour améliorer la qualité des bâtiments.

Le commissaire souhaite savoir où en sont les travaux de la villa La Grange.

M. Brunet répond que les travaux devraient commencer début 2023.

En l'absence de remarques supplémentaires, la présidente remercie les auditionné-e-s pour leur venue auprès de la commission et leur donne congé.

#### *Discussion et vote*

La présidente propose de passer au vote, en l'absence de prises de positions.

La commission passe au vote sur la proposition PR-1530.

Par 8 oui (1 EàG, 4 S, 3 Ve) et 7 abstentions (2 LC, 1 MCG, 1 UDC, 3 PLR), la commission accepte ces comptes 2021.

20 mai 2022

## **Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner les comptes 2021 par politique publique et rapport de gestion du Conseil administratif.**

### **Rapport de M. Timothée Fontolliet.**

Cette proposition a été renvoyée à la commission des travaux et des constructions lors de la séance plénière du Conseil municipal du 26 avril 2022. Elle a été traitée lors de la séance du 11 mai 2022 sous la présidence de M. Daniel Dany Pastore. Les notes des séances ont été prises par M<sup>me</sup> Alicia Nguyen, que le rapporteur remercie chaleureusement pour son travail.

### **Séance du 11 mai 2022**

*Audition de M<sup>me</sup> Frédérique Perler, maire, en charge du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM), accompagnée de M<sup>me</sup> Pascale Mazzariol, directrice adjointe ad interim du DACM*

M<sup>me</sup> Mazzariol présente les comptes principaux, qui sont les prestations de service et les honoraires, qu'ils allouent pour des expertises et des études. Elle indique qu'ils ont 1,9 million de francs dans les comptes, comprenant 900 000 francs de dépassement. Ils ont dû notamment donner des mandats complémentaires. C'est cependant compensé car il y a une partie de ces comptes d'étude qu'ils n'allouent pas au niveau des comptes bénéficiaires. Ils travaillent pour le compte des musées, des théâtres, etc., et toutes les études qu'ils font sont réparties dans les services concernés.

Un commissaire demande s'ils ne parlent que du domaine bâti, et non pas de la rénovation.

M<sup>me</sup> Mazzariol répond qu'il s'agit d'études ou de préétudes, qui peuvent donner lieu à des crédits de réalisation pour des rénovations, ou aussi de préétudes pour de nouveaux projets.

Elle présente ensuite les travaux d'entretien. Les principaux comptes sont l'entretien des bâtiments administratifs, les bâtiments publics ainsi que de la protection civile. Ils ont à peu près 21 millions de francs de travaux d'entretien et des contrats d'entretien, notamment des ascenseurs. Elle indique qu'il y a un dépassement, comme chaque année. Le budget est régulièrement trop faible par rapport à l'ensemble des investissements qu'ils doivent faire. En plus, il y a eu des travaux exceptionnels sur l'assainissement des Vollandes.

Elle passe ensuite au patrimoine financier (PF), que représentent tous les bâtiments locatifs. Là il y a un budget totalement insuffisant par rapport à l'ensemble de l'entretien qui doit être fait, qui correspond à des urgences ou à des travaux qui doivent être réalisés.

On retrouve ensuite le même fonctionnement pour l'énergie. Tous ces comptes sont répartis au niveau des autres bénéficiaires, dans les comptes des autres départements. Les principaux sont l'électricité, l'eau et le gaz qui représentent 15 millions de francs. Ils sont à peu près en phase avec le budget. La différence est principalement sur le gaz, où le budget est sous-estimé par rapport aux besoins actuels. Ils ont gardé le même budget pour 2022, mais il y aura sûrement des augmentations. Ils ne parlent pas du mazout car sa consommation devient aujourd'hui très faible.

Elle parle ensuite des comptes de travaux d'entretien, où il y a un léger dépassement. Elle explique qu'il y a eu des interventions d'urgence et qu'une partie du budget ne peut pas être attribué, car ils ne savent pas à quel niveau des frais d'étude ils seront utilisés. Une partie du budget est donc donnée au Service de l'énergie mais est réimputée dans les comptes.

Elle explique ensuite les comptes globaux du département.

Le même commissaire demande s'il y a des postes vacants au sein de l'administration.

M<sup>me</sup> Mazzariol confirme.

M<sup>me</sup> Perler informe qu'il y a un long délai regroupant plusieurs étapes pour le recrutement d'une personne. Si c'est un poste à remplacer, cela prendrait entre trois et six mois. Si c'est un nouveau poste, les ressources humaines doivent définir le cahier des charges, et cela prend plus de temps. Ils ont aussi inclus les coûts de la direction: M<sup>me</sup> X est partie, il y a donc six mois de salaires qui n'ont pas été payés.

Une commissaire souhaite connaître le taux d'absentéisme dans le département, ou par services.

M<sup>me</sup> Perler lui répond qu'ils sont indiqués à la page 64 de la proposition PR-1530.

M<sup>me</sup> Mazzariol indique ensuite les revenus, où il y a un excédent de 10 millions de francs, principalement sur la convention de rénovation des routes, qui est en négociation avec le Canton.

Le président demande si les 10 millions de francs seront réaffectés.

M<sup>me</sup> Mazzariol répond qu'ils ne peuvent pas réattribuer de l'argent qui n'est pas rentré.

Une commissaire ne comprend pas comment il peut y avoir un écart sur les charges du personnel.

M<sup>me</sup> Perler informe que le département a moins dépensé à ce niveau-là.

Un commissaire remarque des revenus de transfert, et voit qu'il y a 10 millions de francs qu'ils attendent depuis plus de deux ans. Il ne comprend pas comment il est légal de mettre cela dans le budget comme revenu, constituant presque une manière de faire passer 10 millions de francs de revenus fictifs.

M<sup>me</sup> Perler explique que le Service des affaires communales (Safco) avait émis une réserve sur le fait qu'ils l'inscrivent dans le budget 2021. Le Conseil administratif est toujours en train de négocier avec l'Etat pour obtenir la part qui leur est due pour l'entretien des routes. Ils le mettent donc dans le budget pour appuyer le fait qu'ils vont continuer les négociations pour obtenir cet argent.

Ce même commissaire imagine que c'est sa version des faits, mais que le Canton a une autre appréciation.

M<sup>me</sup> Perler précise que le Canton s'appuie sur des arguments de son budget. Elle ajoute que la Ville est dans l'obligation de rénover ses routes, alors le Canton veut essayer de ne pas payer.

Un commissaire demande si c'est rétroactif, et si le Canton leur devrait donc 100 millions de francs.

M<sup>me</sup> Mazzariol répond qu'il s'agit d'un budget annuel qu'il n'est pas possible d'accumuler.

Une commissaire demande pourquoi cela traîne autant, et pourquoi ils n'ont pas encore trouvé de solution.

M<sup>me</sup> Perler indique que le débat s'était enlisé lors des précédentes législatures et qu'elle a ensuite repris le dossier avec M. Gomez. Vers la fin de l'année, il y avait une suspension des négociations car ils n'arrivaient pas à trouver un accord avec le Canton, qui a tout fait pour ne pas payer. Il y a une convention stipulant que la Ville entretient, et que le Canton indemnise. Elle indique que M. Gomez suit stratégiquement ce dossier. Maintenant que le Canton a versé 8 millions de francs pour 2022, ils vont reprendre les négociations pour les 10 millions de francs restants.

Un commissaire demande combien de fois ils voient le Canton.

M<sup>me</sup> Perler se rappelle avoir eu deux réunions en 2021, puis M. Gomez a suivi cela avec ses services. Le Canton ayant payé sa part pour 2022, le Conseil administratif va décider d'une stratégie différente.

Le même commissaire comprend donc qu'ils font une réunion, ne trouvent pas de solution alors décident de se revoir trois mois après.

M<sup>me</sup> Mazzariol indique les charges du DACM puis celles de la Direction du patrimoine bâti (DPBA). Il y a peu à relever, sauf le compte d'honoraires qui a été budgété au niveau du service, mais réaffecté dans les comptes au niveau du département. Dans les divers, il y a principalement les frais de prestations du personnel. Le fond était inférieur cette année, il y a donc moins dans les comptes que ce qui a été budgété.

Elle parle ensuite des charges de l'énergie. Elle indique qu'il y a eu une augmentation des frais d'entretien à cause du meeting entre les présidents Biden et Poutine, mais que cela a été remboursé par la Confédération. Ensuite, il y a eu beaucoup d'assainissements de communs d'immeubles.

Elle énonce finalement les revenus de l'énergie, où il y a eu plus de recette que ce qui a été prévu.

Le président reprend la page 321.

Un commissaire suggère la page 176, concernant les crédits votés, en cours, et ceux qui seront terminés ou non dans l'année. Il demande des explications sur le tableau des investissements aux pages 178-179. Il voit qu'il y a la proposition, la date du vote, le libellé et la somme du crédit. Il voit ensuite le dépassement. Il souhaite savoir si les montants positifs sont les dépassements ou les économies.

Une commissaire indique qu'il s'agit d'une économie. Ça a été voté, mais il n'y a eu aucune dépense.

M<sup>me</sup> Perler leur rappelle que c'est le Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU) qui a augmenté le plafond, qui était de base à 7 millions de francs. Puis un projet de loi du Grand Conseil a augmenté la cotisation, ce qui a fait 7 913 000 francs. Lorsqu'ils ont déposé la proposition auprès du Conseil municipal, ils l'avaient informé de cette augmentation. Elle était venue avec un amendement qu'il fallait retrancher à 7 millions de francs car cette augmentation entraînait en vigueur en 2022.

M<sup>me</sup> Mazzariol indique que ce sont des crédits en cours. Ils pourront dire à la fin s'il y a des dépassements ou pas. Certains n'ont même pas encore été votés.

M<sup>me</sup> Perler leur propose d'aller à la page 178, dans la première moitié, où il y a une proposition où rien n'a été dépensé encore.

M<sup>me</sup> Mazzariol indique qu'à la page 182 il y a une somme négative, qui est un dépassement.

Un commissaire demande si aucun crédit n'a encore été terminé.

M<sup>me</sup> Mazzariol informe qu'il y en a de nombreux à la page 198.

Le président passe aux pages 321 et suivantes.

Un commissaire s'interroge sur la différence entre les traits et les zéros.

M<sup>me</sup> Mazzariol évoque une potentielle faute de frappe.

Un commissaire demande s'il serait possible d'avoir la liste des prestataires et mandataires concernés pour tous les services du département de M<sup>me</sup> Perler sur 2021.

M<sup>me</sup> Perler la leur communiquera.

Le président reprend les pages 324 et suivantes.

Un commissaire demande, concernant les revenus du Canton, s'ils pourraient facturer ces millions au Canton et ensuite faire une action contre lui. Ces montants existent contractuellement.

M<sup>me</sup> Perler rectifie qu'ils ne sont pas inscrits au contrat.

Le même commissaire demande où les trouver.

M<sup>me</sup> Perler répond qu'il s'agit d'un montant effectif que le Canton leur doit.

M<sup>me</sup> Mazzariol explique qu'ils facturent seulement les 8 millions de francs que le Canton est d'accord de payer. Pour les 10 millions de francs, ils n'ont pas de facture.

Le président demande s'ils pourraient faire une action parallèle, mais adaptée à un petit conflit politique. Ils pourraient faire une réserve de propriété.

M<sup>me</sup> Perler répond que ce n'est pas possible, la réserve de propriété doit pouvoir être mise sur quelque chose.

M<sup>me</sup> Perler indique qu'il reste la Délégation de la transition écologique (DETE). Ils peuvent observer qu'il n'y a pas de ligne budgétaire attribuée. Ils ont fait la parution des mesures d'urgence climatique, maintenant ils réfléchissent à la manière de les mettre en œuvre.

Un commissaire comprend que la délégation sera dotée d'un budget à part entière.

M<sup>me</sup> Perler ajoute que ça sera le cas à travers du plan financier d'investissement (PFI) sans doute.

Un commissaire demande comment se fait la gouvernance.

M<sup>me</sup> Perler indique qu'ils se sont vus la semaine dernière. Il y a maintenant une réflexion plus technique qui est menée.

Une commissaire demande de quelle délégation relève le mémorial de la Shoah.

M<sup>me</sup> Perler répond normalement de la Délégation à l'aménagement du territoire (DAT), mais il a peut-être été noté dans le précédent compte.

Cette même commissaire a cru comprendre que le projet allait de l'avant, et qu'il allait voir le jour près du musée de l'Ariana. Elle souhaite avoir plus d'informations là-dessus.

M<sup>me</sup> Perler répond que cela sera aux comptes de 2022 si le projet est réalisé cette année. Elle ne peut pas leur répondre sur l'avancée du mémorial.

Un commissaire remarque qu'à chaque fois le budget d'entretien du PF n'est pas réaliste. Il demande s'il le sera un jour, et trouverait intelligent de le rectifier.

M<sup>me</sup> Perler lui donne raison. Elle indique que lorsqu'on fait la balance sur l'ensemble du département le budget n'est pas déficitaire. C'est ce qui compte pour le Conseil administratif. Cependant, chaque année, il y a des fiches d'arbitrage qui sont déposées avec la motivation d'ajuster et d'avoir un budget suffisant. Elle indique que ce sont aussi des ajustements politiques de la part du Conseil administratif. Quand les dépassements sont au-delà de 5% du budget, ils viennent avec une proposition pour demander une rallonge budgétaire. Une proposition prend un certain temps à être élaborée. Le temps que les collaborateurs consacrent à cela, c'est du temps qui n'est pas consacré à être sur le terrain ou à travailler sur des projets.

### *Discussion et vote*

Un commissaire du Parti libéral-radical rappelle qu'il a demandé des renseignements. Il demande quand a lieu la remise des rapports.

Un commissaire du Centre indique la date du 20 mai.

Le même commissaire libéral-radical propose de voter la semaine prochaine, mais que ça lui va aussi de voter ce soir.

Le président préfère voter ce soir.

Un commissaire d'Ensemble à gauche soulève que les comptes, contrairement au budget, c'est de l'argent dépensé et qu'ils ne peuvent donc pas réellement refuser.

Un commissaire du Centre rappelle que l'abstention est une réponse politique, s'ils ne se reconnaissent pas dans cette démarche.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre comprend que les comptes ne peuvent être que constatés. Il s'agit cependant aussi d'un acte politique, par lequel on s'accorde ou non avec la façon dont la Ville a dépensé l'argent public. Il ajoute que le Conseil d'Etat les acceptera de toute façon.

Le président met au vote la proposition PR-1530.

Par 9 oui (3 S, 4 Ve, 1 UDC, 1 MCG) et 5 abstentions (3 PLR, 2 LC), la commission des travaux et des constructions accepte les comptes 2021. (*Note du SCM: le vote d'EàG ne figure pas au procès-verbal de commission de cette séance – voir remarque p. 68.*)

23 mai 2022

## **Rapport de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse chargée d'examiner les comptes 2021 par politique publique et rapport de gestion du Conseil administratif.**

### **Rapport de M<sup>me</sup> Patricia Richard.**

Cette proposition a été renvoyée à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse (CCSJ) le 26 avril 2022. Elle a été traitée le 12 mai 2022 sous la présidence de M<sup>me</sup> Nadine Béné. Les notes de séance ont été prises par M. Nohlan Rosset, que la rapporteuse remercie pour la qualité de son travail.

### **Séance du 12 mai 2022**

*Audition de M<sup>me</sup> Christina Kitsos, conseillère administrative, en charge du département de la cohésion sociale et de la solidarité (DCSS), accompagnée de M. Edouard Martin, collaborateur personnel, M. Serge Mimouni, directeur adjoint du DCSS, M<sup>me</sup> Isabelle Widmer, cheffe du Service des écoles et institutions pour l'enfance (ECO), M<sup>me</sup> Stéphanie Pédat, cheffe du Service de la jeunesse (SEJ), M. Philipp Schroft, chef du Service social (SOC), M<sup>me</sup> Pascale Lecuyer-Gauthier, cheffe du Service de la petite enfance (SDPE), M<sup>me</sup> Margot Brogniart, adjointe de direction en charge de la vie associative, M. Pascal Braun, administrateur du Service de l'état civil (CIV), M<sup>me</sup> Anne Humbert Droz, cheffe du Service des pompes funèbres, cimetières et crématoire (SPF)*

M<sup>me</sup> Kitsos rappelle que le budget 2021 présentait un déficit de 49,3 millions, la limite autorisée par le Canton à la suite de la mise en œuvre de la réforme fiscale et financement de l'AVS (RFFA). Le projet initialement proposé par le Conseil administratif proposait un arbitrage sur les mécanismes salariaux, tant de la fonction publique que de la petite enfance, qui ont finalement été réintroduits.

Les comptes 2021, qui représentent la réalité, sont nettement positifs malgré des coûts supplémentaires de 20 millions de francs liés à la pandémie.

La pression de recettes fiscales systématiquement sous-évaluées par le Canton, qui est de plusieurs dizaines de millions, est la réalité reflétée par les comptes.

Pour sa part, elle trouve absurde de mener des politiques de rigueur ou de fixer des objectifs rigoureux alors que la Ville n'est pas en situation de déficit, que les besoins sociaux des Genevois sont criants et que l'urgence climatique continue de s'aggraver. Il faudra investir et amener des moyens pour répondre à ces enjeux.

Les comptes présentent un résultat positif de 11 millions de francs et la facture du Covid était estimée à 26 millions de francs. Le retour à l'équilibre a été atteint plus tôt que prévu (2028).

*NB: La déclaration de la magistrate ayant duré une heure, la rapporteuse l'a mise en intégralité.*

### **Etat de situation sur les huit priorités de législature du département**

Les besoins préscolaires, scolaires et parascolaires: garantir un accueil de qualité pour tous les enfants.

Le défi est majeur, comme le reflètent deux articles sortis dans la presse sur la question des équipements (11 et 12 mai). Avoir des équipements de qualité permet de garantir l'égalité des chances, de répondre aux besoins des familles, d'atteindre l'égalité hommes-femmes et de répondre à l'obligation légale d'accueillir les enfants.

Petite enfance:

- Marie Goegg-Pouchoulin a ouvert en 2021; l'infrastructure comporte deux crèches, un espace d'accueil parents-enfants et un jardin d'enfants, avec un total de 171 places. Il s'agit de l'une des plus grandes infrastructures du canton. Il y a aussi trois espaces parascolaires, une salle de gymnastique, une salle de concert pour les jeunes et une place de jeu. Elle sera municipalisée dès la rentrée 2023.
- Le Manège en Ville comporte une halte de jeu, un espace d'accueil parents-enfants, une bibliothèque, un restaurant scolaire, une maison de quartier (MdQ) et une salle polyvalente. Les associations d'habitants et de parents d'élèves y siègent aussi.
- L'accueil préscolaire est un levier essentiel pour combattre les inégalités et spécifiquement celles hommes-femmes. Le rapport de la Cour des comptes (CdC) a d'ailleurs reconnu que la crèche était le mode d'accueil préféré des parents et a relevé la qualité de l'accueil des crèches en Ville. Le taux de couverture est toujours de 80%; il manque encore 1000 places et la densification fait que le taux de couverture peine à évoluer malgré l'ouverture de nouvelles structures.
- Elle ajoute qu'une femme sur deux travaille encore à temps partiel à Genève alors que 15% des hommes sont à temps partiel. L'enquête suisse sur la population active relève que la raison principale de cette proportion est la difficulté à concilier vie professionnelle et vie familiale. La représentation est encore très traditionnelle malgré les avancées.

- Les femmes paient par ailleurs la même facture plusieurs fois: avec des salaires réduits pendant la vie professionnelle, les tâches domestiques ne sont ni rémunérées ni valorisées et, enfin, leurs rentes de prévoyance professionnelle sont par conséquent plus faibles. Son objectif est de réduire ces écarts pour arriver à une égalité, au moins dans le domaine de l'éducation préscolaire. Le fait d'augmenter le nombre de places a un impact direct sur l'égalité à Genève.
- Le DCSS prévoit 700 nouvelles places d'ici 2027 et planche sur une nouvelle planification par quartiers au regard des disparités et du temps nécessaire pour trouver les lieux et les adapter. Selon la CdC, le taux de couverture devrait atteindre 90% à l'horizon 2030 grâce au travail de planification de l'ancienne législature.
- L'éducation préscolaire favorise la création d'emploi, le développement économique et la prospérité de la communauté. L'inaction est ce qui coûte le plus en matière d'accueil préscolaire.

Les besoins scolaires et parascolaires:

- Les lieux manquent pour répondre aux besoins: 12 500 élèves ont été accueillis à la rentrée 2021, soit 150 de plus qu'en 2020.
- D'ici 2030, trois élèves sur quatre fréquenteront les restaurants scolaires contre un sur deux aujourd'hui (6% d'augmentation par an, supérieure à la croissance démographique). La densification disparate et très forte dans certains quartiers rend aussi la tâche compliquée. Un retard a été pris ces dernières années et les délais sont actuellement très serrés.
- Le but est d'offrir de bonnes conditions d'apprentissage pour assurer la réussite scolaire des enfants et cela passe par de bonnes infrastructures qui permettent au Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP) de maintenir le taux d'encadrement.
- Malgré le vote favorable de la proposition PR-1428 en décembre 2020, il n'y aura pas de pavillons scolaires à la rentrée 2022. Une fois les crédits d'investissement votés (qui comprenaient le crédit d'étude), les délais se sont avérés trop courts pour réaliser ces pavillons malgré les accélérations de la machine politico-administrative. Toutefois, un plan B a été trouvé avec le DIP en mutualisant des espaces du Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP) et en utilisant une bibliothèque (deux classes pour Trembley et deux classes pour les Allières). Cette situation ne doit pas durer et les pavillons devront être disponibles pour la rentrée 2023 au plus tard. D'autres crédits d'investissement ont été déposés au Conseil municipal en 2021 pour de nouveaux équipements aux Vernets et au Mervelet.
- L'allocation de rentrée scolaire a été mise en œuvre à la rentrée 2021. Toutes les familles reçoivent cette aide, soit 450 enfants pour 300 familles. Cette

allocation est désormais inscrite dans le règlement municipal relatif aux aides municipales.

- Concernant la restauration scolaire, il est prévu que, d’ici 2027, 3000 enfants supplémentaires devront être accueillis dans les restaurants scolaires, ce qui est une obligation légale. Des d’infrastructures devront être rénovées et deux crédits de 11,7 millions de francs ont été déposés au Conseil municipal pour la rénovation et la réorganisation de six écoles primaires. Il faudra aussi respecter la charte alimentaire signée par le Conseil administratif et qui fait partie des objectifs de la stratégie climat pour 500 000 francs supplémentaires.

## **1. Réforme de la gouvernance de la petite enfance**

Le département travaille à la municipalisation des crèches par étapes sur trois axes:

- intégration du personnel;
- internalisation des prestations et évolution de l’organisation: le service est sous-doté, doit être réorganisé et bénéficier de moyens supplémentaires selon une recommandation de la CdC;
- le comité associatif: la motion M-1645 va dans ce sens avec la demande d’un soutien renforcé aux comités et une réflexion sur leur rôle dans les nouvelles structures municipalisées. Une fiche budgétaire sera soumise à arbitrage pour Marie Goegg-Pouchoulin et par rapport au renforcement du soutien apporté aux comités associatifs.

## **2. Renforcer une politique de la jeunesse pour prévenir les ruptures sociales**

Un millier de jeunes se retrouvent en situation de vulnérabilité ou de décrochage scolaire à Genève. Il est important d’arriver à un travail en réseau (social, sanitaire, école, police, etc.) pour arriver à une vraie politique de proximité qui permette de prévenir les situations avant le décrochage des jeunes.

- Le département conceptualise actuellement une politique pour les 15-25 ans avec pour axes: autonomisation, insertion sociale et professionnelle, engagement et participation, prévention du cyberharcèlement, discriminations, offre de loisirs (culture et sports de proximité notamment), intégration qui valorise les cultures d’origine et faire en sorte que les jeunes puissent être force de proposition.
- Depuis 2021, le projet pilote de dispositif de prévention nocturne permet d’apaiser les tensions, de rétablir le lien social et de faire acte de prévention. Il a démarré aux Ouches-Concorde-Franchises-Servette-Charmillles-Saint-Jean

entre 18 h et 2 h du jeudi au samedi. Le dispositif donne déjà des résultats selon la police cantonale dont le travail d'intervention sur des situations complexes est facilité. Une évaluation devrait être disponible d'ici cet été et, s'ils sont positifs, l'idée est d'élargir ce dispositif aux quartiers de Plainpalais et des Pâquis sous réserve d'acceptation par le Conseil municipal.

- Primart: travail avec les travailleurs et travailleuses sociaux hors murs (TSHM) autour de la culture pour valoriser le travail artistique de jeunes artistes en décembre 2021 à la Comédie ainsi qu'un travail avec la Ville est à vous qui été adaptée. Sur 11 fêtes de quartiers, six ont occasionné des fermetures de rue et cinq se sont déployées dans des marchés culturels pour générer 250 emplois en lien avec la Boîte à boulots – Vers l'intégration et l'autonomie (BAB-VIA).

### **3. Politique de la longue vie: lutter contre la précarisation et l'isolement des personnes âgées**

Le Canton travaille aussi sur cette politique mais la Ville doit s'y impliquer au regard du vieillissement global de la population. Une véritable politique doit être conceptualisée pour améliorer la qualité de vie des plus de 65 ans.

La loi sur la répartition des tâches (LRT) 1 adoptée en 2017 donnait la compétence des tâches de proximité aux communes et, en 2021, un règlement d'application a été élaboré par le Département cantonal de la cohésion sociale pour favoriser la participation des personnes âgées, lutter contre l'isolement, soutenir les personnes âgées dans les tâches quotidiennes et informer les personnes âgées et leur entourage sur les prestations existantes. L'enjeu pour la Ville porte sur le suivi individuel des personnes âgées par le biais de la consultation sociale qui passe par Pro Senectute, que la Ville finance à hauteur de 1 million de francs (1200 personnes en font usage). Ce million a été délivré par le Fonds intercommunal (FI) en 2021, elle ne sait toutefois pas s'il sera renouvelé pour 2023. Elle cherche donc comment financer Pro Senectute à l'avenir tout en maintenant sa subvention fédérale et ce afin de développer une consultation sociale spécifique aux aînés en Ville de Genève.

Il va falloir évaluer les besoins en matière d'aide pratique, ce qui demandera probablement des ressources supplémentaires.

La personne déléguée à la politique de la longue vie est en cours de recrutement. Elle conceptualisera et développera cette politique.

Les réalisations significatives sont l'application Genève en poche (2021) créée avec Pro Senectute et l'Institution genevoise de maintien à domicile (IMAD). Son lancement a été accompagné d'ateliers, d'un magazine, etc.

#### **4. Renforcer la cohésion sociale afin d’améliorer la qualité de vie**

La pandémie a mis à mal la cohésion sociale et la qualité de vie de la population. Le DCSS a poursuivi la politique de M<sup>me</sup> Alder et un bilan sera transmis courant mai suite auquel un certain nombre d’options seront prises.

La politique menée jusqu’à maintenant sera poursuivie pour redynamiser les quartiers et favoriser la participation des habitants des quartiers. Toutefois, l’idée est de tendre vers un socle de prestations que le SOC propose en complément de ce que le tissu associatif offre.

Deux cent nonante-deux associations ont participé à l’appel à projets pour programmer des activités dans les espaces de quartier. Deux arcades sociales de proximité ouvriront prochainement pour renforcer cette offre.

#### **5. Développer l’information sociale pour favoriser l’accès aux prestations et lutter contre le non-recours**

Les points info du SOC ont reçu 6000 personnes en 2021, dont mille ont été reçues lors d’un rendez-vous administratif.

Le travail a été réalisé sur trois axes:

- développement d’une stratégie d’information sociale en adaptant les supports;
- amélioration de la coordination et de l’échange d’informations;
- renforcement des liens avec le Canton via le Bureau d’information sociale (BIS) pour faciliter les démarches des ayants droit.

Les certificats de vie peuvent désormais être établis dans les points info sans passer par l’état civil qui est toujours difficile d’accès par ailleurs.

#### **6. Mettre en place un dispositif d’hébergement d’urgence pérenne**

En 2021, la loi sur l’aide aux personnes sans abri (LAPSA) a été votée et réparti désormais les charges. Les communes sont responsables de l’hébergement collectif d’urgence et de l’appui social comprenant la primo-orientation sociale. Tout ce qui touche à la santé et au suivi individuel via l’Hospice revient au Canton. Un accord de 6,2 millions de francs vient s’ajouter au million de francs reçu de l’Association des communes genevoises (ACG), ce qui a permis d’ouvrir 200 places supplémentaires pour arriver en 2021 à un dispositif qui a atteint 600 places. Aujourd’hui l’objectif est de pérenniser ces montants octroyés par l’ACG pour arriver à un socle de 500 places pour 2023 avec un financement partagé entre la Ville et les communes. La Ville devrait obtenir des

montants supplémentaires puisqu'elle participe au FI à près de 50%. Ce travail est effectué avec le comité de l'ACG actuellement et elle peut dire qu'un lien de confiance s'est construit avec M. Vonlanthen qui préside l'ACG. Elle espère arriver à un accord d'ici cet été pour pérenniser cette politique et la solidarité intercommunale.

Elle ajoute que certaines recommandations de l'étude du professeur Bonvin ont déjà été mises en œuvre, notamment les aspects de monitoring permettant d'identifier les besoins et d'optimiser les places d'accueil existantes ainsi que la collecte de données qui permettront à la Ville de rendre compte de ce qui est réalisé.

## **7. Soutenir l'accessibilité et l'inclusion afin de lutter contre toutes les formes de discrimination**

En 2020, la politique d'accessibilité portée par le DCSS en concertation avec le département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM) a été mise en œuvre. Une plateforme a été créée avec 10 associations et tous les départements afin de travailler de manière transversale et d'avoir un réflexe d'inclusivité dans toutes les réflexions. Le projet Accés + a été réalisé en 2021 et s'est traduit par un audit des équipements de la Ville par Pro Infirmis Suisse. Concernant l'état civil, les démarches en ligne ont été développées pour favoriser l'accessibilité à toute la population.

## **Financement**

### *Direction du département*

Le non-dépensé de 900 000 francs s'explique par des postes vacants à la direction liés à des départs fin 2020 et début 2021, ainsi qu'à la réorganisation de la direction, et notamment au renforcement du pôle juridique. Un autre écart qui apparaît est lié à un transfert neutre de l'imputation comptable de la subvention à la buanderie de Trajet qui est allée au SOC pour 320 000 francs.

### *Service de la petite enfance (SDPE)*

L'écart de 1 million de francs qui apparaît dans les charges est lié à l'introduction du salaire minimal de 23 francs de l'heure. Ce montant n'avait pas été budgété pour 2021, mais il l'a été pour 2022. Au niveau des revenus, l'écart de -3,3 millions de francs s'explique par les subventions collectées par l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) et du FI qui ont été inférieures aux estimations initiales (-2,5 millions de francs). Les revenus en provenance de la Fondation pour le développement de l'accueil préscolaire (FDAP) sont aussi inférieurs (-0,8 million de francs).

### *Service des écoles et institutions pour l'enfance (ECO)*

L'écart de 2,2 millions de francs au niveau des charges est essentiellement lié aux plans de protection mis en place dans les écoles lors de la crise sanitaire sur ordre du DIP (propositions PR-1449 et PR-1467 votées par le Conseil municipal: achat de matériel et subventions aux associations de restauration scolaire).

### *Service de l'état civil (CIV)*

Les -0,2 million de francs sont expliqués par la vacance de postes fixes durant les phases de recrutement.

### *Service des pompes funèbres, cimetières et crématoire (SPF)*

Les +0,5 million de francs sur les charges sont expliqués par 800 000 francs de dépassement lié à une ventilation des charges du DPBA sur laquelle le SPF n'a pas d'emprise et une baisse du nombre de décès qui a eu un impact sur les revenus.

### *Service social (SOC)*

L'augmentation des charges de 0,3 million de francs est liée à l'augmentation du nombre de bénéficiaires plus importante que celle qui était budgétée. Cette augmentation se poursuit, notamment à cause de la croissance démographique. Ces aides ont été réajustées et devront l'être aussi pour 2022. Elle annonce que les dépassements sont bien trop importants et qu'elle devra faire appel au Conseil municipal bientôt sur cette question.

### *Service de la jeunesse (SEJ)*

Les -0,5 million de francs de charges sont liés à l'annulation d'événements dans les MdQ.

### *Questions des commissaires*

Une commissaire revient sur l'hébergement d'urgence et l'accord trouvé avec l'ACG. Elle est déçue car elle a l'impression que 200 personnes à la rue durant un week-end de neige ont été instrumentalisées dans cette négociation. Il a fallu que ce soit le Conseil d'Etat qui tape du poing sur la table quelques jours plus tard pour que l'ACG débloque 6,2 millions de francs. C'est une bonne chose mais du point de vue de la population on a l'impression que ces 200 personnes dans la rue ont été utilisées pour faire pression. Elle s'attendait par ailleurs à ce que M<sup>me</sup> Kitsos, qui avait promis à la CCSJ qu'elle serait la première informée des avancées en la matière, tienne sa promesse plutôt que de l'apprendre indirectement par la presse.

M<sup>me</sup> Kitsos convient que cette situation est dommageable pour les institutions et pour l'image que le politique renvoie à la population. Depuis plus de vingt ans, les structures sont fermées au mois de mars et, il y a deux ans, il n'y avait même pas d'accueil à l'année. Il y a eu une amélioration de l'hébergement avec Frank-Thomas et une augmentation des budgets en faveur de cette politique. Il y a eu une prise de conscience de tous les bords politiques et un engagement en Ville de Genève, notamment du Conseil municipal qui porte cette politique.

En 2021, près de 1 million de francs supplémentaire a permis d'ouvrir davantage de places en hiver, tout en maintenant un accueil à l'année. Le nombre de places hivernales est lié à une priorisation mais la Ville de Genève aurait pu dire au Collectif d'associations pour l'urgence sociale (CAUSE) d'ouvrir moins de places mais à l'année.

A partir de novembre 2021, elle a fait présenter l'étude à l'ACG, s'est présentée durant son congé maternité par la suite, mais sans réel résultat.

Elle a demandé d'aller en dépassement pour maintenir l'ouverture mais comme le dispositif n'était pas celui de la Ville mais celui du CAUSE dont les contrats se terminaient et pour lequel les places en hôtel n'étaient plus disponibles, l'accueil a été fermé.

La convention de la Ville avec le Service d'incendie et de secours (SIS) s'arrêtant à fin mars, elle ne pouvait pas être réactive au niveau des ressources humaines à ce moment et poursuivre le dispositif mais il aurait fallu créer un nouveau dispositif qui, par ailleurs, n'entraîne pas dans les critères grand froid. Cela a servi de leçon et le DCSS travaille donc à être plus agile et capable de mettre un dispositif sur pied toute l'année en travaillant sur le plan grand froid et les ressources humaines.

Une commissaire revient sur l'étude du professeur Bonvin qui avait démontré que des personnes sans abri suisses pourraient bénéficier de prestations complémentaires, mais le fait qu'elles n'aient pas de domicile fixe ne leur donne pas ce droit.

M. Schroft répond que le SOC disposera d'un nouveau dispositif qui prévoit que le SOC ait une action spécifique par rapport à ce public particulier. Treize pour cent de l'ensemble des personnes sans abri pourraient bénéficier de prestations fédérales, cantonales ou complémentaires. L'objectif est de pouvoir travailler avec ces personnes sur le développement d'un projet social individualisé qui fixe des objectifs qui leur permettent de faire valoir leurs droits.

Les personnes accueillies par le SOC, pour un certain nombre, n'ont pas qu'un problème de logement. Un travail sur leur autonomie doit être entrepris avant qu'elles puissent vivre seules et des solutions adaptées doivent être proposées.

Un commissaire demande combien de psychomotriciens sont employés par la Ville et s’il est possible d’en augmenter le nombre pour soutenir l’inclusion.

M<sup>me</sup> Lecuyer-Gauthier n’a pas les chiffres mais pourra les transmettre par écrit. Elle précise qu’une discussion est en cours sur l’augmentation de leur nombre ainsi sur que le nombre de logopédistes. Toutefois, un pourcentage de psychomotriciens est assuré par secteur en fonction de leur taille.

Un commissaire demande si la capacité prévue dans les écoles du Mervelet et des Vernets pourra absorber le nombre d’élèves.

M<sup>me</sup> Widmer répond que selon le programme du DIP une école ne peut comporter que 18 à 20 classes, 24 si une deuxième salle de gymnastique est disponible. Celle des Vernets n’aura que 16 classes car le nouveau programme du DIP n’était pas encore établi. Cela sera toutefois compensé avec les prochaines constructions, notamment dans le projet Praille-Acacias-Vernets (PAV). Au Mervelet, comme il faut préserver les villas et les arbres, deux classes seront perdues. Toutefois, les besoins seront couverts et l’ECO travaille avec le Service d’urbanisme (URB) sur le potentiel à bâtir sans pour autant savoir ce qui sera construit. L’ECO préserve néanmoins des terrains pour être sûr d’avoir une maîtrise foncière à partir de 2027.

Un commissaire remarque qu’il y a un problème concernant la protection solaire dans le skate-park où il est impossible de se mettre à l’ombre. Elle demande si quelque chose sera fait.

M<sup>me</sup> Pédat répond que non, rien n’est prévu sur l’infrastructure sportive.

Un commissaire aimerait des détails sur l’accueil et la scolarisation des enfants venus d’Ukraine.

M<sup>me</sup> Widmer répond qu’elle participe à la cellule solidarité Ukraine cantonale où elle représente la Ville. L’ECO a fourni au DIP une liste des espaces qui pouvaient accueillir des enfants. Elle estime qu’il y a 200 enfants en âge primaire et 300 en tout entre le cycle d’orientation (CO) et le post-obligatoire (PO) qui, pour la moitié, sont en Ville de Genève. Les enfants qui sont à Palexpo sont orientés vers l’école du Grand-Lancy et du Petit-Lancy, ceux qui sont en âge CO sont au cycle de Budé. Une dizaine de classes d’accueil ont été ouvertes en Ville de Genève. Mais la situation est fluctuante, certaines personnes arrivent directement à Palexpo, d’autres arrivent directement en familles, etc., elles ne sont pas directement enregistrées et il est difficile de savoir où les enfants seront scolarisés. Par ailleurs les enfants vont en classe d’accueil à mi-temps et en classe normale le reste du temps, ce qui augmente les effectifs.

Ils sont répartis sur l’ensemble du territoire du canton et il n’y a pas de tension. Toutefois, il faut anticiper la rentrée car l’Office cantonal de la population et

des migrations (OCPM) annonce un rythme d'arrivée soutenu jusqu'à fin août et Genève est en déficit d'accueil et doit se structurer.

*Page 33*

Une commissaire a lu dans la *Tribune de Genève* que Zurich a mené une étude mentionnant que les enfants qui fréquentaient les crèches étaient plus agressifs à l'école que ceux qui n'en fréquentaient pas. Elle demande si le DCSS peut faire suivre cette étude et si des retours sont parvenus aux services à ce propos.

M<sup>me</sup> Lecuyer-Gauthier répond que Pro Enfance n'a pas eu de retour sur la question et il n'y a jamais eu d'étude de ce genre à Genève.

M<sup>me</sup> Kitsos répond que des facteurs essentiels tels que le taux d'encadrement, le programme de la crèche, etc. sont aussi à considérer. Les critères qualitatifs importent.

Un commissaire lit que 4800 places de crèche sont prévues à l'horizon 2027. Il demande quel taux de couverture sera atteint en 2027 et comment le besoin en 2030 est évalué.

M<sup>me</sup> Lecuyer-Gauthier répond que des études croisées sont réalisées avec le Service de la recherche en éducation (SRED), l'URB et des enquêtes sur la répartition des familles. Le SDPE travaille aussi avec le Bureau d'information petite enfance (BIPE) qui lui transmet toutes les inscriptions et les demandes des familles par quartier. Sur cette base, il est possible de faire une planification des besoins.

Le même commissaire demande quel est le nombre de places nécessaires à l'horizon 2030 pour arriver à un taux de couverture de 90%.

M. Martin répond que l'estimation est d'un millier de places. Il est possible de donner un chiffre pour une couverture à 100%, mais en réalité il va nécessairement continuer d'augmenter. Plus la Ville met de places à disposition, plus elle crée de demande.

M<sup>me</sup> Kitsos ajoute qu'il y a un biais dans l'expression du besoin lorsqu'une famille n'obtient pas de place et trouve une solution de garde alternative. L'estimation est donc sous-évaluée.

*Page 34*

Une commissaire demande quels ont été les impacts de la crise sanitaire en 2021 sur les ludothèques et autres établissements scolaires et parascolaires en termes d'installations et si cette période a représenté une opportunité d'y faire des rénovations.

M<sup>me</sup> Widmer répond que les ludothèques ont dépensé moins car il y a eu moins de remplacements puisqu'elles ont été moins ouvertes. Toutefois, elles ont fait en sorte de presque tout le temps rester ouvertes en réadaptant en permanence leurs prestations. Les rénovations ne sont pas du ressort de l'ECO.

Au niveau du scolaire et du parascolaire, il y a eu des dépenses en moins mais il y a aussi eu beaucoup de dépenses liées aux plans de protection qui ont «plombé» le budget.

Un commissaire demande si les extensions des horaires d'ouverture des ludothèques ont nécessité la création de nouvelles places de travail.

M<sup>me</sup> Widmer répond qu'essentiellement, ce sont les taux de travail qui ont été augmentés pour que la qualité de l'accueil demeure. Elle précise que les ludothèques emploient un équivalent de 200% équivalents temps plein (ETP) répartis en petits pourcentages.

Un commissaire demande un bilan de la gestion directe des restaurants scolaires.

M<sup>me</sup> Widmer répond que l'ECO est content. Les restaurants pris en direct ne produisaient pas de repas et achetaient déjà les repas à l'extérieur. Le changement logistique est donc moindre, le personnel qui servait les repas était déjà engagé et il y a eu peu de changements. Toutefois, maintenant, l'ECO peut discuter en direct sur la qualité de l'accueil avec le personnel pour l'améliorer. La gestion a été simplifiée et facilitée.

Un commissaire demande ce qui est nouveau avec le modèle inédit de gouvernance partagée.

M. Mimouni répond qu'un même bâtiment est partagé entre la Ville et quatre partenaires associatifs qui travaillent de manière horizontale dans des espaces partagés qui permettent de regrouper les structures dans un même site pour travailler ensemble en un même lieu sur les prestations offertes à la population. Si cela fonctionne, le modèle pourra être étendu à d'autres sites.

Un commissaire demande si une évaluation du passage à deux repas végétariens par semaine est disponible. Il demande si la brochure à propos de l'alimentation végétarienne a généré des retours de la part des parents.

M<sup>me</sup> Widmer répond que l'ECO effectue un travail de monitoring serré sur la question en se montrant présent dans les restaurants, notamment auprès des collaborateurs du GIAP. Les retours sont très divers mais pas négatifs en règle générale. Le travail de recensement des retours est effectué avec les cuisiniers et le GIAP pour améliorer en permanence la prestation. Dans l'ensemble, cela se passe bien. Il n'y a pas eu énormément de retours sur la brochure mais elle a été appréciée.

Une commissaire demande s’il y aura des retards dans les rénovations des cuisines scolaires. Elle relève que la presse mentionnait que 61% des cuisines valaisannes n’ont pas passé les contrôles sanitaires.

M<sup>me</sup> Widmer répond que les retards dépendront de quand la proposition sera votée par le Conseil municipal. Pour le moment les délais sont respectés à six mois près.

Elle a été étonnée par les articles sur les cuisines valaisannes, mais les cuisines genevoises font des autocontrôles extrêmement stricts. La société Abilab effectue des contrôles régulièrement et produit des rapports qui génèrent des mesures le cas échéant.

Un commissaire demande si le travail pour l’ouverture étendue dans les ludothèques est effectué sur base volontaire.

M<sup>me</sup> Widmer répond que ce sont des associations, l’ECO n’intervient pas sur leur organisation. Toutefois la volonté d’étendre les horaires est partagée par les personnes qui y travaillent selon leurs comités.

Une commissaire remarque que sur 12 356 élèves en Ville de Genève, 6850 prennent les repas dans les restaurants scolaires. Il lui semblait que le ratio était plus élevé.

M<sup>me</sup> Widmer répond qu’il y a des moyennes très différentes en fonction des quartiers. La planification en termes de locaux se base sur 75% des effectifs pour 2028 en tenant compte d’une augmentation de 6% par an.

### *Page 35*

Un commissaire demande comment le DCSS lutte contre la précarité numérique car toute une couche de la population ne peut avoir accès aux prestations en ligne, notamment à l’application Genève en poche.

M. Schroft répond que cette évolution est accompagnée, notamment via des cours spécifiques et des cours sur les technologies numériques en termes plus généraux offerts par Cité seniors. Dans les espaces de quartier, il y a des ateliers informatiques accessibles gratuitement et où le SOC profite de faire la promotion de Genève en poche. Les points info-services expliquent aussi l’utilisation de cette application. Le SOC est attentif à la compensation du développement des outils numériques par un accompagnement qui permette d’éviter la fracture numérique.

Une commissaire demande depuis quand l’équipe de correspondants de nuit a commencé son travail et quel est le retour.

M<sup>me</sup> Pédat répond qu'ils ont débuté en septembre sur le terrain. Un travail a été mené pour faire connaître cette équipe dans le réseau de 36 partenaires (régies, TSHM, MdQ, agent-e-s de la police municipale (APM), police cantonale, etc.). Le début de leur intervention a permis de faire connaître cette profession et d'entrer en lien avec la population. Il a été accompagné d'un travail de *flyering* lors des tournées ou avec les régies et par la mise en place d'une ligne téléphonique dédiée. Le retour de la population relève l'écoute qu'offrent les correspondants de nuit et leur réactivité, bien que certains éléments structurels ou multifactoriels ne puissent pas être résolus par l'équipe seule.

*Page 36*

Une commissaire demande si de nouveaux lieux d'accueil ont été trouvés dans le cadre du dispositif d'hébergement pérenne.

M. Schroft répond que la solution à la fermeture de Frank-Thomas consiste en de l'hébergement en hôtel (Pension Silva et Hôtel Drake) qui totalisera 102 places. Jusqu'ici l'hébergement était nocturne treize heures sur vingt-quatre et en hôtel il passera à un hébergement vingt-quatre heures sur vingt-quatre avec la présence d'équipes du SOC en permanence.

Une commissaire demande ce qu'il en est du projet qui devait prendre place à la Reliure à Saint-Jean.

M<sup>me</sup> Kitsos répond que pour l'heure c'est un lieu de dépôt donné à des associations depuis des années. Il faudra des rénovations importantes avant d'envisager d'y faire prendre place un projet. En l'état, ce lieu ne peut pas être utilisé, mais le projet sur lequel le DCSS travaille porte sur le logement intergénérationnel et le soutien aux familles.

M. Mimouni ajoute que le DCSS a inscrit un crédit d'étude au plan financier d'investissement (PFI) pour construire un lieu d'hébergement d'urgence pérenne. La recherche de terrains est en cours.

Un commissaire demande combien de temps va durer la solution temporaire d'hébergement en hôtel.

M. Mimouni répond que cela durera au plus court cinq ans et vraisemblablement sept ans compte tenu des processus politico-administratifs entre le dépôt du crédit d'étude et l'obtention du crédit de réalisation. Toutefois, les contrats ne sont pas aussi longs; il faudra évaluer la prestation et la modifier au besoin.

M<sup>me</sup> Kitsos ajoute qu'un travail d'optimisation du dispositif a été réalisé car Frank-Thomas ne coûtait que 70 000 francs par an. Le modèle a donc été retravaillé pour correspondre au budget existant malgré l'augmentation des coûts et afin de pouvoir prendre en charge ces nouveaux lieux d'hébergement.

*Page 37*

Une commissaire demande si plus d'enfants ont participé à la fête des écoles sous sa forme décentralisée.

M<sup>me</sup> Widmer répond que formellement oui, 100% des enfants ont eu une animation dans leur école alors que lorsque la fête a lieu aux Bastions la participation est volontaire. Mais au moment de l'annonce du retour de la fête aux Bastions, les enseignants et les parents se sont montrés heureux.

La même commissaire demande si les fêtes décentralisées coûtent moins cher.

M<sup>me</sup> Widmer répond qu'il y a moins de frais de location mais plus de frais pour les animations. Pour autant, la fête centralisée aux Bastions coûte globalement plus cher.

Une commissaire demande depuis quand existe la manifestation sur l'éveil culturel pour les enfants, ce qu'elle a coûté, quelle a été sa fréquentation et pourquoi elle n'est pas intégrée au budget culturel.

M<sup>me</sup> Kitsos répond que l'éveil culturel est une notion plus large que l'accès aux arts et à la culture. Elle touche la capacité de l'être humain à entrer en lien et à développer l'empathie à travers ce lien. Cela permet aux enfants de développer assez de confiance pour participer et développer un sens critique. L'exposition «Une œuvre, mon doudou et moi» a par ailleurs été organisée dans ce contexte et permettait aux enfants de voter.

Un commissaire demande comment s'est faite la communication autour de l'évènement Primart.

M<sup>me</sup> Pédat répond qu'il y a eu une double communication car la Comédie intégrait une part de communication. Au niveau du SEJ, tout est passé par les moyens habituels: affichage, MdQ, réseaux sociaux, etc.

Une commissaire demande qui sont les personnes qui interviennent dans la maisonnette et le pavillon qui accueillent des activités pédagogiques et ludiques en lien avec la nature à la Bâtie.

M<sup>me</sup> Widmer répond que lors de la semaine l'accueil est réservé pour les crèches ou les classes. Elles ont la possibilité de faire appel au WWF pour animer la visite. Pour ceux qui ne veulent pas, l'ECO a fait éditer des livrets par le WWF. Le week-end, la structure est ouverte au public et l'ECO a sélectionné des associations pour le développement de toutes sortes d'activités culturelles, artistiques, sur le développement durable, etc.

Elle demande si tout un chacun peut y participer le week-end.

M<sup>me</sup> Widmer répond que oui; il y a un temps du matin et un temps de l'après-midi le week-end. Le programme vient d'être diffusé pour la période de mai à fin juin puis pour la période de septembre et octobre (le pavillon n'est pas chauffé).

*Page 38*

Une commissaire demande si des données concrètes sur la fréquentation du BIS et des demandes qui y ont été déposées sont disponibles.

M. Mimouni répond qu'un bilan a été réalisé avec le Canton et les partenaires associatifs. De novembre 2020 à novembre 2021, une cinquantaine de personnes s'y sont rendues par semaine. Le DCSS fait un bilan et souhaite reconduire cette expérience dès fin 2022. Toutefois, cela dépend du Canton qui est pilote du projet.

M<sup>me</sup> Kitsos ajoute que la Ville a marqué son intérêt de poursuivre.

*Page 39*

Une commissaire demande si le département compte faire des changements ou améliorer la Ville est à vous.

M<sup>me</sup> Kitsos répond que les événements ont repris comme avant le Covid mais le département n'a pas émis de volonté de changement. Toutefois certaines expériences vécues durant le Covid pourraient être réadaptées et poursuivies.

M<sup>me</sup> Pédat ajoute que le nouveau programme s'inspirera des expériences des éditions qui ont eu lieu durant la période du Covid et prendra en compte les volontés des populations des quartiers et des comités des MdQ.

Un commissaire demande si Genève en poche existe dans d'autres langues et demande s'il est prévu de la faire traduire si ce n'est pas le cas.

M. Schroft répond que l'essentiel des informations est tiré du site internet de la Ville qui sera traduit en anglais.

*Page 402*

Une commissaire, rubrique 424: elle demande ce que sont les revenus de 1760 francs non budgétés sous taxes pour prestations de service.

M. Martin répond que lorsqu'une personne de la direction donne un cours, dans une université par exemple, pour le compte de la Ville, ce sont les caisses de la Ville qui reçoivent l'argent.

Un commissaire, rubrique 304: il demande à quoi sont liées les variations négatives et positives dans la rubrique allocations de rentrée scolaire.

M. Martin répond que la rubrique 304 représente des allocations aux membres du personnel prévues dans le statut du personnel et le règlement général d'application (REGAP). Il est difficile de les budgéter à l'avance et le DCSS n'a pas d'impact là-dessus.

*Page 403*

Une commissaire, rubrique 370: elle demande ce que sont les subventions à redistribuer.

M. Martin répond que l’an dernier, lors de la crise sanitaire, les crèches ont fermé entre les mois de mars et de mai. La Confédération a payé une partie des coûts engendrés par leur fermeture mais la Ville a trop perçu de revenus en 2020 puisqu’une structure ne remplissait pas tous les critères fixés. Il s’agit d’une écriture correctrice.

Elle demande quels critères n’étaient pas remplis.

M<sup>me</sup> Lecuyer-Gauthier répond que la structure recevait un subventionnement de l’Université à hauteur de 50% dans le cadre d’une convention.

*Page 404*

Une commissaire, rubrique 421: elle demande ce que sont les revenus qui ont bougé.

M. Martin répond que cela concerne l’ensemble des revenus des prestations délivrées par le CIV. La variation entre les comptes 2020 et 2021 est liée à la crise sanitaire et à la fermeture de l’état civil.

M. Braun précise que toutes les prestations de l’état civil ont été impactées, notamment celles liées aux demandes de cartes d’identité qui sont dissociées à l’interne de l’état civil.

Une commissaire demande si l’on facture aussi cher la commande en ligne que la prestation physique.

M. Braun répond que non, le tarif est fixé par le droit fédéral et l’ordonnance sur les émoluments de l’état civil.

Une commissaire constate que les charges de matériel et de marchandises du SPF ont diminué à cause d’une diminution du nombre de décès en 2021 par rapport à 2020. Elle demande si cet écart est significatif.

M<sup>me</sup> Humbert Droz répond qu’il y a eu une hausse du nombre de décès de 25% en 2020 qui s’est poursuivie sur les trois premiers mois de 2021 avant de revenir à une certaine norme mais la tendance actuelle est globalement à la hausse.

M<sup>me</sup> Humbert Droz précise qu’il s’agit du nombre d’obsèques.

*Page 405*

Une commissaire demande quel type de contrat ont les travailleurs temporaires du SOC.

M. Schroft répond que cette ligne servait à engager du personnel infirmier temporaire. Le SOC gérait théoriquement des immeubles avec infirmerie et des infirmières du service fournissaient des prestations qui devaient être maintenues malgré les vacances, les accidents et les maladies. Il fallait impérativement avoir la possibilité de le faire et cette ligne permettait d'engager du personnel rapidement. La prestation s'est éteinte fin 2019 mais, avec la crise de 2020, le besoin de personnel infirmier s'est à nouveau révélé, notamment sur le site de la caserne des Vernets. Cette ligne a été maintenue mais peu consommée en 2021.

*Page 406*

Une commissaire, rubrique 426: elle demande à quoi est dû le remboursement de 239 252 francs; 445: que sont les revenus non budgétés de 224 999 francs et ce qui a été financé avec les prélèvements sur fonds spéciaux dont le Fonds Zell.

M. Martin répond que la 426 sont les remboursements d'assurances LAA (maternité, invalidité, accident, perte de gain, etc.).

La 445 correspond à un revenu extraordinaire qui provient de la restitution des parts sociales de la coopérative du Renouveau de Saint-Jean. La Ville a en effet acheté des parts avant 2018 dans cette coopérative afin de louer les bâtiments à l'Hospice général et à l'IMAD.

M. Schroft précise qu'une loi aujourd'hui abrogée obligeait que la commune mette à disposition des institutions de maintien à domicile, IMAD et Hospice général, des locaux pour qu'ils puissent fournir leurs prestations à la population. Pour ce faire, le SOC a trouvé à louer à l'avenue des Tilleuls dans une coopérative; la Ville a donc dû acheter des parts sociales à l'époque de la prise du bail en 2003. Avec la LRT, la compétence de mettre ces locaux à disposition est revenue au Canton. L'IMAD et l'Hospice général ont quitté ces locaux courant 2021, mais le SOC est resté locataire principal; l'Hospice et l'IMAD sont restés sous-locataires.

M. Mimouni répond que le Fonds Zell a été utilisé notamment pour le programme «1 h par m<sup>2</sup>», le soutien informatique aux aînés par l'Avivo, des cours de l'Association transports et environnement (ATE), des projets en lien avec les seniors migrants, des conférences de la FAG, l'organisation de la journée internationale des personnes âgées du 1<sup>er</sup> octobre, le guide senior, le financement de Cité seniors et l'exploitation de la nouvelle Roseraie.

*Page 408*

Une commissaire demande ce qu'est la Fondation pour le développement de la petite enfance (FDAP), si elle est communale, intercommunale, privée ou publique.

M<sup>me</sup> Lecuyer-Gauthier répond que la fondation est pilotée par le Canton et M<sup>me</sup> Kitsos y représente les communes. C'est là qu'est discutée la redistribution des fonds pour la petite enfance selon une clé de répartition entre les communes.

M. Martin ajoute que la fondation est de droit public, présidée par le Canton. Elle reçoit un financement du Canton (1,3 million dans le budget du Canton) et des entreprises genevoises qui sont ponctionnées à hauteur de 0,07% de leur masse salariale (20 millions de francs). Le fonds est reversé aux communes en fonction de deux critères: le total des places de crèche mises en service dans les communes et leur capacité financière. La Ville a reçu 11 millions de francs de ce fonds et il y a eu un correctif de 800 000 francs puisque les comptes sont une estimation avant la réception effective.

Une commissaire demande si la reprise des restaurants scolaires par la Ville coûte plus d'un côté mais rapporte plus de l'autre aussi.

M<sup>me</sup> Widmer répond que des repas sont achetés et coûtent donc plus cher, mais de l'autre côté les parents paient directement et le solde consiste en la baisse de la subvention qui était versée à l'association auparavant. L'opération est donc presque neutre.

La même commissaire demande s'il y a des différences par rapport à la gestion associative.

M<sup>me</sup> Widmer répond que non parce que le GIAP assure la facturation gratuitement pour l'ECO.

*Page 410*

Une commissaire demande si la subvention à l'Association des usagers des Bains des Pâquis (AUBP) était la dernière qui leur sera versée.

M. Mimouni répond que oui car le Conseil municipal l'a décidé. Ils ne toucheront rien en 2022.

Une commissaire demande pourquoi la subvention à Ciné transat a été diminuée.

M. Mimouni répond qu'elle n'a pas bougé; il s'agit d'une restitution d'un non-utilisé lié aux annulations d'événements durant la période du Covid.

Une commissaire demande comment ont été gérées les annulations de prestations liées au Covid, quel contrôle est fait, qui a été dédommagé et comment cela se traduit dans les comptes.

M<sup>me</sup> Brogniart répond que l'exemple de Ciné transat est parlant; elle a rencontré l'association qui a relaté ses difficultés à organiser des activités et, sur la base de leur rapport d'activité annuel, un montant non utilisé a été déduit.

Une commissaire demande si ce contrôle est fait systématiquement et quels sont les moyens de demander la restitution d'un montant non utilisé.

M<sup>me</sup> Brogniart répond que très peu d'activités culturelles n'ont pas eu lieu car dans le cadre du DCSS il s'agit majoritairement de prestations sociales.

M<sup>me</sup> Kitsos répond que la majorité des activités sociales ont été maintenues. Il n'y a donc pas eu énormément de restitutions. Les associations subventionnées doivent fournir des rapports qui sont étudiés et contrôlés par les services qui peuvent dès lors décider que le montant non utilisé n'a pas à être remboursé s'il est peu élevé ou si les associations peuvent le réaffecter à d'autres projets en déposant de nouvelles demandes que le DCSS étudie.

M<sup>me</sup> Widmer ajoute que les camps ont eu partiellement lieu en 2021 et ont été soumis à des demandes formelles qui permettent à l'ECO de garder le contrôle. Certains montants ont été restitués. Cette année une subvention pour les camps a été transformée en subvention pour des sorties scolaires.

Un commissaire demande si la Fédération des colonies de vacances a remboursé 8000 francs de non-dépensé au lieu de toucher 4100 francs comme prévu dans le budget.

M. Mimouni répond que c'est du non-dépensé.

M<sup>me</sup> Brogniart répond que cela fait plusieurs années que la fédération n'utilisait pas sa subvention et la remboursait. Elle a annoncé qu'elle arrêterait ses activités.

Un commissaire demande si l'écart sur la ligne de la villa Dutoit est un non-dépensé.

M. Mimouni répond que les contrôles réalisés par le DCSS ont révélé qu'ils avaient plus de trois mois de réserves et ils ont donc dû rembourser l'excédent.

Une commissaire demande à quoi correspond la ligne «enfance».

M. Mimouni répond que ce sont des enveloppes qui permettent un monitoring sur les subventions attribuées par types de politiques publiques. Ces enveloppes sont déclinées sous plusieurs axes: enfance, jeunesse, vieillesse, hébergement

d'urgence, inclusion sociale et insertion sociale. Pour l'enfance, 167 000 francs ont été donnés à des projets de soutien à la parentalité et des activités d'animation dédiées aux enfants, notamment pour des camps.

M. Martin précise que le détail de toutes les subventions ponctuelles figure à la page 423.

*Page 411*

Une commissaire demande combien de familles a accueilli Paidos pour 541 200 francs.

M. Mimouni répond que Paidos offre 45 places sur une base annuelle. Cette somme est complétée par une autre somme qui provient de l'enveloppe d'hébergement d'urgence. Le total de la subvention à Paidos était donc de 1,1 million de francs sur l'année.

Une commissaire demande les comptes et le rapport d'activités du Forum pour la démocratie.

M. Mimouni les transmettra par écrit.

Une commissaire demande où est l'Espace solidaire des Pâquis et ce qu'ils font.

M. Schroft répond que c'est une association qui se trouve dans le temple.

Une commissaire demande à quoi correspond la ligne «buanderie» liée à la Fondation Trajets.

M<sup>me</sup> Brogniart répond que c'est une prestation de blanchisserie pour les personnes âgées qui est payée au kilo de linge.

Un commissaire demande pourquoi l'utilisation de l'enveloppe vieillesse est aussi faible.

M. Mimouni répond que c'est parce que le Fonds Zell dédié aux aînés est désormais utilisé à plein.

Un commissaire demande pourquoi Pro Senectute touche 8400 francs et s'il s'agit à nouveau des cours de Gym seniors car il est sûr que Pro Senectute ne dispense pas ces cours.

M. Schroft répond que l'association Gym seniors a été intégrée à Pro Senectute qui fournit désormais cette prestation.

*Page 412*

Un commissaire remarque qu'il y a 50% de moins dans l'inclusion sociale. Il demande pourquoi.

M. Mimouni répond que l'inclusion sociale est en lien avec des projets de quartier alors que l'insertion sociale est en lien avec l'urgence sociale et la grande précarité. En 2021, année de Covid, il y a eu moins de demandes concernant l'inclusion sociale et plus de demandes pour des projets d'insertion sociale.

Une commissaire demande combien de personnes l'Armée du salut a accueillies pour 855 000 francs.

M. Mimouni répond que l'Armée du salut accueille entre 45 et 50 personnes au Passage.

M<sup>me</sup> Kitsos ajoute que le coût moyen par place est relativement élevé au Passage dans la mesure où le lieu a été spécialement pensé pour l'accueil d'urgence et est doté de travailleurs sociaux pour garantir une présence vingt-quatre heures sur vingt-quatre.

Une commissaire demande si l'acquisition de matériel pour les crèches favorise des jeux en bois plutôt qu'en plastique, etc.

M<sup>me</sup> Lecuyer-Gauthier répond que dans le cadre des projets écoresponsables les équipes des crèches favorisent les jouets en bois dans les nouvelles crèches et le renouvellement du matériel dans les crèches déjà existantes se fait en faveur de jouets en bois.

Une commissaire a vu que l'un des buts de l'association Carte blanche était notamment de déménager des personnes en situation de fragilité. Elle demande si l'association facture sa prestation à la personne ou si la prestation est gratuite.

M. Mimouni répondra par écrit.

Un commissaire demande ce que recouvre la ligne «informations et acquisitions de base».

M<sup>me</sup> Brogniart répond que c'est principalement le projet d'insertion professionnelle Voie 2 entre Caritas et l'association La barge, ainsi que le projet Dispositif jeunes.

*Page 413*

Un commissaire remarque qu'il y a deux allocations pour l'aide sociale dans le domaine de l'asile, l'une dont l'assiette a été augmentée et l'autre dont le montant a été augmenté. La première étant l'allocation de rentrée scolaire qui peut

désormais être demandée par toutes les familles indépendamment de leur statut migratoire et la deuxième étant la prestation complémentaire municipale. L'une est en petite augmentation par rapport au budget et l'autre est en baisse tant par rapport au budget qu'aux comptes 2020. Il demande si les effets des votes du Conseil municipal sont déjà visibles pour 2021.

M. Schroft répond que les effets se font déjà sentir sur l'allocation de rentrée scolaire dont l'assiette a été élargie en collaboration avec le Centre de contact Suisses-immigrés qui a vu sa subvention augmenter de 190 000 francs (135 000 francs pour la prestation liée à l'allocation de rentrée scolaire et 55 000 francs pour ses frais de fonctionnement).

M. Martin ajoute que l'indexation des barèmes de la prestation complémentaire municipale votée à la fin 2021 par le Conseil municipal sera mise en œuvre en 2022 et produira une hausse notable. Par ailleurs, une proposition sera déposée pour un crédit supplémentaire, ce qui acte de cette augmentation.

Un commissaire demande si, dans le contexte du processus de réforme de la gouvernance des MdQ, les intentions ou les projections sur la réforme en cours vont modifier l'affectation des subventions aux MdQ. Il demande ce que la Ville va devoir continuer à payer pour que le Canton paie moins. Il demande ce que l'on fait concernant la critique émanant des associations de MdQ qui dénoncent une municipalisation rampante et une déperdition de leur rôle dans la gestion des MdQ.

M<sup>me</sup> Kitsos répond que le dossier est en suspens pour l'heure. La municipalisation n'est pas à l'agenda et rien n'est encore tranché.

M<sup>me</sup> Pédat ajoute que le SEJ est à l'écoute des associations qui ont toujours la même marge de manœuvre et les mêmes possibilités de travail. Rien n'a changé, ces discussions sont politiques et n'affectent pas le terrain.

M. Mimouni ajoute que si le Canton se retire les communes pourraient demander un groupement intercommunal, mais cela n'a pas été formulé.

Un commissaire demande par qui et vers qui seraient versées les subventions dans ce modèle.

M<sup>me</sup> Kitsos répond que le modèle est toujours celui de la fondation. Normalement, un passage du projet de loi évoque la possibilité de transformer en groupement intercommunal, mais la situation n'est pas encore à ce stade.

Un commissaire remarque que cela a été évoqué comme l'une des manières pour le Canton de financer un investissement plus important dans la culture sous la forme d'un transfert de charges qui permettrait au Canton d'arriver à 1% du budget culturel en reportant toutefois un certain nombre de dépenses sur les communes.

M<sup>me</sup> Kitsos répond que le Canton n'a mis que 10 millions de francs sur la table, ce qui est infime en comparaison à l'apport des communes.

*Page 415*

Une commissaire demande si les 105 000 francs versés à l'AUBP est le prix que paieraient les Bains des Pâquis s'ils louaient la jetée. Elle demande si la location leur sera facturée en 2022 puisque le Conseil municipal a décidé de supprimer leur subvention en accord avec le rapport de la CdC.

Elle demande si la ligne «Genolier colonie (Insieme Genève)» représente la valeur du terrain et de ce qu'il y a dessus et combien de groupes d'enfants sont accueillis.

M<sup>me</sup> Widmer répond que c'est le bâtiment de Genolier avec son terrain, ses salles d'accueil et pavillons. Sa gestion a été déléguée à Insieme qui accueille des groupes de Suisse et de Genève et des privés peuvent louer la colonie. Elle ne peut donc pas donner de chiffres.

M. Mimouni répond que le Conseil municipal a voté la suppression de la subvention monétaire à l'AUBP et pas la subvention non monétaire. Ils bénéficient donc encore de la gratuité.

*Page 418*

Une commissaire demande ce qu'est le Club Gare Versoix.

M<sup>me</sup> Widmer répond que c'est une association de ferroviathes qui bénéficie de locaux dans une école.

Une commissaire demande pourquoi la budgétisation des déchets des restaurants scolaires ne figure plus aux comptes à partir de 2021.

M<sup>me</sup> Widmer répond que c'est devenu une obligation légale.

*Page 419*

Un commissaire demande si des gratuités sont données à des établissements médico-sociaux (EMS) alors que la compétence est cantonale.

M<sup>me</sup> Kitsos répond que ce sont des EMS en Ville de Genève (Tilleuls et Fort-Barreau) qui bénéficient historiquement de la gratuité et qui sont organisés sous forme de fondations avec des représentants de la Ville. Ces EMS ont subi financièrement l'impact de la crise sanitaire et bénéficieront encore de cette subvention non monétaire en 2023 pour éviter que les bénéficiaires soient

péjorés. Elle convient qu'un travail doit être entrepris sur la question mais ce sont les bénéficiaires qui comptent avant tout.

M. Martin ajoute que ce sont deux cadeaux: l'un au Canton et l'autre aux résident-e-s dans la mesure où, en donnant cette gratuité, la Ville permet de diminuer le prix de pension d'une vingtaine de francs par jour. Une partie des résidents ne paie rien car ils ont peu de ressources et, dans ce cas, si la Ville faisait payer la location aux EMS, le report se ferait exclusivement sur le Canton via le Service des prestations complémentaires. Néanmoins, une partie des résidents qui disposent de revenus suffisants, voire d'une fortune, paient leur hébergement et paieraient donc l'augmentation des coûts. Le DCSS est conscient de cette problématique et s'y attellera dans les prochains mois.

Un commissaire demande à quoi est dû l'écart pour les ludothèques du centre et de la Vieille-Ville.

M<sup>me</sup> Widmer répond qu'ils ont déménagé à l'ancien manège en cours d'année.

*Page 420*

Un commissaire remarque que plusieurs MdQ ont des parkings et demande qui s'y gare.

M<sup>me</sup> Pédat répond que ce sont les véhicules des MdQ, notamment les minibus pour déplacer les enfants.

*Page 424*

Un commissaire remarque un nombre important de postes vacants au niveau de l'ECO à la fin 2021.

M<sup>me</sup> Widmer répond qu'un mauvais recrutement a eu lieu dans le cadre des gestionnaires en ressources humaines du service. La personne est partie et une longue période de recrutement s'est ouverte qui a été ralentie par le Covid. Le poste a été mis au concours; des centaines de dossiers sont parvenus aux ressources humaines et ont nécessité beaucoup de temps de traitement. Par ailleurs, les déficits de personnel de l'ECO sont compensés par de l'achat de prestations auprès d'entreprises. Elle précise qu'actuellement tous les postes sont au concours.

Un commissaire demande ce qui explique la différence de taux d'absentéisme entre 2020-2021 et si le taux de 8,9% est lié au Covid.

M. Mimouni répond que le personnel du DCSS s'est particulièrement investi durant le Covid et, en 2021, il y a encore eu plusieurs vagues successives.

M<sup>me</sup> Kitsos ajoute qu’une analyse structurelle de l’absentéisme permettrait d’entamer une réflexion sur les mesures à prendre, compte tenu du fort taux d’absentéisme en Ville de Genève.

#### *Discussion et vote*

Un commissaire d’Ensemble à gauche votera les comptes.

Une commissaire du Parti socialiste se félicite qu’en ces temps difficiles et de crise les comptes soient si bien présentés et votera les comptes.

Un commissaire des Vert-e-s affirme que son groupe est satisfait des comptes 2021 du département 5. Globalement, ils constatent que la direction du département fait preuve d’une maîtrise budgétaire remarquable dans un contexte financier compliqué. Ils constatent que le département poursuit la mise en œuvre des priorités du Conseil administratif que les Vert-e-s partagent. Les Vert-e-s voteront les comptes.

Une commissaire du Centre remercie l’administration pour la bonne présentation de ces comptes et toutes les explications fournies. Le Centre salue le travail réalisé durant ces temps difficiles pour relever plusieurs défis dont celui du sans-abrisme. Néanmoins, le Centre ne partage pas toutes les priorités et options politiques du département, notamment la municipalisation de la petite enfance et d’autres éléments qui pourront être développés dans le cadre du débat à la commission des finances et en plénière.

Une commissaire du Parti libéral-radical indique que, son groupe n’ayant pas les mêmes priorités budgétaires que la magistrature, elle s’abstiendra pour les comptes.

Une commissaire du Mouvement citoyens genevois indique que son groupe s’abstiendra en attendant les réponses écrites à ses questions. Le Mouvement citoyens genevois remercie le département pour son travail durant cette crise.

Un commissaire de l’Union démocratique du centre salue le travail de M<sup>me</sup> Kitsos et de son département pour cette présentation. Néanmoins, il s’abstiendra.

Par 8 oui (1 EàG, 4 S, 3 Ve) et 7 abstentions (2 LC, 3 PLR, 1 MCG, 1 UDC), la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse accepte les comptes 2021.